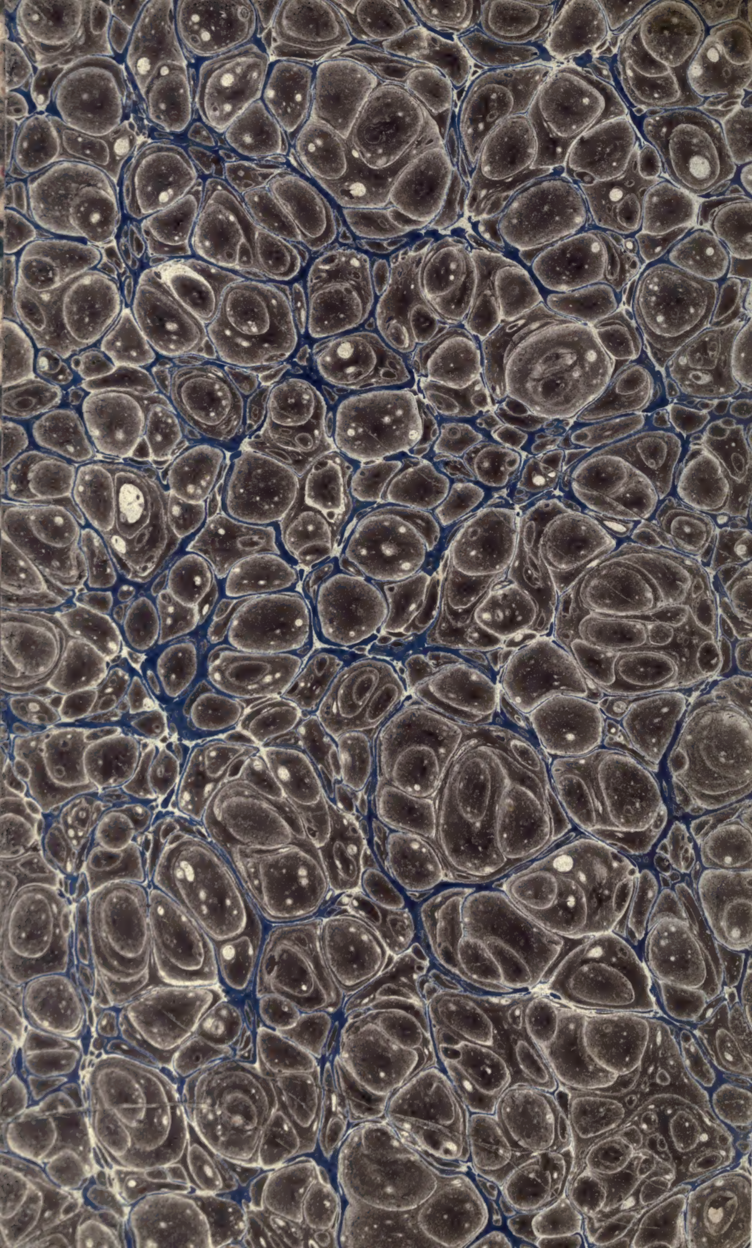
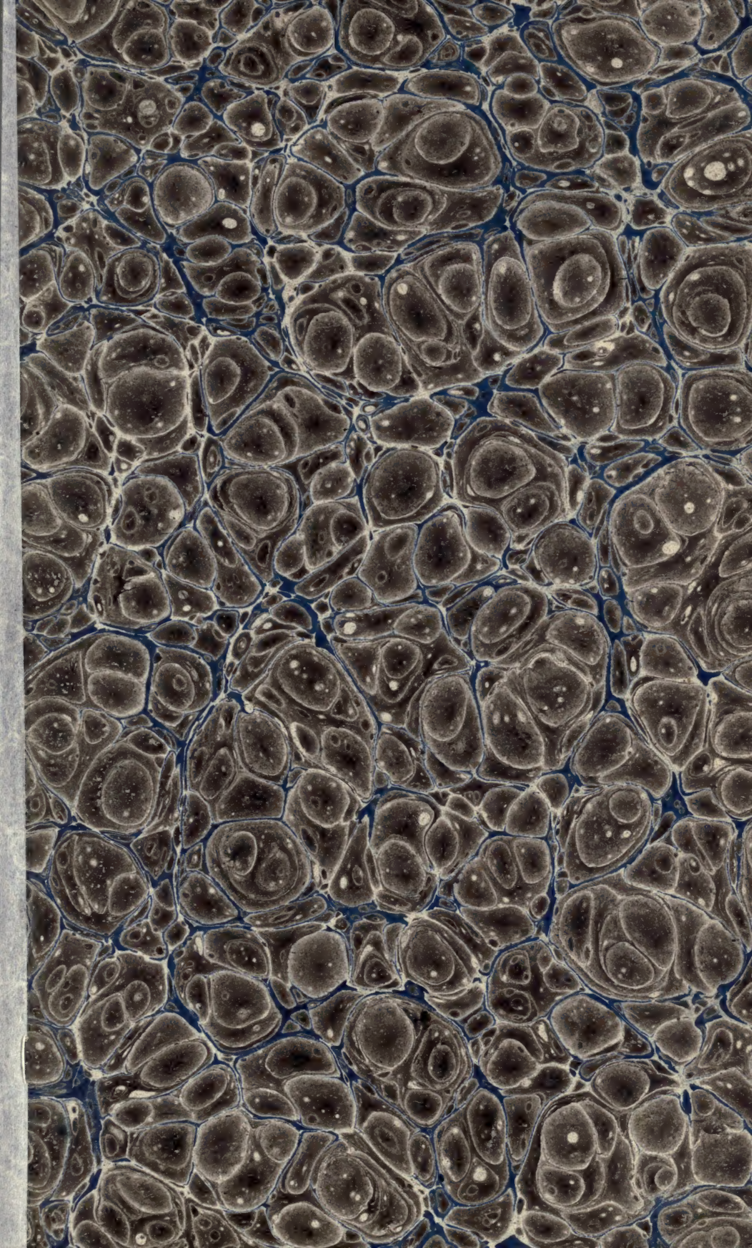

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01798597 9





P. nu

LETTRES
SUR L'ORGANISATION
DU TRAVAIL.

A LA MÊME LIBRAIRIE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, fait au collége de France. 2 beaux vol. in-8. 15 fr. »

DISCOURS PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU COURS, et le discours d'ouverture du cours de l'année 1841-42. Se vend séparément. 1 fr. 25

LETTRES SUR L'AMÉRIQUE DU NORD. 4e édition augmentée de plusieurs chapitres. 2 forts vol. in-8 avec une carte. 16 fr. »

DES INTÉRÊTS MATÉRIELS EN FRANCE. 6e édition. 1 vol. gr. in-18, orné d'une carte des Travaux publics. 3 fr. 50

ESSAIS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE. 1 vol. in-8 de 450 pages. 6 fr. »

L'ISTHME DE PANAMA. Examen historique et géographique des différentes directions suivant lesquelles on pourrait le percer, et des moyens à y employer; suivi d'un aperçu sur l'Isthme de Suez. 1 v. in-8 avec une carte. 4 fr. »

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VOIES DE COMMUNICATION AUX ÉTATS-UNIS, et des travaux d'art qui en dépendent. 2 très-beaux vol. gr. in-4, chacun d'environ 600 pages; avec un atlas in-folio de 19 planches de grande dimension, gravées sur cuivre. 50 fr. »

DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN FRANCE. In-18. 50 c.

Corbeil, imprimerie de CRÉTÉ.

LETTRES
SUR L'ORGANISATION
DU TRAVAIL,

OU ÉTUDES
SUR LES PRINCIPALES CAUSES DE LA MISÈRE
ET SUR LES MOYENS PROPOSÉS POUR Y REMÉDIER;

PAR

MICHEL CHEVALIER.

PARIS,
CAPELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Grès-Sorbonne, 10, près le Panthéon.

1848

HD
8429
C5



835433

ELECTRONIC VERSION
AVAILABLE

NO. 97000057

LETTRES

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

21 mars 1848.

I. — LE PROGRÈS POPULAIRE EXIGE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION.

Le jour même où la République a été proclamée, un but lui a été assigné par le Gouvernement provisoire, aux applaudissements d'un peuple immense qui entourait l'Hôtel de ville et couvrait les places publiques : l'amélioration du sort des travailleurs (1). Cette question si vaste,

(1) Je dis travailleurs au lieu d'ouvriers, pour parler la langue du jour. A mes yeux cependant, je tiens à le faire remarquer, un chef d'industrie est un travailleur au même titre que l'homme qui se livre au travail manuel de l'atelier; le savant et l'artiste sont aussi des travailleurs; le magistrat sur son siége ou dans son cabinet, le ministre d'un culte dans sa chaire, sont des travailleurs aussi bien que l'homme de peine.

si délicate, si complexe, est devenue la grande affaire de la circonstance, et elle doit rester l'œuvre capitale de la République. Je ne suis pas de ceux qui s'en étonneraient : il y a longtemps que je pense, écris et enseigne que c'est la grande affaire du siècle. C'est parfaitement inaugurer un nouvel ordre de choses, que de lui donner cette noble mission. C'est la plus admirable promesse qu'un gouvernement nouveau puisse faire, pourvu qu'il se mette en mesure de la tenir.

Devant un pareil programme, tous les dissentiments doivent se taire. Chacun doit contenir l'émotion que lui a causée un ébranlement si inouï et si imprévu, et surmonter la douleur qu'inspire le spectacle de si grandes infortunes, afin de donner à la glorieuse entreprise qu'assume la nation le concours loyal et énergique de toutes ses facultés. Chacun est tenu d'apporter quelques matériaux pour l'édifice à la construction duquel, si nous avions été bien inspirés, nous aurions spontanément consacré, depuis longtemps déjà, tant de ressources qui se sont dépensées ailleurs.

Du sein de la foule sont sorties des formules,

remarquables au moins par leur précision, car elles vont droit au fait : augmenter les salaires et diminuer la longueur de la journée ; restreindre ou supprimer la concurrence en abolissant le *marchandage,* c'est-à-dire l'industrie du sous-entrepreneur ou *tâcheron,* et même le travail aux pièces, et en renvoyant les ouvriers étrangers, les Anglais d'abord. Des écrivains fort en crédit auprès des ouvriers avaient d'avance résumé tous ces vœux par une formule plus savante et plus laconique, mais plus nébuleuse. L'organisation du travail ! disaient-ils, et les ouvriers ont répété en chœur : L'organisation du travail !

Le Gouvernement provisoire, qui est investi d'un pouvoir plus absolu que celui dont était investi Napoléon lui-même, a résolûment abordé le problème qu'il avait proclamé, et que l'écho populaire lui renvoyait de ses deux cent mille voix. Un décret a réduit la journée de travail à dix heures pour Paris, à onze pour les départements ; un autre a interdit le *marchandage* en le qualifiant d'*exploitation du travailleur*. L'organisation du travail a été consacrée par un premier décret qui garantit, en principe, le travail aux popula-

tions et signale la fécondité de l'association pour le travailleur, et par un second qui entre carrément dans la pratique, en annonçant l'ouverture d'*ateliers nationaux.* Pour la préparer d'une manière plus positive et l'asseoir largement dans le domaine des faits, un congrès a été ouvert dans l'enceinte même de la Chambre des pairs, sous la présidence d'un membre du Gouvernement provisoire, auteur d'un écrit qui a eu un grand retentissement, sous le titre de *l'Organisation du travail*. Le Gouvernement provisoire s'est refusé à rien prescrire, de général au moins, quant à l'augmentation des salaires, et à rien statuer contre le travail aux pièces ou contre les ouvriers étrangers. Mais à Paris, dans beaucoup de grands ateliers, et en province, dans quelques manufactures, un plébiscite en a décidé autrement : sur une demande impérative, les chefs d'industrie ont dû accroître les salaires. Dans les grands ateliers de construction, à Paris, le travail à la pièce a été aboli, et tout le monde a dû travailler à la journée, avec un salaire égal pour tous les hommes de la même partie. Un grand nombre d'ouvriers anglais ont dû quitter la France

qui devenait pour eux une patrie d'adoption, à laquelle ils apportaient de bonnes méthodes de travail, en retour de la rétribution qu'ils en recevaient. Les ouvriers des autres nations, allemands et belges, menacés à leur tour, sont partis un peu plus tard.

Examinons donc ce qu'il faut penser de ces actes et de ces demandes; essayons d'en apprécier l'influence probable sur la condition morale, intellectuelle et physique du travailleur, sur la prospérité, la dignité et la liberté de la société tout entière. Je vais tenter cet examen et cette appréciation ainsi qu'il convient à un citoyen d'une nation libre, lorsqu'il est en présence des intérêts les plus sacrés de son pays, sans haine et sans crainte, avec le parti pris de résoudre de préférence toutes les questions douteuses en faveur de l'humanité jusqu'ici délaissée et souffrante, mais aussi avec la détermination de condamner tout ce qui serait visiblement attentatoire à la justice et à la liberté. La République n'est-elle pas faite pour que la liberté et la justice règnent seules sur la terre?

Afin de restreindre le champ de cette étude, je

remarque d'abord qu'on peut sans inconvénient se borner à envisager le côté matériel de la question, et qu'ainsi ce dont j'ai à m'occuper consiste principalement à savoir si les idées émises ou pratiquées depuis un mois, en les supposant d'ailleurs fondées en équité, sont appelées à donner du bien-être à l'ouvrier, et, dans le cas où la raison nous forcerait de les déclarer impuissantes ou dangereuses, quels sont les moyens de réaliser ce bien-être. Non que le progrès populaire soit une affaire toute matérielle : ce serait insulter nos semblables et blasphémer Dieu que de le penser. Mais la misère est une servitude qui enchaîne l'âme aussi bien que le corps. L'homme que tourmentent la faim et le froid n'est pas libre. Son intelligence s'éteint, ses sentiments s'abrutissent, de même que ses muscles lui refusent l'effort qu'il en attend. L'amélioration matérielle n'implique nécessairement le progrès intellectuel et le progrès moral qu'autant que les nations en ont la volonté ferme; mais elle n'en est pas moins la condition de l'amélioration spirituelle du grand nombre, tout comme une fondation massive est indispensable aux

temples aériens que les architectes du moyen âge ont légués à notre admiration.

Ainsi ne blâmons pas les populations d'aspirer impatiemment à l'amélioration matérielle de leur sort. Ce serait une grande injustice que de voir dans ce désir l'indice d'un matérialisme brutal ou de grossiers instincts. Pour elles la poursuite du bien-être est nécessairement parallèle à la poursuite de la liberté politique, de la dignité, de tous les biens les plus relevés de la civilisation. En 1789, lorsque la classe moyenne entra dans l'arène en disant : « Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ; levons-nous ! » que lui manquait-il pour être libre, c'est-à-dire pour avoir le plein exercice de ses facultés, dans l'intérêt de l'État comme dans le sien propre ? Il ne lui manquait rien que le droit de participer au gouvernement du pays. Pour elle, devenir libre c'était retirer le monopole des hautes fonctions civiles, militaires ou religieuses, des mains des privilégiés, du cercle de la cour. Riche et éclairée, en état de se suffire et de se conduire, la classe moyenne voulait se soustraire au régime du bon plaisir et du monopole, et ce point une

fois gagné, elle devait se trouver en jouissance de la liberté. Pour les masses populaires, la liberté se présente avec un caractère différent. La plus dure servitude qu'elles subissent est celle de la misère, et c'est la misère qui tient tout leur être dans l'abaissement. La réforme des institutions publiques, telle que la classe moyenne put et dut la concevoir en 1789, était celle qui convenait à des gens dont l'existence matérielle était assurée; pendant les sept siècles qui s'étaient écoulés depuis la création des communes, elle avait amassé, à la sueur de son front, ce qui donne l'aisance. Mais quand il s'agit des ouvriers, il faut se dire qu'ils souffrent, que la pauvreté est un boulet qu'ils traînent et qui les empêche d'avancer dans quelque direction que ce soit; il faut ajouter qu'ils sont évidemment dignes d'un meilleur sort, du moment qu'ils choisissent entre tous les noms qu'on leur a proposés après qu'ils ont été les maîtres, celui de *travailleurs,* indiquant par là que c'est sur le travail qu'ils fondent leurs espérances et que, à leur gré, l'amélioration de leur existence doit procéder de leur propre travail convenablement fécondé.

L'industrie, au gré de quelques pessimistes, serait le triomphe de la matière; c'est au contraire l'intelligence humaine qui assied sa domination sur le monde matériel et s'en fait un piédestal; de même l'ardent désir de bien-être que témoignent les ouvriers, au lieu d'être taxé d'appétit matériel, doit, dès qu'il se montre accompagné d'un sincère amour du travail, être considéré comme une aspiration de l'esprit vers l'indépendance par rapport aux besoins matériels dont il était opprimé.

Il n'y a au monde qu'une seule grande République qui prospère, et où la loi démocratique soit une vérité : ce sont les États-Unis, les États du nord, au moins, car le midi a conservé la honteuse institution de l'esclavage pour les noirs. C'est qu'aussi c'est le seul pays du monde où la misère n'ait pu parvenir à mettre son sceau d'affliction. Le voyageur européen, lorsqu'il parcourt ces florissantes contrées, est surtout frappé de l'aisance générale. A voir la tenue de tout le monde, chaque jour, dans les premiers temps, il s'imagine être au dimanche. Dans le régime alimentaire comme dans le costume, dans les

habitudes générales de la vie, je dirais presque dans le langage, rien ne trace une démarcation sensible entre le pareil de notre paysan ou de notre ouvrier et la classe la plus policée des métropoles. J'ai fait plus d'une fois l'expérience de l'égalité de la population américaine sous le rapport matériel par excellence, celui de la nourriture. En allant de Philadelphie à Pittsburg, le long du canal de Pensylvanie, je trouvai, à moitié chemin à peu près, la petite ville d'Holidaysburg. Je m'y trompai d'auberge, et au lieu d'aller dans celle des *gentlemen,* je tombai dans une de celles qui étaient fréquentées par les ouvriers. A la table d'hôte, j'étais entre un maréchal et un forgeron. Le dîner était exactement le même que j'avais rencontré dans l'intérieur sur toutes les tables des hôtels les mieux famés depuis Philadelphie, depuis mon arrivée dans le pays. Le mécanisme démocratique fonctionnerait avec infiniment moins de succès aux États-Unis si ce bien-être à l'usage de tous venait à leur être ravi.

Considérons donc comme bien établi que, pour faire arriver à la possession des bienfaits de la civilisation la deuxième moitié de l'ancien tiers-

état, qui en est encore presque déshéritée, ce qu'il y a de plus urgent, c'est d'en élever l'existence matérielle au niveau du bien-être. Or, maintenant, qu'est-ce qui manque à la France pour que tous ses enfants, ou tout au moins l'immense majorité, jouissent de ce degré de bien-être au-dessous duquel je ne conçois pas de liberté et de dignité? Il lui manque une masse suffisante en produits de toute sorte, en denrées alimentaires, en articles d'habillement, de mobilier, de chauffage. Il y a vingt-cinq ans, du haut de la tribune nationale, on entendit tomber de la bouche d'un directeur général député, ces paroles qui donnèrent le frisson, je ne dirai pas seulement à tout ce qui était quelque peu versé dans la science économique, mais à quiconque aimait l'humanité : *La France produit trop!* Qu'est-ce donc que la France produit de trop, je vous prie? Ce n'est pas du froment, puisque la moitié de la population de la France ne mange que du seigle, du sarrasin, des châtaignes, des pommes de terre, et dans aucun département on ne jette le blé à la rivière. Ce n'est pas de la viande : un Français, en moyenne, n'en con-

somme guère que la moitié de ce qu'en a un Anglais; la ration de celui-ci est cependant moindre que celle du citoyen des États-Unis, et je ne sache pas qu'il y ait quelque part dans nos provinces du bétail qu'on ne trouve pas à vendre au marché. Ce n'est pas du vin non plus : combien de nos compatriotes ne boivent journellement que de l'eau, sans que les propriétaires de Bordeaux, de Montpellier ou de la Bourgogne vident jamais leurs tonneaux dans la rue. Serait-ce des articles de vêtement? Non, car beaucoup de Français sont fort mal vêtus et souffrent du froid, et nulle part on ne fait de feux de joie avec les cotonnades surabondantes ou avec les draps en excès. De même de tous les produits essentiels, de tous ceux qui sont dignes d'être cités. Disons-le donc, dût feu M. Syrieys de Mayrinhac en frémir dans la tombe où il repose, et où malheureusement les doctrines économiques qu'il professait ne l'ont pas suivi, il est faux que la France produise trop. La vérité est qu'elle ne produit pas assez. Il s'en faut de beaucoup qu'elle produise ce qui serait nécessaire pour que tous ses enfants pussent être retirés de l'étreinte d'une

misère dégradante, et par conséquent la solution du problème de l'amélioration populaire suppose un grand développement de la production.

Présentons la même démonstration sous une autre forme. La masse de tous les produits qu'offre la France aux besoins matériels de sa population de 35 millions d'hommes est évaluée diversement : c'est probablement l'exagérer que de l'estimer en argent à 10 milliards. Supposons qu'on en fasse une égale répartition par tête. Ce sera pour chaque Français 78 c. à dépenser par jour en objets de tous genres, pour se nourrir, se vêtir, se loger, pour son instruction, pour ses plaisirs ; c'est là-dessus qu'il faudra prélever les économies qu'on réserve pour l'avenir. Or, au prix où sont toutes les choses nécessaires à la vie, peut-on avoir du bien-être et faire des économies avec 78 c. par jour ? Hélas ! non. Ainsi, même dans la supposition d'un partage absolument égal des produits, la France est hors d'état de donner à chacun de ses enfants une existence passable ; la part qu'aurait le pauvre le laisserait pauvre ; il n'y aurait que des pauvres de plus. Il y a pourtant 15 millions de Français épars dans

les campagnes et dans quelques quartiers des villes, à qui leur travail ne rend pas, à beaucoup près, cette moyenne. J'en atteste quiconque a parcouru les villages du plateau central de la France, ceux qui ont vu de leurs yeux ce que c'est que la vie des paysans des cantons les plus escarpés des Hautes et Basses-Alpes, où l'on mange un pain noir qu'on cuit une fois l'an avec de la bouse de vache pour combustible. J'en appelle à ceux dont la charité a dirigé les pas dans l'intérieur des maisons de certaines rues de Paris. Il faut donc agrandir la production dans une forte proportion pour guérir la France de la lèpre de la misère qui affecte tant de parties de cette nation grande et illustre.

Voilà donc une conclusion pratique : c'est surtout l'accroissement de la production qui doit exciter notre sollicitude. Ce n'est pas que je conteste l'importance d'une bonne et équitable répartition des produits ; mais désormais il est impossible que la répartition ne se fasse pas bien. La classe la plus nombreuse a pour elle l'irrésistible flot de la marée montante ; chaque agrandissement de la production tournera au profit des tra-

vailleurs, nécessairement. Quel gouvernement, quels prétendants au privilége pourraient aujourd'hui méconnaître que Dieu le veut, et que le destin de quiconque s'oppose à cette tendance est d'être emporté par le courant pour sa confusion et sa ruine ? Au surplus, je reviendrai sur la répartition des produits, qui mérite bien qu'on l'examine séparément. Mais il était utile de mettre en relief cette vérité trop peu remarquée, que le progrès populaire suppose avant tout l'accroissement de la production ; que hors de là rien de sérieux n'est possible, tous les projets sont vains, toutes les combinaisons éphémères. — Nous verrons les conséquences qui s'en déduisent.

---

26 mars.

II. — L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION EXIGE L'ACCROISSEMENT DU CAPITAL.

Je reprends, au point où je l'avais laissée, l'étude de la vaste question de l'amélioration populaire, que la France vient de s'imposer l'obligation de résoudre, et dont la solution lui créerait des titres de gloire plus éclatants et plus impérissables que tant d'autres conquis au prix d'un sang généreux sur les champs de bataille des quatre parties du monde. Je ne me dissimule pas le tort qu'a une analyse du genre de celle que j'essaye. C'est abstrait, en présence de réclamations palpitantes; c'est bien froid auprès des événements qui sont brûlants. Mais je ne connais pas d'autre manière de mettre la raison, qui seule découvre la vérité et ouvre la voie à la justice, à la place des passions, dont le propre est d'obscurcir celle-là et de faire violence à celle-ci.

Je regarde donc comme établi que de toutes les causes pour lesquelles un si grand nombre de nos

concitoyens vivent dans une déplorable pauvreté, la principale peut s'exprimer en ces termes : La France ne produit pas assez ! Sous l'empire de circonstances assez multiples, le travail de 35 millions de Français ne crée pas les approvisionnements de tout genre qui seraient nécessaires pour que les besoins des populations fussent passablement satisfaits. Le travail de la France n'est pas assez fécond pour procurer à la nation la masse de denrées alimentaires, de tissus et autres articles d'habillement, de mobilier et de chauffage, de livres, d'objets de toute sorte qu'elle réclame ; il n'est pas assez puissant pour chasser la misère du sol de la patrie et pour faire participer chacun des citoyens, même médiocrement, aux bienfaits divers de la civilisation. Ainsi l'amélioration populaire exige avant tout l'agrandissement de la production, le développement de la puissance productive de notre travail. Or, pour atteindre ce but, quelle est la principale condition à remplir?

Pour répondre à cette question, jetons un coup d'œil en arrière, afin de savoir à la suite de quel changement dans l'économie de la société les ou-

vriers des champs et des villes sont parvenus à leur existence actuelle qui, si elle laisse infiniment à désirer, au gré, je ne dis pas de la fraternité religieuse ou civique, mais même de la plus tiède philanthropie, est cependant extrêmement supérieure au sort du travailleur dans les temps antiques. Autrefois l'esclavage était le lot du travailleur; et là-dessus entendons-nous bien. L'esclave, ce n'était pas seulement l'homme qui répondait à notre journalier de la ville ou de la campagne ou à notre artisan plus industrieux; c'était aussi celui qui peu à peu est devenu un chef d'industrie aisé, opulent même. Notre maître de forges qui, dans les temps prospères du moins, est un personnage politique, entraînant après lui une nombreuse et docile clientèle, c'était alors un pauvre esclave qui cheminait péniblement dans les lieux escarpés, pliant sous le poids de son marteau, grattant la terre dans les endroits où la nature lui présentait des indices de minerai, suivi de deux ou trois autres esclaves, portant le reste de l'attirail.

Les prédécesseurs de nos grands manufacturiers en tous genres, de leurs commis, de leurs ingénieurs, de leurs contre-maîtres, tout comme

du simple fileur ou du tisserand, c'étaient de malheureux esclaves, vivant de privations, courbant la tête sous la dégradation, cette tête que le Créateur, dit le poëte, a placée haute sur le corps de l'homme afin qu'il regardât le ciel. Quel est le magicien qui a opéré la métamorphose par laquelle ces hommes tenus tous indistinctement si bas se sont élevés à de hautes positions dans l'État ou ont acquis l'aisance, ou ont au moins tempéré la rigueur de leur dénûment ? C'est, répondra un philosophe, l'esprit humain qui a eu conscience de ses destinées et a surmonté une partie des obstacles dont le chemin de la liberté était barré, en soulevant le voile qui cachait les secrets de la nature et en découvrant des méthodes de travail moins écrasantes, plus fécondes. C'est, reprendra un prédicateur, la charité chrétienne, qui n'a plus pu supporter qu'un homme fût une chose pour son frère, et qui, par la force de son expansion, a brisé les fers des esclaves. — Oui sans doute, tous les progrès procèdent du ressort de la pensée humaine, qui est amoureuse de la liberté, dont la liberté est l'essence même. Oui, toutes les améliorations que le sort de l'humanité

souffrante a éprouvées supposent que l'amour divin a de plus en plus embrasé les âmes, et que, sous la loi du Christ, les hommes ont appris à s'aimer les uns les autres. Mais enfin l'esprit philosophique et la charité chrétienne, ces deux nobles mobiles dont autant que personne je reconnais et je bénis l'influence, n'ont pas été seuls à accomplir ces perfectionnements si excellents. En-dessous d'eux, il y a eu un autre agent d'une essence moins céleste, mais aussi d'une action plus immédiate, qui poursuit tous les jours l'œuvre, en augmentant sans cesse d'énergie; et cet agent, quel est-il?

Pour le savoir sûrement, il n'y a qu'à comparer le travail tel qu'il était dans l'antiquité à ce qu'il est aujourd'hui. Dans ce parallèle, le génie bienfaisant que nous cherchons à connaître se montrera à nous sous mille formes, et peut-être il nous déclinera son nom.

Dans l'antiquité, le travail est profondément ingrat, c'est bien le mot propre, car l'homme ne retire de la nature presque rien en retour d'un grand effort. C'est que le travailleur n'a pas à son service encore les machines, les outils perfection-

nés. L'arsenal des procédés avancés lui est fermé. Les forces de la nature dont nous avons fait des esclaves obéissants, l'eau qui marche et l'air en mouvement, la force élastique de la vapeur ne lui donnent aucun concours ; il n'a pas su encore les asservir. Les animaux, qu'il a domptés cependant, ne lui prêtent, dans la plupart des arts, qu'un secours très-faible. Le cheval n'est qu'une bête de bât : il sert à peine comme bête de trait, c'est qu'on n'a que de détestables chemins dont une charrette ne saurait gravir les pentes abruptes, ou dans les ornières desquels on s'embourberait.

On est dépourvu d'avances, et la grande fabrication, qui est éminemment économique, n'existe pas ; l'industrie est purement domestique. On produit au sein de la famille et pour la famille. C'est un morcellement extrême, et cependant ce que les modernes appellent la division du travail, qui accroît la production dans une proportion si forte, est inconnu. Pour un labeur énorme des résultats misérables, tel est le bilan général de la société. Au milieu de cette pénurie, le maître lui-même n'est point dans

l'abondance, et il a fallu le génie poétique des Grecs pour faire admirer à nos générations l'existence des chefs de famille d'alors. Un fort simple citoyen d'aujourd'hui mène une existence matérielle plus commode et plus douce que celle des héros couronnés qui assiégèrent Troie ou qui firent tomber les murs de Thèbes. Quant à l'esclave, il est dans un dénûment abject, il est flétri tout entier : il est une chose par le corps, une brute par l'âme.

L'abaissement du travailleur de ce temps-là ne doit pas être imputé seulement à la dureté égoïste du maître ou à ses préjugés insolents. La part de l'esclave était ce qu'elle pouvait être dans la permanente détresse de la société. Cette détresse venait de ce que la société manquait de ce qui fait la fécondité relative de l'industrie moderne, la richesse relative de nos sociétés européennes ; ce quelque chose, il faut en prononcer le nom, quoiqu'on veuille apprendre aux ouvriers à le maudire, c'est le capital. Car tout ce que j'énumérais tout à l'heure, cette longue liste d'auxiliaires puissants dont le travailleur dans l'antiquité était dépourvu, c'est du capital. Les

outils, les machines, les appareils, tout ce qui compose enfin l'attirail gros ou menu de nos échoppes, de nos ateliers, de nos usines; les forces de la nature dès qu'elles sont appropriées, le vent sur les ailes du moulin, la chute d'eau sur les palettes ou dans les augets de la roue, la vapeur d'eau contre le piston de la machine à feu; toutes les inventions, une fois qu'elles ont pris un corps dans un engin quelconque, c'est du capital; les vastes approvisionnements de matières que nécessite la grande industrie, encore du capital; les routes, les canaux, les chemins de fer, le bateau de nos rivières, le navire à voiles ou à vapeur qui fend les mers, le cheval du roulier et la locomotive, toujours du capital.

L'habileté de l'ouvrier lui-même, qu'il doit à une instruction préalable, à un apprentissage, à l'exemple et aux conseils de son père, à sa propre expérience, c'est aussi du capital, capital précieux, capital d'une rare puissance. Même l'application et l'énergie de l'ouvrier à la besogne, son esprit d'ordre dans l'atelier, son souci pour le succès de la production, c'est une autre espèce de capital dont l'intervention est du plus grand prix.

Quand il y a peu de capital, la production est languissante, il y a peu de produits ; la classe la plus nombreuse est vouée à la misère. Tout ce que peut obtenir le travailleur en s'exténuant, c'est une grossière pâture qui l'empêche tout juste de mourir de faim. Si alors l'inégalité sociale permet du luxe à quelques-uns, c'est pour une minorité tellement faible que, en la dépouillant pour reporter sur le grand nombre la substance des plaisirs qu'elle se donne, l'existence du grand nombre n'en serait pas visiblement changée ; le travailleur resterait misérable, avili dans son esprit comme dans sa chair. Sans capital, toute société un peu nombreuse est forcée, pour subsister, d'accepter pour base de sa constitution, sous quelque nom que ce soit, la dépendance absolue des travailleurs ou d'une partie d'entre eux, la loi de contrainte la plus brutale, la dégradation physique et morale d'une grande partie des hommes, l'esclavage enfin. Nécessité tellement horrible que les plus grands esprits des sociétés antiques, pour la faire concevoir au vulgaire et pour s'en rendre compte à eux-mêmes, furent obligés de la personnifier dans une sorte de divinité supérieure à

toutes les autres, inexorable, aveugle, insensible, n'ayant aucune volonté, si ce n'est de peser inflexiblement sur les hommes et sur les dieux, le Destin. La puissante intelligence d'Aristote, pour expliquer qu'il y ait des hommes réduits à cette lamentable condition, est obligée de distinguer dans l'espèce humaine deux natures, la nature libre et la nature esclave.

Au contraire, quand le capital s'est agrandi et s'est multiplié, le travail des hommes produit assez pour donner du bien-être à un grand nombre de personnes, pour retirer tout le monde de la misère avilissante où la multitude croupissait autrefois ; et ici il faut que je cite un éclair de génie du grand philosophe que je nommais tout à l'heure. « Si la navette et le ciseau, dit Aristote dans sa *Politique*, pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire. » L'agrandissement du capital a en effet résolu le problème de faire marcher seuls la navette et le ciseau ; et alors, selon le pressentiment profond du Stagyrite, l'esclavage a pu disparaître, le travailleur a pu devenir libre et aspirer pour ses enfants et pour lui-même à des destinées meilleures et plus di-

gnes. Avec le secours du capital, les forces de la nature sont venues se joindre à celles des bras de l'homme, et ont dégagé l'espèce humaine des labeurs les plus pénibles et les plus humiliants. Les découvertes de la science ont pu prendre corps. Une meilleure distribution des labeurs est devenue possible. Le commerce, restreint autrefois à un horizon fort étroit, a pu prendre son vol, successivement embrasser dans ses entreprises toute l'étendue des empires, toute la surface de la planète, fournir aux hommes les éléments de jouissances qu'ils ignoraient, procurer à des conditions plus avantageuses, je veux dire contre moins de travail, les matières premières dont on avait besoin, devenir le lien des nations, préparer l'association universelle. Le capital, enfin, a fécondé le travail de mille manières. A mesure qu'il s'est développé, le joug de la misère est devenu moins lourd et a fait courber une moindre proportion de têtes, et la condition humaine a gagné sous tous les rapports, au moral comme au physique. L'histoire à la main, nous avons le droit de le proclamer, c'est un grand libérateur.

Dans les monarchies que la conquête avait fon-

dées en Europe sur les ruines de l'empire romain, le tiers-état ne se constitua et n'acquit de l'influence que lorsqu'une certaine quantité de capital eut été créée, et il tira son importance de ce capital même, car ce fut à cause de ce capital qu'on l'appela dans les états généraux, afin d'obtenir de lui des subsides. Il ne se fortifia que parce que le capital s'agrandissait, et Dieu sait par quels labeurs c'était alors. Lorsque, il y a soixante ans, la classe moyenne fit son avénement politique et ouvrit l'ordre de choses tout nouveau qui devait se dérouler par degrés, il y avait dans la société beaucoup de capital, et si ce n'était pas la classe moyenne qui en possédât le plus, c'était elle incontestablement qui était la plus propre à le faire valoir et à l'accroître dans l'intérêt général.

Comme commentaire des généralités qui précèdent, je sens le besoin de citer quelques faits.

La modeste et chaste reine d'Ithaque, en l'absence d'Ulysse, son époux, avait, nous dit Homère, douze femmes esclaves occupées nuit et jour à moudre le blé nécessaire à la subsistance de sa maison. C'était une maison tenue fort

simplement, et je serai dans l'exagération si j'admets que Pénélope eût à nourrir de la sorte trois cents personnes. Ainsi, dans cette société presque complétement dépourvue de capital, où tout se faisait à la sueur du front de l'homme, une personne était nécessaire pour moudre le grain consommé par vingt-cinq, peut-être par la moitié. De nos jours, grâce à l'intervention du capital, la mouture occupe infiniment moins de bras. Le moulin de Saint-Maur, près de Paris, auquel un gros capital a été consacré, serait en état de moudre chaque jour le blé qu'il faut pour cent mille rations de soldats, avec un personnel de vingt travailleurs ; ce n'est plus qu'une personne au moulin pour cinq mille bouches. Pénélope ne pouvait donner qu'une fort maigre pitance aux douze esclaves qu'elle avait à la meule, quoiqu'elle les excédât de travail, parce que le travail de ces infortunées donnait peu de résultat ; et elle ne pouvait mieux traiter ses autres esclaves, par la même raison. L'absence du capital se traduisait forcément dans tous les métiers par très-peu de produits pour beaucoup de travail et de travailleurs, et conséquemment

par une rétribution infiniment petite pour chaque travailleur en particulier. Avec une industrie qui serait tout entière sur le pied du moulin de Saint-Maur, il serait facile de rétribuer chaque travailleur d'une façon magnifique, parce que la quantité des produits de toute sorte dans la société serait très-grande en comparaison du nombre des travailleurs. Le capitaliste et le travailleur pourraient avoir en même temps, celui-ci un beau salaire, celui-là un beau profit.

Malheureusement, même aujourd'hui, tous les moulins ne ressemblent pas au moulin de Saint-Maur; tous les ateliers, en quelque genre que ce soit, ne sont pas établis dans le système le plus perfectionné. Il s'en faut prodigieusement qu'il y ait dans la société un capital assez fort pour donner de l'emploi à tous les hommes dans des conditions semblables. Une proportion aussi avantageuse entre la grandeur du capital et le nombre des travailleurs est comme la terre promise : nous l'espérons, mais nous en sommes bien éloignés encore.

S'il y avait assez de capital, on peut entrevoir à quel point déjà, avec l'avancement actuel des

arts, abstraction faite de toutes les découvertes nouvelles que chaque jour le génie des inventeurs prodiguera de plus en plus à la société, la masse de produits à distribuer entre les hommes serait plus forte aujourd'hui que dans l'antiquité. Voici quelques indications approximatives, qui sont bonnes au moins pour fixer les idées :

Dans l'industrie du fer, si l'on compare les petits foyers où opéraient, je ne dirai pas les contemporains d'Homère, ni même les Romains, mais les gens du moyen âge, plus avancés cependant, avec les hauts-fourneaux grands comme des tours qui sont en usage aujourd'hui et les appareils accessoires qui servent à l'affinage de la fonte et à l'étirage du fer, on trouve qu'un homme suffit présentement pour obtenir la quantité de fer qui nécessitait vingt-cinq ou trente travailleurs. A la faveur du capital donc, la puissance productive de l'homme est devenue dans l'industrie du fer vingt-cinq ou trente fois plus grande depuis cinq ou six siècles.

Dans l'industrie des toiles peintes, n'envisageons que la filature du coton ; prenons-la telle que la faisaient encore, il y a peu d'années, les fi-

leuses de l'Inde, et, en 1769, avant l'invention d'Arkwright, les fileuses d'Europe, et comparons-la à ce que donnent, dans les grandes manufactures de Mulhouse ou de Manchester, les bancs à broches actuellement employés. Une bonne fileuse d'autrefois produisait la moitié de la besogne d'une broche de nos usines, et un homme aujourd'hui suffit à 160 broches au moins, parce que le capital a résolu le problème posé par Aristote, de faire marcher les broches toutes seules; il n'y a plus qu'à les surveiller. Grâce au capital, la puissance productive de l'homme s'est donc accrue, à l'égard de cette opération spéciale, dans le rapport de 1 à 320 au moins. Avais-je tort tout à l'heure d'appeler le capital un magicien? L'enchanteur Merlin n'eût pas osé entreprendre de pareils prodiges.

Dans la filature du lin, une révolution, opérée de nos jours mêmes, par l'introduction des machines, c'est-à-dire par l'assistance du capital, a augmenté la puissance productive de l'homme dans le rapport de 1 à 250.

Que serait-ce si je comparais la puissance de traction du machiniste monté sur la locomotive

à celle du pauvre Indien qui, du temps de Montézuma au Mexique ou sous les Incas au Pérou, faisait l'office de bête de somme, en l'absence des chevaux ou des bœufs que la nature avait refusés au continent américain? L'un agit, au moyen d'un énorme capital employé à construire le chemin de fer et à en organiser le matériel; l'autre était complétement dénué de capital, ou, s'il en avait, ce n'était que la tresse de lianes avec laquelle il fixait sur son dos le faix qu'il avait à porter. Je dis *était, avait, fixait,* je dis mal : ce n'est pas seulement du passé, c'est du présent. J'ai vu dans les Cordillières du Mexique des charges de bois qu'on descendait ainsi, à dos d'hommes, à la halle du charbonnier; et de nos jours est-ce qu'on ne rencontre pas dans les Pyrénées et dans les Alpes, des hommes et des femmes charriant sur leurs épaules les gerbes de blé ou la récolte de foin du sommet des montagnes aux habitations de la vallée, ou portant de même du fond de la vallée au sommet de la montagne le fumier qu'ils ont pu se procurer, la terre même que les torrents avaient entraînée et qu'ils restituent par cet héroïque labeur au petit enclos patrimonial?

De cette manière, on le voit, l'amélioration du sort des populations est subordonnée à l'accroissement du capital, au développement de tous les capitaux, y compris celui qui réside en l'homme lui-même, qui est au bout des doigts du travailleur, dans sa tête et même dans son cœur : l'habileté au travail, le goût pour le travail, le zèle pour la prospérité de l'atelier. Ce n'est pas à dire que de soi l'accroissement du capital réponde à toutes les difficultés, et guérisse toutes les blessures. Il y a d'autres conditions, à coup sûr. Il faut que l'arsenal des connaissances humaines suive la même progression, afin que le capital trouve un emploi de plus en plus utile; il faut que le sentiment de fraternité, dont le christianisme avait mis le germe dans les âmes, sorte de ce sanctuaire pour prendre place, en s'épanouissant, dans la vie pratique des nations. Mais en vertu de la loi divine d'harmonieuse unité à laquelle obéit la civilisation dans ses mouvements en apparence les plus confus, il est à peu près impossible qu'un peuple avance grandement suivant une des directions principales, à moins de progresser majestueusement en masse de tou-

tes parts. Il est impossible, en Europe, qu'une nation augmente beaucoup ses capitaux à moins que chez elle le domaine des sciences abstraites et appliquées ne s'enrichisse pareillement ; et de nos jours, si dans quelqu'un des États le sentiment chrétien, qui nous fait voir et aimer notre frère dans notre prochain, était comprimé, on peut affirmer sans crainte que la civilisation tout entière y rétrograderait : l'esprit humain s'y obscurcirait, et le capital s'y dissiperait au lieu de s'accroître.

Ainsi, une des plus vives sollicitudes des amis du progrès populaire doit être de ménager sévèrement le capital déjà acquis, et de rechercher les moyens de le développer rapidement. Le capital est la substance même de l'amélioration populaire. Pour sainement apprécier toute proposition faite dans l'intérêt des travailleurs, il faut examiner si elle est de nature à favoriser l'accroissement du capital ou à le contrarier. Mettons-nous bien dans l'esprit que tout système d'économie sociale ou d'organisation du travail, quelque séduisant qu'il fût d'ailleurs, qui tendrait à détruire le capital ou à en déprimer la

marche ascendante, par cela même ne serait qu'une illusion, et aurait pour effet non pas d'améliorer l'existence des ouvriers, mais de l'empirer.

Je termine par une observation sur la République française que nos pères avaient proclamée avec enthousiasme au 10 août, et qui finit au 18 brumaire. On pourrait exprimer la cause générale de sa chute par beaucoup de formules également vraies. Les hommes qui vont au fond des choses reconnaîtront qu'une de ces formules, toutes équivalentes les unes aux autres, serait celle-ci : Les gouvernements qui se succédèrent alors au timon des affaires ne surent pas, ou, dominés par les circonstances, ne purent pas veiller au capital de la société de manière à l'augmenter ou seulement à l'empêcher de décroître. De toutes les formules qui peuvent servir à expliquer la catastrophe de notre première République, ce n'est peut-être pas la plus relevée, la plus philosophique, mais c'est une des plus pratiques. Les moyens matériels manquèrent ainsi à la République française de tenir les promesses de tout genre qu'elle avait faites à

la nation ; et lorsqu'elle disparut, quoique ce fût pour céder la place au despotisme, elle n'excita aucun regret, si ce n'est chez un petit nombre d'âmes d'élite, au gré desquelles la liberté était ce qu'elle sera toujours pour les natures supérieures et pour les amis clairvoyants de la civilisation et du progrès, le souverain bien.

Puisse cette leçon ne pas être perdue pour la République nouvelle !

---

31 mars.

III. — DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL SELON M. LOUIS BLANC.

Entrons dans le vif de la question. Parlons de l'organisation du travail.

A toute époque, le travail a été organisé, bien ou mal. L'esclavage est une forme de l'organisation du travail, forme grossière et brutale qui ne pouvait convenir qu'à des temps arriérés où le cercle de la fraternité humaine était fort restreint, et où, comme je l'ai fait voir, faute de capital, le travail opiniâtre de l'homme ne créant que très-peu de produits, l'immense majorité des hommes subissait d'une manière fatale un affreux dénûment. Le régime des maîtrises et des jurandes est une autre organisation moins imparfaite que l'esclavage, mais pour nous justement réprouvée. Le mot de l'organisation du travail, si on n'y joint un plan particulier, est donc dépourvu de sens, ou signifie tout ce que chacun peut vouloir. C'est à cette circonstance qu'il est redevable d'une grande partie de son succès. Les hommes, les malheureux surtout, ont un

faible pour tout ce qui est enveloppé de mystère, parce que leur imagination croit distinguer, parmi les nuages dont sont entourées les idoles qu'on leur présente, la satisfaction de leurs désirs.

Depuis 1789, la société française a adopté une organisation du travail fondée sur la liberté accordée à l'individu de produire tout ce qu'il lui plairait, comme il lui plairait, et d'en disposer à son gré, et cette liberté s'appelle la concurrence. On pensa alors que par là le bien-être universel allait venir. Cependant de graves abus se sont révélés et des novateurs ont proposé de supprimer la concurrence. Ils sont nombreux, ils sont divers dans leurs propositions; mais ils se classent tous indistinctement sous le titre de socialistes. Le plus ancien en date et le plus original par son génie a été Charles Fourier. Le plus moderne, celui qui a tiré des derniers événements un ascendant prodigieux, est M. Louis Blanc, hier écrivain dont on parlait pour son talent et l'exagération de ses idées, aujourd'hui l'une des onze personnes qui tiennent entre leurs mains les destinées de la patrie. Les communistes

proprement dits, qui se subdivisent en plusieurs sectes, forment une autre école. M. Olinde Rodrigues, penseur éminent ; M. Pierre Leroux, philosophe justement renommé, et beaucoup d'autres hommes distingués ont produit des systèmes d'organisation du travail, les uns plus ou moins compatibles avec la concurrence, les autres tendant à l'écarter. Parmi tous ces programmes, quelques-uns ont eu un retentissement très-grand. Celui de Fourier est représenté par un assez grand nombre de disciples dans les diverses parties de l'Europe et en Amérique. Celui de M. Louis Blanc obtient un honneur que rarement un novateur de cette hardiesse a eu de son vivant : il est solennellement prôné dans une enceinte réservée hier à la première des deux Chambres législatives de l'État. Il s'y étale avec le patronage du gouvernement. Il inspire des décrets qui sont obéis. C'est par celui-ci que je commencerai, afin de savoir s'il porte en ses flancs quelque amélioration populaire. C'est même le seul auquel je consacrerai beaucoup de développements.

Avant que le livre et l'auteur lui-même fussent parvenus à leurs hautes destinées, en 1844 et

1845, j'ai eu l'honneur de soutenir, dans les colonnes du *Journal des Débats*, une discussion sur ce sujet contre M. Louis Blanc. Il jugea à propos de me dire à cette occasion que j'étais un courtisan (*Journal des Débats* du 17 février 1845). Je ne désespère pas de le faire revenir de cette opinion, et de le convaincre de mon indépendance ; car je persiste à repousser absolument son plan, quoiqu'il soit devenu plus qu'un homme puissant, une sorte de loi vivante.

Disons d'abord ce que serait l'organisation du travail, selon M. Louis Blanc.

Le système aurait pour effet de placer toute l'industrie dans les mains de l'État sous le nom d'*ateliers sociaux*. Dans ce but, le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création de quelques-uns de ces ateliers dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale. Les ateliers sociaux seraient régis par des statuts rédigés par le gouvernement et adoptés par la représentation nationale. Ils seraient sur les bases suivantes : les salaires seraient égaux ; il n'y aurait ainsi aucune concurrence dans l'atelier. Tous les ateliers sem-

blables étant associés, il n'y en aurait pas davantage entre les établissements. La hiérarchie sortirait tout entière du principe électif, sauf la première année, où il y aurait des chefs nommés par le gouvernement. Chaque membre aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance ; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs. Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs; en d'autres termes, le capital ne pourrait rapporter qu'un intérêt légal. On prélèverait sur le bénéfice net un fonds de réserve destiné à l'entretien des vieillards et des malades, à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, et à l'extension du système.

L'absorption de l'industrie privée par cette industrie publique ne serait pas obligatoire. Mais M. Louis Blanc tient pour certain que dès qu'il y aurait dans chaque branche de l'industrie un

atelier social, les ateliers particuliers seraient presque immédiatement forcés, par l'invincible concurrence qui leur serait ainsi suscitée, de se rendre à discrétion et d'arborer la bannière des ateliers sociaux.

Ce résumé fidèle, où je me suis servi, autant que possible, des expressions mêmes de M. Louis Blanc, suffira, je le crois, aux hommes qui sont familiers avec le travail des ateliers et à ceux qui ont quelque connaissance du cœur humain pour qu'ils l'apprécient. M. Louis Blanc croit que son système a une force d'*expansion immense*, et que l'industrie privée serait hors d'état de soutenir une *longue lutte* contre les ateliers sociaux. Je m'engage à me faire de toutes mes forces l'apôtre du système, si, parmi tous les habitants de Paris qui se sont mêlés de conduire des ateliers, ou parmi tous les moralistes de quelque note, il trouve trois personnes qui soient d'avis qu'une fabrique ainsi organisée pourrait aller trois mois.

Les ateliers sociaux contraindraient tous les autres à composition parce qu'ils auraient, dit M. Louis Blanc, « sur tout atelier individuel l'a-« vantage qui résulte des économies de la vie en

« commun et d'un mode d'organisation où tous « les travailleurs sans exception sont intéressés « à produire vite et bien. » Pour ce qui est de la vie en commun, l'avantage qu'elle a sur le morcellement des ménages est évident. M. Louis Blanc n'est pas le seul à la patroner. Fourier avait les devants sur lui de près d'un demi-siècle. Les économistes, tout en faisant remarquer que ce ne serait pas aussi facile à organiser sans de continuels tiraillements qu'on le croirait au premier abord, ont recommandé la vie en commun, surtout à l'égard de la nourriture. M. Rossi, dans la préface qu'il a mise en tête de la traduction de Malthus, a été fort explicite pour signaler aux ouvriers l'amélioration qu'ils devaient en attendre. Et ce que j'en dis n'est pas pour contester à M. Louis Blanc une priorité qu'il ne réclame pas, c'est uniquement à cette fin de montrer que ce n'est point un des caractères distinctifs de son système. La vie en commun, l'association des besoins et des plaisirs est praticable avec toute espèce de mode d'organisation du travail. Elle est possible dans l'état actuel des choses. Ainsi le système des ateliers sociaux n'a pas à s'en prévaloir.

Reste donc pour la puissance expansive du système, pour son triomphe sur les ateliers individuels, l'autre ressort, ce *mode d'organisation où tous les travailleurs sans exception seraient intéressés à produire vite et bien*. C'est là que M. Louis Blanc s'abuse. Je le lui dis avec toute la soumission qu'un simple et obscur citoyen doit à un des dictateurs de la patrie, son système est vicieux précisément en ce que l'homme y cesse d'être *intéressé à produire bien et vite*. L'égalité absolue des rétributions tue l'émulation, détruit l'intérêt que chacun avait à bien faire. Mon voisin, qui est industrieux et adroit, n'a plus aucun motif de prendre plus de peine que moi qui suis paresseux et incapable. Par fainéantise, je ne travaille pas, comptant sur lui; et lui, qui ne voit pas pourquoi il s'exténuerait chaque jour au profit de ma mollesse, suit mon exemple; il mesure son travail sur le mien. — Vous vous trompez, reprend M. Louis Blanc, ce voisin a un intérêt direct à l'accroissement des bénéfices dont il doit toucher une partie. — Je reproduis ici textuellement cette réplique de M. Louis Blanc, parce que je ne dois laisser aucun de ses argu-

ments dans l'ombre. Je le prie cependant de considérer que l'intérêt direct de chacun, dans une association par égalité, qui comprendra pour chaque industrie des myriades d'individus, des cent mille, des millions quelquefois, n'est pas chose qu'on puisse invoquer sérieusement. Calculons sur cent mille collaborateurs seulement. Si en bien s'appliquant, ce bon voisin que j'ai et que je regarde faire, produit dans son année pour 100 francs de plus que la moyenne des travailleurs, combien lui en reviendra-t-il personnellement dans votre système? un *millime* par an. Trois centimes après une vie laborieuse de trente années, voilà le capital que l'homme industrieux recevra en récompense de ses œuvres personnelles! Ne parlez donc pas d'intérêt individuel; ne dites pas, comme vous l'avez écrit, que vous le prenez en *sérieuse considération* (1). Vous immolez la personnalité humaine : vous la noyez dans un panthéisme confus. De chacun de nous vous faites ce que le règlement du bagne fait des forçats, un numéro.

(1) Lettre de M. Louis Blanc au *Journal des Débats*, du 17

La concurrence, figure industrielle de la liberté, telle que l'ont conçue les grands hommes de 1789, avec la rétribution proportionnelle qui en est la conséquence, est pour le travailleur un stimulant énergique de tous les moments. Dans l'atelier, il n'y a pas de stimulant qui soit plus puissant. Autrefois l'industrie ne se portait en avant que d'une marche languissante, et la conséquence était qu'avec une grande quantité de travail, et pour une grande masse de travailleurs, il y avait peu de produits, ou encore, ce qui revient au même, les produits étaient chers. La cause principale de ces molles allures de l'industrie, funestes aux intérêts du plus grand nombre, c'était que la concurrence en était à peu près bannie. En 1789, la liberté se présenta, et promit à nos pères de faire doubler le pas à l'industrie attardée ; n'a-t-elle pas bien tenu sa promesse ?

Excitant les hommes à tous les degrés de l'échelle, depuis le grand manufacturier jusqu'à l'ouvrier, la liberté, sous les traits de la concur-

février 1845, reproduite dans l'édition de 1848 de son livre, page 139.

rence de ville à ville, de fabrique à fabrique, d'ouvrier à ouvrier par le travail à la pièce, a produit les perfectionnements prodigieux auxquels un demi-siècle a suffi. C'est sous son aiguillon qu'il a fallu que chacun s'appliquât à *produire vite et bien!* L'amélioration de la condition des ouvriers, le progrès populaire dans son acception la plus large exigeaient l'agrandissement de la production, la multiplication des produits pour une même quantité de travail, ou, pour dire la même chose en d'autres termes, le bon marché, et, entendons-nous bien, le bon marché sans l'abaissement des salaires; que de merveilles n'ont pas été accomplies en ce genre! Un relevé publié récemment sur les tissus de coton montre que depuis un demi-siècle environ ces articles ont successivement baissé, au point de ne plus coûter que la treizième partie de leur prix d'autrefois. Qu'en rendant d'aussi grands services généraux, la concurrence ait occasionné des malheurs privés, de cruelles souffrances individuelles, dont de nombreuses populations quelquefois ont été affectées : c'est un point sur lequel j'aurai à m'expliquer plus tard, et je le

ferai sans engouement, sans reculer devant rien de ce que demandera la justice; je le ferai avec la sympathie qui m'a toujours animé pour l'intérêt populaire, avec le sentiment qui m'a toujours porté vers ce qui doit adoucir les maux du plus grand nombre, ou lui ouvrir les destinées qu'il mérite. Mais un fait est constant : malgré des maux que je déplore, et contre le retour desquels je crois qu'il est possible de se prémunir, la société en masse, le pauvre comme le riche, est très-grandement redevable à la concurrence. Eh bien, cette force amie du progrès, cette puissance qui est bienfaisante, malgré la rudesse de quelques-uns de ses mouvements, M. Louis Blanc la proscrit. Il s'agissait de mieux faire marcher la montre, il commence par en briser le ressort.

Quant à cette égalité absolue qu'on présente aux regards d'une multitude fascinée comme si c'était la plus parfaite image de la fraternité humaine, ce n'est pas elle qui peut avoir nos hommages. Il est une égalité que la justice conçoit, et que tout nous recommande, c'est celle que saluèrent nos pères en 1789, et qu'ils in-

tronisèrent par d'immortelles victoires, aux applaudissements de la famille humaine. Cette égalité sainte est celle qui proclame que l'État doit à tous les intérêts un égal appui, qu'il est tenu de couvrir de son égide respectée les champs ou la manufacture ou la boutique de celui-ci, les rentes de celui-là, le labeur de ce troisième qui n'a ni rentes, ni champs, ni boutique, ni usine. L'esprit de cette égalité féconde, c'est qu'un vaste et libéral système d'éducation nationale, avec la sollicitude la plus empressée, recherche partout, sous la blouse comme sous le velours, les natures supérieures dont la société a besoin, afin de les rendre dignes de recevoir le dépôt sacré des destinées de la patrie; c'est que les distinctions publiques appartiennent aux talents et aux services, quelle que soit la naissance ou la fortune. Mais soumettre à la même existence matérielle tous les hommes sans exception, depuis les dignitaires de l'État et les chefs des travaux de la société, jusqu'au dernier homme de peine, c'est une de ces chimères qu'on permet tout au plus au collégien naïf, lorsque, l'imagination exaltée en faveur du brouet noir

des Spartiates, il rêve qu'il est appelé à remodeler la société. Quoi! les magistrats suprêmes, les chefs de la société logeront dans une cellule numérotée comme le dernier des citoyens, ils mangeront à la gamelle de tout le monde, se délasseront dans le préau commun, et quand ils méditeront sur les affaires de la patrie, ils auront autour d'eux les ustensiles du ménage et les cris des enfants! L'égalité véritable, c'est une chance aussi égale que possible de s'élever, offerte à tous ceux qui y sont appelés par leurs facultés, et qui le méritent par l'opiniâtreté de leurs efforts personnels. Ce qu'on nous propose serait la dégradation de tout ce qu'il y a de noble et de digne sur la terre. Ce serait l'oppression des natures d'élite par les natures communes; des hommes actifs, intelligents et dévoués, par les égoïstes, les sots et les fainéants. Et qu'on le remarque bien, cette tyrannie ne s'exercerait pas seulement contre les sommités de la société : elle sévirait dans l'atelier, à tous les échelons. Pour me servir de l'expression consacrée par un des décrets du Gouvernement provisoire, ce serait *l'exploitation* des bons travailleurs par les

mauvais. Les bons ouvriers, si nombreux à Paris, n'ont pas tardé à s'en apercevoir, et ce n'est pas eux qui recommandent ce système.

Tous les malheureux sont frères, dit-on. J'irai plus loin, et je dirai : tous les hommes le sont. Ils sont frères, ils doivent faire cause commune pour que la justice règne sur la terre. Mais cette brutale promiscuité est-elle la justice ?

Le système de répartition de M. Louis Blanc se prévaut d'un vernis de spiritualisme. La récompense des chefs de la société sera dans l'exercice même de leurs facultés ; mais je laisse parler M. Louis Blanc : « Si l'on répond, dit-il, que « le talent a besoin d'être stimulé par la récom- « pense, que l'utilité sociale l'exige, je demande- « rai à mon tour s'il est nécessaire que la récom- « pense soit matérielle, qu'elle s'évalue en ri- « chesses. Est-ce que les hommes vraiment su- « périeurs n'ont pas toujours cherché et trouvé « leur principale récompense dans l'exercice « même de leurs facultés ? Si la société eût voulu « récompenser Newton, elle n'y eût pas suffi. Il « n'y avait pour Newton qu'une récompense « équitable, la joie qu'il dut ressentir quand son

« génie découvrit les lois qui régissent les mon-« des (1). » Soyons spiritualiste, mais soyons-le à propos. Dans le monde des purs esprits, M. Louis Blanc aurait raison. Malheureusement la divine Providence a jugé à propos de nous placer dans un autre monde, où la matière coexiste avec l'esprit. Elle nous a joué le tour de nous faire un corps en même temps qu'une âme, et d'attacher ici-bas l'un à l'autre indissolublement, si bien que l'âme perçoit ses impressions, forme ses idées, exerce sa puissance par l'intermédiaire de cette gaîne matérielle. A la suite de la désobéissance de nos premiers parents, Dieu nous a donné des besoins et des désirs fort variés, dont beaucoup sont matériels et communément se développent d'autant plus, entre certaines limites, que les facultés de notre esprit s'aiguisent davantage. Il l'a fait en vue de nous punir, je le crois, puisque les traditions religieuses l'enseignent ; mais enfin l'a-t-il fait, oui ou non ? Que M. Louis Blanc s'en plaigne s'il le veut, mais

(1) Lettre de M. Louis Blanc au *Journal des Débats*, numéro du 17 février 1845. *Organisation du travail*, page 142, édition de 1848.

peut-il le défaire? Et s'il ne le peut pas, pourquoi veut-il faire disparaître ce qui, dans la constitution de la société, est fondé sur cette donnée même ?

Pour ce qui est de Newton, le roi d'Angleterre le fit baronnet, et lui donna la place de directeur de la Monnaie. Newton trouva que c'était *équitable.* Aujourd'hui, grâce au progrès des idées libérales, je suppose que la reine d'Angleterre le ferait duc et pair, et que le Parlement lui décernerait un domaine dans le genre de Blenheim, offert à Marlborough. Le grand Newton se laisserait décerner ces magnifiques récompenses, le monde civilisé tout entier applaudirait, et involontairement M. Blanc lui-même, oubliant son système, joindrait ses applaudissements à ceux de nous autres vulgaires.

Un spiritualiste pur est tenu d'être un rigoureux logicien , car les faits et les intérêts, devant lesquels s'arrêterait un autre, ne sont rien pour lui. C'est au nom du spiritualisme absolu que M. Louis Blanc pose en principe l'égalité absolue dans la condition matérielle des hommes ; il faut donc que l'organisation qu'il établit réalise

l'égalité matérielle de la façon la plus parfaite. Loin de là, il institue des inégalités choquantes. Mon voisin, qui a femme et enfants, et moi qui suis célibataire, nous recevrons la même rétribution. Si c'est tolérable pour moi, c'est de la misère pour lui qui partage avec quatre ou cinq personnes. Si je suis assez bien traité, il l'est fort mal. Dans l'état actuel des choses, ce voisin que la nécessité aiguillonne, peut, par des efforts heureux, se soustraire à son malheureux sort; avec M. Louis Blanc, cette chance de salut lui est interdite; quelque prodige qu'il fasse, il n'a jamais que le salaire commun, et pour lui l'inégalité reste indélébile. Sur la porte de la cellule de cet infortuné, le législateur nouveau a écrit la devise de l'enfer : Sans espoir! M. Louis Blanc, avec ses prétentions à l'égalité, consacre et rend éternelles, nous le verrons, d'autres inégalités encore. Curieux système pourtant, qui, en s'appuyant sur la passion d'égalité dont le siècle est dévoré, renverse des inégalités que sanctionnait la justice et qu'approuvait l'intérêt général, et en organise d'autres qui sont iniques!

2 avril.

IV. -- CONTINUATION DU MÊME SUJET. — SI L'INTÉRÊT COLLECTIF A LA PUISSANCE QUE LUI ATTRIBUE M. LOUIS BLANC.

Ta proposition est-elle juste? demanda Aristide à Thémistocle. — Si elle n'est pas juste, du moins elle est utile à la République, répondit celui-ci. — Si elle n'est pas juste, elle est mauvaise, reprit Aristide. — Justice et utilité, ces deux conditions qu'Aristide ne voulait pas séparer, sont aussi celles qu'il faut exiger invariablement de tous les projets qu'on présente pour l'organisation du travail. Le plan de M. Louis Blanc ne satisfait pas à la première ; il établirait un régime d'iniquité; je crois l'avoir démontré. Il n'en faut pas davantage, on n'en saurait douter, pour que la démocratie française n'en veuille pas. Quant à l'utilité, en vertu de l'harmonie universelle, elle ne se rencontre guère là où la justice n'est pas. En fait, je crois avoir prouvé aussi déjà que ce système d'organisation ne profiterait ni à la société prise dans son ensemble, ni aux ouvriers considérés à part des chefs d'in-

dustrie et des capitalistes. Cependant c'est un point sur lequel il est nécessaire de revenir.

Le problème de l'amélioration populaire ne peut être résolu (*Lettre I*) que par la multiplication des produits de toute espèce pour une même quantité de travail et de travailleurs. Le système de M. Louis Blanc ne développerait pas la production, il la resserrerait : car c'est un fait d'expérience, que le moyen d'accroître la quantité des produits consiste à intéresser personnellement et directement chacun à produire davantage. Les circonstances matérielles de la production une fois arrêtées, pour produire *vite et bien*, selon l'expression de M. Louis Blanc, il n'y a pas d'autre procédé que celui dont le travail aux pièces est la dernière expression, mais qui réussit cependant lorsqu'on associe entre eux plusieurs ouvriers, pourvu que le nombre en soit très-borné. L'expérience a démontré cent millions de fois et prouve tous les jours, qu'avec le travail aux pièces ou l'association restreinte, l'entrepreneur obtient plus de résultats, et l'ouvrier une plus forte rétribution. Or, avec le plan de M. Louis Blanc, il n'y a plus de travail aux piè-

ces; et d'association, il n'y en a qu'une immense, dans la confusion de laquelle chaque intérêt individuel disparaît comme une goutte d'eau dans la mer.

Mais si M. Louis Blanc ne donne pas à la production le mobile de l'intérêt individuel, s'il le dédaigne, c'est qu'il en a un autre : « Est-ce qu'il n'y a pas, dit-il, dans tout intérêt collectif, un stimulant très-énergique ? » Il cite pour preuve l'armée qui fait des merveilles au nom d'un intérêt d'honneur collectif, le triomphe du christianisme qu'il attribue aussi à un sentiment collectif, le patriotisme enfin qui est un intérêt collectif. Comme c'est sur la comparaison avec l'armée qu'il insiste le plus, c'est celle que j'examinerai de plus près.

M. Louis Blanc est tellement convaincu que, sur la foi de cette similitude, il n'hésite pas, nouveau Samson, à renverser l'économie de l'industrie moderne, comme si c'était un temple de Philistins. Rien n'est respectable comme une grande conviction ; mais aussi bien il faut qu'elle-même respecte la société, qu'elle ne s'impose pas, et qu'à ses débuts elle se fasse modeste et

demande un passe-port à la raison et à l'expérience. Or, que répond la raison quand on lui demande si le mobile du travailleur dans la pratique habituelle de l'industrie peut être le même qui anime le soldat sur le champ de bataille? La raison répond que la comparaison est boiteuse, que la guerre et l'industrie sont deux ordres de faits qui n'ont rien de commun. C'est à peu près comme le feu et l'eau; ainsi il y aurait de la témérité de conclure de l'un à l'autre. L'industrie a pour but la production; la guerre, la destruction. Sur le champ de bataille, le soldat est dans l'exaltation de la passion; il est rempli à la fois d'un dévouement sublime et d'une haine féroce. Dans l'atelier, le travailleur est paisible et ses sens sont rassis. Or, s'il y a une vérité au monde, c'est que l'homme exalté et l'homme calme procèdent à l'opposé l'un de l'autre.

Est-il certain cependant que sur le champ de bataille le soldat n'ait pour mobile qu'un intérêt collectif? Il songe, je le crois, à sa patrie menacée; ceci est collectif. Il voit à côté de lui son frère d'armes qu'un boulet ennemi a frappé, et il brûle de le venger : prenons encore ceci pour du

collectif. Enfin, il pense, autant que dans cette fièvre chaude on pense à quelque chose, à sa propre vie qui est en péril, à laquelle l'ennemi en veut, et qu'on ne sauve que par la victoire. M. Louis Blanc sait mieux que moi son Horace : il écrit trop bien pour ne pas posséder ses classiques. Il se souvient de l'alternative où ce grand observateur du cœur humain dit que le soldat est placé :

. . . . . Horæ
Momento, cita mors venit aut victoria læta.

Il faut choisir entre vaincre ou mourir. On se bat pour la patrie ; mais on se bat aussi, passez-moi l'expression vulgaire, pour sa peau. Ceci n'est plus collectif du tout ; c'est tout ce qu'il y a de plus individuel au monde.

Je ne le dis certes pas pour ravaler nos braves soldats : personne plus que moi n'admire ces hommes qui, lorsque la patrie est menacée, vont placer leur poitrine entre le fer ennemi et leurs concitoyens. Mais n'est-il pas vrai que l'espoir d'un avancement, mobile tout personnel, joue un grand rôle dans les faits de guerre? Le jeune

homme qui sent qu'il a le bâton de maréchal dans sa giberne s'efforce de l'en faire sortir. Bien plus, croit-on qu'il n'aime ce bâton de maréchal que pour l'idéal qui en rejaillira sur sa personne? Ne l'aime-t-il pas autant à cause de la grande existence qui y est si justement attachée et qui repose sur de grands avantages matériels ?

Quand même le dévouement à la patrie et le sentiment de l'honneur du drapeau seraient les seuls mobiles du militaire sur le champ de bataille, le combat n'est pas toute la vie du soldat ; ce n'en est que l'exception, en ce sens que l'espace de temps pendant lequel chacun est réellement engagé dans l'action n'est qu'une petite partie de la durée du service. S'il y a dans la vie du soldat un moment où le parallèle avec l'ouvrier soit raisonnable, c'est celui où on l'emploie aux travaux publics, à des terrassements militaires suivis, tels que ceux qu'exige la construction d'une citadelle. On en a eu de nombreux exemples sous Louis XIV quand Vauban fortifiait les frontières ; sous Napoléon, à Alexandrie, en Piémont particulièrement ; et dans ces dernières années, aux fortifications de Paris. Dans ces cir-

constances, le soldat agit de sang-froid comme un travailleur ordinaire; il est à une besogne semblable à celle d'un autre terrassier. Alors on n'a pas laissé que d'invoquer le sentiment collectif sur lequel compte M. Louis Blanc : on a dit au soldat ce qui était vrai, qu'il participait à une œuvre destinée à protéger quelque jour l'indépendance nationale, ou à servir de point d'appui à des opérations dont l'honneur de la patrie devrait retirer un grand relief. Et qu'est-il arrivé pourtant? Pour obtenir des résultats passables, on n'a eu que deux moyens : l'un, le moins efficace, consistait à mettre les soldats à la tâche en assignant à chacun une besogne qu'il devait faire, sous peine d'être puni rigoureusement. M. Louis Blanc doit avoir horreur de ce procédé. L'autre, le plus puissant, était de les payer en proportion de ce qu'ils faisaient, exactement comme l'ouvrier qui est à ses pièces. En un mot, pour bien faire, il a fallu adresser un appel direct à l'intérêt individuel le plus matériel.

Je m'incline avec un profond respect devant les martyrs qui ont de leur sang scellé la fondation du christianisme. J'admire le trappiste qui

va défricher les rochers de l'Afrique. N'y avait-il cependant qu'un sentiment collectif chez les martyrs, et n'y a-t-il rien de plus chez ces frères qui vont porter à nos colonies d'Algérie les modèles d'une bonne culture? Le martyr voulait avant tout conquérir le ciel pour lui personnellement; c'est à son salut que travaille le trappiste. Tout cela est fort personnel. — Oui, répondra M. Louis Blanc; mais ce n'est pas matériel. —En effet; mais aussi je demanderai à tous les gens de bon sens ce qu'il faut penser d'un système qui suppose que tous les travailleurs sans exception, tous les jours régulièrement, quand ils feront des souliers ou tisseront du calicot, seront dans le même sentiment que le martyr devant ses bourreaux ou que l'austère trappiste en présence de l'épreuve à laquelle il a condamné son corps pour sauver son âme.

Pour que le système de M. Louis Blanc pût se soutenir, il faudrait qu'il fût possible de constituer une société florissante et heureuse sur le seul sentiment collectif, sans faire intervenir le sentiment du moi, sur le devoir sans le secours du droit. La conscience de notre droit est un de

nos plus énergiques mobiles, le sentiment du moi est une des plus grandes forces de la nature humaine et l'un de ses plus nobles attributs. « *Je* pense, donc j'existe », s'est écrié Descartes. Il aurait souri si on lui avait proposé de modifier sa formule et de dire *nous pensons*. C'est le moi qui fait le talent, le génie, et sans lui il y a peu de héros. Tous les peuples où le moi a été étouffé ont été des troupeaux de vils esclaves.

Quelques philosophes ont voulu fonder la morale sur l'intérêt seul ; on échouera tout autant si l'on tente de la constituer sur l'unique base du devoir. Ce sont deux puissances qui se partagent notre être. Le problème de toutes les sociétés, de toutes les religions, de toutes les politiques a été de les concilier, de les combiner. Réservez vos éloges et vos encouragements pour le sacrifice : l'intérêt peut et doit s'en passer, il porte la récompense avec lui ; mais n'espérez pas de l'exterminer : il est trop vivace, il vous résisterait toujours. Élevez des statues à Cincinnatus, à Washington, à d'Assas ; tressez des couronnes à Léonidas ; décernez des palmes aux martyrs de la foi ; mais ne décrétez pas que le genre humain

tout entier pratiquera en permanence les vertus que les âmes d'élite ont déployées dans des moments solennels : celles-ci devant Dieu, sous l'influence du sentiment religieux le plus exalté; ceux-là en face de la patrie éplorée. Laissez sa part dans la vie au sentiment de l'intérêt : elle est naturellement indiquée, ce sont les transactions auxquelles donnent lieu la production et la jouissance de la richesse, et où le portent les besoins de la personne. Par l'éducation, faites que la conscience révèle à l'homme sans cesse, même alors, qu'il a des devoirs sacrés à remplir; que des lois bien faites soient des guides qui l'éclairent et qui le retiennent, s'il se précipitait trop sur la pente de son intérêt. Mais renoncez à la supposition que l'intérêt peut être extirpé du cœur de l'homme. Dieu l'y a mis à poste fixe, l'histoire vous l'atteste, les faits grands et petits vous le montrent à chaque minute. C'est tant pis pour le cœur humain, direz-vous. Eh non! c'est tant pis pour votre plan.

Laissez en sa sphère chacun des sentiments humains, ne les dépaysez pas : c'est comme si vous disiez à la zone polaire de s'approprier la

végétation de l'équateur et à la zone torride de revendiquer les plantes de la Sibérie. Ne tentez pas d'assigner au dévouement, au devoir ce qui fait l'apanage de l'intérêt dans ce qu'il y a de plus matériel. Vous n'y réussirez pas, c'est ce qui n'a jamais été et ne sera jamais, car ce n'est pas dans la nature. Il est vrai que vous prétendez l'y mettre. Je n'examine pas ce qu'a d'exorbitant la prétention de refaire la création ; je vous demande seulement une grâce : avant de désorganiser l'industrie nationale et la société au nom de l'organisation, attendez au moins que vous ayez fait un essai. Vous faut-il 5 millions, 10 millions, demandez-les au ministre des finances ; mais puisque vous aimez votre patrie, ne la prenez pas tout entière pour le sujet de vos expériences. Cette noble France qui est là à vos pieds, à votre merci, ce n'est pas assurément un de ces êtres vils, l'*anima vilis* que les expérimentateurs peuvent se permettre de manipuler à leur gré.

Ainsi, tout l'édifice de M. Louis Blanc est un échafaudage reposant sur le sable. Son grand argument tiré de la comparaison de l'industrie avec l'armée est caduc. La bravoure du soldat

sur le champ de bataille, l'honneur du drapeau, et le sacrifice que le martyr faisait de sa vie devant les idoles, ne prouvent rien en faveur de l'intérêt collectif sur lequel il veut faire pivoter l'industrie, à l'exclusion de la concurrence. Son organisation du travail est stérile et impuissante. Il y aura beaucoup moins de produits à partager entre les hommes, parce que la production n'aura plus de ressort. Il n'y aura donc parmi les travailleurs qu'une égalité de misère. M. Louis Blanc, dans les discours vraiment éloquents qu'il prononce au Luxembourg, parle de l'abondance qui règnera sur la terre, à la faveur de son système. Dans le discours inséré au *Moniteur* du 2 avril, il annonce que tous les ouvriers auraient le maximum des salaires d'aujourd'hui. Touchante illusion ! j'aurais voulu ne pas la détruire : mais l'État est en péril, et chacun doit hautement soutenir ce qu'il croit être la vérité ; seule la vérité peut nous sauver. Ce que M. Louis Blanc a pris pour une lampe d'Aladin, avec laquelle il ferait aussitôt des merveilles pour les ouvriers, n'est qu'un talisman désorganisateur. Le secret qu'il a découvert, et dont la possession le rend si

heureux et en ce moment si populaire, est celui de *l'appauvrissement général.*

Ce triste résultat de l'organisation du travail qu'on voudrait nous imposer serait accompagné de plusieurs autres.

Quels sont les moyens de maintenir un peu d'activité dans une société à laquelle on aurait donné pour base unique le sentiment du devoir? M. Louis Blanc, dans une des dernières séances du Luxembourg, a fait connaître son procédé. Il y aura dans les ateliers sociaux des écriteaux portant ces paroles : « Celui qui ne travaille pas est un voleur. » Voilà donc la grande machine politique, industrielle et sociale de M. Louis Blanc : des écriteaux imités de ceux des pédagogues ! Telle est la force du sentiment de l'intérêt personnel, que l'amas presque tout entier des lois n'a pour objet que d'en balancer les excès. Le Code civil, le Code pénal sont motivés sur ce que l'homme a besoin d'une contrainte ou même d'une menace pour ne pas s'abandonner à l'intérêt, pour remplir son devoir. Et voilà un système qui suppose que le devoir se fera tout seul, avec le secours d'un écriteau ! Où donc M. Louis Blanc

a-t-il découvert une nature humaine faite pour ce système-là ?

Laissons donc les écriteaux et les idylles; consultons l'expérience : ses leçons sont bonnes pour tout le monde, pour les dictateurs plus que pour le reste des hommes. L'expérience nous offre, en effet, des associations exceptionnelles, où l'on a adopté pour principal ressort le principe du devoir. C'est l'armée, ce sont les couvents. Or, là comment s'y prend-on ? Ces associations ne subsistent qu'à l'aide d'une discipline de fer. Dans toutes les armées et dans tous les couvents, pour empêcher la révolte de la personnalité humaine violemment refoulée, on a dû établir l'obéissance passive. Ainsi le couvent et la caserne, la règle de Rancé ou le conseil de guerre, voici la nouvelle perspective que nous ouvre M. Louis Blanc. Les ouvriers aimeront encore mieux l'ordre social actuel, le régime de la liberté du travail, tout *rempli* qu'il est d'*iniquités*, de *misères*, de *turpitudes*. (*Organisation du travail*, page 117.)

On pourrait examiner ce système de plusieurs autres points de vue, et on arriverait toujours à

des conclusions du même genre. Je me bornerai à en indiquer une seule, au sujet de l'influence qu'il peut exercer sur la formation des capitaux. L'amélioration du sort des travailleurs suppose, je crois l'avoir démontré (*Lettre* II), la création d'une beaucoup plus forte proportion de capitaux en regard d'un même nombre d'hommes. Le nouveau plan développera-t-il les capitaux?

Il en arrêterait presque complétement la formation. On ne pourrait plus économiser, sauf une exception que je vais signaler, puisqu'on produirait beaucoup moins, et la part que chacun recevrait, à titre de travailleur, serait trop modique pour qu'il eût le moyen de faire des réserves. On verrait alors une bizarrerie qui n'a pas attiré l'attention de M. Louis Blanc : les capitalistes d'aujourd'hui, dont il respecte les droits par un ménagement louable, auront prêté leur argent à l'État, ou bien ils l'auront volontairement apporté aux ateliers nationaux ; ils en toucheront, avant tout, l'intérêt, sur le budget. Comme ils recevront aussi une rétribution à titre de travailleurs, s'ils ont le bon esprit de prendre part à l'œuvre, eux seuls auront du bien-être ; les

plaisirs seront leur monopole. La petite quantité d'économies qui se fera, dans la pénurie où la diminution de la production aura réduit la société, sera faite par eux et pour eux, et ils légueront leur privilége à leurs descendants à perpétuité. Aujourd'hui l'homme honnête, intelligent et industrieux, que ce soit un ouvrier ou ce qu'on a nommé un prolétaire éloquent, a la chance de s'élever et d'acquérir de la fortune. Il suffit de regarder d'où étaient partis tant d'hommes arrivés au sommet de l'industrie, au faîte de la société. Dans quelques branches de la fabrication parisienne, la plupart des hommes les plus notables, nous dirions des plus riches, s'il restait des fortunes manufacturières en ce moment, ont commencé par être ouvriers. C'est un ancien ouvrier qui était, il y a deux mois, ministre du commerce. Les faits de ce genre ne se produisent pas, je le reconnais, en assez grand nombre : nous rechercherons plus tard les moyens qu'il y aurait de les multiplier ; il sera facile d'en signaler quelques-uns. Mais enfin ce sont des faits constants, des symptômes consolants pour les hommes d'élite qui existent parmi les ouvriers.

Désormais, le chemin de la richesse sera fermé à tous nouveaux venus. L'organisation sociale dans laquelle on veut nous faire entrer au nom du progrès, se composera d'une aristocratie de fortune inaccessible au reste des mortels, et d'une masse qui, avec sa descendance, sera à jamais enfermée dans des couvents ou des casernes pour y vivre de misère. Ainsi, ce plan conçu pour le bonheur des humains et pour la plus grande gloire du spiritualisme, aboutirait, d'un côté au dénûment et aux rigueurs de la discipline claustrale ou militaire, de l'autre à l'aristocratie la plus exclusive et la plus matérielle. La tyrannie, les castes, la pauvreté à perpétuité pour le grand nombre, tel est le dernier mot du système. M. Louis Blanc va en être surpris; mais qu'il y réfléchisse davantage, et il reconnaîtra qu'il ne devait attendre rien de mieux de son plan. Il est inévitable en effet qu'on soit conduit aux conséquences les plus étranges et les plus funestes, et qu'on se trouve en présence d'un abîme sans fond, toutes les fois que, au lieu de s'attacher avec amour aux immortels principes de 1789 afin d'en perfectionner de plus en plus l'appli-

cation, on aura eu l'imprudence ou le malheur de s'en éloigner. Groupons-nous tous autour de ces principes sacrés; entourons-les de notre respect : c'est la gloire de notre patrie, c'est le patrimoine du genre humain, c'est le salut des populations souffrantes.

---

5 avril.

V. — LA NOUVELLE FORMULE DE M. LOUIS BLANC. — LE COMMUNISME.

Je croyais ne plus avoir rien à dire du système de M. Louis Blanc; mais je suis forcé d'y revenir. Depuis que j'avais écrit la précédente lettre, le système est changé. « Les pouvoirs qui nous ont précédés se vantaient d'être la résistance, nous, nous sommes le mouvement », a dit M. Louis Blanc, et il le prouve comme il faut, en marchant. L'organisation du travail qui, il y a huit jours, se promulguait au Luxembourg comme la Charte définitive du genre humain émancipé, celle que j'avais pris la liberté de discuter, est déjà surannée. Depuis le 3 avril, ce n'est plus qu'un expédient provisoire, pour me servir des paroles prononcées par M. Louis Blanc, *une transition entre une proportionnalité fausse et une proportionnalité vraie*. Nous verrons plus tard ce que sont ces deux *proportionnalités*. Le 3 avril, un discours prononcé au Luxembourg, d'après *le Moniteur*, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, a inauguré la nouvelle formule; je l'expliquerai dans un instant. De 1814 à 1830, nous avons eu une

religion de l'État; c'était du moins toujours la même. Maintenant que nous sommes dans le mouvement, il y aura une doctrine sociale de l'État; mais nous en changerions, à ce qu'il paraît, toutes les six semaines.

Le premier système, celui qu'avaient accrédité les dix ou douze éditions de l'*Organisation du travail*, mais qui est déchu depuis le 3 avril, avait pour idée fondamentale l'égalité des salaires, sauf des ménagements pour les capitalistes dont les droits étaient reconnus. C'était, avec quelques tempéraments, le système des communistes classiques, dont Babeuf a été le représentant. Maintenant l'organisation sociale qu'on recommande est celle des communistes que j'appellerai romantiques, je leur demande pardon de l'expression, elle sera justifiée un peu plus loin. Un écrivain socialiste qui en est un des chefs, M. Vidal, la désigne par le mot de Fraternelle. Le partage n'est plus égal : il s'opère *selon les besoins*. L'égalité à laquelle adhérait autrefois M. Louis Blanc, comme au dernier mot de la civilisation, est réduite à n'être plus qu'une des *étapes* que nous *avons encore à fournir dans ce long voyage de l'humanité vers le bien.*

Nous voilà donc conduits à traiter du commu-

nisme et de ses principales nuances. Au reste, c'est ce que je comptais faire aujourd'hui, lors même que M. Louis Blanc ne m'y eût pas obligé. Il y a trois mois, nous n'aurions pas jugé nécessaire de discuter le communisme ; nous aurions cru qu'il suffisait, pour le réfuter, de l'appeler par son nom. Nous n'avions pas raison alors, et nous aurions grandement tort aujourd'hui. Le communisme se présente en disant de bonne foi qu'il est en mesure d'améliorer le sort des ouvriers. C'était un motif pour qu'avant la Révolution il fût sérieusement analysé. Depuis la Révolution, c'en est un pour qu'il soit traité comme une puissance, avec respect. Il s'annonce, en effet, comme l'ami de ceux qui sont évidemment les souverains, qui disposent de toute chose, au nom desquels tout se fait, et qui ont le signe distinctif de toute souveraineté, de nombreux flatteurs. Et s'il n'a pas leur préférence avouée, si même on est fondé à croire qu'il ne l'obtiendra point, il est du moins certain qu'il excite leur attention et leur intérêt. Occupons-nous donc du communisme comme à Versailles on se fût occupé d'un personnage que Louis XIV aurait admis aux voyages de Marly, et à qui madame de Maintenon aurait adressé la parole.

Commençons par le communisme fraternel. C'est incomparablement celui qui a le plus de crédit. Prenons-le tel qu'il est dans le discours du 3 avril; car ce discours n'est pas seulement le Manifeste le plus net qui s'en soit produit, il restera aussi dans l'histoire comme un des monuments de la Révolution. Le président de la commission de gouvernement pour les travailleurs y a amplement et éloquemment développé son opinion que cette organisation offrait la *réalisation complète du principe de la justice,* et, bien entendu, celle du bonheur suprême sur la terre. Parlons d'abord de la justice. L'idéal de justice, selon M. Louis Blanc, est dans ces termes : produire selon les aptitudes et les forces, consommer selon les besoins. Voilà la *proportionnalité* juste. Jusqu'à ce jour, c'est une autre proportionnalité qui était admise dans les rêves des gens de bien et vers laquelle croyait graviter la société. On s'imaginait que la perfection consistait à rétribuer les hommes selon leurs facultés et leurs œuvres, et la société disait à chacun que s'il avait des besoins, il travaillât pour les satisfaire. Vous ne vous en étiez pas douté, cette prétention de la société est une tyrannie affreuse. C'est *au rebours de la raison et de l'équité,* je viens de le lire dans

le Moniteur. La bonne proportionnalité, celle qui est la plus équitable, la plus morale et la plus fraternelle, ordonne que les hommes qui ont le plus de capacité prennent la peine, et que ceux qui ont le plus d'appétit recueillent et mangent les fruits.

Tous les moralistes et tous les législateurs jusqu'à ce jour se sont appliqués à balancer le sentiment du droit par celui du devoir. Ils disaient à l'homme : « Tu as des désirs, l'ambition te tourmente ; pour que tu t'élèves honorablement et pour que ton cœur reste en paix au milieu de l'opulence ou du bien-être, pendant que des hommes, tes semblables, sont dans le dénûment, ne te couche pas un seul jour sans que ta conscience te rende le témoignage d'un service rendu à ton prochain ou à la patrie. C'est en remplissant tes devoirs que tu justifieras l'inégalité dont tu profites. » De là les proverbes, Noblesse oblige, Richesse oblige. D'un trait de plume tout cela est rayé. L'école du communisme fraternel sépare complétement le devoir du droit. Ceux-ci auront les droits, ceux-là les devoirs. Moi, je ressens des besoins ; je suis un être inepte, un fainéant, un Front-de-bœuf, un Verrès, un Sardanapale, n'importe ! mon besoin fait

mon droit; à moi les plaisirs! Toi, tu es plein de talent, tu es laborieux, appliqué, mais tu es modeste et sobre; tu t'exténueras de travail, et puis tu te couvriras la tête de cendres. Ainsi le veut le *principe supérieur de justice : Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins!*

Vous aurez aussi remarqué le principe tout neuf dont ce même discours du 3 avril a enrichi la philosophie de l'histoire. Les plus grands esprits nous avaient accoutumés à lire dans les annales du genre humain cette vérité consolante, que la capacité se dégage peu à peu des étreintes de la violence, et obtient par degrés la part qui lui revient; que l'intelligence assied graduellement son empire sur le sensualisme et la brutalité et se fait traiter comme elle le mérite, au grand avantage de tous. Erreur encore! La capacité et l'intelligence sont des usurpatrices à la domination desquelles le genre humain de plus en plus met bon ordre, et voici les termes textuels dans lesquels M. Louis Blanc l'enseigne au public :

« D'un bout de l'histoire à l'autre a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : « A chacun selon sa capacité » ; la protestation

du genre humain en faveur de ce principe : « A chacun selon ses besoins ! »

Que vous en semble, monsieur ? Jamais roman se joua-t-il davantage de la morale, de la justice, de l'histoire, de la philosophie et du sens commun ? Et je ne vous ai pas montré encore tous les côtés fabuleux du système, car si vous l'examiniez d'un autre point de vue, vous verriez que c'est une édition nouvelle de *Monte-Christo*. Les chefs de cette fraction du communisme sont semblables au magnifique héros de M. Alexandre Dumas : ils sont cousus d'or; les perles et les diamants leur coulent perpétuellement du bout de chacun des dix doigts. Par eux, la planète tout entière est un pays de Cocagne. La misère est bannie et devient une fiction. Mais d'où sortent donc tous ces trésors ?

C'est là leur secret qu'ils ont tous oublié de nous dire. Quand j'ouvre l'Évangile, j'y rencontre le miracle de la multiplication des pains et des poissons. Une nombreuse multitude était réunie et avait faim, et les disciples n'avaient que cinq pains et deux poissons. Notre-Seigneur fait intervenir sa puissance divine, et de ces maigres provisions il tire de quoi rassasier cinq mille

hommes fatigués par une longue marche, sans compter, dit saint Matthieu, les femmes et les petits enfants. Ma raison ne s'en rend pas compte, mais elle se soumet parce qu'elle est en présence de Dieu dont les actes ne se raisonnent pas. Mais quand nos novateurs prétendent qu'ils font des miracles, je ne suis pas tenu d'humilier mon entendement. J'ai le droit de leur demander respectueusement leur procédé. Voici le problème : La société française n'a pour vivre aujourd'hui, même en s'exténuant de travail, qu'un approvisionnement insuffisant. Notre travail annuel, quelque opiniâtre qu'il soit, ne crée qu'une quantité de bons aliments, de tissus pour les vêtements, de meubles, d'objets de chauffage, qui est de moitié ou du tiers de ce qu'il faudrait pour que tout le monde eût du bien-être. Il s'agit de rendre plus productif le travail de la nation. D'un mot nos organisateurs lèvent la difficulté : *Le travail selon les aptitudes et les forces, la rétribution selon les besoins!* J'aime mieux l'*il bondo cadi* du *Calife de Bagdad,* ou le *Sésame, ouvre-toi,* des Quarante Voleurs. Je l'aime mieux, parce que je n'y comprends rien; au contraire, je comprends trop bien votre formule. Je comprends qu'elle n'est bonne qu'à diminuer la production,

et ma raison me le démontre ; car de la façon dont vous entendez le travail, puisque vous en supprimez toute responsabilité personnelle, tout intérêt individuel, cela revient à dire que chacun travaillera à son gré. Or, quand on travaille à son gré, on fait très-peu de besogne. Telle est la loi de nature ; et si quelqu'un en doute, on n'a qu'à aller voir les ateliers nationaux.

Les personnes qui éditent ces fables et celles qui les accueillent ont dans l'esprit une idée qui leur semble répondre à tout : on se tirera d'affaire avec l'argent du gouvernement. C'est donc encore Monte-Christo qui apparaît, et c'est au gouvernement qu'on en donne le rôle. Malheureusement cette fois Monte-Christo est ruiné. Où prendra-t-il en effet ce qu'il distribuera, suivant vous, au public? des mains du public, apparemment; c'est dans nos poches, dans nos granges, dans nos ateliers et dans nos magasins à tous qu'est la mine d'or du gouvernement. Pour que le gouvernement ait beaucoup, il faut que nous ayons beaucoup produit, car c'est notre travail qui seul remplit nos poches, nos magasins, nos greniers. Mais notre travail est devenu beaucoup moins productif, ainsi que c'est infaillible sous le régime

du travail à volonté; l'État ne pourra donc avoir que beaucoup moins de revenu; alors voilà Monte-Christo qui dépose son bilan. Vous alliez lui demander la charité, et c'est lui qui tend la main.

Poursuivons. Il est convenu que le droit sera en proportion des besoins. Or, qui est-ce qui sera juge des besoins? Du moment que la part qui y est faite n'a plus rien de commun avec les œuvres, et que d'ailleurs il n'y a plus aucune propriété personnelle pour en garantir la satisfaction, la question mérite d'être posée. Comme tout se fera par l'élection ou par le suffrage, les besoins de chacun seront déterminés par le vote populaire. Il faudra que j'attende d'un vote populaire la reconnaissance de mes besoins. Mais ne sera-ce pas une perpétuelle tyrannie de la multitude sur chacun? Sans cesse, pour savoir dans quelle proportion je serai nourri, vêtu et logé le lendemain, j'aurai à affronter les hasards d'une cabale électorale. Quelle vie vous faites aux hommes simples et indépendants qui détestent l'intrigue ou qui n'aiment pas à se prosterner devant la foule! — Vous vous trompez, la foule aura la clairvoyance et l'impartialité du grand Salomon. — De quel Salomon parlez-vous,

d'abord ? car il y en eut deux : il y eut celui qui fut juste et honnête ; il y eut celui que de vils adulateurs avaient corrompu. Pourquoi la foule résisterait-elle à la flagornerie mieux que le prince auquel Dieu avait donné la sagesse en partage ?

Nos réformateurs sont toujours le jouet de la même illusion ; ils se croient le don des miracles. Au fond de leur système il y a toujours cette prétention de changer l'espèce humaine, et de l'élever à la hauteur des anges. Il n'y aura plus de frelons dans la ruche ; tout le monde y sera également de bonne volonté. Les tribuns seront exempts de toute ambition ; ils parleront à la multitude le langage d'une austère vérité ; ils ne décrieront jamais leurs adversaires ; quand ils rencontreront des contradicteurs, ils n'insinueront pas au peuple que ce sont des gens qui veulent le *tromper* et qui visent à l'*asservir,* ainsi que je le lis dans certain discours que j'ai sous les yeux ; au contraire, ils en feront un pompeux éloge, et demanderont qu'on les préfère à eux-mêmes dans la distribution des emplois et des faveurs. De son côté, le peuple n'écoutera avec plaisir que ceux qui éviteront soigneusement de chanter sa louange, et qui d'un ton ferme lui

rappelleront sans cesse ses devoirs de citoyen et de travailleur, d'époux et de père. Il se bouchera avec dégoût les oreilles quand on l'accostera en s'écriant qu'il est le comble de la magnanimité, l'oreiller du trône d'équité, le type de toutes les gloires. Au lieu de se faire donner une énorme rente par les Irlandais réduits à la dernière misère, O'Connell leur en servira une. Il n'y aura plus ni paresseux, ni voleurs, ni débauchés, ni calomniateurs, ni hypocrites, ni dupes, ni sots. Ah! donnez-moi Cyrano de Bergerac, ou l'Arioste, ou lisez-moi un chapitre des *Sept Châteaux du roi de Bohême*. Ce n'est pas plus fou, et c'est plus amusant.

L'école des communistes égalitaires, celle qui eut pour législateur Babeuf il y a cinquante ans, et qui aujourd'hui compte plusieurs organes remplis de zèle et de talent, ne fait pas d'aussi brillantes promesses. Elle a les allures d'un stoïcisme sévère. Elle a l'humeur très-raisonneuse, elle ne l'a point gasconne. Elle s'est refusée à enseigner cette monstrueuse formule, que les droits se mesurent aux besoins; mais elle n'en est pas moins hors d'état de chasser la misère. Or, c'est le problème qu'il faudrait résoudre. Sous sa loi, la production sera insuffisante, parce que le travail

n'aura pas le stimulant dont il ne peut se passer, l'intérêt personnel. Ce sera une mécanique au centre de laquelle manquera le moteur. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit (*Lettre IV*) au sujet de l'impuissance du devoir, lorsqu'il est seul en présence de l'œuvre de la production.

Et qu'est-ce que deviendrait la liberté sous ce régime d'égalité absolue, cette liberté tant et si longtemps souhaitée par les nations européennes, cette liberté payée par tant d'or, tant de larmes, tant de sang? Elle ne serait pas moins sacrifiée qu'avec le système des communistes *fraternels*. Chacun aurait un tyran dont le nom serait légion; ce serait la communauté à laquelle l'individu serait sacrifié tout entier, ou plutôt ce serait la poignée d'hommes habiles qui feraient prendre à la foule leur propre volonté pour la sienne. Oppression d'autant plus impitoyable qu'elle s'exercerait sans responsabilité; tyrannie monotone de toutes les heures, qui nous poursuivrait de ses règlements dans chacun de nos actes, petits ou grands, en supposant qu'il y eût encore rien de grand si ce n'est l'ennui, la dégradation, l'abaissement; qui bafouerait le génie et flétrirait la pensée; lit de Procuste, manteau de plomb et

couronne d'épines; minorité qui prendrait l'homme au berceau pour ne le lâcher qu'à la tombe; servitude sans compensation et sans refuge; joug contre lequel il n'y aurait de protestation possible que celle des esclaves des colonies qui rusent misérablement sous le fouet du commandeur.

Les communistes de toutes les nuances, ceux qui sont sous l'étendard de M. Cabet ou de M. Louis Blanc, et ceux qui marchent avec Babeuf et avec Buonarotti, ne sauraient donc atteindre leurs fins. Leurs systèmes ne cadrent pas avec la nature humaine. Il ne suffit pas d'aimer l'humanité, il faut la connaître. Ce n'est pas assez d'avoir de la logique, il faut d'abord avoir de la raison. D'un autre point de vue, leur erreur est manifeste. Voyez, dans le *Voyage en Icarie,* la description complète de ce que sera la société sous le nouveau régime. M. Cabet professe une grande vénération pour les sentiments de famille. Dans son *Credo* il a placé un article où il est dit expressément que *la vie de famille est plus conforme à la nature que la séparation des enfants d'avec leurs parents,* que la famille doit rester une *des plus grandes jouissances données à l'homme.* Mais alors il ne nous persuadera jamais que

l'héritage puisse être aboli. L'héritage est la traduction matérielle de la tendresse qu'éprouvent les parents pour leurs enfants. Du moment que vous concédez que les parents auront une affection vive pour leurs enfants, l'inégalité se maintiendra dans la société. Aussi d'autres communistes séparent-ils les enfants des parents dès l'âge le plus tendre. C'est plus logique, mais c'est brutaliser la nature.

Les communistes sont donc à l'égard de la famille entre deux difficultés. Ou bien ils ne mutilent pas le sentiment de famille, et alors ils introduisent dans leur système un rouage qui tourne en sens contraire des autres, et la mécanique tout entière en est brisée; ou bien ils font violence à la nature, et ils soulèvent contre eux le cri du genre humain.

Voici alors le raisonnement avec lequel ils sortent d'embarras. Le sentiment de famille, disent-ils, joue dans la société un rôle qui va toujours en diminuant. Dans la société féodale, c'est l'hérédité qui est la loi de transmission de toutes les fonctions, de toute chose : on est comte ou duc d'une province par droit de naissance; la noblesse est un privilége qui va de père en fils. Peu à peu l'hérédité est dépouillée de ses fleurons,

un par un ; les grandes charges de l'État cessent d'être héréditaires ; les nombreux priviléges de la noblesse sont amoindris, et bientôt ce n'est plus qu'un vain titre, tout le monde est soumis à l'impôt, tous les hommes ont droit aux emplois civils et militaires. Il ne reste plus de privilégiés qu'une noblesse très-peu nombreuse qui forme une Chambre des Pairs et entoure le trône. Ici la toile tombe. Quand elle se relève, un changement nouveau s'est opéré : la pairie héréditaire est détruite ; une pairie à vie la remplace, et la royauté est alors la seule représentation politique de l'hérédité. Tout à coup la terre tremble et le trône lui-même est englouti. Désormais, plus de distinction politique qui soit héréditaire. Bannie de la politique, exilée de la grande famille, qui est l'État, l'hérédité n'a plus de refuge qu'au sein de la petite famille, celle du sang, par la propriété. Pourquoi ne la forcerions-nous pas dans ce dernier asile?

Pourquoi? parce qu'il faut bien que le principe de la famille ait sa consécration quelque part. Les hommes sont de chair et d'os ; votre esprit, trop enclin à se détacher de la matière, l'oublie sans cesse. Le monde qui nous entoure

n'est pas une pure vision, il est matériel. Chacun des grands principes de la société a besoin d'une sanction matérielle. Cela blesse votre intelligence dédaigneuse; plaignez-vous-en à Dieu; accusez-l'en, si vous l'osez; mais il vous le faut subir. La petite famille, celle du sang, et la grande famille, la nation ou même l'humanité, sont les deux pôles autour desquels s'accomplit tout le mouvement social. Il n'est pas possible que la société se maintienne si elles n'ont l'une aussi bien que l'autre quelque forte institution qui les garantisse. Or pour la famille du sang, quelle autre imaginez-vous que l'hérédité de la propriété? Quoi de mieux indiqué par la nature elle-même? J'admets que dans les siècles qui nous ont précédés, sous l'empire du génie particulier aux races diverses qui ont tenu jusqu'ici le dé de la civilisation, et sous l'influence d'un grand concours de circonstances économiques dont une des plus décisives était la rareté relative du capital, l'hérédité occupât dans la société une place beaucoup plus grande que celle qui peut lui être attribuée désormais. Le temps des castes et des ordres est passé. Il se peut que tous les trônes croulent, et que l'hérédité doive ainsi être débusquée de la haute position politique qu'elle conserve encore

chez la plupart des peuples. C'est ce que dira l'avenir. Alors l'hérédité aurait perdu toutes les citadelles qu'elle a eues dans la politique, et c'est dans la famille du sang qu'elle serait reléguée. Mais là elle a une retraite inexpugnable. L'institution d'après laquelle un père transmet sa richesse à ses enfants chéris ne saurait être supprimée, parce que les liens du sang ne sont pas destinés à être brisés. Allez au fond de votre propre cœur, et dites-moi si la source de tant de joies si pures doit se tarir; car vous, novateur, je vous suppose père de famille, et, si vous ne l'êtes pas, je vous trouve bien audacieux de vous ériger en arbitre du genre humain, qui l'est.

Dans l'état actuel des choses, deux forces solidaires, le sentiment de la famille et l'esprit de propriété individuelle servent à la formation et à la conservation du capital. Avec le communisme, elles n'y peuvent plus rien. Ce capital cependant, c'est lui, je crois l'avoir démontré (*Lettre* II), qui fit tomber les fers des esclaves; c'est lui qui, à mesure que nous serons parvenus à le multiplier, repoussera de la société la misère qui la désole et la bouleverse. Tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen d'une énergie supérieure à celle de ces

deux ressorts pour la formation et la conservation du capital, on ne saurait se passer ni de l'un ni de l'autre ; voilà sous une autre forme la condamnation du communisme.

Ainsi jusqu'ici, dans tout ce qui est sorti des diverses écoles communistes, je n'aperçois que des désirs généreux, mais stériles, des projets qui partent d'une bonne intention, mais qui n'arrivent qu'à la subversion de la chose publique et à la destruction de toute liberté, et je retrouve toujours la prétention de refaire la nature humaine. Quelle chimère ! le cours des révolutions peut faire des dictateurs, il ne fait pas des dieux.

Que reste-t-il donc de ce système et de bien d'autres ? Il en reste un mot, un seul mot, mais qui est grand, celui d'association. Nous aurons à y revenir.

---

6 Avril.

VI. — DES RÈGLEMENTS NOUVEAUX SUR LE TRAVAIL, QUI ONT ÉTÉ DÉCRÉTÉS OU ÉTABLIS DE FAIT. — LES SALAIRES. — LA DURÉE DU TRAVAIL.

Les plus fausses notions sont propagées en tous lieux. On fait briller aux yeux des ouvriers les espérances les plus chimériques. Parlons aujourd'hui de cette idée actuellement fort en crédit, et admise d'une multitude de personnes qui n'ont pas comme les ouvriers l'excuse d'avoir manqué d'éducation, que l'autorité, par le seul effet de ses règlements sur le travail, peut changer du noir au blanc le sort des populations.

Dans ce système, le gouvernement interpose sa baguette entre l'ouvrier et le chef d'industrie pour déterminer minutieusement les positions respectives et faire les parts, pour commander aux uns ou aux autres des actes auxquels, si l'on était libre, on se refuserait absolument, et à l'instant l'ouvrier, par le fait même, est dans l'abondance. D'ailleurs l'industrie continue de marcher, ce qui implique que le chef d'industrie, de son côté, n'est pas moins satisfait. Tout le

monde a du bien-être, sans que l'on soit devenu plus habile, sans qu'il y ait plus de capital engagé dans l'œuvre, sans qu'on y mette plus de travail; que dis-je? on y en met beaucoup moins. Cela suppose tout simplement un miracle pareil à celui de la multiplication des pains. C'est pourtant ce don des miracles qu'on est parvenu, dans ce siècle de lumières, à faire admettre à un grand nombre d'honnêtes gens qui vivent aujourd'hui sur cet espoir. Et nous rions de la crédulité du moyen âge, et nous nous raillons des Fribourgeois du Sonderbund qui comptaient sur un prodige du ciel pour détruire l'armée de la Diète! Les hommes s'imaginent changer, ils sont toujours et partout les mêmes.

Jusqu'ici il était admis que, lorsqu'une société acquérait un nouveau degré de liberté, le gouvernement, au lieu d'étendre ses attributions, les restreignait. Nos réformateurs l'entendent différemment. Suivant eux, depuis que la France est devenue plus libre en passant à l'état républicain, le gouvernement même provisoire y a qualité pour régler souverainement des rapports où jusqu'ici l'autorité ne mettait pas la main, et pour gouverner l'industrie comme un sergent d'autrefois menait les recrues.

Les propositions destinées à faire le bonheur de la France, qui partent de l'hypothèse que le gouvernement assume la dictature à l'égard des contrats industriels entre le capitaliste et le travailleur, entre le chef et l'ouvrier, afin de les métamorphoser ou de les refaire à nouveau, sont innombrables. Ma table en ce moment est couverte de brochures et de lettres, toutes dans cet esprit. Celui-ci veut que, pour faire aller le commerce et pousser à la production par la consommation, le gouvernement force les marchands à vendre des denrées à chaque ouvrier jusqu'à concurrence de 300 francs par tête ; celui-là entend que des décrets règlent tous les prix de vente en baisse et fixent tous les salaires et toutes les rétributions au rabais, afin que, s'attribuant le surplus, l'État se compose un capital. Jamais on ne vit pareil déluge de projets, tous supposant le pouvoir absolu ; c'est même un symptôme fort inquiétant au début d'une république, et, circonstance grave, l'idée mère du système n'a pas déplu au gouvernement provisoire, car il en a usé, et il a proclamé que l'économie politique, par cela même qu'elle l'en dissuadait, était une science fausse.

Je dis : le pouvoir absolu. Ici je voudrais pou-

voir transcrire en entier un morceau de magnifique éloquence qu'a écrit M. de Lamartine, il y a quelques années, contre un système qui est le frère jumeau de celui que je combats. On nous dit que nous serons un peuple libre, et il faudra que nous prenions, dans chacune de nos transactions relatives au travail, l'attache du gouvernement. C'est l'autorité qui toujours stipulera pour nous, qui nous imposera des maximums, des minimums. Elle plantera des piquets devant et derrière chacun de nous, à notre droite et à notre gauche, et nous nous croirons libres. Elle règlera tout ce qui concerne l'ouvrier, sans regarder si le chef d'industrie le peut, si cela convient à l'ouvrier qui a du feu sacré, qui ressent la généreuse ambition de s'élever par son travail ou d'acquérir plus de bien-être pour sa femme et ses enfants. Sous prétexte de protéger l'ouvrier, on lui interdira le chemin qui pourrait le conduire à la propriété. Il voudra travailler onze heures, ce sera un délit ; il voudra entreprendre à la pièce, il ne le pourra pas. Quelques-uns de ses camarades le choisiront pour leur chef afin de faire, sous sa direction rétribuée, une petite entreprise, ils n'en auront pas le droit, eux définitivement émancipés, eux souverains. Eh ! comme l'a dit M. de Lamar-

tine, si dans toutes les transactions matérielles de l'homme le gouvernement se substitue à lui, que ne lui signifie-t-il qu'on pensera pour lui de même, et qu'il devient machine de tout point? Je conçois cette prétention de la part de Manco-Capac à l'égard des Péruviens, de la part des jésuites envers leurs novices du Paraguay. Dans la République française elle me confond et elle m'indigne.

Essayons d'apprécier en détail les innovations qui ont été non-seulement projetées, mais réalisées dans l'industrie sous la pression impérative du Gouvernement provisoire, ou, sans qu'il s'y opposât, sous l'injonction menaçante des ouvriers : l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail, l'abolition du marchandage et du travail aux pièces, et diverses autres mesures sommaires.

Commençons par les salaires. Qu'est-ce qui règle le salaire? Nos réformateurs répondent : C'est la cupidité du maître qui voit le travailleur à sa merci et en profite indignement; tant qu'on laisse faire le maître, le salaire va toujours baissant ; il faut donc que l'autorité de la loi intervienne afin de défendre l'ouvrier et de stipuler pour lui. Voilà le langage des tribuns ; celui de la

raison, qui s'éclaire par l'observation et l'analyse des faits, est tout différent.

La main-d'œuvre est une marchandise dont la valeur se règle comme celle de toute autre. Il peut se commettre, et il se commet des abus à l'égard de la main-d'œuvre, de même que pour tout autre objet. Mais, en général, le prix de la main-d'œuvre est déterminé par le rapport entre le travail offert par les maîtres et le nombre de bras inoccupés, ou, en d'autres termes, entre le capital actuellement disponible pour la production et la quantité des ouvriers qui se présentent.

Un manufacturier n'a du capital que pour occuper cent ouvriers en les rétribuant à raison de 4 fr. par jour. Il s'en présente deux cents. S'il faut qu'il les occupe tous, il ne peut leur donner que 2 fr. Vous aurez beau dire que c'est l'exploitation de l'homme par l'homme; vous ne lui donnez pas le moyen de faire plus. Ainsi, plus la population sera nombreuse relativement au capital, plus les salaires baisseront. Ils baisseront au détriment de la santé publique, malgré les appels de la charité chrétienne, malgré le cri de l'humanité blessée ; ils baisseront jusqu'à ce que les infortunés ouvriers soient réduits au mi-

nimum des subsistances, aux aliments les plus grossiers. Et même là, ils ne s'arrêteront pas toujours. C'est l'histoire de l'Irlande, où, à mesure que les hommes ont pullulé pendant que le capital était stationnaire, les populations sont tombées de la viande au pain sec, du pain à la pomme de terre bonne qualité, de la pomme de terre farineuse à la pomme de terre aqueuse et coriace jusque-là réservée aux porcs, qu'une même superficie rend en plus grande quantité, et où finalement, la récolte ayant été mauvaise, on est mort de faim, malgré les secours qu'apportait le riche ému et épouvanté, malgré les subsides du gouvernement anglais, malgré les cargaisons de grains expédiées de l'autre continent par les frères et les amis. C'est horrible à penser, mais c'est comme la fatalité, inexorable. Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits, disait-on dans les temps monarchiques. Il en est de même du peuple, souverain ou non.

Tribuns, creusez-vous la tête, déployez toutes les ressources de votre imagination, tous les désirs de votre cœur qui vaut mieux que vos théories ; vous n'arriverez jamais qu'à cette solution : une misère affreuse quand il y aura beaucoup de bras pour peu de capital. On décrétera

la garantie du travail, la garantie d'un salaire passable ; efforts impuissants ! Toute garantie sera vaine tant que vous n'aurez pas créé du capital, et il ne se crée que par le travail opiniâtre, par l'épargne persévérante chez tous, par une inépuisable patience. On se rappelle à travers combien de labeurs et de privations nos pères du tiers-état ont ramassé dans l'enceinte des communes le capital d'où le nôtre est sorti.

Décréter une augmentation générale des salaires, ou, ce qui revient au même, une diminution des heures de travail, les salaires restant les mêmes, tant que le capital n'est pas augmenté, est une chimère et un contre-sens.

Une chimère : voilà le manufacturier qui occupait deux cents ouvriers ; le décret lui enjoint de les payer le double : il se soumet, mais alors il n'en occupera plus que cent. Tout au plus, en répartissant autrement son capital entre les salaires et l'achat des matières, il pourra aller à cent cinquante. Que faire des cent ou des cinquante qu'il aura congédiés ? L'État leur donnera de l'ouvrage, il ouvrira des ateliers nationaux. Soit. A ces ateliers pourtant il faudra du capital comme à tous les autres. D'où le tirerez-

vous ? Jusqu'à ce que vous ayez le don des miracles, pour se procurer le capital nécessaire aux ateliers nationaux, il faudra qu'on le prenne sur ce qui allait à l'industrie privée ; on le fera par un emprunt ; mais alors celle-ci ayant moins de capital, sera forcée de renvoyer des travailleurs. Pendant que vous en placerez à droite, il s'en déplacera à gauche un nombre égal qui viendront vous demander du travail à leur tour : c'est le rocher qui retombe sans cesse sur les bras de Sisyphe désespéré. L'augmentation générale des salaires par décret est donc tout simplement une débauche d'esprit. C'est le patriotisme et la philanthropie qui dictent, mais c'est la folie qui tient la plume. Quand je vois ordonner par décret que les salaires seront augmentés, je m'attends que demain on décrétera que la terre est tenue désormais de rapporter double récolte, et que, sous peine d'être convaincue de complicité dans l'exploitation de l'homme par l'homme, toute brebis de nos étables à l'avenir mettra bas deux fois l'an. Ce ne serait pas plus déraisonnable.

Un contre-sens : quelle est la cause la plus immédiate et la plus active de la misère ? c'est, on l'a vu plus haut (*Lettre* Ire), l'insuffisance

de la production. La société n'est pas parvenue encore à produire par son travail un approvisionnement en objets de toute sorte qui suffise à demi au bien-être de toute la population. Quel est le moyen le plus positif, le plus général, d'accroître la production? l'augmentation du capital, par lequel et sur lequel la société travaille. C'est aussi un point établi (*Lettre* II). Le problème de l'amélioration du sort des masses populaires s'exprime donc, dans l'ordre matériel, par cette formule : accroître la production, et à cet effet augmenter le capital. A cette condition, tout est possible ; hors de là, rien ne se peut. Or, que faites-vous lorsque vous obligez le manufacturier à payer la journée plus que ne le lui permet le capital dont il dispose? Vous le forcez à avoir moins d'ouvriers ; vous restreignez donc la production, tandis qu'il fallait l'accroître. Vous tombez plus visiblement encore dans la même faute lorsque vous diminuez le nombre des heures de travail. En réduisant la production, vous empêchez la formation du capital qui n'est qu'une réserve faite sur les produits obtenus. Vous êtes donc avisé tout juste comme ce pilote devenu fou par amour, qui, pour atteindre les tièdes régions des Antilles, fit force de voi-

les après avoir mis le cap droit sur le Groënland.

D'un autre point de vue, l'accroissement forcé des salaires examiné de près n'est qu'une déception, car on le demande pour tous les ouvriers, sans doute. Les ouvriers des ateliers de construction, je les prends pour exemple, parce que c'est de leur sein que sont sorties les plus grandes exigences, au lieu de 4 fr. par jour en auront 5. Mais si l'ouvrier cordonnier, l'ouvrier tailleur, le garçon boucher, le geindre, le jardinier, les mille autres membres de l'armée du travail qui les servent sont augmentés dans la même proportion, ce qui leur coûtait 4 fr. leur en coûtera 5 ou à peu près ; ils auront donc ébranlé la société sans profit pour eux-mêmes.

Le fait est que les ouvriers qui ont le plus réclamé et qui ont obtenu un fort accroissement de salaire ou un changement considérable dans les conditions de travail, sont ceux de certaines professions où l'on a, mieux que dans d'autres, le moyen de s'entendre ; et le but où l'on tend, sans que la masse s'en doute, serait de constituer les ouvriers de ces professions en espèces de corporations privilégiées et closes qui feraient la loi aux maîtres et à la société tout entière. Ce serait

la résurrection des maîtrises et des jurandes au profit des ouvriers. Il suffit de signaler ces tendances pour rendre palpable tout ce qu'elles ont d'insensé et d'impossible, et pour que la plupart de ceux qui s'en font les instruments en rougissent et les répudient avec éclat.

Dans la pensée de beaucoup d'ouvriers et dans celle de la plupart des théoriciens qui inclinent pour l'augmentation des salaires par décret, ce serait aux dépens du capital seul que l'augmentation se ferait. Le capital est le vampire auquel il faut faire rendre gorge. Mais comment s'y prendre? Je suppose qu'on promulgue un décret en deux articles ainsi conçus : — Article 1er. — Les salaires sont augmentés. — Article 2. — L'accroissement des salaires sera prélevé sur la part du capital. — Le décret sera, comme beaucoup d'autres décisions du Gouvernement provisoire, tout simplement impraticable. Dans une société libre où les transactions se débattent sans qu'on y appelle un inquisiteur ou un gendarme, la part du capital se détermine d'après cette loi de l'offre et de la demande qui contrarie beaucoup nos novateurs, parce qu'elle fait justice de leurs chimères, tout comme Garo est contrarié de la loi de gravitation lorsque

le gland lui tombe sur le nez, mais qui n'en subsiste pas moins. Quand il y a peu de capitaux vis-à-vis de beaucoup d'entrepreneurs d'industrie, ayant chacun son projet, le profit du capital est grand. Lorsque les capitaux se multiplient, la portion qui leur revient sur les fruits du travail est moindre. L'histoire nous l'atteste : le loyer des capitaux, ce qu'on nomme l'intérêt de l'argent va en baissant à mesure que la civilisation développe la richesse. Il y a six cents ans, c'était de 40 pour cent et plus (1), au lieu de 5 ou 6. Ainsi, nous retombons sur la conclusion à laquelle nous étions arrivés par un autre chemin : si vous voulez que le capital reçoive une moindre part, faites que la proportion du capital au nombre des entreprises industrielles ou au nombre des travailleurs devienne plus grande (2).

Il y aurait à faire le dénombrement des cas où le décret sur les heures de travail serait impossible à observer; on verrait qu'ils sont très-multipliés. La première des industries, celle

(1) Voir M. Leber, *Fortune privée au moyen âge*, page 26.

(2) On a vu plus haut page 13, que la suppression totale de l'intérêt des capitaux, si elle était possible, et la répartition égale de tous les produits entre tous les hommes, ne ferait que multiplier les pauvres.

qui occupe le plus de bras, l'agriculture, regardera toujours ce décret comme non avenu. Le cultivateur, quand la besogne presse, ce qui arrive souvent, profite du beau temps. Il travaille et fait travailler ses gens avec lui autant que leurs forces le leur permettent, sans regarder au cadran. Il dit au curé qu'il a violé la loi du dimanche, et le curé lui donne, sans hésiter, l'absolution.

Ici je touche à une corde qu'à ma connaissance aucun des hommes qui ébranlent les fondements de la société, au nom des intérêts populaires, n'a fait résonner encore, ce qui me surprend. Puisqu'ils professent qu'on peut réglementer sommairement par décret tout ce qui concerne le travail, même ce qui échappe le plus par la force des choses à l'action de l'autorité, comment n'ont-ils pas songé à faire décréter le respect du dimanche? Chez le peuple de l'Europe qui est le plus libre, en Angleterre, chez le peuple du monde qui possède le plus de liberté, aux États-Unis, l'observation du jour du Seigneur est extrêmement stricte. On la pousse au point de s'abstenir non-seulement de tout travail, mais encore de tout plaisir ostensible. En faveur du dimanche, la loi a des clauses très-impératives.

Dans beaucoup de familles, les domestiques ne font, le dimanche, que ce qui est d'absolue nécessité ; ils se dispensent, par exemple, de tout soin culinaire, les aliments de ce jour-là sont préparés de la veille. Il ne peut s'agir en France de porter aussi loin qu'en Angleterre ou aux États-Unis le respect du septième jour. Chez nous, l'usage avait consacré le dimanche au plaisir; qu'il garde cette destination. Mais, puisqu'un jour de repos sur sept est indispensable à l'homme qui travaille, faisons le dimanche au nom de l'hygiène, si ce n'est au nom de la religion. En fait, les ouvriers, même quand le travail abonde, se reposent un jour au moins par semaine : pour les uns c'est le dimanche, pour d'autres le lundi, ou bien l'on travaille la matinée du dimanche, sauf à passer le lundi tout entier à la barrière. Un grand progrès sera accompli lorsque nous nous reposerons tous ensemble ; le bon ordre de la production y gagnera, et la morale en profitera beaucoup ; car le lundi, où les ouvriers sont seuls dans les lieux de délassement, est consacré plus à la débauche qu'au repos.

Quoique j'aie peu de penchant pour l'intervention réglementaire de l'autorité dans le travail, le repos du septième jour est un point où

il me semble qu'elle peut s'interposer sans inconvénient, dans une certaine mesure. C'est une de ces convenances générales qui entrent naturellement dans le domaine de la loi. En cette affaire cependant comme en bien d'autres, c'est sur l'opinion, sur les mœurs qu'il faut compter le plus. Des règlements de l'administration, pour être efficaces en pareil cas, s'ils sont seuls à agir, ne pourront manquer d'être vexatoires, et par conséquent, après un peu de temps, ils seront sans force; la violence et la vexation usent tout, et d'abord l'autorité qui les commande et les instruments qui y servent.

Si nos mœurs politiques étaient différentes, je dirais qu'en un sujet semblable, des recommandations de l'autorité sous forme de proclamations pourraient être essayées : mais chez nous, il suffit que le gouvernement désire manifestement une chose pour que nous nous prenions de passion pour la chose opposée. Le mieux serait probablement que, sous la sanction d'une loi générale, qui prêtât largement à l'interprétation, afin de laisser toute latitude à la bonne foi et à la nécessité, chaque industrie fît elle-même sa propre police. Il est vrai que pour cela encore, il faudrait que nous fussions, par nos mœurs,

plus coutumiers de l'association. Ainsi, on en revient toujours à invoquer la force des mœurs. Quand les mœurs sont sans ressort et sans puissance, tout devient difficile : mais la liberté est plus que cela en pareil cas, elle est impossible.

Depuis une trentaine d'années, l'opinion libérale, en France, s'est montrée constamment opposée à toute injonction de l'autorité pour l'observation du dimanche, parce que le gouvernement de la Restauration, qui prit l'initiative de mesures rigoureuses sur ce sujet (1), était soupçonné, non sans motif, de favoriser les idées de domination politique qu'on supposait alors au clergé. Aujourd'hui le temps et les révolu-

(1) L'ordonnance de police du 7 juin 1814, qui s'étendait à tout le royaume, était pleine de dispositions sévères, qui cependant restaient en arrière des lois américaines, et elle souleva beaucoup d'opposition.

La loi du 18 novembre de la même année était moins rigoureuse. Cette loi a été considérée comme abrogée après 1830. Cependant quelques années plus tard, la cour de cassation, les deux chambres et le gouvernement ont successivement déclaré qu'elle était toujours en vigueur et devait être exécutée; mais on jugea prudent d'apporter à l'exécution toutes sortes de tempéraments. Les boutiques sont restées ouvertes le dimanche, et les travaux du gouvernement n'ont pas été interrompus ce jour-là. En fait, la loi a continué d'être comme si elle n'était pas.

tions ont balayé ces causes de répugnance. Ce serait, non pour plaire au clergé, mais pour l'ordre général de la société, dans l'intérêt de la santé publique et de la morale qu'une loi établirait quelques dispositions dont l'observation serait confiée, sous la surveillance de l'État, au sein de chaque industrie, à une police intérieure, à une sorte de conseil de famille, autant qu'il serait possible de constituer rien de semblable.

Sous la République, la loi du 17 thermidor an VI, en faveur du repos du dixième jour avait beaucoup d'analogie avec celle qui fut votée seize ans plus tard sous la première restauration, pour le dimanche. Cependant elle ne contenait rien de semblable à l'article 3 de cette dernière loi, par lequel il est interdit, dans les villes de moins de cinq mille âmes, aux cabaretiers, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume et de billard, etc., de tenir leurs maisons ouvertes et d'y donner à boire ou à jouer le dimanche pendant l'office. Mais les peines portées par la loi républicaine excédaient celles que prononça la loi monarchique.

Mais revenons aux salaires, et indiquons encore quelques-unes des conséquences du système en vertu duquel on élève arbitrairement, par dé-

cret, la rétribution due à une quantité déterminée de travail.

Si les salaires sont augmentés sans que le capital se soit accru et ait permis une plus grande production avec le même labeur, les frais de production hausseront. Il faudra vendre plus cher, et la consommation se resserrera. La production suivra forcément le même sort ; de là moins d'ouvriers occupés. Comment y remédier? Ce ne serait pas avec des ateliers nationaux travaillant, même sérieusement, sur un capital d'emprunt ; on vient de voir que c'était impossible. Mais alors on appliquera un autre article de la doctrine du jour : on prendra sur le budget pour entretenir les ouvriers déclassés. Ce sera la taxe des pauvres, ni plus ni moins, sous un autre nom ; les novateurs croient avoir changé la face du monde quand ils ont mis un nouveau nom sur une vieillerie. Cette taxe des pauvres ou cette *liste civile des travailleurs*, ce sera 100 ou 200 millions que vous aurez pris sur ce qui eût donné du bien-être aux contribuables ou grossi le capital national, sans rien restituer à la nation. Ce sera encore pis que les ateliers nationaux où du moins l'on a de l'ouvrage pour 1 fr. quand on en dépense 10.

La France exporte une grande quantité des produits de ses manufactures. Ses soieries, ses tissus de laine se répandent dans le monde entier. Ses tissus de coton commençaient à inquiéter vivement les Anglais eux-mêmes; car nous en envoyions dans la Grande-Bretagne, et c'était Mulhouse qui avait le privilége de fournir les beaux magasins de Regent's Street. Les articles de mode et de goût sortent de France en immense quantité. Un grand nombre de nos cités ne prospéraient que par le commerce d'exportation. Pour l'industrie parisienne surtout, exporter est une question de vie ou de mort. Mais la concurrence des autres nations nous presse sur tous les marchés, et c'est sur des différences de 2, 3 ou 4 pour 100 qu'est fondée la préférence que nous donne le consommateur étranger. Si les salaires s'accroissent, non par le cours naturel des choses et le progrès intrinsèque de la fabrication, mais par un acte impératif de l'autorité, voilà nos frais de production augmentés. L'avantage que nous avions sur les marchés extérieurs disparaît, et nos débouchés sont perdus, des débouchés où nous écoulions une masse de marchandises évaluée dans les documents officiels à 850 millions, et à plus de 650 pour les seuls ob-

jets manufacturés. Lyon, Mulhouse, vingt autres villes, et par-dessus tout Paris, sont plongés dans la misère !

Dans les circonstances actuelles, il y aurait quelque chose de violemment égoïste à persister dans la demande d'une augmentation de salaire. C'est Brennus vainqueur qui jette son épée dans la balance avec le mot fameux : Malheur aux vaincus ! Mais j'en appelle à tout homme de bon sens, eut-on jamais moins le moyen d'accroître les salaires ? La société est beaucoup plus pauvre en ce moment qu'elle ne l'était il y a trois mois. Manufacturiers, commerçants, propriétaires, fonctionnaires, avocats, médecins, savants, tout ce qui n'est pas ouvrier, tout ce qui emploie celui-ci gagne bien moins qu'alors. Je supplie qu'on me dise le procédé par lequel d'un appauvrissement général il est possible de faire sortir des conditions meilleures d'existence pour 15 ou 20 millions de nos concitoyens. Ah ! désormais la question n'est plus de mieux faire rémunérer le travail, elle est d'en avoir. Elle est de ne pas ravir au capital le peu de confiance qui lui reste, afin qu'il vienne alimenter la production. Retire ton épée du plateau, Brennus ; elle y est pour le malheur des vainqueurs.

Et moi aussi, je voudrais que l'ouvrier eût moins de travail matériel, et pût s'occuper davantage de cultiver son intelligence. Je bénis la pensée qui a inspiré la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, et j'en réclame la ferme application et le développement. Au delà d'un certain point, l'homme qui fait travailler est criminel de retenir l'ouvrier au travail. Le chef d'industrie irait contre son intérêt s'il prolongeait, outre mesure, la journée, car il n'aurait plus que des bras épuisés. Au surplus, l'usage généralement adopté dans les manufactures y a mis bon ordre ; et en supposant une nourriture suffisante, la journée de onze heures à Paris et de douze dans les départements, qui était en vigueur avant le décret du 2 mars, n'excédait pas la puissance physique de l'homme. Cela laissait peu de loisir, mais, dans l'état actuel des choses, il était impossible qu'il en fût autrement. Or est-ce l'impossible qu'un gouvernement doit faire profession de vouloir ? J'estime qu'avec des populations entièrement composées d'hommes industrieux et appliqués, la force qui est dans chacun serait utilement dépensée dans un nombre d'heures de moins de douze et même de dix. Un temps viendra assurément où la journée sera

sérieusement abrégée, moins encore parce que l'ouvrier sera plus habile et plus attentif, que parce qu'une production plus considérable exigera moins de labeurs. Ce sera lorsque nous aurons amassé beaucoup plus de capital, car le capital fait travailler au lieu de l'homme les forces de la nature, et donne au travail humain une prodigieuse fécondité. Mais le capital, il faut le créer en travaillant opiniâtrément nous-mêmes. C'est notre affranchissement et celui de notre postérité que nous avons ainsi, tous tant que nous sommes, à acheter par nos efforts au travail, par notre épargne, par notre prévoyance.

Nous parlons souvent de la reconnaissance que nous auront les races futures; parlons-en moins et occupons-nous davantage de la mériter.

---

7 Avril 1848.

VIII. — CONTINUATION DU MÊME SUJET. — LE MARCHANDAGE. — LE TRAVAIL A LA JOURNÉE. — BRIS DES MACHINES, ETC. — ÉLECTION DES CHEFS PAR LES OUVRIERS. — MORALITÉ DU SYSTÈME.

L'abolition du *marchandage* est moins mal motivée que la hausse arbitraire des salaires. Les tâcherons, petits entrepreneurs qui *marchandent* l'ouvrage, n'appartenaient pas toujours à la crème de la population. Il y avait parmi eux beaucoup d'hommes incapables ou de mauvaise foi; il est arrivé souvent que le marchandeur, après avoir reçu le prix de l'ouvrage fait, déguerpît sans payer les ouvriers, plus souvent encore qu'il leur fît de mauvaises chicanes pour leur donner moins qu'il ne leur revenait : combien de fois enfin l'ouvrier, s'il n'était pas dupe de la rapacité du tâcheron, l'était de son ineptie, de ce qu'il avait mal distribué et organisé le travail! Ce n'était cependant pas une raison pour proscrire absolument le marchandage hiérarchique, où les hommes obéissent à un seul, je le nomme ainsi par opposition au marchandage par égalité,

où les travailleurs sont associés avec les mêmes droits, que le décret tolère. Il y avait quelques mesures conservatrices à prendre pour protéger l'ouvrier contre la sottise ou la friponnerie du mauvais tâcheron ; il y avait plus encore, de la part des grands entrepreneurs, une responsabilité morale ou positive à accepter pour tout tâcheron par eux choisi. De la part des ouvriers, il y avait lieu d'être d'une confiance moins aveugle. Mais interdire à un homme honnête et capable d'entreprendre pour son compte une petite affaire de laquelle il espère, à force de travail, retirer un petit capital qui le mettra au-dessus de la condition de simple ouvrier, c'est rigoureux, c'est injuste, c'est oppressif pour les natures d'élite qui existent dans les rangs les plus humbles des travailleurs, et dont il importe à la société que les rangs les plus élevés de l'industrie puissent se recruter.

La suppression du travail à la pièce est une des prétentions les plus exorbitantes qui aient jamais été élevées. Le gouvernement provisoire n'y a donné aucune satisfaction officielle ; mais les ouvriers des grands ateliers de construction de Paris ne l'ont pas moins imposée à leurs chefs comme une conséquence de l'abolition du mar-

chandage. Cependant, avec le travail à la pièce, la production est plus grande dans un temps donné et pour une somme donnée, et en même temps la rétribution journalière est plus forte. Ce mode de travail est donc avantageux pour les populations en masse, puisqu'il combat l'insuffisance de la production qui est leur plaie; il l'est en particulier pour l'ouvrier dont il s'agit, puisqu'il lui grossit sa rémunération.

Je passe rapidement sur d'autres prétentions des ouvriers, qui cependant ont été suivies d'effet. Que n'ai-je le pouvoir de les effacer des tables de bronze de l'histoire! Qu'est-ce qu'on dira de notre révolution quand on saura que les ouvriers triomphants ont brisé des machines, qu'à Paris même toutes les presses mécaniques, excepté celles des journaux, ont été détruites? Sans les machines qu'ils détestent, les ouvriers cependant ne seraient pas des hommes libres, ils seraient des esclaves. C'est sous la forme des machines que le capital a le plus contribué à l'affranchissement de la multitude jadis vouée à la servitude (*page* 26), car c'est ainsi que le capital a dégagé les hommes des travaux les plus abrutissants et qu'il a multiplié les produits à partager. Que l'introduction des machines plus d'une

fois ait eu lieu brusquement, sans précautions, en causant des souffrances individuelles, je ne le nie pas; mais la rigueur de ces maux eût été bien tempérée si la prévoyance individuelle et la prévoyance collective eussent été en action au bon moment. Et ce ne serait plus pour quelques-uns et momentanément, ce serait pour l'immense majorité et à jamais qu'il faudrait se résigner à un dénûment hideux, si les machines disparaissaient. Que pensera-t-on de nous lorsqu'on apprendra que, le lendemain d'une révolution faite au nom de la fraternité, des Français ont demandé que des ouvriers anglais, leurs camarades, leurs frères, leurs initiateurs, fussent chassés comme des malfaiteurs, et qu'ils l'ont obtenu? Que sera-ce lorsqu'il faudra expliquer comment, toujours sous l'invocation de la fraternité, des institutions charitables où de pauvres femmes, des enfants atteints par les lois, trouvaient un refuge en échange de leur travail, ont été impitoyablement fermés, ont été dévastés!

Une autre demande déraisonnable des ouvriers a été d'élire leurs chefs. C'est chez les compagnies de chemins de fer, où il faut plus qu'ailleurs de la discipline, que cette prétention a été

soulevée; elle a été admise de quelques-unes par force. Quand l'esprit de désordre a pris le dessus dans la société, il inspire toutes sortes d'extravagances; il entraîne même des gens très-réguliers. On oublie tous les devoirs; on ne sait plus ce que c'est que la reconnaissance, la compagnie d'Orléans en a fait la cruelle épreuve. Aucune autre compagnie de chemin de fer n'avait donné des gages aussi positifs et aussi multipliés de sa sollicitude pour ses agents. Aucune n'a eu à subir de la part de ces agents mêmes autant d'indignités. Après s'être fait accorder un accroissement de salaire considérable (1) pour l'avenir et demandé même des mesures rétroactives en ce genre, ils ont voulu bouleverser tous les rapports hiérarchiques, élire les employés chargés de les surveiller; et il a été question un moment qu'ils nommassent même le directeur de la compagnie. Toutes ces exigences coïncidant avec

(1) Les machinistes jusque-là étaient partagés en cinq classes qui avaient un traitement fixe de 3,360 fr. pour la première classe, de 2,400 pour la cinquième, sans compter une part dans les profits nets. Dans l'arrangement qui a été imposé à la compagnie, les cinq classes, et même les élèves, ont été portés à 3,900 fr.; avec la participation aux profits, c'est l'équivalent du traitement inscrit au budget pour un ingénieur en chef des ponts et chaussées ou des mines.

la faiblesse de l'autorité, ont fini par faire mettre le chemin sous le séquestre, atteinte au droit de propriété dont, sans vanter beaucoup la civilisation française et le sens libéral de la nation, l'on pouvait supposer qu'il ne serait plus donné d'exemple. Dans d'autres compagnies on a eu à déplorer des désordres du même genre. Au chemin de fer du Nord, les ouvriers ont exclu des contremaîtres qui avaient fait leur devoir. A la rive gauche de Versailles, l'ingénieur et l'administrateur dirigeant ont dû se retirer sans que le gouvernement les soutînt ostensiblement. Des faits de ce genre sont de ceux qui ne se discutent même pas, parce que la violence et l'ingratitude ne sont pas des arguments qu'on réfute ; on les constate comme des énormités, comme les symptômes de la plus déplorable anarchie et comme le sinistre présage de grandes souffrances, hélas, pour la masse des ouvriers.

On écrirait des volumes entiers sur ce que les mesures décrétées ou tolérées, au sujet des salaires, du marchandage, du travail aux pièces, ou des machines, ou envers les ouvriers étrangers, ou envers les établissements charitables, ont d'injuste, de dangereux, de funeste aux intérêts des ouvriers, et on n'aurait jamais tout dit.

Des plumes habiles s'y sont exercées dernièrement avec beaucoup de succès. Je renvoie notamment à l'écrit que vient de publier M. Léon Faucher (1), il y a aussi d'excellentes observations dans un travail de M. Baude (2).

Sans raisonner davantage sur les décrets qu'on a rendus et sur les actes qu'on a permis, apprécions-en la moralité, afin de savoir au moins si elle n'en serait pas l'excuse. A qui donc est-ce que tout cela plaît et profite ou est supposé profiter? à qui est-ce que cela nuit?

Ce ne sont pas les bons ouvriers qui ont réclamé l'augmentation des salaires et la diminution de la journée. Ceux-là savent, en général, accroître leur rétribution par leur propre industrie. Ceux-là sont justes, ils comprennent qu'on ne doit demander au chef que ce qu'il peut donner, et que, quand tout le monde est plus ou moins ruiné, l'ouvrier ne peut raisonnablement prétendre à une plus forte rétribution. Ceux-là trouvaient, même avec la journée de onze ou douze heures, le temps de lire un peu. Mais la mesure

(1) *Revue des deux mondes*, des 1er et 15 avril : ce travail a été ensuite étendu et publié à part.

(2) *Revue des deux mondes* du 1er mai.

aura été parfaitement du goût de ceux pour qui le maître est l'ennemi naturel, et qui tiennent à avoir du loisir pour autre chose que pour cultiver leur intelligence.

Ce ne sont pas davantage les bons ouvriers qui auront voulu l'abolition absolue du marchandage. Ils se faisaient quelquefois tâcherons eux-mêmes et commençaient ainsi à s'élever. En tout cas, ce n'étaient pas eux qui étaient à la merci des tâcherons. Ils trouvaient de l'emploi autrement : leur bonne conduite et leur habileté les faisaient rechercher de tous les manufacturiers. Mais les mauvais ouvriers, ceux qui ne savent pas travailler, ceux qui dérangent les ateliers, et qu'on ne prend qu'à la dernière extrémité, ceux-là étaient réduits souvent par leur imprévoyance à s'abandonner à la merci des tâcherons. Dans ce cas-ci comme dans le précédent, c'est cette fraction des ouvriers qu'on a servie, c'est d'elle qu'on aura captivé les suffrages.

La suppression du travail aux pièces a été moins encore sollicitée par les bons ouvriers. Ce mode de travail était leur ressource. S'il réclamait d'eux beaucoup d'efforts, leurs efforts avaient leur récompense. Les bons ouvriers ai-

ment le travail aux pièces, les paresseux et les maladroits le détestent.

Ainsi de tout le reste.

Dans tout ce qu'on a fait donc, je cherche vainement une philanthropie éclairée, une politique généreuse et forte, de la charité chrétienne, de l'équité, de la sagesse : la seule chose que je trouve, c'est l'*exploitation systématique de l'homme par l'homme,* de l'ouvrier honnête, rangé, laborieux, par le dissipé, l'imprévoyant ou le paresseux, des bons sujets par les mauvais. Le système n'est pas seulement contraire au bon sens, il offense la morale. Plaignons la patrie qu'on soumet à de pareilles tentatives, la liberté du nom de laquelle on voudrait les couvrir.

Au milieu de tous les décrets qu'a inspirés ce funeste système, il en est un entre autres qu'il est pénible de voir revêtu de la signature d'hommes considérables, se présentant alors au monde comme la personnification de la patrie. Je veux parler du décret du 21 mars, qui est venu donner une sanction pénale à celui du 2 mars par lequel la longueur de la journée était fixée et le marchandage aboli. Tous les maîtres se soumettaient, non qu'ils jugeassent le décret du 2 mars équitable et intelligent ; mais ils s'inclinaient de

bonne grâce devant la force majeure. En fait de marchandage, si les ouvriers en faisaient, c'est que c'était leur bon plaisir ; mais il était notoire que, à l'égard des heures de travail, ils se refusaient à observer le décret, qu'ils ne travaillaient que neuf heures, qu'effectivement ce travail nominal de neuf heures se réduisait à huit ou à sept, et que, de leur autorité privée, ils avaient aboli le travail aux pièces ou à la tâche. Dans ces circonstances, le gouvernement provisoire, usant de l'ascendant moral qu'il exerçait, devait avertir les ouvriers et les rappeler à leurs devoirs paternellement. En un pareil moment, un avertissement donné avec éclat eût été écouté ; et s'il eût été sans effet, le gouvernement provisoire eût prononcé, avec l'approbation universelle, des peines qui auraient également atteint les délinquants, quels qu'ils fussent, ouvriers ou maîtres. La justice, l'honneur, le sentiment du respect de soi-même, commandait au gouvernement provisoire d'agir ainsi ou de s'abstenir. Cependant un décret est placardé, et comment est-il conçu ? il parle de la résistance des maîtres qui n'existait pas, et ne dit pas un mot de celle des ouvriers qui était flagrante. Il prononce contre les maîtres seuls la peine d'une amende d'abord, de plu-

sieurs mois de prison en cas de récidive (1). Je regrette de le dire, il ne faudrait pas beaucoup de décrets pareils pour imprimer à l'interrègne du gouvernement provisoire un ineffaçable stigmate.

Quand je rapproche les uns des autres les décrets qui ont été rendus sur le travail, quand j'y cherche une pensée une, qui soit comme l'âme de ce corps, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'on n'eût pas procédé autrement si on se fût proposé de se former une garde prétorienne avec tout ce qui pouvait se rencontrer dans les ateliers d'une immense ville comme Paris, d'hommes ennemis du travail, dérangés, violents dans leur humeur, portés à voir dans la révolution un moyen d'améliorer leur sort sans améliorer leur conduite et leurs mœurs.

Je consulte les monuments de l'histoire ; j'y cherche quel est le langage qu'ont parlé aux ouvriers les hommes dont le peuple a gardé la mémoire. Je trouve qu'unanimement ils ont été

(1) Le décret du 21 mars est ainsi conçu :

« Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage sera punie d'une amende de cinquante à cent francs pour la première fois, de cent à deux cents francs en cas de récidive, et s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de 1 à 6 mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail. »

francs et sévères dans leurs avis, qu'ils n'ont jamais caressé les passions haineuses de la multitude, qu'ils ont flétri l'envie, qu'ils ont énergiquement recommandé aux hommes le travail et encore le travail, l'épargne, l'étude, l'ordre et les bonnes mœurs. J'ouvre le *Bonhomme Richard,* écrit admirable d'un ouvrier qui était devenu homme d'État, sans cesser d'être dévoué à la cause populaire, chapitre à mettre à la suite de l'Évangile. Qu'est-ce que Franklin y dit aux ouvriers ses amis? L'homme est le dépositaire de ses propres destinées ; au milieu de la société, il doit, par sa seule vertu, se soustraire à l'étreinte du besoin. Il n'y a rien d'impossible à l'homme honnête, appliqué, économe, sobre, prévoyant. Tout fait défaut à celui qui est lâche au travail, imprévoyant, dissipateur, débauché. Quand nous sommes malheureux prenons-nous-en à nous-mêmes, et non point aux riches. N'accusons pas les impôts de notre pauvreté; notre paresse, notre inconduite nous frappent de taxes dix fois plus lourdes. Ainsi parle d'un bout à l'autre le *Bonhomme Richard*, n'admettant même que sous une forme indirecte et éloignée l'assistance de l'État. Franklin cependant a une popularité qui ne finira qu'avec le monde ; c'est qu'une

voix intérieure, qu'il n'est donné à personne d'étouffer, crie à la conscience de chacun de nous que notre sort dépend avant tout de nos bons sentiments et de notre bonne conduite.

Ce n'est pas mon jugement que je vais vous faire connaître. Je suppose que la Providence nous fît la faveur de renvoyer du haut des cieux parmi nous, un *républicain de la veille,* ce même Franklin qui aimait la France, moins parce qu'il en avait reçu le plus brillant accueil, que parce qu'il y avait trouvé, pour la République naissante dont il était un des parrains, l'assistance cordiale qu'il était venu réclamer. Le sage hôte de Passy reparaît au milieu de nous avec les idées qu'il avait emportées d'ici-bas. Il se promène dans nos places publiques, il écoute au Luxembourg et dans les clubs les discours de ceux qui se donnent pour les seuls amis du peuple ; il lit placardées sur les murs les proclamations et les Adresses. Lui qui jamais ne flatta le peuple, il apprend qu'on ne parle au peuple qu'en épuisant les formules de l'éloge oriental, qu'en lui disant qu'il est héroïque, admirable, sublime, qu'il est le type de toutes les vertus, sauf la modestie apparemment, car celle-ci serait mise à rude épreuve. Lorsqu'il

entretint les masses populaires, il eut toujours soin de ne s'adresser qu'à leur bon sens, qui fait leur force : on met en jeu presque toujours leurs préjugés et leurs passions, qui font leur faiblesse. Il professa toujours que dans une république il n'y a de tout-puissant que la raison, et que tous les hommages sont dus à la loi, expression régulièrement adoptée de la raison suprême; il voit qu'on enseigne à la multitude que tout émane d'elle, que rien n'est au-dessus d'elle, qu'elle peut tout faire et défaire à son gré, que sa volonté, quelle qu'elle soit, est l'idéal de la justice. Il avait cru qu'il n'y avait pas de république, pas de société possible sans la subordination dans le travail; il entend que le chef des labeurs de l'ouvrier est dénoncé à celui-ci sous le nom de bourgeois, qui devient synonyme d'ennemi du peuple, qui signifie l'auteur de toutes les souffrances. Pas un mot pour rappeler l'ouvrier au sentiment de ce qu'il se doit à lui-même, pour le dégoûter de la dissipation, pour lui faire aimer les vertus domestiques, pour l'avertir de la dégradation que le vice attire sur sa tête. Rien qui le porte à descendre dans sa propre conscience, à s'interroger sévèrement lui-même, ainsi que le fait l'homme juste, et à se de-

mander s'il ne doit pas s'imputer une grande partie de ses maux ? Pas une syllabe contre la basse envie, venin des sociétés libres. Il allait jusqu'à rendre l'individu responsable de tout ; on veut qu'il ne soit responsable de rien. On promet aux populations le bien-être, l'abondance, en relâchant les obligations du travail, en rompant tous les liens de la discipline dans l'atelier et dans l'État, en voilant les devoirs, en faisant (qui aurait pu s'y attendre ?) l'apothéose des besoins, c'est-à-dire du ventre. Devant un pareil spectacle, le jugement que prononcerait Franklin indigné, je puis le proclamer ici sans qu'il soit possible de m'accuser de présomption, sans que cette âme forte en soit offensée dans les cieux ; car il l'a formulé d'avance lui-même quand il a adressé à ses concitoyens ces paroles :

« Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur. »

---

9 avril 1848.

VIII. — APPAUVRISSEMENT GÉNÉRAL. — DÉTRESSE DE PARIS.

Conformément à la théorie qui veut que l'autorité s'immisce dans le règlement des conditions du travail, et qui, à cette condition, promettait des merveilles, le gouvernement provisoire a manipulé l'industrie à son gré. Le miracle annoncé doit être en train de se faire, ou bien la théorie ment.

Je le demande à tout le monde : sous l'inspiration de cette théorie, des faits inouïs se sont accomplis dans l'industrie, mais sont-ce des bienfaits ou des désastres ? Le travail n'est pas devenu plus fécond, il est mort. On ne le rencontre plus dans nos cités. Un grand changement a eu lieu dans les fortunes; mais ce n'est pas l'aisance qui a débordé : ceux qui étaient riches ne le sont plus, ceux qui étaient pauvres manquent de tout. Du crédit, on ne sait plus ce que c'est. Quand on a un paiement à faire d'un point du territoire à un autre, ce n'est plus par une de ces lettres de change que produit le mou-

vement naturel du commerce; on s'envoie du numéraire, comme on pouvait le faire il y a six cents ans. La moitié des manufacturiers et des commerçants est en faillite; les autres se traînent en faisant vainement des signaux de détresse. Les ouvriers n'ont pas de pain. Sur les seules valeurs françaises qui se négocient à la Bourse, la perte est de quatre milliards. Sur toutes les autres valeurs dont se compose l'actif de la société française, la dépréciation est proportionnellement presque aussi forte. Il semblerait qu'un ange exterminateur des fortunes ait parcouru la France dans toutes les directions. Tel est jusqu'à présent le résultat du système qui consiste à abandonner l'industrie pieds et poings liés au gouvernement afin qu'il y arrange, conformément au besoin quotidien de sa politique, les rapports des hommes entre eux.

Et ici il ne faut pas dire que je fais une confusion, que je ne remonte pas de l'effet à la vraie cause, qu'en attribuant à l'intervention du gouvernement dans les relations de l'industrie les malheurs sous lesquels la patrie gémit, je rends le système des novateurs responsable de maux qu'il n'a pas faits. — En temps de révolution,

nous objecte-t-on, les capitaux s'alarment toujours; les capitaux effrayés, en se retirant, paralysent le travail. La confiance, dans nos sociétés libres, est le ressort qui met la machine industrielle en mouvement. Rappelez-vous 1830; est-ce qu'il n'y eut pas alors une crise terrible, sans que l'État se fût immiscé dans l'industrie pour la réglementer? — Il est vrai, les révolutions laissent après elles de vives alarmes, et ce n'est pas sans raison. Il est de règle qu'elles donnent naissance à un double péril : celui de la guerre civile, parce que les partis vaincus ou écartés ne se résignent pas; celui de la guerre étrangère, à cause de l'incompatibilité des principes entre le gouvernement nouveau et les gouvernements des États voisins. Mais cette fois, par un incroyable concours de circonstances, aucun de ces dangers n'a existé. En 1830 il restait deux partis très-animés l'un et l'autre : le parti républicain, peu nombreux, mais plein d'activité et de résolution; le parti légitimiste, puissant par ses richesses, par le patronage qu'il exerçait et par l'alliance du clergé. Cette fois, rien de semblable. Le lendemain de la révolution il n'y a eu qu'une pensée, sauver la société française. Et ceux qui la veille avaient appelé la République,

et ceux, en grande majorité, qui l'avaient jugée au moins éloignée, tout le monde s'est dit sincèrement : Essayons-en, puisqu'elle est là et que rien autre ne saurait y être; faisons de notre mieux pour qu'elle réussisse; ainsi l'ordonne l'intérêt public. Le Gouvernement provisoire eut donc dès l'instant l'assistance raisonnée de tout le monde : il eut particulièrement la confiance des ouvriers. Quant à la guerre extérieure, il était fort douteux, après 1830, qu'on ne dût pas avoir à la soutenir. Le mauvais vouloir de toutes les puissances continentales était flagrant. En 1848, au contraire, les événements ont tellement tourné après quelques jours sur toute la surface de l'Europe, qu'il a dépendu de la République française de n'avoir que des amis partout autour d'elle.

Ainsi, par un bonheur inouï, les embarras qui suivent toujours les révolutions ne se sont pas présentés après la révolution de février. Si l'alarme est venue se jeter au travers de la production, si elle a été toujours croissant, quelques faits accessoires ont pu y contribuer; mais la cause déterminante est l'ascendant qu'on a vu prendre à la théorie d'après laquelle il appartient au gouvernement de changer par ses décrets,

aussi radicalement qu'il le voudra ou qu'on le lui fera vouloir, les positions réciproques du travail et du capital, de l'ouvrier et du chef d'industrie.

En m'exprimant ainsi, je ne fausse pas la question, je ne la déplace pas, je la circonscris, je la précise. Dites aux capitalistes qu'ils signalent la cause pour laquelle ils sont restés consternés, une fois passée l'émotion que le bruit des balles produit toujours dans une cité pacifique. Ils répondront : C'est l'organisation du travail traduite par la dictature de l'État dans l'industrie. Interrogez ce manufacturier qui file du coton, ou cet autre qui fait des machines, afin de savoir pourquoi leurs ateliers sont fermés. Ils vous diront : C'est parce que le capitaliste, justement effrayé des formules nouvelles, me retire son concours; c'est parce que le consommateur, épouvanté de ces mêmes théories, se reploie sur lui-même et ne dépense plus rien; c'est parce qu'il ne me convient plus à moi-même d'engager mes propres fonds depuis que l'autorité se mêle de fixer les salaires, les conditions et le mode du travail. Je ne sais plus la quantité de travail que je reçois en retour de la rétribution que je donne. Je n'ai plus la police de mon atelier. Là

où je commandais et où il faut, pour le bien commun, que je commande, je subis la loi. Mon chez moi n'est plus à moi. C'est une anarchie où serait infailliblement consumé le peu qui reste du patrimoine que je m'étais flatté de léguer à mes enfants. — Enfin, parmi les ouvriers eux-mêmes, qu'est-ce que ne se mettent pas à penser et à dire les plus intelligents et les plus laborieux ?

Il est vrai qu'à cette cause d'alarme une autre est venue s'ajouter. Des bulletins officiels et des circulaires ministérielles, qui auront une place dans l'histoire, ont parlé à la France comme on parle à un peuple conquis. On a dit à notre grande Nation, au moment même où l'on se vantait de l'avoir affranchie, ce qu'elle avait à penser, ce qu'elle avait à vouloir. On lui a désigné une catégorie d'hommes pour qui seuls elle eût à voter dans les élections. On a essayé de constituer parmi 35 millions de Français une aristocratie de républicains de la veille, ayant partout privilége et préséance comme pouvait être la phalange Macédonienne dans l'empire asservi de Darius, comme étaient les blancs parmi les noirs des colonies. On a menacé le public de violentes tempêtes s'il résistait à ces injonc-

tions. Certainement ces manœuvres ont contribué à répandre la stupeur, à anéantir la confiance, à faire cesser le travail. Mais il ne faut pas les distinguer des décrets portés et des actes accomplis à l'égard du travail même : elles sortent de la même source. On s'était pris pour des Moïses ou des Mahomets prédestinés par la divine Providence pour conduire la multitude qui souffre dans une terre promise ou dans un paradis délicieux. Tout ce qu'on a fait en tout genre, et par les décrets affectant directement le travail et par les bulletins et les circulaires politiques, a été la conséquence de ce mandat suprême qu'on s'attribuait, la préface du nouveau Deutéronome ou du nouveau Coran qui doit régir, bon gré, mal gré, les sociétés industrieuses et libres de l'Europe.

Essayons de nous rendre compte approximativement des conséquences matérielles de cet état des choses. Communément on évalue la production matérielle de la France à 10 milliards tout au plus. Le travail de la nation crée donc des produits de toute sorte, aliments, vêtements, ameublement, objets de chauffage, articles d'ornement et de goût qui, évalués en argent, représenteraient 10 milliards. C'est sur cette richesse que nous vi-

vons; et comme nous en consommons chaque jour la trois-cent-soixante-cinquième partie, il faut que notre travail la renouvelle sans cesse. Si le renouvellement cessait en entier, une fois l'année écoulée la société serait perdue; il faudrait qu'elle mourût de faim et de froid. Supposez que la diminution soit d'un tiers ou d'un quart seulement, ce sera une souffrance épouvantable. A ceux qui ne s'en feraient pas immédiatement une idée, je rappellerais ce que nous avons éprouvé en 1847 par l'effet de la mauvaise récolte de 1846. Il nous manquait à peine 15 à 20 millions d'hectolitres de blé, qui, au prix commun de 20 fr., représentent de 300 à 400 millions, c'est-à-dire quelque chose comme 3 ou 4 pour 100 de notre production générale annuelle de 10 milliards. Ce manquant de 3 à 4 pour 100 dans la création annuelle de la richesse a suffi pour attirer sur le pays une détresse horrible. Que l'on calcule maintenant, si on le peut, si on l'ose, l'effet d'un abaissement de 25 ou 30 pour 100, ou seulement de 20 ou de 15.

Il ne faut pas dire que la comparaison n'est pas juste, attendu que l'abaissement de la production de 1848 se manifestera surtout dans les objets manufacturés, et que le manquant de 1846

a eu lieu sur le blé, qui est la denrée de première nécessité par excellence. Pour moi, ouvrier ou fabricant qui fais du fer, ou de la toile, ou des meubles, ce fer, cette toile, ces articles d'ameublement, c'est du pain.

J'adjure les hommes qui restent de sang-froid, qui réfléchissent et qui prévoient, il en est encore beaucoup, de songer aux effets que peut avoir la suspension du travail dans nos grandes villes, à Lyon, à Rouen, à Mulhouse, et avant tout à Paris. Ce sont ces grands centres, c'est avant tout cette capitale, hier si brillante et si fière, qui vont être réduits à la plus pénible des extrémités; car c'est dans ces villes que la diminution de la production est le plus marquée. La supériorité du travail parisien est si grande, les capitaux et toutes les facilités que le capital procure abondent tellement à Paris en temps régulier, la classe des commerçants, des entrepreneurs et des hommes d'affaires qui y dirige le mouvement est si intelligente, que probablement on n'exagère pas en estimant que la rémunération des treize cent mille hommes renfermés dans l'enceinte de Paris et dans le département de la Seine est triple de la moyenne générale du pays. Ainsi, on peut calculer qu'hier Paris et le dé-

partement de la Seine avaient pour leur part plus de onze cents millions sur la rétribution générale de 10 milliards que retirait la France de son industrie. Cette évaluation semblera plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité si l'on songe quelles primes et commissions Paris percevait sur la production du reste de la France par l'effet de la présence de tant de riches, étrangers ou nationaux, qui venaient de tous les côtés y faire des achats ou y jouir.

Or, à quoi sont réduites aujourd'hui les immenses ressources dont habituellement Paris disposait? Ici, c'est le témoignage des ouvriers que j'invoque. Ils voient de leurs yeux en effet ce que sont devenus les ateliers naguère si actifs, et si là où en janvier il y avait cent travailleurs il en reste cinquante, ou seulement trente, ou même dix. Ils savent si ces nombreux hôtels où se pressaient les familles les plus opulentes des quatre parties du monde ne sont pas déserts. C'est se beaucoup flatter que de croire qu'en ce moment l'argent attiré, par la fabrication, le commerce et les arts, à Paris et dans le département de la Seine, soit du tiers de ce que c'était en temps ordinaire.

Ainsi le département de la Seine, si le travail

continue d'être paralysé, perdra cette année plus de 700 millions par le fait seul de la suspension de l'industrie, indépendamment de toute autre perte et du renversement déjà consommé de tant de fortunes. Plus de 700 millions à retrancher des ressources d'une année ; plus de 700 millions à rabattre, non pas une seule fois sur le capital, mais, pour cette année d'abord, sur ce qui se distribuait communément parmi les travailleurs de tout ordre, depuis le banquier jusqu'au manœuvre, afin qu'ils subsistassent, et si, l'année révolue, le travail restait dans la même dépression, la perte de plus de 700 millions par an serait à recommencer indéfiniment. 700 millions cependant, ce fut la contribution qu'en 1815 les alliés triomphants imposèrent à la France entière en capital, une fois pour toutes, et qui l'épuisa. En présence de ce calcul, tout sommaire qu'il est, on se met à répéter malgré soi les paroles par lesquelles, dans d'autres temps désastreux, le maire de Paris, Pache, terminait une proclamation pour exhorter les Parisiens à l'ordre, et on se demande avec stupeur si le million d'hommes qui peuple la capitale ne serait pas réduit à *s'entre-dévorer* dans le cas où la production ne reprendrait pas bientôt son cours suspendu.

S'il est dans l'économie des nations une vérité constatée, c'est que l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse est subordonnée à la multiplication du capital. Là où il y a peu de capital avec beaucoup de population, celle-ci est forcément condamnée à une horrible misère, parce qu'on a beau travailler, on ne produit que peu de chose quand le travail n'a que l'assistance d'un faible capital; c'est un sujet sur lequel j'ai déjà longuement insisté. Si la production reste aussi fortement réduite, comment sera-t-il possible de vivre même pauvrement, si ce n'est sur le capital antérieur? Ainsi le capital national n'ira pas croissant, il diminuera, et nous marcherons à grands pas à l'appauvrissement général, ce qui entraîne nécessairement l'abaissement continu des ouvriers, et avec leur dégradation celle de la patrie.

Il y a peu de jours, un de nos principaux réformateurs a entrepris de démontrer que la concurrence était une cause absolue d'*appauvrissement général*. La démonstration qu'il en a donnée était en trois points, et il n'y manquait rien. Par malheur elle ressemble à celle du grand médecin Hermès, qui, lorsque l'œil de Zadig eut été guéri, fit une savante brochure dont tout Baby-

lone fut émerveillé, où il prouvait que l'œil de Zadig n'aurait aucunement dû guérir; car depuis 1789 que la France est sous l'influence de la concurrence qui l'*appauvrit*, elle a prodigieusement gagné en richesse, et la condition du grand nombre s'y est beaucoup améliorée. La cause de l'appauvrissement général qui nous menace, ce n'est pas la concurrence, et remarquez qu'en m'exprimant ainsi, je n'entends point soutenir qu'il n'y ait beaucoup à faire pour remédier efficacement à des abus qui se sont révélés; ce sujet reviendra plus tard. La cause générale d'appauvrissement qui déjà nous étreint, c'est la suspension de l'activité nationale qui résulte elle-même de ce qu'on a désorganisé l'industrie en proclamant et en commençant d'appliquer le principe que le gouvernement, provisoire ou non, peut bouleverser à son gré les rapports entre le capitaliste et le travailleur, entre le chef d'industrie et l'ouvrier. Depuis quelques années, il y a lieu de supposer que la progression du capital de la société française était à raison d'un milliard par an peut-être. Avec les destinées nouvelles que nous ouvre la théorie de la dictature du gouvernement dans l'industrie, nous serons obligés, pour mal vivre, de consommer tous les ans un

milliard ou deux du capital antérieurement acquis.

Ce qui précède ne donne pas encore une idée suffisante du dommage qu'éprouve la France. Toute l'activité humaine est frappée du même coup. Si vous êtes père de famille, et que vous ayez un fils, demandez-lui ce qu'on fait dans nos lycées, dans toutes nos écoles; il vous répondra : « Ce qu'on fait dans les ateliers, rien. » Chaque jour qui se passe est un jour qui se perd pour l'instruction de la nation, pour son capital intellectuel, de même que pour son capital matériel. Nous marchons à la barbarie.

Il est donc indispensable qu'on repousse énergiquement, et sans délai, la doctrine funeste dont, au milieu de ses occupations si multipliées, le gouvernement provisoire s'était laissé faire le parrain. Il faut qu'on la traite comme le mérite le despotisme, lorsque chassé par une porte il revient par une autre sous un déguisement. Pour la ménager, on n'a même pas le prétexte qu'elle a séduit les ouvriers. La conduite de l'immense majorité des ouvriers jusqu'ici atteste un grand fonds de bon sens. Ils demandent qu'on s'occupe d'eux sérieusement; ils l'exigent même, parce qu'on ne l'a point fait

depuis un demi-siècle, ainsi qu'on l'aurait dû. Mais il ne leur convient pas qu'on cherche à les occuper avec des fantômes. Ils sentent bien que leur sauvegarde est la liberté. Le nom de la liberté est encore celui qui fait le plus battre leurs cœurs. Ce n'est pas eux qui voudront que la France, se retournant avec humiliation, demande pardon à l'Europe de l'avoir trompée en lui enseignant depuis 1789 à vouloir la liberté, et en prodiguant pour le triomphe de la liberté ses trésors et son sang le plus pur!

Avril.

IX. — L'INTIMIDATION. — LES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES.

Il y a chez quelques-uns de nos réformateurs une pensée qui reste gazée, mais qu'on peut distinguer sans avoir l'œil bien pénétrant. Le capital s'est alarmé ; il est bien impertinent ! Les chefs d'industrie aiment mieux cesser leur production que de souscrire aux conditions que nous jugeons convenables ; ce sont des misérables qui veulent exploiter le peuple. Il faut que capitalistes et chefs d'industrie se ravisent, sinon nous avons notre réserve de moyens révolutionnaires, avec quoi, s'il le faut, nous saurons bien mettre à la raison tout ce monde-là, et nous en finirons avec la bourgeoisie !

Les esprits qui ont le goût du despotisme sont les mêmes dans tous les temps. Ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à ordonner pour être obéi, et qu'avec des décrets impératifs et des articles du Code pénal la nature humaine ne refuse rien, ni sa confiance, ni son enthousiasme, ni sa tendresse.

Napoléon eut un moment l'idée de poursuivre comme des criminels d'État les personnes qui, à la Bourse, tenaient pour la baisse. Par décret, il eût été ordonné que nul ne spéculerait, sinon à la hausse. Son excellent et sage ministre du trésor, M. Mollien, eut de la peine à lui faire comprendre que, la Bourse étant un marché libre des capitaux, chacun devait y avoir la faculté de spéculer à son gré. Un peu moins libéraux, s'il est possible, que le grand empereur, tels de nos réformateurs entreprendraient de restaurer la confiance en insinuant que si la confiance ne revient pas de bon gré, on a, pour la déterminer, les mesures révolutionnaires, c'est-à-dire, afin de parler clairement et pratiquement, les emprunts forcés, les impôts extraordinaires, la confiscation, etc. Quelle méthode, pour rendre les gens confiants et sereins!

Il faut pourtant qualifier ce système de mesures révolutionnaires imitées de la Convention, qu'on nous montre en perspective. Je ne me refuse pas à admirer la Convention, parce que je crois qu'elle a sauvé l'unité française et l'indépendance de la patrie. Mais est-ce à dire qu'il faudra que j'admire aussi les exécrables moyens par lesquels elle est parvenue à

ses fins, et que nous devrons les ériger en un système applicable à la solution de tous les problèmes qu'on rencontrera sur son chemin? Toutes les fois qu'on parle de la Convention, il est juste de dire qu'elle eut une œuvre infiniment difficile, et on doit la louer d'en être venue à bout; mais, si l'on ne veut pas pervertir l'esprit public, il est des restrictions sévères dont on ne manquera jamais d'accompagner cette louange.

Les hommes qui la composaient étaient restés pour la plupart complétement étrangers jusque-là à l'art de gouverner. Il est vrai que les esprits supérieurs s'y façonnent vite, mais les principaux s'étaient d'avance rendu impossible l'exercice régulier de l'autorité. Les dons qu'ils avaient reçus du ciel pour en faire profiter leur patrie et pour leur propre gloire, ils ne s'en étaient servis, jusqu'au moment où ils furent les maîtres, que pour exaspérer la multitude et souffler la révolte. Dès leur entrée dans la carrière, ils avaient eu le tort extrême de douter de la puissance infinie que donne la liberté, et sous leur main le majestueux et irrésistible enthousiasme dont la nation était animée en 1789 s'était changé en passions furieuses. Si ce ne sont pas là de grands méfaits, je demande quels sont les crimes

que repousse la conscience des hommes et que flétrit l'histoire.

Menacée au dehors par une coalition puissante et par l'émigration, au dedans par de grandes influences imprudemment affrontées, à la force qui attaquait la France et le système républicain la Convention résolut d'opposer une autre force immense, celle des masses populaires, qui étaient alors très-grossières et très-brutales, mais qui avaient, ce qui les distingue toujours à un haut degré, le sentiment patriotique, et dont elle avait soufflé la colère. Elle avait déjà déchaîné la tempête, elle en redoubla la rage. Elle avait déjà violé les règles qu'on n'outrage jamais impunément, elle foula aux pieds tous les principes et tous les droits. L'entreprise réussit. La France fut sauvée de l'invasion, la contre-révolution fut vaincue au dedans. Mais à quel prix fut achetée la victoire ! L'humanité frémit toutes les fois que les souvenirs de ce temps sont invoqués, et la liberté a reçu des excès d'alors une atteinte dont elle n'est pas près de se relever parmi nous. Chez les autres nations, je le crois, à la suite de nos efforts et de nos sacrifices, la tyrannie est devenue plus difficile ; mais chez nous un éternel encouragement est donné à tous les factieux qui

font profession de se rire des lois établies, et à qui, pour arriver à leurs fins, tous les moyens sont bons. Cette pauvre France est comme une victime qui semble à jamais vouée à se laisser déchirer le flanc pour le salut et l'avancement des autres !

Vous voulez qu'on dresse sur nos places publiques des statues aux hommes dans lesquels s'incarna le système de spoliation et de sang qui a reçu d'eux-mêmes le nom de la Terreur. Je ne m'y oppose pas ; mais pour que les statues disent bien ce que furent ces hommes, et quel est le genre des hommages qui leur sont dus, il faudra que la couronne civique dont elles seront parées soit tous les matins arrosée de sang ; que chaque piédestal se dresse dans une mare sanglante, et que le valet du bourreau en costume complet soit le gardien officiel du monument. A ces conditions, érigez les statues ; seulement, comme je vous crois humains, je me réserve d'aller voir dans quelle attitude et de quel œil vous ferez votre station pieuse devant les images de vos héros, au milieu de cet appareil digne d'eux.

Qu'est-ce qu'il y a de commun entre la situation actuelle et celle de 1793? Dans quel but prendrait-on aujourd'hui des mesures révolution-

naires? Je cherche une coalition qu'il y ait à surmonter, des partis qui lèvent une tête altière, et je n'aperçois rien. L'obstacle le plus manifeste et le plus palpable au but généreux et noble qu'on se propose, d'améliorer grandement le sort du grand nombre, quand, au lieu de m'exalter, je raisonne, je ne puis le trouver que dans l'insuffisance de la production nationale et dans la pénurie du capital. Il est possible, j'en ai la conviction, de remédier rapidement, dans une mesure même étendue, à ces causes de misère, pourvu que tout le monde s'y prête résolûment et s'y consacre sans relâche. Mais c'est une œuvre qui a besoin de calme, qui n'est possible qu'avec la confiance publique, qui exige le concours de la liberté. Eh bien, les mesures révolutionnaires, au lieu de calmer les esprits, les exaspèrent; la confiance, elles la détruisent; la liberté, elles en creusent le tombeau.

Je vais vous faire une grande concession : Je vous permets toutes les mesures révolutionnaires qu'il vous plaira si vous prouvez qu'elles réussiront, c'est-à-dire qu'elles donneront un grand élan à la production, afin qu'il y ait une plus grande masse de produits de toute sorte à répartir entre les hommes. Mais c'est ce qui ne

saurait être. Le capital, si vous voulez le saisir violemment, se dérobe à vous. Il ne peut se passer de la sécurité, c'est un élément qui lui est indispensable. Quand la sécurité lui est ravie, il s'enfuit au loin, malgré les décrets, malgré les bourreaux, ou bien il s'évanouit dans le néant. Allons droit au but : vous décrétez que les capitaux sont confisqués. Je ne vous somme pas de dire ce que vous avez fait du droit et des principes fondamentaux de la société, ni même ce qu'est devenue votre maxime d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme, car les spoliés sont exploités, apparemment. Je me réduis à vous demander que le lendemain du décret l'ouvrier soit plus près du bien-être que la veille. Or, est-ce que vous ne voyez pas que le lendemain de votre décret la moitié des capitaux aura disparu, et qu'il ne s'en formera plus, car qui est-ce qui voudra épargner pour faire des capitaux, du moment que la mode sera de les confisquer? Et quand il n'y a plus de capital, il n'y a plus de production, il n'en reste que l'ombre. Avec votre décret vous aurez organisé l'éternelle misère.

Continuons : par un autre décret, vous chassez des ateliers ceux qui étaient les maîtres hier, pour en donner la propriété aux ouvriers seuls. Soyons

nets, pas de demi-moyens, la bourgeoisie est abolie. Les bourgeois dépouillés et proscrits vont peupler les déserts de Sinnamary, ou les pontons de Carrier. Les ouvriers restent absolument seuls, tout le profit est pour eux ; et ce que quelques personnes, en petit nombre, je le crois, dans la journée du dimanche 16 avril, entendaient par l'*organisation du travail par l'association,* c'est-à-dire sans le concours des chefs d'aujourd'hui, et sans leur participation aux profits, fleurit dans l'État. Mais dans la plupart de nos ateliers, l'homme le plus capable de les diriger est le chef actuel. Ce chef chassé, comment ira l'atelier? Si l'industrie française était privée des lumières et de l'activité de tous les chefs d'établissements grands et petits, de ceux qui occupent dix ouvriers comme de ceux qui en comptent cinq cents, ce serait pour elle une perte irréparable. Elle serait décapitée, elle n'irait plus. La production, au lieu de s'agrandir et de s'améliorer, reculerait d'un demi-siècle ; car j'ai bien le droit de le dire de la bourgeoisie, aujourd'hui qu'elle est détrônée : ce qu'elle représente de connaissances spéciales, d'intelligence des affaires, d'esprit d'ordre dans la production de la richesse, de pouvoir générateur par rapport au capital, est incompa-

rablement la majeure partie de ce qu'en a la société. C'est donc encore le dénûment et la misère que les procédés révolutionnaires enfanteraient.

Ainsi, ces actes sommaires et violents que quelques personnes ont pris la déplorable habitude de vanter sous le nom de mesures révolutionnaires, et qui, dans le système de la dictature du gouvernement envers l'industrie, forment le corps de réserve, ne sont pas seulement flétris par la morale, odieux à la liberté ; ils ne créeraient que des ruines, ils ne pourraient qu'aggraver la pénible condition des masses populaires ; et ne l'a-t-on pas assez vu en 1793 ? Il faut donc en revenir à la politique de l'équité et de la modération. Il n'y a de salut que là.

A certains moments dans l'histoire, des classes ou des corps jusque-là investis d'une grande puissance, tout à coup disparaissent ou sont absorbés. Ainsi fut détruit le plus puissant des ordres de chevalerie formés du temps des croisades, celui du Temple. Ainsi la noblesse française fut abolie en 1789. Ainsi le clergé régulier, autrefois si influent, fut supprimé par la Révolution sans que sa chute communiquât au sol le moindre ébranlement.

C'est qu'il est dans la volonté de la Providence qu'aucune institution ne se maintienne, à moins d'avoir une utilité proportionnée aux sacrifices que la société s'impose pour la faire subsister. Quand on eut renoncé à aller délivrer les lieux saints, qu'est-ce que signifiaient les Templiers? Ils ne s'étaient donné aucune mission pour remplacer celle à laquelle les événements avaient mis fin. Les richesses prodigieuses qu'ils possédaient, au lieu de les sauver alors, devaient précipiter leur chute. En 1789, la société française n'avait plus besoin que les nobles la défendissent sur les champs de bataille, et l'État pouvait se gouverner sans eux. La noblesse, en tant que corps privilégié, n'était donc plus qu'une superfétation; bien plus, l'influence qu'elle exerçait sur les mœurs était funeste. De même les ordres monastiques qui étaient propriétaires des meilleures terres du royaume en 1789, étaient presque tous devenus fainéants; ils ne pesaient plus rien dans la balance du destin.

Ainsi l'ordre des Templiers dans le treizième siècle, l'ordre de la noblesse et le clergé régulier à la fin du dix-huitième, étaient condamnés. En tant qu'ordres, leur heure avait sonné d'en-haut; et pourtant, ce n'est pas à dire que l'histoire

puisse se dispenser de flétrir les moyens dont se servent les hommes lorsqu'ils se font les exécuteurs violents ou cupides de cette justice de Dieu.

Mais serait-il vrai que la bourgeoisie n'eût plus qu'une existence parasite? Bien loin de là. Elle n'est pas seulement utile à la société, elle y est indispensable. Elle est à la tête de tous les travaux, non pas seulement par ses capitaux, mais de sa personne.

En 1789, quand on parlait d'*en finir* avec la noblesse, le mot avait un sens. Il signifiait que les Francs cesseraient de former une nation différente des Gaulois, les traitant en peuple conquis. Il faut *en finir* avec la noblesse, cela voulait dire : désormais nobles et gens du tiers seront tous soumis à l'impôt en proportion de leurs moyens; tous seront indistinctement admis aux emplois s'ils ont la capacité nécessaire pour les remplir; plus de caste qui ait la jouissance exclusive de grands avantages et l'exemption de lourdes charges! — Mais la bourgeoisie n'a pas de privilége à perdre. La propriété n'est point un privilége, ce n'est pas le souverain qui la confère à qui ne l'a pas, c'est le travail, et la société la garantit à quiconque l'a amassée. Ce n'est point la loi qui institue la propriété, elle ne

fait que la protéger, ce qui est bien différent. La propriété au lieu d'être une émanation de la loi, est contemporaine de la naissance de la société, je pourrais dire qu'elle y est antérieure ; c'est un attribut de la nature humaine (1), et l'hérédité elle-même émane de cet attribut essentiel.

En finir avec la noblesse, en tant que classe à part, était si bien praticable, qu'aujourd'hui c'est pratiqué. Mais *en finir* avec la bourgeoisie est impossible. Des cannibales qui se seront emparés de la société par un coup de main, et par qui la société se sera imbécilement laissé lier les poings, peuvent décimer les riches et s'en adjuger les dépouilles. Le chef des anabaptistes, Jean de Leyde peut ressusciter et recommencer ses atrocités et ses orgies. Mais le lendemain des massacres, la bourgeoisie reparaît; elle n'a même pas cessé un instant d'exister; car dans une société où tout le monde travaille, et où le Code est le même pour tous, le point où la bourgeoisie cesse est impossible à déterminer. Tout le monde à peu près est un peu bourgeois ou un peu ouvrier.

(1) Dans un excellent travail (*Journal des économistes* du 15 mai), M. Bastiat a réfuté d'une façon péremptoire l'idée que la propriété est une création de la loi, que la loi peut la défaire par conséquent.

Quand on a exterminé et dépouillé les cent plus riches de la ville, il reste tous ceux qui les suivaient; il y a Jean de Leyde lui-même et ses satellites qui, s'ils prennent une vie régulière et des habitudes industrieuses, deviennent bourgeois à la place de ceux qu'ils ont assassinés et volés.

Je ne connais qu'un moyen d'*en finir* avec la bourgeoisie : c'est d'en finir avec le capital, avec la propriété, avec les lumières; mais il me semble qu'alors on en aura fini avec la civilisation et par conséquent avec l'avenir des ouvriers.

La société tout entière est beaucoup plus bourgeoise aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a cent ans; c'est-à-dire, qu'il y a beaucoup plus de personnes qui possèdent un capital matériel ou immatériel, des terres, des écus ou de l'instruction et de l'expérience, et qui en recueillent le fruit.

Les rangs supérieurs, ceux où l'on a l'aisance et même la richesse avec l'instruction, se sont beaucoup grossis; un très-grand nombre d'ouvriers se sont élevés ou ont eu la joie de voir s'élever leurs enfants à qui ils avaient donné de bons principes, et procuré quelque éducation. Si l'on remontait au grand-père de chacun de nos riches

industriels, on verrait que neuf fois sur dix c'est un ouvrier ou un artisan.

Il ne faut donc pas *en finir* avec la bourgeoisie ; il faut l'étendre : il faut qu'elle englobe chaque jour une partie nouvelle de la population. C'est ce qui se fera de la part des ouvriers, par l'application au travail, par l'épargne, par les bonnes mœurs ; de la part de la bourgeoisie, par le concours cordial qu'elle donnera à quiconque en sera digne, par l'esprit populaire dans lequel elle dirigera les affaires publiques et disposera des ressources de l'État ; car on aura beau faire, c'est à elle que les affaires reviendront toujours. L'ouvrier dont vous faites un fonctionnaire public, s'il est à la hauteur de son mandat, de ce jour même est un bourgeois.

Il est une chose qui doit finir, c'est l'esprit de caste, l'esprit d'isolement, l'esprit de domination d'une partie de la population sur l'autre, des ouvriers sur les bourgeois comme des bourgeois sur les ouvriers. De quelque part qu'il souffle, cet esprit-là déchaînerait des tempêtes où la société ferait naufrage.

Une mutuelle bienveillance n'est pas seulement un devoir, c'est un besoin, c'est un bonheur pour tout le monde. Ah ! quelque dure que

soit l'étreinte des événements, si tous, bourgeois et ouvriers, nous y avons acquis la conviction que notre cause est la même et si le rapprochement est définitivement consommé, nous devrons nous en féliciter et non pas nous en plaindre.

Mai.

X. — DE L'ACCAPAREMENT PROPOSÉ DE PLUSIEURS BRANCHES DE L'INDUSTRIE, PAR L'ÉTAT.

Les réformateurs, quand on les pousse de position en position, se rabattent sur une combinaison beaucoup plus modeste que le communisme ou que les ateliers sociaux, et même que le système inauguré par le gouvernement provisoire, suivant lequel l'autorité réglemente à son gré les conditions du travail, fixe les salaires, raccourcit la journée, interdit le marchandage et laisse proscrire le travail aux pièces. La dernière forme que revêt leur idée systématique consiste à attribuer au gouvernement un certain nombre d'industries afin qu'il les exerce en propre, tout comme à peu près partout l'État construit les navires de guerre, ou comme en France il a le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs et de la poudre.

En vertu de ce système, on propose aujourd'hui de déférer à l'État les voies de communication de toute espèce, ce qui implique le retrait des concessions de chemins de fer, et de lui don-

ner de même les assurances, les banques, les mines. Le programme final du Luxembourg lui remettait en propre l'industrie commerciale, c'est-à-dire la vente en gros et en détail de toutes les marchandises. Déjà les hommes qui sont aux affaires ont pris l'initiative à l'égard des assurances par l'État et des chemins de fer : l'Assemblée nationale est officiellement saisie de propositions à cet effet.

Sauf un petit nombre d'exceptions, dont même quelques-unes ne sauraient être considérées comme permanentes, cette dernière formule des novateurs ne mérite pas meilleur accueil que tout le reste, car c'est encore l'expression, plus mitigée il est vrai, d'une pensée invariablement hostile à la liberté.

Aux yeux d'une certaine école, la liberté consiste dans le droit indéfini d'insulter l'autorité : on n'est libre qu'autant que, par la condescendance du jury ou par la lettre de la loi, il est loisible d'accumuler contre les fonctionnaires publics toutes les accusations et tous les outrages ; et le plus bel usage que l'homme puisse faire de la liberté, consiste à culbuter le gouvernement établi dès qu'il en offre l'occasion. Notion mille fois fausse de la liberté ! Non, la liberté ne

se mesure pas sur l'étendue des immunités de l'émeutier ni même sur la carrière que peut se donner l'esprit de parti, la plume à la main. La liberté véritable, celle qui seule est digne d'envie, réside dans le droit et le pouvoir d'exercer nos facultés selon ce que la raison nous conseille (1). Donc, la liberté recevra une atteinte toutes les fois que vous réserverez à l'État la pratique de quelques industries, car l'amplitude du cercle ouvert aux citoyens, pour l'usage légitime de leurs facultés, sera restreinte d'autant.

De quelque faveur que semble jouir en ce moment la notion de l'aptitude de l'État à devenir entrepreneur d'industrie, on est fondé à affirmer que les branches d'industrie qu'il est possible qu'un gouvernement s'attribue, avec avantage pour la société, sont en nombre d'autant moindre que le pays est plus avancé en civilisation, qu'il s'est procuré par son travail une plus grande

(1) A cette occasion je rappellerai que l'ouvrage où la notion la plus juste de la liberté a été donnée, est le beau volume que M. Charles Dunoyer a publié sous ce titre : *L'industrie et la morale dans leurs rapports avec la liberté.* Ce volume a été refondu dans l'ouvrage plus récent du même auteur : *La liberté du travail*, dont, en ce moment surtout, je recommande bien la lecture.

quantité de capitaux, en un mot qu'il est devenu plus mûr pour la liberté.

Si on en veut la preuve, on n'a qu'à comparer les peuples chez lesquels le gouvernement s'est réservé l'entreprise ou la direction de la plupart des industries à ceux chez lesquels il s'abstient presque complétement. Les premiers sont des peuples enfants ou des peuples asservis, tandis que les autres sont investis de la plénitude plus ou moins complète des droits de l'homme. A l'une des extrémités de l'échelle sont les fellahs des bords du Nil, que Méhémet-Ali gouverne comme des troupeaux ; ou c'étaient autrefois les pauvres Indiens du Paraguay que les jésuites avaient pris dans la vie sauvage. A l'autre extrémité, on rencontre les Anglais en Europe, les États-Unis en Amérique. Chez ces nations avancées et libres, le gouvernement est à peu près en dehors de toute fabrication. Il n'a pas, comme chez nous, le monopole de la fabrication de la poudre ou des armes de guerre. Dans les fonderies des bords de l'Ohio comme dans celles de l'Écosse, le premier venu peut demander, aussi bien que le gouvernement, qu'on lui coule des canons. A Birmingham, toute la terre peut venir acheter des fusils de munition. La fabrication de

la poudre de guerre ou de chasse, chez ces deux peuples, est une industrie libre comme celle de l'amidon ou des toiles peintes.

Je remarque, à ce sujet, que la plus grande fabrique de poudre qu'il y ait aux États-Unis a été fondée par un Français dans la famille duquel elle est encore (M. Dupont). Ainsi, quand un Français se sent un génie particulier pour cette production, il faut qu'il s'expatrie et aille s'établir sur les bords de la Brandywine. De ce point de vue, le système qui investit l'État de monopoles industriels exerce sur la prospérité nationale et le progrès des arts une influence analogue à la révocation de l'édit de Nantes, qui, on ne le sait que trop, fit passer à l'étranger les plus industrieux des Français.

Entrons davantage dans le détail du sujet : mais d'abord écartons la question fiscale. Ce n'est pas à titre d'expédient de fiscalité qu'on recommande aujourd'hui la prise de possession par l'Etat de certaines industries ou de certains services. Sur le terrain de la fiscalité certains monopoles peuvent se soutenir. Quand un gouvernement a écrasé d'impôts la propriété foncière, taxé la plupart des aliments, l'air même qu'on respire, grevé toutes les transactions

par des droits de timbre ou d'enregistrement, on ne peut pas s'offenser de ce que, d'autres besoins survenant, il s'arroge la fabrication et la vente du tabac, afin de faire payer quatre aux citoyens, ce qui ne vaut que un, et de gagner ainsi une somme de 75 millions. L'hygiène publique ne se trouve pas mal d'un pareil impôt et par conséquent du monopole qui en garantit la rentrée; mais la liberté n'en prend pas aussi aisément son parti. C'est une restriction à la liberté de l'agriculteur, du commerçant maritime, de l'industrie manufacturière. Et puis un gouvernement qui en temps régulier, par delà tant d'autres impôts onéreux, a encore besoin de ces 75 millions, est un gouvernement dissipateur.

On prétend donc que, entre les mains de l'Etat, un grand nombre de fabrications ou de services deviendront plus utiles à la société, ou lui présenteront plus de garanties que si on les laissait aux particuliers. C'est ce qu'il faut approfondir, et un examen même sommaire nous montrera que ce système, qui traite les nations comme des mineures, tend à ériger en une sorte de principe général et permanent ce qui ne peut être accepté, même chez des peuples moins avancés, que

comme une exception ou comme un fait provisoire. On verra aussi que les applications qu'on veut en faire à la France présentement, n'apporteraient aucun remède aux souffrances de la société, ni à la détresse du Trésor.

Lorsqu'un service d'utilité publique s'étend à toutes les parties du territoire, et qu'il réclame une forte unité d'administration, il est naturel que l'Etat se le réserve, parce que l'Etat est dans le pays la plus haute expression de l'unité ; il est l'unité nationale elle-même. Ainsi, le service des dépêches est à sa place dans les mains de l'Etat, abstraction faite même de ce que c'est un revenu; dans l'Amérique du Nord, où il est de principe que la poste ne doit que couvrir ses frais, c'est une branche de l'administration aussi bien que dans les Etats européens.

Il va sans dire que la perception des impôts est un service qui doit être fait par les soins du gouvernement. Dans l'ancien régime cependant, tous les impôts indirects sur les consommations, étaient perçus par les mains de compagnies financières qui en avaient le fermage.

Mais on sait bien en quoi consistaient les fermes générales, qui n'ont cessé qu'à la Consti-

tuante. Cette entremise d'entrepreneurs particuliers était onéreuse à l'Etat, tyrannique pour les contribuables. Du moment qu'on voulait de la liberté pour le public, de l'ordre dans les finances, il était impossible d'y persévérer, et malgré ses embarras la Révolution y mit fin. Des gouvernements aux abois y avaient souscrit, parce qu'ils avaient trouvé des traitants qui, à cette condition seulement, leur avaient fait des avances, et c'était maintenu parce que l'État était toujours obéré (1) et que des personnes influentes en retiraient des profits clandestins : la liste

(1) Voici ce que je trouve dans les *Mémoires* de M. Mollien, qui avait pris une part active, comme employé des finances, au dernier renouvellement de la ferme générale :

« ... Pour chaque année du bail commencé en 1774, un fermier général recevait un dividende de près de 300,000 francs, ce qui signifie qu'il plaçait à 20 p. 100 par an le capital de sa mise de fonds. Si l'on veut ensuite considérer les bénéfices attribués aux places de fermier général dans leur rapport avec le produit des impôts que recevait cette compagnie, on voit que, pour un versement annuel d'environ 200 millions fait au trésor en prix de bail, il y avait un prélèvement de 18 millions pour les émoluments personnels de soixante fermiers généraux, c'est-à-dire 9 p. 100, indépendamment des appointements de leurs commis et de tous les frais de leur régie ; et si l'on veut savoir pourquoi le ministère laissait les finances sous cette énorme charge, c'est que pour s'en affranchir, il aurait fallu rembourser aux fermiers généraux un capital d'exploitation qui s'élevait à 93 millions; et comment aurait-on pu trouver

des pots-de-vin, qui se distribuaient sur les fermes générales, est un document historique. Cependant la Révolution ne déracina pas entièrement l'abus de l'intervention des traitants dans la rentrée de l'impôt ; car l'organisation d'une trésorerie entièrement confiée à des agents directs de l'Etat, est due à M. Mollien, qui ne fut ministre qu'à partir de 1806. Quand cet administrateur éminent arriva au ministère, il trouva le Trésor à la merci d'une compagnie financière de *faiseurs de service* qui faisaient des avances sur le recouvrement des impôts, à des conditions très-dures. Et on sera réduit à cette extrémité toutes les fois que l'État aura perdu son crédit et aura de grands besoins ; Dieu veuille que nous n'ayons pas aujourd'hui à en refaire l'expérience ! L'avantage qui est résulté, pour l'État et pour les contribuables, des sages mesures financières que compléta M. Mollien a accrédité chez beaucoup de personnes l'opinion que, plus l'Etat étendait ses attributions et englobait de services, plus la société avait à s'applaudir. Induction erronée. Quand l'Etat retira à lui les attributions

cette somme, lorsqu'en épuisant tous les modes d'emprunt, on parvenait à peine à couvrir le déficit du service courant ? » (*Mémoires d'un ministre du Trésor*, t. I, p. 68).

jusque-là déléguées aux fermiers généraux et aux faiseurs de service, il ne fit que reprendre son bien. S'il s'approprie les assurances ou la vente des marchandises, il dépouille les citoyens d'une attribution qui leur appartient.

Lorsque l'Etat a besoin d'avoir certains objets fabriqués avec le soin le plus minutieux sans regarder à la dépense, il est convenable qu'il s'en réserve la production en faisant choisir, préparer et mettre en œuvre les matières par des agents d'un savoir et d'une moralité éprouvés. Ainsi il est bien qu'il construise dans ses propres chantiers, avec des matériaux soigneusement amassés à l'avance, ses vaisseaux de guerre. Les Etats-Unis, l'Angleterre, la France ont à cet effet leurs arsenaux et leurs ingénieurs (1).

La fabrication des monnaies est une attribution qui revient à l'Etat à plus forte raison encore. Il est essentiel à la sûreté des transactions que les monnaies soient correctes de poids et de titre. Chaque pièce de monnaie doit porter avec elle la garantie irrécusable de sa qualité

(1) Dans ces trois pays, cependant, l'État aujourd'hui confie à l'industrie privée la construction de quelques-uns de ses navires, surtout des navires à vapeur.

sous ce double rapport. Seul, l'Etat peut leur donner cette garantie.

Mais de pareilles exceptions sont très-rares. Ainsi, le monopole des voies de communication de toute espèce qu'on réclame pour l'État et qui compte beaucoup de partisans parmi les hommes les plus éclairés, n'est pas sans soulever des objections, surtout si on veut qu'il soit général et absolu. Assurément, la condition des voies de communication, selon qu'elle est bonne ou mauvaise, affecte profondément en bien ou en mal l'ensemble de la production et des échanges. Il ne suffit pas qu'elles soient bien tracées et bien entretenues, il convient que l'usage en soit à bon marché. On comprend donc que l'État se réserve le monopole des voies de communication, afin que la circulation s'y fasse à très-bas prix, et même qu'elle soit gratuite, sur quelques-unes, ainsi qu'elle l'est sur nos routes, par exemple. Ici, on le voit, il s'en faut bien que ce soit à titre de ressource pour le fisc qu'on recommande le monopole. Le fisc, au contraire, se mettrait en frais pour assurer aux citoyens le bon marché, et dans certains cas la gratuité d'un service.

A cela il n'y a rien à dire, sinon qu'il faut que les avantages attendus du monopole de l'État ne

soient pas rendus illusoires, et ils peuvent l'être, ils le sont souvent de beaucoup de façons. Lorsque l'État a le monopole des voies de transport, on lui en demande de toute part. Cédant à des intrigues, il en entreprend plus que ses moyens ne le permettent, plus que la raison ne le conseillerait quand même il aurait plus de capital, et on gaspille ainsi des sommes énormes. Dans l'Amérique du Nord, les Etats s'étant mis à creuser eux-mêmes les canaux, et deux ou trois Etats de l'ouest s'étant chargés d'un réseau complet de chemins de fer, il s'en est suivi une débâcle financière. La plupart des canaux de l'État d'Indiana, quelques-uns de ceux de l'État de New-York lui-même, restent suspendus ; les chemins de fer de l'Illinois sont abandonnés.

Un autre inconvénient du monopole des voies de communication au profit de l'État, c'est qu'après les avoir construites il est fort à craindre qu'il ne les administre ou ne les entretienne mal. L'intérêt privé d'une compagnie offre sur ce point un gage qu'on n'a pas avec l'État. Mieux vaut la gestion d'une compagnie qui prélève deux ou trois centimes de plus par kilomètre de canal ou de chemin de fer, si elle entretient parfaitement sa ligne et y assure une circulation régulière et

rapide, que celle de l'Etat si, faute d'un bon entretien ou d'une bonne administration, le transport coûte cinq centimes de plus par kilomètre, ou que la ponctualité des arrivages soit impossible, ou qu'il faille le double de temps.

Si nous consultons l'expérience, elle nous fournira des indications, les unes favorables, les autres, en plus grand nombre, contraires à l'Etat. Le grand canal Erié (1), propriété de l'État de New-York et l'un des canaux les plus fréquentés du monde entier, donne raison à l'exploitation par l'Etat, en ce sens qu'il est parfaitement administré, que la circulation y est sûre, régulière et rapide. Cependant les péages, appréciés d'après nos idées françaises, y sont élevés ; on entend qu'il produise en effet un gros revenu net à l'Etat. En France, les canaux du gouvernement donneraient complétement tort au système. Quant aux chemins de fer, les lignes du gouvernement belge résolvent le problème pour ce qui est du bon marché ; mais pour ce qui est de la rapidité, elles sont peu satisfaisantes : et sous ce rapport, il faut dire qu'il n'y a pas dans le monde un seul chemin de fer, exploité par

(1) Qui relie New-York au lac Erié ; il a 586 kil. de long.

un Etat quelconque, qui approche des chemins de fer des bonnes compagnies anglaises. Il est même à remarquer que les exemples les plus remarquables du bon marché sont offerts par des chemins de fer qui appartiennent à des compagnies. Plusieurs des Compagnies anglaises de chemins de fer et la compagnie qui possède en Amérique le beau chemin de Philadelphie à la région anthracifère, charrient les charbons à bien plus bas prix que le gouvernement belge lui-même.

Les gouvernements peuvent devenir plus experts qu'ils ne le sont presque tous aujourd'hui dans l'administration et l'exploitation des canaux ou des chemins de fer. Ainsi, il eût été fort possible qu'à l'expiration des concessions de chemins de fer, l'Etat en France eût été parfaitement apte à les gérer lui-même. Mais la prise immédiate de possession par l'Etat des chemins de fer qui avaient été solennellement concédés par des lois de l'Etat depuis une dizaine d'années, serait une impardonnable violence, même lorsqu'on la qualifierait de rachat, et que, sous le coup de la menace, les compagnies y donneraient leur assentiment. La République a déjà anéanti le crédit de l'Etat ; elle

a eu les caisses d'épargne tuées sous elle. L'esprit d'association aura subi le même sort si la loi des chemins de fer est votée, et désormais pour les capitaux étrangers la France sera notée comme une terre de mensonge et de spoliation.

Sous le rapport financier, la mesure en ce moment serait bien fâcheuse. Le Trésor, dont la situation est déjà si laborieuse, aurait 30 ou 40 millions de plus de rentes à servir et 100 millions de plus par an à fournir pendant plusieurs années pour l'achèvement des lignes qui sont en cours d'exécution. Ce serait de propos délibéré marcher à la banqueroute.

Lorsque l'habitude du despotisme et un état d'ignorance plus ou moins systématiquement maintenu, ont comprimé chez un peuple l'esprit d'entreprise, appauvri les citoyens et rendu timides le peu de capitaux qui existent, il est bon que l'État ou le prince, quand apparaît ailleurs une industrie qui promet d'être lucrative, ouvre à ses frais un établissement modèle qui frappe l'attention du public et le dispense de tâtonnements dispendieux. Ainsi ce fut une bonne pensée, dans la France telle qu'elle était sous Louis XV, de fonder une manufacture royale de porcelaine à Sèvres. Des motifs analogues ont pu légitimer la

création de la fabrique des Gobelins. Or, apparemment nous ne sommes plus ce que nous étions sous Louis XV. Sèvres et les Gobelins ne peuvent se défendre aujourd'hui qu'à titre d'écoles professionnelles. A ce titre, il serait bon que quelques établissements du même genre fussent créés, qu'il y en eût quelqu'un pour l'industrie minérale, par exemple, afin que les ingénieurs des mines du gouvernement fussent plus familiers avec la pratique de leur art. De même il est à souhaiter que les instituts agricoles se répandent, et que chaque département ait le sien. Pareillement, une exploitation agricole devrait être jointe à chacune des écoles vétérinaires. Mais ce n'est pas dans un but aussi spécial, et de cette façon modeste, que nos novateurs entendent l'entrée du gouvernement dans l'industrie. Ils veulent qu'il se livre à la production non pas comme un maître qui ferait passer les faits sous les yeux de la jeunesse afin de la former, mais comme le producteur le mieux doué, le mieux inspiré, le plus capable de servir bien et économiquement le public.

Lorsqu'un peuple n'a que très-imparfaitement encore contracté les habitudes de la liberté, qu'il est enclin à la traduire en licence, et que l'exer-

cice libre de telle industrie pourrait ainsi être dangereux pour la sûreté de l'État, il est convenable que l'État se l'attribue exclusivement. C'est ainsi qu'en France le monopole de la fabrication de la poudre entre les mains de l'État a une excuse excellente, indépendamment des raisons fiscales qui ne viennent qu'en seconde ligne. Mais en pareil cas, le monopole de l'État n'est pas un progrès : c'est le correctif d'un vice du caractère national, et le progrès consiste à faire disparaître le vice avec tout ce qui s'ensuit.

En Allemagne, les gouvernements s'étaient emparés du service des messageries pour le transport des personnes, et, jusqu'à un certain point, pour celui des choses : c'était justifié en partie par le morcellement du territoire entre un grand nombre de principautés. Des messagistes particuliers auraient été exposés, au passage des frontières, à des avanies et à des retards. A l'origine les capitaux, peu abondants, hésitaient à se lancer dans ces entreprises en quantité suffisante et, faute d'argent et de savoir, les messageries particulières n'auraient pas pris assez de précautions pour la vie des voyageurs. Transitoirement, les gouvernements d'Allemagne ont eu raison.

Des motifs analogues, plus ou moins mêlés de

fiscalité, ont déterminé quelques-uns des gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse à se faire assureurs contre l'incendie, et à se réserver cette sorte d'affaires. Mais c'était valable tout au plus à titre provisoire chez des peuples qui amassaient des capitaux, et chez lesquels, à la faveur d'une liberté même très-limitée, l'esprit d'association prenait du développement.

Avant les événements de février, si l'État s'était fait assureur, il aurait eu peu de clientèle, surtout parmi les personnes qui recourent aux assurances pour de fortes sommes, parce que tout payement de fonds dus par l'État est systématiquement soumis en France à des lenteurs dont des manufacturiers et des commerçants ne peuvent s'accommoder, et parce qu'il y avait des compagnies éprouvées qui faisaient ce service habilement et honnêtement, en s'exécutant avec promptitude, moyennant des primes pour le moins aussi modérées que celles que devrait réclamer le gouvernement. Dans le moment actuel, le public tout entier ne se ferait assurer par l'État qu'avec beaucoup de répugnance. Jusqu'ici les actes financiers du gouvernement républicain tendent à établir l'opinion qu'il remplit mal ses engagements ou qu'il les esquive à l'aide de

quelques mots sonores et d'assertions hasardées. Le rapport du 9 mars, par exemple, sur la situation financière, est ce que pourraient dire des hommes qui se seraient déjà préparé des arguments, pour motiver, à l'occasion, la banqueroute.

A l'égard des assurances, l'idée dont on s'est prévalu, qu'elles donneraient de gros profits à l'État, est fort légèrement appuyée. Dans le programme fiscal du Luxembourg on parlait de 100 millions. Plus tard, le ministre des finances a dit 25. Un calcul positif montre qu'avec les tarifs actuels des Compagnies, il ne faudrait pas s'attendre à plus du quart de cette dernière somme, en supposant que les agents de l'État apportassent à leur travail le soin et l'intelligence qu'y mettent les employés des Compagnies les mieux constituées; en fait, il y a diverses raisons de croire que ce profit, quelque médiocre qu'il soit, ne serait pas atteint.

Le projet de convertir le trésor national en une banque (1), est une des plus fâcheuses illusions

(1) Dans son rapport du 29 avril sur les banques, M. Garnier-Pagès paraît adopter cette idée, puisqu'il annonce que le gouvernement *arrivera bientôt à commanditer les associations volontaires de travailleurs.*

de l'école ultra-réglementaire qui s'est introduite aux affaires sous les couleurs de la liberté. Si l'on consulte l'histoire de l'ancienne monarchie française, celle de l'Angleterre, celle des États-Unis, on verra que les gouvernements ne se sont jamais immiscés dans la gestion des banques que pour les pousser à des extravagances ou à des prodigalités, et finalement pour les mettre sur le penchant de la ruine ou pour les précipiter dans l'abîme. Si le gouvernement se fait banquier, ce sera le banquier le plus mal informé et le plus malhabile, et par conséquent le plus malheureux.

En ce moment on ne saurait trop lutter contre l'absorption des banques par le gouvernement. Ce serait bientôt le rétablissement de la planche aux assignats, une des plus funestes machines qui jamais ait été imaginées. Le penchant des gouvernements est de monter leurs dépenses au niveau de leurs ressources réelles ou imaginaires. Du moment qu'on aurait la planche aux assignats, on se mettrait à émettre de ce papier fatal pour ne plus s'arrêter. Quand on en fit la première émission, le 1er avril 1790, on croyait qu'on n'irait qu'à quelques centaines de millions. On a excédé 40

milliards. J'aimerais mieux la liquidation et la fermeture de la banque de France que la prise de possession par l'État, parce que de deux maux il faut choisir le moindre, quelque grave qu'il soit.

Si donc, au lieu de voir les faits à travers le prisme de l'utopie, on les regarde par la lunette de l'expérience et du bon sens, on reconnaît que l'accaparement par l'État des grandes industries qu'on lui conseille de s'attribuer, n'aurait pour la société, dans presque tous les cas aujourd'hui, qu'un résultat négatif; pour le fisc, ce serait un embarras plutôt qu'un profit.

Que les capitaux se multiplient dans la société par l'activité du travail et par l'épargne, à la faveur d'un large et libéral système d'instruction publique, que les connaissances se répandent, et tous les services qui en ce moment ne sont rendus à la société par l'industrie privée qu'à des conditions onéreuses, deviendront bientôt moins dispendieux, sans que le gouvernement y mette la main. Le propre de l'État n'est point de se faire entrepreneur d'industrie ; il y réussit très-peu en général et contente mal le public. Chez un peuple libre, ce n'est pas non plus de s'investir de monopoles exorbitants et multipliés, car alors

la liberté ne serait qu'un vain mot. Son industrie, à lui, celle qui lui appartient toute et qui fait la gloire des hommes d'État quand ils s'en acquittent bien, c'est de placer la société dans des conditions morales et politiques qui soient propices pour la formation des capitaux, favorables à l'avancement et à la diffusion générale des lumières. Sous la double influence des lumières et des capitaux, toute chose se simplifie, tous les mécanismes se perfectionnent et fonctionnent chaque jour avec un degré nouveau d'économie.

De grâce, puisque c'est au nom de la liberté que nous faisons tant de révolutions, évitons le despotisme sous quelque forme qu'il se présente. Il ne faut à la société française aujourd'hui, ni un Mahomet, ni un Moïse. Elle peut même, si l'on s'y prend à temps, se passer de Bonaparte Premier Consul. Ce qu'il lui faut, ce qu'elle appelle de tous ses vœux, ce qui ferait de la République une vérité, c'est un gouvernement qui, après avoir beaucoup parlé de la liberté, sache la respecter pour son compte et la faire respecter de chacun et chez chacun. C'est ainsi, et non point par des expédients réprouvés également de la raison et de l'expérience, qu'on

servira la cause du progrès social; et pour procurer des ressources au trésor, c'est un gouvernement de ce genre qui seul aura de la puissance.

Mai.

XI. — L'INDUSTRIE COMMERCIALE. — SI L'ÉTAT PEUT L'ACCAPARER.

J'ai réservé, pour en parler séparément, le commerce proprement dit, que les réformateurs veulent faire absorber par l'État. Le programme définitif du Luxembourg consacrait à cette idée un chapitre spécial. On devait en faire sortir pour l'État un profit de cent millions au moins, et le public consommateur y eût trouvé aussi un très-grand avantage. Cependant en cette circonstance on ne voulait faire violence à personne; on avait le bon esprit d'admettre que les boutiques particulières continueraient d'être ouvertes.

Près d'un demi-siècle avant les derniers événements, les pratiques des commerçants avaient été critiquées à fond par Fourier, et un écrivain spirituel, M. Léon Brothier, dans un volume intitulé *du Parti social,* dont la publication remonte à sept ou huit ans, avait proposé formellement que le soin de vendre les produits appartînt à

l'État seul. C'est donc un projet ancien, une pensée enracinée chez les hommes qui veulent refaire la société en dehors des principes proclamés en 1789.

Les motifs qu'on allègue pour appliquer particulièrement à l'industrie commerciale le système de l'accaparement par l'État sont nombreux. On dit que l'industrie commerciale ne rend ses services à la société qu'à des conditions très-onéreuses; que c'est de toutes les divisions de l'industrie celle où il se commet le plus de fraudes; qu'elle exige très-peu de capacité, car c'est une simple affaire de roulage; on ajoute que la concurrence, si elle est un aiguillon sans lequel l'industrie manufacturière manquerait d'excitation suffisante pour améliorer ses procédés, n'est point nécessaire à l'industrie commerciale, car celle-ci se borne à déplacer les produits et à les offrir au public, et, dit-on, il n'y a pas deux manières d'exécuter ces opérations-là.

Il est très-vrai que l'industrie commerciale s'exerce aujourd'hui à des conditions onéreuses à la société : car la marchandise, dans le passage entre le producteur et le consommateur, s'enchérit extrêmement. Pour une foule de produits l'augmentation du prix est de 25, de 50 p. 100,

et même au delà, sans que cependant le boutiquier ou le négociant fasse une fortune rapide, ce qui montre que ce service est très-chèrement constitué, qu'il y a un trop grand nombre d'intermédiaires prélevant chacun une prime. Ainsi dans l'industrie parisienne, on trouve d'abord un premier intermédiaire, le commissionnaire auquel le fabricant, qui a très-peu de capital, vend les produits à mesure qu'il les a manufacturés, afin d'avoir de quoi s'approvisionner de nouveau de matières et payer les ouvriers ; puis il y a le marchand en gros, quelquefois le marchand en demi-gros, et le détaillant. Tout ce personnel supporte des frais, le détaillant surtout, qui a un gros loyer, qui tient son magasin avec luxe, qui fait des annonces. Tel magasin de cirage à Londres a dépensé, en annonces seulement, plusieurs centaines de mille francs, dans une année ; c'est finalement le consommateur qui acquitte tous ces déboursés de l'industrie commerciale, quelque excessifs qu'ils soient. Le morcellement extrême qui y a régné sans partage jusqu'à ces derniers temps les aggrave encore, puisqu'il faut qu'une boutique où il ne se fait dans l'année qu'une très-petite quantité d'affaires, entretienne passablement une famille entière, père, mère et

enfants. L'industrie commerciale était constituée sur ce pied-là.

L'augmentation énorme qu'éprouve si souvent le prix des choses entre la main du producteur et celle du consommateur, dans certains cas pourtant, n'est qu'apparente. Pour des articles de goût et de mode, le marchand qui les a commandés est forcé de calculer qu'il lui en restera dans ses cartons un cinquième, un quart, peut-être la moitié, dont il ne pourra se défaire qu'à vil prix. Le nom de nouveautés que portent la plupart de ces articles, indique qu'on ne trouve à les placer avec avantage que pendant le court délai où ce sont des primeurs. Le marchand règle en conséquence les conditions de la vente au moment de la vogue. Mais cette cause d'enchérissement n'existe pas pour des articles courants qu'on est toujours assuré d'écouler, comme la menue mercerie, et là aussi l'enchérissement, qui est le fait du commerce en boutique, est très-grand.

Les fraudes que se permettent quelques marchands sont multipliées et audacieuses ; à Paris les vins subissent une sophistication déhontée. Les substances les plus usuelles ont été falsifiées. Le sel de cuisine a été mélangé de carbo-

nate de soude et de plâtre. Le lait, l'huile, la farine sont l'objet d'adultérations coupables. Le manufacturier qui se permettrait des supercheries de ce genre serait vite découvert et signalé, dans la plupart des cas, parce que le marchand, à qui il a affaire, est expert et attentif; le consommateur est beaucoup moins clairvoyant et plus débonnaire; les acheteurs isolés, dont la réunion incohérente forme le public, ont peu le moyen ou l'occasion de s'entendre et de s'expliquer sur le cas qu'ils font de chacun des vendeurs.

Cependant tel manufacturier se permet aussi des fraudes bien répréhensibles. Celui qui sait qu'il travaille pour des marchés lointains et qui espère qu'on perdra la trace de sa maison est induit à en abuser. On sait l'aventure d'un des Lander, quand il remontait le Niger : l'expédition s'était pourvue d'aiguilles comme d'un article qui serait agréable aux populations. Un fournisseur mécréant avait donné, au départ d'Angleterre, des aiguilles qui n'avaient pas de trou. Les peuplades noires, indignées, voulaient faire un mauvais parti aux voyageurs qui, eux, avaient livré les aiguilles telles quelles, les croyant excellentes. Qui ne sait le dommage que

des pacotilleurs, de concert avec des fabricants peu scrupuleux, ont fait à l'industrie française sur les marchés du nouveau monde quand l'indépendance des colonies espagnoles et portugaises nous eut ouvert ces marchés ? L'acheteur était indignement trompé sur la qualité et sur la quantité ; faux aunages, fausses mesures, bouteilles vides, substitution de substances, on employait tous les moyens. Et à combien d'infamies la fourniture des médicaments destinés à nos hôpitaux militaires en Algérie n'a-t-elle pas donné lieu, il y a quelques années ? On m'a assuré qu'on avait quelquefois administré à nos pauvres soldats rongés par la fièvre de la fécule achetée et payée par l'État comme si c'eût été du sulfate de quinine.

Il ne faut cependant pas mettre toutes ces fraudes sur le seul compte des commerçants ou de certains fabricants. Quelquefois le fisc en est responsable, partiellement. La falsification des vins dans Paris, par exemple, ne serait pas devenue une pratique journalière sans les droits énormes qui grèvent les boissons dans cette capitale, et qui offrent ainsi une forte prime à tout marchand qui, d'une pièce de vin fort en couleur, avec de l'eau, de l'alcool et un supplément

de matière colorante, est tenté d'en faire trois. Le consommateur lui-même devrait s'imputer une bonne partie des fraudes dont il est la victime. Cervantès, qui ne soupçonnait pas les vives discussions auxquelles donnerait lieu trois siècles après lui la question de l'organisation du travail, ni tous les méfaits qu'on mettrait sur le compte de la libre concurrence, a dépeint le travers de l'acheteur dans un des procès qui se plaident devant Sancho Pansa, lorsqu'il exerce ses fonctions de gouverneur dans l'île Barataria : un individu, qui est le type du consommateur ignorant, soupçonneux et exigeant, est allé chez son tailleur avec un morceau de drap qu'il a acheté pour s'en faire faire un chaperon. Mais devant le tailleur il se ravise, et lui demande si au lieu d'une cape, il n'y aurait pas assez pour deux. Oui, répond celui-ci sans hésiter. Il pense alors qu'il est encore joué par l'avidité du tailleur, et demande s'il ne serait pas possible de tirer de son drap trois chaperons : le tailleur avec le même flegme dit encore oui. Il passe ainsi de trois chaperons à quatre, et à cinq, le tailleur répondant toujours par l'affirmative, et, le jour de la livraison venu, celui-ci a apporté cinq chaperons bons tout juste pour couvrir chacun un des cinq doigts

de la main. Avec la prétention d'obtenir toujours du rabais, le public est comme le particulier de l'île Barataria, dupe de lui-même. Il oblige le fournisseur à souscrire à des conditions impossibles, et celui-ci s'en tire par des tromperies. Le lait fourni aux hospices de Paris, même à celui des enfants, est détestable, parce que l'administration des hospices met la fourniture en adjudication sur la base d'un rabais indéfini ; les nourrisseurs soumissionnent à tout prix, puis ils donnent du lait pour l'argent qu'ils reçoivent.

Sous toutes ces réserves, reconnaissons que l'industrie commerciale, prise dans son ensemble, mérite qu'on lui adresse le reproche d'être un service public fort dispendieusement constitué. Il y a une grande surabondance de personnel ; les intermédiaires y sont trop multipliés, et plusieurs semblent n'être que des parasites. Les fraudes, sans être aussi universelles qu'on le prétend, sont aussi trop avérées malheureusement.

Mais pourquoi ce personnel en excès, qui multiplie le nombre des boutiques au delà de tous les besoins ? Pourquoi tous ces frais? pourquoi ces intermédiaires si chers ? Ne peut-on diminuer ces inconvénients ou les faire disparaître ? Ne peut-on supprimer la majeure partie des fraudes, sans

faire du métier de commerçant en gros et en détail une fonction publique? Par là même remédierait-on sûrement au mal? Ne donnerait-on pas naissance à des inconvénients aussi fâcheux et plus difficiles à faire disparaître?

Un nombre excessif de personnes imaginent de tenir boutique, faute d'avoir appris une profession. Si l'instruction publique répondait mieux aux nécessités de la société, une bonne partie de ceux qui se font marchands se dirigeraient vers la production proprement dite; ils augmenteraient par leur travail la masse des produits au lieu de gagner péniblement leur vie en prélevant une forte prime sur une petite vente. Les intermédiaires qui achètent les produits quand ils sortent des mains du fabricant seraient moins exigeants, si les fabricants avaient plus de facilité pour obtenir du crédit. Des institutions de crédit convenablement disposées permettraient même de se passer de cette entremise coûteuse.

Ainsi, avec un système d'éducation plus conforme aux besoins des sociétés modernes, avec l'extension et le perfectionnement des institutions de crédit, la majeure partie des difficultés serait levée. La question ainsi vient se confondre avec celle de l'accroissement du capital.

Il faudrait que la société possédât plus de capital matériel, afin d'en faire la base d'institutions de crédit puissantes et nombreuses, et qu'elle eût aussi davantage de cet autre capital non moins précieux que la richesse matérielle, qui consiste dans l'aptitude des populations à la production, dans les lumières générales et spéciales des individus, dans l'esprit d'ordre et la ponctualité à remplir ses engagements, que suppose le crédit. Voilà comment nous revenons toujours à ce qui en effet, dans l'ordre matériel, est le point culminant de la situation, celui d'où l'on domine le problème posé aux peuples modernes : il faut que le capital de toute espèce se multiplie.

On serait bien plus certain d'atteindre le but si l'esprit d'association se mettait de la partie. La sociabilité est un des attributs les plus admirables et les plus puissants de notre nature. Toutes les fois qu'on aperçoit dans l'industrie des désordres ou des souffrances, on peut d'avance dire que la sociabilité, si elle sait se manifester à propos, y pourra quelque chose. L'homme civilisé use de sa liberté pour s'associer à ses pareils, pour se concerter avec eux; c'est le sauvage ou l'esclave qui reste isolé. Quand la solidarité humaine sera mieux sentie, qu'elle sera pratiquée par la voie

d'associations volontaires, au sein desquelles une police pourra s'organiser qui ne soit pas offensive, les fraudes qu'on reproche justement au commerce s'amoindriront et devront même disparaître. L'association donne aussi le moyen de réduire beaucoup les frais généraux.

Un mouvement se prononçait avec force depuis quelques années : d'une part, le capital se multipliant, de grandes maisons d'escompte s'ouvraient, surtout à Paris ; en faisant jouir le petit fabricant des bienfaits du crédit, elles tendaient à le soustraire aux dures conditions que lui font les commissionnaires lorsqu'ils lui achètent ses produits. D'un autre côté, d'immenses magasins s'établissaient et auraient bientôt contraint les détaillants en boutique à s'associer entre eux pour former de vastes établissements, ou tout au moins à se réunir dans des bazars où les frais généraux eussent été beaucoup moindres. Ainsi la société accomplissait d'elle-même, sous l'aiguillon de la concurrence, à la faveur des capitaux qui s'amassaient, et au moyen de l'association autant qu'on pouvait s'y livrer, une partie des améliorations que réclame en effet l'organisation de l'industrie commerciale. C'est ce mouvement qu'un gouvernement éclairé et

libéral favoriserait et accélérerait par une législation de plus en plus propice à la formation, à la conservation et au libre jeu des capitaux, et plus encourageante pour l'esprit d'association que nos lois actuelles.

Lorsque les capitaux se sont formés, ils se portent spontanément dans toutes les directions où il y a lieu de satisfaire aux besoins de la société par des combinaisons plus économiques, parce que cette économie même fait leur profit. S'ils ne s'y portent pas, c'est qu'ils n'existent pas ou que la loi les en empêche, ou encore que les préjugés et l'ignorance les en dissuadent. Mais chez des peuples vraiment libres, cette dernière cause n'agit pas longtemps. Un peuple qui a soif de la vraie liberté devient vite éclairé, s'il ne l'est déjà.

Le magasinage public peut être considéré comme une des formes de l'association ou du concert dont l'industrie commerciale a le plus à attendre. Si le Gouvernement provisoire n'avait rendu que des décrets du genre de ceux qui ont institué le magasinage public et l'ont lié à l'action des comptoirs d'escompte, l'industrie française, qui est tant en droit de l'accuser, n'aurait qu'à lui exprimer sa reconnaissance. Le

magasinage public, à l'image des *docks* de Londres et de Liverpool, où les marchandises étrangères sont abritées et soigneusement conservées, et auxquels sont annexés, pour certaines marchandises telles que les denrées coloniales, des établissements qui en présentent des échantillons certifiés, donnera au commerce de grandes facilités, en simplifiera beaucoup les opérations, en diminuera les frais. Un négociant à Londres ou à Liverpool n'a souvent de magasin que le portefeuille où il tient les *warrants* (récépissés du dock), et les marchandises se transmettent sans déplacement, sans frais, sans autre formalité que le transfert des *warrants*. Les avances sur marchandises par nantissement se font au moyen des mêmes pièces. C'est à ce degré de simplicité et de commodité que le magasinage public tend à réduire le commerce (1). Il est hors de doute que le magasinage public peut

(1) Le magasinage public a surtout été recommandé en France par M. Auguste Thomas, qui a fondé l'entrepôt des Marais, autant qu'il l'a pu dans le système des docks anglais, et qui est mort pauvre après cette fondation, laissant à d'autres à en recueillir les fruits. Il avait même organisé le magasinage public dans des bâtiments dépendants de l'entrepôt, pour les produits de l'industrie nationale; mais, par la faute combinée de la législation et des mœurs, le public en usait peu.

s'appliquer avec beaucoup de succès à un grand nombre de denrées, comme les épiceries et les drogueries ; qu'à l'égard de ces articles il se substituerait avantageusement au commerce en gros et en demi-gros, ou pour mieux dire qu'il permettrait de l'établir sur de meilleures bases. On est autorisé à penser qu'il exercerait sur la sincérité et la loyauté des opérations une heureuse influence (1). Mais il n'est point démontré que les magasins publics devraient être tenus par le gouvernement lui-même, et que les producteurs n'aimeraient pas mieux qu'ils fussent sous la direction d'associations financières responsables.

Une des applications du magasinage public qui a été le plus demandée et qui reste encore à mettre en pratique, consisterait à ouvrir pour le blé et tous les grains en général des *greniers de consignation*, où les cultivateurs viendraient déposer leur récolte sur laquelle il leur serait fait une avance. Actuellement que de bons moyens

(1) Ce n'est pas cependant qu'il faille s'attendre à ce que les produits y seront exposés avec leur prix en chiffres, ainsi qu'on le dit dans le programme du Luxembourg. Les marchandises ont leur cours qui est variable, et il faudra toujours qu'on les achète au cours.

de conserver les blés sont reconnus, l'opération devient en effet praticable ; par là on donnerait à l'agriculture des facilités de crédit qui lui manquent. Ce serait aussi un procédé sûr pour se ménager une réserve de grains en cas de disette, et pour atténuer les maux si divers qu'occasionne une mauvaise récolte (1).

J'ai indiqué les éléments qu'offrent pour la solution des problèmes soulevés au sujet de l'industrie commerciale, les principes d'une société libre, telle que nos pères l'ont voulue en 1789. Faut-il maintenant s'appesantir sur tout ce qu'il y a d'impraticable dans la proposition de mettre le commerce en détail entre les mains de fonctionnaires publics ? Qu'on se demande simplement s'il est deux êtres qui se ressemblent moins que l'employé d'administration et le marchand détaillant. Celui-ci est plein d'empressement et de prévenance pour le public, c'est la souplesse même ; celui-là est froid, quelquefois

(1) Un écrit de M. Briaune, intitulé *des Crises commerciales*, qui remonte à 1836, a soutenu l'idée de ces greniers avec force. La formation d'une réserve de grains, au moyen du magasinage public combiné avec le crédit, a donné lieu aussi à plusieurs écrits de M. Aug. Thomas, qui se proposait d'employer l'appareil de feu Charles Vallery (le grenier mobile), où le grain se conserve parfaitement.

rempli de morgue. S'il fallait que la ménagère, qui voudrait acheter une robe d'indienne, allât traiter avec un fonctionnaire public, et obtînt de lui qu'il vidât ses cartons et déployât vingt pièces d'étoffes, j'imagine que le tout se passerait de fort mauvaise grâce, que le débit même en souffrirait beaucoup, au détriment du producteur. Laissons donc chaque chose et chacun à sa place. Ne demandons pas à la bureaucratie qu'elle prenne les allures des commis marchands de nouveautés, nous ne l'obtiendrions pas. Il ne faut demander aux gens et aux corps que ce qui est dans leur nature.

On s'abuse quand on croit que la concurrence n'ait pas sa place dans le commerce. Elle fait sentir son influence sur les marchands lorsqu'ils achètent. Stimulés par elle, ils examinent soigneusement les produits et obligent ainsi le producteur lui-même à plus de soin, ils épient les bonnes occasions, ils fournissent aux manufacturiers des indications utiles, ils sont aux aguets pour découvrir des objets nouveaux qu'ils mettent en valeur, et qui, sans eux, n'en auraient pas.

Le commerce en boutique réclame, dans le plus grand nombre des cas, peu d'instruction et peu

d'activité. C'est un métier commode pour celui qui est avare de sa peine, particulièrement hors des capitales où la propreté et la coquetterie que demande l'étalage ne laissent pas que d'occuper le marchand. Mais le grand commerce exige une grande variété de connaissances, une capacité peu commune et une activité immense. Le commerçant comme celui de Londres, de Liverpool, de New-York, de Boston, de Hambourg, qui est au courant de la production et de la consommation dans les cinq parties du monde, qui calcule les besoins et les moyens de l'avenir, qui sait ce qui manque ici et ce qui là est en excès, qui lie des opérations dont les phases successives se passent dans des continents différents, dans les climats les plus opposés, qui volontiers consent à perdre un jour sur un point pour obtenir un bénéfice le lendemain ou à mille lieues de là, n'est point un esprit vulgaire; c'est une intelligence supérieure, et même un caractère résolu et ferme. Jamais le mécanisme routinier des bureaux ne pourra remplacer l'action libre d'hommes pareils.

Le rôle du gouvernement, dans un pays libre, n'est point de se substituer aux citoyens dans rien de ce qu'ils peuvent faire aussi bien que lui,

à plus forte raison dans ce qu'il leur est possible de faire mieux. A l'égard du commerce, il a des attributions nettement indiquées, qui lui ouvrent une suffisante carrière. Il peut diminuer la dépense des transports en favorisant et en aidant de son concours actif l'établissement de voies de communication perfectionnées; depuis douze ou quinze ans les gouvernements européens rivalisaient de zèle pour cet objet. Il peut encourager par de bonnes lois le développement du crédit, et il convient qu'il exerce une surveillance attentive sur les institutions publiques par lesquelles le crédit se distribue. Il peut contribuer pour une bonne part à la répression de fraudes coupables. Au dehors il a une mission toute tracée d'exploration et de protection. A lui encore de faire disparaître bien des causes de cherté artificielle, à mesure qu'elles se révèlent. Par une vive sollicitude à répandre les lumières et à donner aux citoyens une solide instruction en rapport avec les besoins de la société, il lui est possible aussi d'agir sur le commerce de la façon la plus heureuse.

Qu'on y regarde de près, la plupart des améliorations qu'un gouvernement peut introduire dans l'industrie commerciale sont des expressions diverses d'une seule et même chose, l'exten-

sion de la liberté. C'est la continuation directe de l'œuvre commencée en 1789. Actuellement qu'il ne dépend plus que de nous d'être libres, ne faisons pas fi de la liberté ; n'abdiquons pas nos prérogatives si laborieusement conquises d'hommes libres entre les mains d'un gouvernement dont nous ferons malgré lui un despote, et qui, une fois qu'il le sera devenu, voudra le rester toujours.

Mai.

XII. — LE SYSTÈME DE FOURIER.

En France, aujourd'hui, dans les régions des idées et presque dans la politique, les systèmes socialistes règnent et gouvernent. C'est un sénat assez confus. Beaucoup de personnes croient que ce qu'on cherche est purement et simplement la pierre philosophale. Mais cette opinion n'est elle-même qu'une réaction contre les exagérations de l'esprit novateur, de même que la plupart des innovations qui sont proposées ne sont rien de plus qu'une protestation immodérée contre des abus trop réels qu'offrait la société. Il n'est pas permis de croire qu'un aussi grand mouvement que celui qui agite toute l'Europe doive être sans quelque résultat. Un fait est certain : la constitution sociale tout entière est en question chez nous, et par nous elle l'est dans le monde. Il s'agit de savoir quel est le meilleur parti à tirer des ressources de tout genre que possède la société, ressources morales, ressources intellectuelles, ressources matérielles,

pour donner aux masses populaires la plus forte proportion possible de bonheur. Ne soyons point effrayés de la grandeur des problèmes qui sont posés et de la hardiesse avec laquelle ils le sont. Ce n'est point en s'abandonnant à l'effroi qu'on fera qu'ils ne le soient point. Si la discussion pour ou contre les différents systèmes est parfaitement libre, si la violence n'intervient pas avec ses fureurs hébétées, tout se passera bien, et l'issue devra convenir à tout le monde. La vérité triomphera, car sous les auspices de la liberté elle est mille fois plus forte que tous les sophismes. Il se dira beaucoup de folies, qu'importe! pourvu qu'on se borne à les dire, et que le public ait la faculté de les siffler. Le débat aura donné à notre patrie une ressemblance de plus avec Athènes, où les disciples d'Épicure coudoyaient ceux de Zénon, et où saint Paul rencontrait devant l'autel du *Dieu inconnu* les disciples d'Aristote et ceux de Platon en même temps que ceux de Diogène.

J'ai essayé de démontrer jusqu'ici que le communisme, notamment sous cette variété qui a le patronage d'un des membres du Gouvernement provisoire, ne pouvait donner à la France les améliorations réclamées dans l'intérêt des ou-

vriers; qu'il ne portait dans ses flancs que la perpétuité de la misère et la négation de toute liberté. Parlons aujourd'hui du système *sociétaire* conçu et exposé en détail par un novateur qui compte de nombreux disciples très-ardents à recommander son plan, et en ce moment remplis d'espérance.

Homme de génie et d'étude, observateur d'une grande pénétration, Fourier a connu bien autrement que les communistes le secret de la nature humaine et les tendances des sociétés. Il part d'une idée souverainement vraie : l'homme n'est pas fait pour l'isolement ; l'isolement absolu est funeste, est abrutissant, est impie. L'association est la loi que Dieu nous a tracée et qu'il nous faut suivre dans le travail et dans le plaisir, sous peine de mille ennuis, de mille douleurs, de mille déceptions; pour donner tous ses fruits, l'association doit être organisée de manière à satisfaire les penchants que la sagesse divine a placés dans notre cœur.

La concurrence que les communistes vouent à l'exécration, Fourier l'amortit, mais du moins il ne l'anéantit pas ; il la laisse subsister à l'état de rivalité et d'émulation. Il assigne à l'intensité et à l'intelligence des efforts personnels une ré-

compense proportionnelle. Il ne proscrit point les sentiments de famille ni l'hérédité qui en est la sanction matérielle; il les reconnaît, les respecte, les utilise. Il ne confisque pas la propriété; seulement, quant à l'usage, il la délègue à des communautés petites ou grandes, *groupes*, *séries* ou *phalanges*, qui en servent le revenu, et même les dividendes qu'il promet au capital sont magnifiques. Il encourage l'économie par l'intérêt exceptionnel qu'il promet aux *coupons d'actions* représentant les épargnes du pauvre; ce sera de 18 à 30 pour 100. Il ne vise pas à l'égalité des fortunes: il en admet même l'*extrême inégalité*, dont il se flatte de tirer un bon parti pour l'harmonie générale et le bonheur commun (1). Chez lui, la répartition des produits se fait sur la triple base du *capital*, du *travail*, du *talent* (2).

Jusque-là Fourier est irréprochable. Avoir senti dès l'ouverture de ce siècle qu'un système fondé sur l'isolement devait enfanter le désor-

(1) Voir Fourier, *Nouveau monde industriel*, page 353 et suivantes.

(2) « Si l'un des travailleurs, dans le même temps, fait notablement plus d'ouvrage que les autres, il a droit à une récompense sur la part destinée à rémunérer le talent. »

Solidarité, par H. Renaud, page 120.

dre, avoir dès lors célébré les charmes de l'association et proclamé qu'elle offrait des ressources extraordinaires pour la prospérité définitive des sociétés et pour le contentement des individus, et qu'il était urgent de pousser la législation et les mœurs dans cette voie, c'est incontestablement d'un grand esprit. Par cela seul Fourier a mérité qu'on le comptât parmi les intelligences auxquelles le genre humain voue une reconnaissance éternelle.

Afin de déterminer en détail le mode d'association qu'il convenait d'adopter, Fourier s'est soigneusement livré à l'analyse de l'homme. Il a surtout observé les enfants qui appellent l'observation, parce qu'ils sont tout en dehors, et je crois qu'il a trop conclu de cette étude. Il a pénétré de même dans les entrailles de l'industrie, et il y a distingué une multitude de fausses manœuvres, de frottements inutiles, de gaspillages; il a particulièrement signalé les inconvénients de toute sorte qu'a le morcellement dans l'industrie commerciale où il avait été lui-même praticien. Ce qu'il a entassé de remarques fines et judicieuses dans ses volumes massifs est incroyable. Il avait le goût des arts, surtout de la musique; il s'en est inspiré pour

décrire l'arrangement qu'il suppose aux cordes qui font vibrer le cœur humain, et pour exposer les lois de l'harmonie sociale. C'est même de la musique qu'il a tiré le nom qu'à son gré doit prendre la société réorganisée : elle s'appellera l'*Harmonie*. A la suite de ses recherches fécondées par ses méditations, il a été convaincu qu'il avait découvert pour le monde moral une loi fixe, nécessaire, prescrite par l'immuable volonté de la Providence, au même titre que l'attraction universelle dans le monde matériel; sa découverte lui semble faire le pendant de celle de Newton, et c'est à Newton que ses disciples se plaisent à le comparer, sauf encore la supériorité du monde moral sur la matière.

Jugeant des autres d'après lui-même, ainsi que le font presque toujours les novateurs par une illusion de la personnalité, Fourier a pensé que la liberté suffisait à tenir l'homme dans la ligne du bien. C'est sur le jeu libre des penchants, sur l'attraction spontanée des individus les uns pour les autres qu'est fondée l'efficacité de son plan. Armé de sa loi suprême d'attraction comme d'un talisman, il déchaîne toutes les passions et les met en accord parfait les unes par les autres dans la société, et aussitôt voici la fée-

rie qui commence. Aussitôt, liberté absolue pour les élans de l'âme et pour les instincts du corps. Plus de répression, plus de châtiments. Tout va de soi au mieux. Toutes les forces sont employées, toutes les impulsions s'accordent et s'utilisent, toutes les volontés sont à l'unisson, c'est un concert qui se perpétue, un hosannah éternel. L'intérêt personnel, dans son indépendance la plus échevelée, se marie spontanément avec l'intérêt général, qu'il ne cesse jamais de respecter profondément. C'est d'après ces idées que les ateliers s'organisent et produisent. On y est *entraîné passionnément,* le maître l'a dit, *sans le secours* non-seulement de *la faim,* mais *de la morale*. Les hommes travaillent aux choses qu'ils aiment le mieux et avec les personnes qu'ils préfèrent. Ils se forment en très-petites associations extrêmement mobiles (les *groupes*), toujours composées des *trois sexes*, c'est-à-dire d'hommes, de femmes et d'enfants, qui, dans leur mouvement libre, engrènent les unes dans les autres, et se lient successivement de manière à former des *séries*, des *phalanges*, de grands corps de nations, à embrasser l'humanité tout entière. Rien de plus ingénieux que la manière dont les différentes passions sont tour

à tour mises en œuvre pour nouer et dénouer les groupes, pour mêler sans cesse le plaisir au travail. Quel dommage que tout cela ne soit et ne puisse être qu'un roman !

Fourier donc a cru qu'il rendait le travail parfaitement attrayant en lui-même non-seulement par l'émulation qui s'établit entre les groupes, et dont assurément il y aurait lieu d'attendre de bons effets, mais aussi et surtout par le moyen de l'attraction, galanterie ou amitié, qu'ont les personnes les unes pour les autres, ou par celle qui les porte vers telle ou telle besogne, ainsi que par la courte durée des séances qui seraient de deux heures au plus. Il était persuadé qu'alors ce serait non plus une peine, mais un bonheur, et que par conséquent la production deviendrait immense. Ensuite par la vie sociétaire il multiplie les jouissances pour une même quantité de produits. Ainsi le travail attrayant, le travail rendu tel par les penchants individuels de l'homme pour son ou sa semblable, ou de l'homme pour l'œuvre, et par la brièveté et l'entrelacement des séances, voilà la pierre angulaire du système. Cherchons donc à apprécier à sa véritable valeur la donnée du travail attrayant.

Disons-le dès l'abord : Fourier s'est prodigieusement exagéré la dose de charme, de poésie ou de passion, c'est la même chose, qu'on peut répandre sur les labeurs industriels. Il a méconnu tout ce qu'il y a de profond et d'immuable dans ces paroles qui, selon la tradition, furent dites à l'homme, quand il fut jeté dans le monde : *Tu travailleras à la sueur de ton front!* Faire complétement disparaître du travail la peine, c'est, j'en demande pardon à Fourier, un espoir chimérique. Il faudra toujours qu'il y ait dans l'industrie comme partout une règle, une loi, un commandement et de l'obéissance, et par conséquent de la contrainte. La *sueur de notre front* est dans la Bible, parce qu'elle est dans notre nature. Ainsi, d'avance il ne faut pas craindre de dire que le système *sociétaire*, par cela seul qu'il abolit complétement la contrainte et l'obéissance, n'est pas de ce monde. Je vais essayer de le démontrer en détail.

Ce n'est pas que l'idée de rendre le travail attrayant ne soit excellente et ne mérite d'être suivie. Il faut que l'industrie s'affranchisse de ce qu'elle a de repoussant dans plusieurs de ses travaux, d'écrasant dans d'autres, de délétère dans les professions qui portent spécialement le nom d'in-

salubres. A cet effet, Fourier compte beaucoup sur la gaieté, sur le plaisir qu'on aura de se trouver ensemble. Peut-être est-ce parce qu'il avait eu peu l'occasion d'observer la fabrication en grand, qui est la plus productive. Lorsqu'il était dans la force de son talent, elle était peu développée en France, particulièrement dans les provinces où il vivait (1).

L'étude de la grande industrie laisse chez l'observateur la conviction que les bons ateliers, ceux où l'on fait beaucoup de besogne, ne sont pas ceux où l'on se livre à la gaieté, mais bien ceux où l'on ne souffle pas une parole, afin que chacun soit tout entier à sa tâche. Atelier bavard et distrait, mauvais atelier. Le plus fécond des ouvriers, celui de l'Angleterre ou des États-Unis, ce forgeron qui dans sa journée pétrit un si grand nombre de barres de fer sous les cylindres, ce maçon qui pose une si incroyable quantité de

(1) Fourier a surtout vécu à Lyon où l'industrie principale, celle des soieries, était alors et est encore très-morcelée. C'est une sorte de travail en famille. Les fabricants de Lyon n'ont pas d'ateliers. Ils fournissent les matières premières à des ouvriers en chambre qui travaillent chacun chez soi, qui sont propriétaires de leurs métiers, et qui ont ou peuvent avoir quelques apprentis.

briques, est, à l'œuvre, un homme fort taciturne, et il ferait un mauvais parti à son apprenti si celui-ci l'interrompait pour lui dire des lazzis ou lui réciter des sonnets. L'ouvrière modèle, celle de Lowell, ne caquette pas davantage quand elle est à son banc-à-broches. Tenons donc pour certain que l'attraction aimable et galante, sur laquelle compte Fourier pour animer l'industrie et en accroître la puissance, est bonne tout juste pour faire faire des tours de force dans une partie de campagne, mais qu'elle aurait pour résultat de désorganiser le travail. Ne confondons pas ce qui doit rester séparé dans la vie. Ne transportons pas l'industrie sur les rives du fleuve de Tendre; elle ne s'y reconnaîtrait plus et s'y perdrait.

Pour certaines besognes qui repoussent par leur saleté, Fourier a imaginé d'utiliser les goûts fort malpropres qu'on remarque dans certains enfants. Le contraste qu'il fait de la *petite horde,* composée de petits drôles bruyants, décidés, n'ayant peur ni dégoût de rien, et de la *petite bande* formée en majorité de petites filles, et comprenant tous les enfants les plus doux et les plus polis, est charmant en peinture. J'imagine qu'il le serait moins dans la réalité, et que les pa-

rents des jolis enfants, après que la *petite bande* aurait été rencontrée une bonne fois par la *petite horde,* reprendraient leur progéniture chez eux pour qu'elle ne fût plus à pareille fête. Il me semble au surplus que l'expédient employé par les Espagnols dans l'Amérique du Sud, pour purger d'immondices leurs rues, de laisser pulluler dans leurs villes des bandes de vautours nommés *sopilotes,* est préférable à celui de Fourier. Mais nos balayeurs et nos égouts souterrains valent mieux encore. Puisque Fourier admet qu'il faut que ce soient des créatures humaines qui ramassent les boues de la cité, j'aime mieux que ce soient des hommes vigoureux que des troupes d'enfants. Et puis il y a une difficulté à laquelle Fourier n'a pas pensé : Qui est-ce qui débarbouillera ensuite la *petite horde,* dans l'état affreux où elle se sera mise ? J'ai indiqué cet exemple des procédés de Fourier pour utiliser, en les satisfaisant, tous les penchants de l'homme, parce que c'est un de ceux que ses disciples citent avec le plus de satisfaction. On y aperçoit ce qu'il y avait d'original dans l'esprit de Fourier, et comment il prenait en considération toute chose. On pénètre ainsi dans le secret du système. C'est pittoresque et neuf, au lieu que le communisme est fort prosaïque et re-

nouvelé des Grecs. Mais aussi bien c'est éminemment romanesque et impossible.

Il est un personnage que Fourier connaissait bien, dont il a fortement revendiqué les droits dans la répartition des produits, mais qui ne figurerait pas dans une églogue avec autant d'avantage que les démons de la *petite horde* opposés aux anges de la *petite bande*. Je veux parler du capital. C'est l'Hercule moderne qui, de même que l'Hercule antique, est peu élégant dans sa tournure, mais qui sait lui aussi nettoyer, à la lettre, les étables d'Augias et faire des prodiges de force. Pour dégager le travail de ce qui le rend trop pénible ou répugnant à nos sens, c'est un bien autre auxiliaire que les penchants malpropres d'enfants turbulents, ou que les autres *attractions passionnées* proposées par Fourier. C'est par le capital que les forces patentes ou latentes de la nature travaillent pour nous, déchargeant ainsi nos épaules; c'est par le capital que se font les appareils où prennent corps les inventions que l'hygiène et le goût de la propreté ont demandées à la science et ont obtenues d'elle; c'est par le capital que l'homme tend à quitter son rôle de simple manœuvre dans la production pour monter en masse au grade de contre-maître.

Le plus grand tort du travail aujourd'hui n'est point précisément de ne pas être attrayant, c'est de ne pas être assez productif, de ne pas être en mesure, à beaucoup près, de fournir au genre humain ce qu'il réclame, ce qu'il lui faut pour se dérober à des souffrances qu'il ressent vivement. Cette misère hideuse qui flétrit à la fois l'âme et le corps de nos semblables, elle vient, principalement, de l'insuffisance de la production. Or pour guérir à ce mal, le capital est le grand médecin. Quand nous aurons plus de capital en proportion de la population et quand nous saurons mieux l'employer, nous produirons beaucoup plus avec la même quantité de travail. La part de chacun pourra être et sera plus forte, et le travail sera plus attrayant parce qu'il sera plus récompensé. Au reste, je viens de le dire, en soi le travail deviendra de plus en plus commode et facile à mesure qu'on aura l'assistance de plus de capital. Ce sont là des vérités élémentaires de l'économie politique, et le public, chez nous, serait mieux en garde contre la séduction des systèmes, si l'économie politique avait eu une plus grande place dans l'enseignement public. Mais l'économie politique a toujours été fort négligée en France ; des gouvernements peu li-

béraux et peu pénétrés de leurs devoirs envers les populations l'ont tenue à l'écart parce qu'elle les importunait en plaidant la cause des malheureux.

Qu'on dise qu'il faut à chacun sa part de plaisir comme sa part de labeur, rien de plus juste ; mais c'est par la multiplication du capital que, le même travail étant rendu beaucoup plus productif, il sera possible que chacun ait une plus forte proportion de loisir. Avisons donc de toutes nos forces à multiplier le capital et à en tirer le meilleur parti. Gardons-nous seulement de confondre ce qui est plaisir avec ce qui est travail ; ce serait le moyen de gâter l'un et l'autre.

La loi que Fourier établit des courtes séances de deux heures au plus est, de même que l'extrême variété qu'il met dans les occupations de chacun, la preuve de ce que je disais plus haut, qu'il avait trop observé les enfants. Le jeune âge, par sa sincérité et sa candeur, a un attrait particulier pour les philosophes. Ces hommes à grandes pensées ressentent ce qu'éprouvait le Christ lui-même quand il disait qu'on laissât approcher de lui les enfants. Mais de cette manière Fourier s'est laissé induire en erreur ;

il a appliqué au genre humain, aux vrais travailleurs, des idées qui ne sont exactes que pour le jeune âge. Il est certain que l'attention des enfants, dans leurs études et même dans leurs jeux, ne peut être longtemps fixée avec avantage sur le même sujet, et que pour la captiver il faut beaucoup varier. Pour tirer un grand effet des hommes au travail, c'est tout différent. Là, il faut de la continuité ; la spécialité, qui suppose qu'on fasse à peu près constamment la même chose, est de rigueur. En Harmonie, on ne fera la même besogne qu'une fois par semaine et pendant une heure ou deux seulement ; j'ose en conclure, qu'on n'y fera rien que médiocrement. Avec des hommes faits, il y a la mise en train qui est lente, parce que notre esprit et nos sens ne sont pas des mécaniques qui se mettent instantanément au point qu'on veut ; souvent les courtes séances cesseraient, au moment où enfin on serait parfaitement en train. La brièveté des séances occasionnerait donc une grande déperdition de forces vives, indépendamment d'une énorme perte de temps pour le passage d'une besogne à l'autre, quoi qu'en ait dit Fourier, qui a oublié de faire le compte des nombreux quarts d'heure de grâce qu'on se donnerait dans

tout ce mouvement. Ainsi l'alternance et la variété sur lesquelles il compte pour rendre le travail attrayant, seraient des manœuvres ruineuses.

Pour mieux faire connaître le système de Fourier, j'en prendrai un autre trait : on verra ainsi comment cet esprit fécond se laissait aller volontiers à des écarts extrêmes, même en dehors des affaires d'amour où il s'est montré si aventureux. Voici un des moyens qu'il imagine pour augmenter la production : Le travail est devenu attrayant, par hypothèse ; alors on ne craint pas de le multiplier, on ne saurait trop se donner de plaisir. Fourier ne fait pas comme nos dictateurs du Luxembourg qui abrégent la journée de travail : il l'allonge. Il s'est persuadé qu'il pouvait empiéter sur le sommeil. « Les Harmoniens, dit-il, dormi-« ront fort peu. L'hygiène raffinée, jointe à la « variété des séances, les habitueront à ne pas se « fatiguer dans les travaux ; les corps ne s'usant « pas dans la journée n'auront besoin que d'un « sommeil très-court, et s'y habitueront dès l'en-« fance » (1). Ainsi en été le riche *Mondor* et

(1) *Nouveau monde industriel.*

le pauvre *Lucas* se lèvent également à trois heures et demie, pour se coucher à dix heures et demie. Quand on est fait à rester dix-sept heures sur pied, on a peu de peine à en passer treize ou quatorze au travail : tel sera donc l'usage dans la Phalange, excepté pour les plus riches qui donneront plus de temps que le commun des hommes au doux propos. Fourier se fera une affaire avec le gouvernement provisoire; il est en contravention manifeste envers les décrets. Je présume aussi que chaque matin il se formera spontanément, par *attraction passionnée*, de nombreux *groupes* de dormeurs.

A côté de ces dispositions combinées dans le but d'augmenter la production, Fourier en a mis une autre qui me semble devoir en paralyser singulièrement l'influence. Il assure à tout le monde, qu'on travaille ou non, un minimum en toute chose. Ce sera, pour me servir des expressions d'un de ses disciples les plus distingués, « un mini-
« mum fort décent, en vêtement, logement,
« nourriture, place dans les voitures publiques, et
« de manière à ce que tous puissent aller vivre
« avec ce minimum où ils voudront. Le mini-
« mum sera assuré, même dans le cas du refus

« de travailler (ce cas ne peut être qu'une ano-
« malie provenant d'un dérangement des facul-
« tés). La société se chargera en outre des en-
« fants qui ne peuvent encore travailler, des
« vieillards, des infirmes qui ne peuvent plus le
« faire, de sorte que nul ne s'inquiètera de l'ave-
« nir ni pour lui, ni pour les siens » (1). Fourier et ses disciples sont convaincus que, malgré ces avantages garantis à l'homme qui ne travaillera pas, on sera trop heureux de travailler. Je conviens que je ne puis guère parler des hommes tels qu'ils seront dans deux mille ans. Les seuls hommes que je connaisse quelque peu sont ceux de notre époque ; mais ce sont aussi les seuls que Fourier lui-même ait pu observer, et c'est sur eux qu'on aura à procéder demain si aujourd'hui on bâtit un phalanstère. Or je ne puis m'empêcher de tenir pour certain que, si l'on offre aux gens d'être décemment nourris, logés et vêtus, d'être voiturés, d'avoir place au spectacle, le tout gratis, le nombre de ceux qui prendront la profession de fainéants, sera immense ; on en trouverait encore une multitude à moitié prix. Ima-

(1) *Solidarité*, par H. Renaud, p. 127.

gine-t-on ensuite que les autres continueront de se lever par plaisir à trois heures et demie du matin afin d'entretenir cette armée de paresseux? Et s'ilsne le font pas, que devient la production, que devient la phalange?

Le système *sociétaire*, où tant de combinaisons sont artistement arrangées pour satisfaire la liberté humaine, a cependant quelque chose qui la blesse bien. Ce n'est pas, il est vrai, comme chez les communistes, où l'on est pendant les vingt-quatre heures de la journée dans les rangs du même régiment dont le tambour bat toujours la même note. En Harmonie, on changera sans cesse de régiment, de compagnie, d'escouade: les hommes les plus ordinaires s'occuperont d'environ *trente* besognes différentes. Les natures supérieures, les Napoléon, les Voltaire, feront partie de *deux cents* séries au moins. Cependant la personnalité humaine n'y a pas la petite citadelle qu'il lui faut. Fourier a cru qu'il pouvait déduire de son analyse du cœur humain la loi du caprice et la tracer; mais le propre du caprice est de ne pas connaître de loi. Il refuse au moi une autre satisfaction à laquelle le moi tiendra toujours, la possession individuelle. Citez-moi une société qui ait pu s'en passer, je ne parle

pas des couvents ou des communautés analogues, ce seraient des preuves qui ne prouveraient rien, car vous vous récriez quand on prétend que le phalanstère serait une sorte de cloître. César aimait mieux être le premier dans un village, que le second dans Rome. Il y a une infinité d'hommes à qui on ferait plus de plaisir en leur donnant un carré de choux, un figuier et deux plates-bandes de fleurs dans un petit enclos, pour eux seuls, qu'en leur abandonnant les merveilleux jardins de Sémiramis en propriété indivise avec deux mille personnes.

Enfin Fourier, imitant en cela le commun des novateurs, a négligé une force qui fait obstacle au dessein de changer la société de fond en comble. Passer subitement d'une organisation à une autre complétement différente n'est pas chose qu'on obtienne des hommes ; vous l'aurez de quelques-uns, et c'est pour cela qu'on a formé des communautés de Frères Moraves, qui ont réussi passablement, et que d'autres toutes petites associations ont pu se constituer sur des bases fort singulières et se conserver ; mais vous ne l'aurez pas de la masse, et les hommes les plus distingués sont de la masse sur ce point. Vous avez vu

et pondéré toutes les forces; toutes, y compris celles qui servent de mobile aux *Bacchantes* et aux *Bayadères* (1), sont par vous admises à concourir à l'organisation sociale; comment n'avez-vous pas compté avec celle de la routine? Maudissez-la, dites que c'est ce qui accroche à son rocher l'huître stupide. Je la raillerai avec vous tant que vous le voudrez, mais nous n'en aurons pas triomphé pour cela. Et au fond il y a quelque chose de plus respectable qu'on ne le croit au premier abord dans ce sentiment qui porte la société à rester dans la ligne que lui ont tracée les générations précédentes. Lorsque ce sentiment n'est pas servile, il se concilie avec l'amour du progrès. Ce n'est rien moins que le gage de la solidarité des générations. Que cela vous plaise ou non, c'est l'un des traits caractéristiques de la nature humaine. Ainsi tout système qui nous demandera de changer subitement toutes nos habitudes dans le gros et dans le menu aura tort. Toutes

(1) Ces noms sont de Fourier. Il ajoute : « Du reste elles (les bacchantes) sont ennemies de la vénalité. Une bacchante qui serait convaincue de la moindre faute en ce genre serait honteusement destituée et flétrie par le sobriquet d'*amie du commerce*, elle perdrait tous ses droits à l'avancement qui peut la conduire comme nos militaires jusqu'au grade de *maréchale*, et plus loin encore. »

les fois que vous placerez l'amélioration publique à l'écart de la direction où le mène sa pente, le genre humain passera outre. C'est une des difficultés de la tâche des novateurs, mais aussi c'est une des conditions qui rehaussent leur gloire.

Un dernier mot sur l'attraction. Fourier en fait son grand ressort. L'attraction de Fourier est une traduction de la charité chrétienne ; je le dis, non pour lui en faire un reproche, mais pour l'en louer. L'un des symptômes consolants de notre époque, c'est que dans ce qu'ils ont de bon, quelquefois même dans ce qu'ils ont de mauvais, les systèmes qu'on nous recommande reflètent le sentiment chrétien. Et en effet l'amour que les hommes doivent se porter réciproquement est destiné à opérer de nos jours des merveilles, et avec l'aide du temps l'organisation de l'industrie en sera profondément modifiée pour le bien de tous. Mais s'il me restait à prouver que l'attraction ne saurait être l'unique ressort de la société, ce sont les disciples de Fourier qui m'en fourniraient la démonstration. Car ces apôtres de l'attraction, pour gagner des prosélytes, déterminer des convictions ou écarter des erreurs, est-ce uniquement l'attraction qu'ils em-

ploient? Ils font un journal auquel je reconnaîtrai tout le talent qu'ils voudront; mais j'en appelle à quiconque est lecteur assidu de cette feuille *pacifique*, le miel de l'attraction n'y est-il pas mêlé d'une dose énorme de toute sorte d'ingrédients acerbes? N'est-ce pas de tous les journaux celui dont la polémique est la plus âpre, celui qui, emploie le plus volontiers les gros mots, celui qui au lieu de se borner à discuter les opinions de ses adversaires, est le plus prompt à les incriminer dans leurs sentiments? Quoi! avec l'attraction toute seule vous ne pouvez faire un journal, et vous croyez qu'elle suffit à constituer toute une société avec ses mille labeurs?

En résumé, je ne crois pas que le genre humain déserte la masure qu'il habite aujourd'hui pour aller s'établir dans des phalanstères. C'est un système que je tiens pour impraticable. Fourier assure qu'il *quadruplerait* le produit du travail, il appauvrirait la société; que ce serait une harmonie admirable et perpétuelle, ce serait la plus complète anarchie. Cependant je souhaite que les livres de Fourier soient lus. A mes yeux, c'est un recueil de fables où il y a infiniment de fantaisie, mais de fables dont la morale

est bonne, car elles concluent toutes à l'association, à la solidarité, et il n'y a pas un sentiment dont il importe plus que le public s'imprègne.

Mai.

XIII. — CE QUE PEUT ÊTRE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE.

L'objet de ce qui précède est de montrer que les différents systèmes présentés par les novateurs pour l'*organisation du travail*, en dehors des principes proclamés en 1789, sont impuissants et chimériques, que les programmes où ces systèmes se reproduisent mitigés sont inconciliables avec la liberté, et promettent beaucoup pour tenir fort peu. Nous rechercherons maintenant ce qu'il est possible de faire en partant des principes de 1789, et nous examinerons si ce n'est pas là ce qui convient à la société actuelle qui, je le suppose, veut être libre.

Prise dans le véritable sens, l'organisation du travail ne signifie pas seulement une méthode de répartition à la faveur de laquelle l'ouvrier reçoive dans l'atelier la juste rémunération que son travail mérite. Elle consiste dans un ensemble d'institutions qui lui offre un concours efficace dans toutes les positions qu'il traverse, de-

puis sa naissance jusqu'au moment où il va chercher un monde meilleur. De ce point de vue, l'organisation du travail embrasse d'abord tout ce qui concerne le travail, considéré en lui-même et dans sa rétribution ; mais il faut y comprendre aussi tout ce qui est nécessaire à protéger l'enfance de l'ouvrier, à façonner sa jeunesse, à encourager et soutenir son âge mûr, à reposer sa vieillesse, tout ce qui est institué pour développer son intelligence et soigner sa moralité.

Il est bon de remarquer que, de ce point de vue même, l'organisation du travail n'est pas un fait nouveau qui doive signaler notre époque. De tout temps, il y a eu une organisation du travail. Entre les hommes qui dirigeaient le travail et en fournissaient les instruments, grossiers ou non, peu importe ici, et ceux qui y participaient de leur force musculaire, entre celui qui représentait le patron de nos jours et cet autre auquel répond l'ouvrier, les rapports ont toujours été définis, précisés par la loi ou les mœurs. De tout temps les lois ou les mœurs se sont positivement proposé d'assurer l'existence de l'homme qui travaillait de ses mains et de pourvoir aux besoins de ses jeunes ans et de sa vieillesse.

L'esclavage est une organisation du travail. Le

maître y garantit la vie à l'esclave, et subvient tellement quellement à ses nécessités pendant l'enfance et pendant la vieillesse. On sait comment se passent les choses aux colonies et dans les États du sud de l'Union Américaine : l'esclave n'y connaît jamais la faim. Il en était de même dans l'antiquité, autant que la société tout entière alors avait de quoi manger : car faute de capital, la société antique était une société famélique. De ce que Caton l'ancien aura eu la barbarie d'exposer quelque esclave devenu vieux dans une île du Tibre, et en des circonstances que nous ne connaissons pas, et de l'y laisser mourir de faim, de ce que tel autre aura engraissé ses murènes de la chair de quelques-uns de ses esclaves, il ne serait pas juste de conclure que de pareilles atrocités fussent dans les usages et les mœurs des anciens. L'homme alors était cruel envers son semblable ; seulement il l'était beaucoup plus avec les esclaves qu'avec les libres. Sur ses enfants cependant, le père avait droit de vie et de mort. Envers l'esclave qui était aussi de la famille, mais à un degré inférieur, des cruautés ont pu être commises souvent, des duretés très-fréquemment. L'humanité n'en était pas moins dans le vœu du législateur et honorée par les mœurs.

Le servage est une autre organisation du travail : c'est l'esclavage radouci. Le serf a une plus forte proportion des produits du travail, et sa dépendance est moins prochaine. Le seigneur est tenu par la force des mœurs, plus que par celle des lois, à nourrir et entretenir le serf enfant, le serf caduc. Nous en avons la mesure par le servage tel qu'il est en Russie, où les seigneurs non-seulement nourrissent leurs serfs et s'endettent afin de les substanter dans les temps de disette, mais leur donnent de l'instruction. Dans le moyen âge le serf trouvait une puissante protection morale au sein de l'église et une assistance matérielle auprès des monastères.

Le système des maîtrises et des jurandes, qui existait encore en 1789 malgré les efforts généreux et prévoyants qu'avait faits Turgot pour le renverser, était une autre figure de l'organisation du travail. Quelque imparfait que ce fût, c'était bien plus libéral que le servage. L'ouvrier dépendait moins d'autrui, plus de lui-même. Il avait déjà à compter beaucoup avec sa conscience. Moins enlacé de liens, il était aussi moins soutenu. Cependant la charité sociale était largement constituée ; les distributions aux portes des couvents étaient abondantes. Grâce à la multi-

tude des fondations religieuses, l'instruction générale, telle qu'on la concevait alors, était répandue, dans les villes, par les colléges, avec une libéralité qui fait honte à la France actuelle. L'instruction spéciale, ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement professionnel, n'existait point si ce n'est sous la forme d'apprentissage. Le capital se créait en petite quantité; il y en avait très-peu de disponible; le gouvernement, les traitants et les privilégiés le dévoraient presque en entier, dès qu'il apparaissait. La ressource du crédit ne s'offrait donc à l'homme industrieux que sur une échelle microscopique.

Pour tout ce qui concerne la production, ce régime était un tissu de restrictions, de priviléges, de monopoles et d'esprit de caste. Les maîtres formaient des corporations closes dont l'entrée était extrêmement difficile à d'autres qu'à leurs enfants ou à leurs protégés tout particuliers. Astreint à un apprentissage long, rigoureux et cher, l'ouvrier devenait compagnon et restait, de droit, cloué six ou sept ans à ce grade; en fait, plusieurs obstacles à peu près insurmontables (1), et surtout d'énormes redevances, l'empêchaient à

(1) Il suffit de dire qu'il en coûtait 200 fr. à une fille pour

jamais de s'élever plus haut. Le compagnonnage était par lui-même une autre manière de corporation. Le nombre des apprentis avait ses limites. Chaque profession avait son domaine spécifié dont il lui était rigoureusement interdit de transgresser les bornes, mais aussi dont l'exploitation exclusive lui était garantie. Les traiteurs et les rôtisseurs étaient des professions distinctes et privilégiées séparément l'une contre l'autre. Chacun se murait dans son privilége et de là s'imposait à la société. Il ne faut pas s'en prendre à l'industrie de ce qu'elle avait couvert les nations de ce réseau de monopoles, qui arrêtait l'essor de l'intelligence et de la richesse. Les hommes industrieux qui avaient formé les communes avaient trouvé le privilége établi en maître absolu dans la société, en la personne des nobles et des seigneurs séculiers et ecclésiastiques. Tout ce qu'ils avaient pu faire avait été de se ménager une petite place sur le terrain du privilége, et ainsi chaque cor-

être reçue maîtresse bouquetière à Paris. La réception de la maîtrise coûtait de même 200 fr. dans la communauté des maîtres jardiniers ; 12 à 1500 livres pour des métiers plus importants, tels que ceux de serrurier, charron, menuisier, pâtissier, etc.; dans les arts plus distingués il en coûtait souvent plus de 3 à 4,000 livres.

poration avait revendiqué ou plutôt acheté son monopole particulier. Ainsi de l'esprit de caste. De même qu'il y avait la noblesse et le tiers, les seigneurs et les serfs, on avait distingué les maîtres et les ouvriers : mais la démarcation, là du moins, n'était pas impossible à franchir (1).

En 1789, la révolution supprima tous les priviléges et les remplaça par le droit commun. Il n'y eut plus d'ordres dans l'État, il n'y eut que la nation. Dans la sphère de la production, ce grand changement politique et social se manifesta par des dispositions correspondantes. Tous les liens de l'organisation ancienne furent rompus. Le chef d'industrie et l'ouvrier devinrent libres l'un par rapport à l'autre, et chacun par rapport à ses pareils. Devint maître qui le voulut et en eut les moyens, sans qu'il fût besoin de l'autorisation de personne; sans qu'il y eût à payer les énormes redevances qui contribuaient, sous l'ancien régime, à interdire la maîtrise à l'homme dépourvu de capital. Le nombre des ap-

(1) Pour l'appréciation du vrai caractère des corporations, je renvoie au *Cours d'économie politique* de M. Rossi, leçon XVIII, et à l'*Économie politique* de M. Droz, livre II, chap. IV, V, VI et VII. *L'histoire de l'Économie Politique*, de M. Blanqui, contient aussi sur ce sujet de précieux renseignements.

prentis et des ouvriers fut illimité. La concurrence entre les maîtres dans l'intérêt public, dérisoire jusque-là, put devenir et devint sérieuse. De même, tout homme de bonne volonté put lutter avec le compagnon, sans avoir à justifier d'un apprentissage. Le sort de l'apprenti devint plus doux. Les lois sur l'apprentissage, qui au surplus ne vinrent qu'en l'an XI, eurent pour objet tout autant de protéger l'apprenti que de faire retrouver au patron les avances qu'il avait faites pour le nourrir alors qu'il était trop novice. Le capital s'est formé en grande quantité, malgré l'aggravation des impôts, et le crédit l'a mis à la disposition des hommes industrieux quels qu'ils fussent, pourvu qu'ils fussent honnêtes, intelligents et ponctuels à remplir leurs engagements.

Sous ce régime l'industrie a fait de grands progrès, l'existence des ouvriers s'est améliorée; tout homme qui a senti en lui le feu sacré, qui a été doué d'énergie et de persévérance, a pu mieux profiter des occasions qui se présentaient, et, après qu'il était parvenu à faire quelques petites économies, a eu beaucoup de chances pour les grossir, et c'est ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers sont parvenus même à la fortune. Je l'ai

déjà dit, à Paris, dans plusieurs des grandes fabrications, le plus grand nombre des chefs actuels ont commencé par être des ouvriers, ou des artisans, ou des commis sans autre patrimoine qu'une éducation passable.

Mais quelles sont les institutions que comporte ce régime pour assister le citoyen qui n'a pas reçu d'héritage, pour lui faciliter les moyens d'en préparer un à ses enfants ou tout au moins pour l'aider à traverser les situations difficiles où il peut se trouver engagé? Quelles sont celles qui existent?

La liberté est le droit constaté et proclamé par la loi d'exercer nos propres facultés, comme nous l'entendons, et non comme les autres prétendraient l'entendre pour nous-même. Sous le régime de la liberté, les devoirs de l'homme par rapport à lui-même sont très-grands, et la principale responsabilité de ses destinées repose sur lui-même. Lorsque des hommes déclarent qu'ils sont mûrs pour la liberté, c'est comme s'ils disaient qu'ils ont ou se chargent de trouver en eux-mêmes et par eux-mêmes des ressources suffisantes.

La liberté, en un mot, a ses charges aussi bien que ses bénéfices. On ne peut séparer celles-là

de ceux-ci. On ne cumule pas la sécurité sans noblesse qui résulte d'une étroite dépendance avec la généreuse fierté que l'indépendance inspire. On n'est pas au même instant mineur et majeur.

Il ne faut donc pas demander à une société, où les hommes ont voulu être libres et se vantent d'être dignes de la liberté, qu'elle garantisse chacun contre le besoin matériel, au même degré que la ci-devant société coloniale des Antilles, ou que la Caroline et la Louisiane. Tout ce qu'on est strictement en droit de réclamer de la société, sous le régime de la liberté, c'est qu'on soit protégé contre toute violence et toute tyrannie lorsqu'on fait usage de sa liberté, à la condition que soi-même on ne se permette ni violence, ni tyrannie contre les autres. La société, quand la liberté en est la loi, est en droit de demander hautement de chacun de ses membres qu'il soit actif, sobre, réfléchi, prévoyant, afin qu'il se soutienne lui-même.

En pareil cas la société, lorsqu'elle est prévoyante elle-même, établit des institutions qui facilitent à l'individu l'exercice de l'économie, la pratique des bonnes mœurs, d'un appui réciproque et d'une justice mutuelle. Elle fait des efforts

pour lui donner des principes, pour façonner au bien son esprit et son âme, développer en lui les vertus et les facultés qu'y avait mises la Providence. Si elle est bien imbue du sentiment chrétien, elle s'impose des sacrifices considérables pour fournir à la classe la plus nombreuse une instruction appropriée, pour lui ménager des encouragements et pour lui porter assistance lorsque les circonstances deviennent difficiles. Mais déjà, dans une société réellement libre, ce concours de la part de la communauté est du bienfait, et chez ceux qui en sont l'objet il doit exciter un sentiment de reconnaissance. Tel est le véritable sens de la liberté.

Voyons donc quelles sont les institutions dont la société actuelle, sortie des événements de 1789, entoure l'existence de l'ouvrier. Apprécions les promesses qu'elle peut faire et tenir.

Pour l'enfance, nous avons depuis plusieurs années la salle d'asile, et récemment on a eu l'heureuse idée des crèches, qui prennent l'homme littéralement au berceau. La salle d'asile conduit l'enfant jusque dans l'école, et après l'école il entre en apprentissage : il est alors sous la tutelle générale de la loi de l'an XI, qui s'est fortifiée,

en 1841, de la loi sur le travail des enfants. L'âge mûr, engagé dans l'action, trouve une plus grande diversité d'appuis. Nommons d'abord avec respect la caisse d'épargne, qui, en Europe, fut un des premiers fruits de la paix, car elle se constitua en Angleterre lorsque l'effroyable tumulte des guerres de la Révolution et de l'Empire venait de cesser (1), et un an après, en 1818, des hommes de bien, parmi lesquels le plus zélé était le duc de Larochefoucault-Liancourt, l'introduisirent à Paris; mais elle n'est devenue une institution nationale qu'en 1835. La caisse d'épargne recueille, pendant les jours prospères, des ressources pour les temps malheureux ou pour l'époque à laquelle l'âge ferme au travailleur la porte de l'atelier. A côté de la caisse d'épargne est la

(1) La caisse d'épargne avait existé à Hambourg, dès 1778, (Degérando, *Bienfaisance publique*, t. III, p. 171). Quelques autres villes d'Allemagne en ont eu une pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle. La première qu'ait eue l'Angleterre date de 1804. Celle de Londres est de 1816, mais l'acte du Parlement qui favorise les caisses d'épargne et les place sous la garantie de l'État, n'est que du 6 août 1817. (Porter, *Progress of the nation*, page 619; édition de 1847). Le total des dépôts des caisses d'épargne du Royaume-Uni, était, le 20 novembre 1845, date à laquelle se rapportent les derniers renseignements donnés par M. Porter, de 30,748,868 livres sterling (764 millions de fr.).

caisse plus ancienne de secours mutuels, institution excellente, qui garantit l'ouvrier contre le besoin pendant la maladie. Les conseils de prud'hommes, qui remontent à 1806, sont destinés à lui assurer une justice impartiale, économique et prompte. Les cours d'adultes lui offrent un moyen de rafraîchir son instruction ou même de la faire s'il a été trop négligé dans sa jeunesse. Pour ses vieux jours, il devrait avoir la caisse des retraites, qui a eu les honneurs d'un projet de loi au commencement de 1848, et qui au surplus serait constituée par le seul fait d'une attribution nouvelle qu'on donnerait à la caisse d'épargne ; il suffirait en effet d'autoriser celle-ci à recevoir des dépôts avec la destination spéciale d'être convertis, après un délai déterminé, en annuités ou rentes viagères. On sait que la caisse des retraites existe sous une forme très-imparfaite en Angleterre, par suite d'un acte du 10 juin 1833, qui autorise l'État à donner des annuités différées et même des annuités immédiates en retour de dépôts que les caisses d'épargne ont la faculté de recevoir.

Ce n'est pas encore là tout ce qu'on peut considérer comme concourant à l'organisation du travail. On doit y rattacher tout ce qui constitue

le régime disciplinaire de l'industrie. On n'a point négligé la police du travail, on s'y est même beaucoup trop adonné. On attribuait aux mesures de ce genre, à l'égard de l'ordre public, une vertu qu'elles n'ont point. En exagérant les précautions et en les faisant trop apercevoir des populations, par une réaction naturelle on a inspiré de la défiance à celles-ci. C'est ainsi qu'on a déconsidéré le livret, qui en soi n'a rien dont elles doivent s'offenser. Le livret est pour l'ouvrier ce qu'est pour le soldat l'état de services. Il constate les ateliers où il a passé, les conventions particulières sous lesquelles il y a travaillé. Le législateur, ou l'administrateur interprétant la loi, a permis qu'on y inscrivît l'éloge, il a interdit qu'on y notât un blâme quelconque. Le livret constate les comptes de l'ouvrier avec son chef; à ce titre, il le lie lorsqu'il a reçu des avances, mais, sous ce rapport, si les mœurs sont libérales, si l'opinion est prononcée contre l'oppression, le livret est avantageux à l'ouvrier, car il lui facilite des avances que, dans la plupart des cas, il n'aurait pas obtenues autrement. Il est vrai aussi que, si l'opinion est sans ressort ou sans équité, le livret peut servir, après une avance, à retenir l'ouvrier dans une sorte de servage.

Mais je ne connais pas de moyen pour assurer le sort de l'ouvrier contre l'asservissement dans un pays où la liberté et la justice ne sont pas dans les mœurs. En un pareil milieu, les ouvriers peuvent se soulever, conquérir pour un moment la supériorité et en abuser. C'est alors une tyrannie qui se substitue à une autre, et elle dure ce qu'elle peut, d'autant moins qu'elle est plus brutale; puis une oscillation recommence en sens contraire, et l'on va ainsi indéfiniment de mal en pis.

Les chambres consultatives des arts et manufactures, les chambres de commerce et les trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui en forment le couronnement, composent un système représentatif qu'il faut prendre ici en grande considération. C'est par là que s'établissent des rapports officiels, continus ou périodiques, entre l'autorité et l'industrie. A côté de ces corps administratifs constitués légalement, des réunions officieuses se sont établies, depuis un petit nombre d'années, sous le nom de syndicats, à peu près pour chaque branche de la production manufacturière. Je signale ici les syndicats, de même que les chambres consultatives, les chambres de commerce et les

conseils généraux, bien moins pour leur utilité passée ou présente que comme des instruments qui peuvent être appelés à exercer une influence heureuse.

Voilà déjà de nombreux éléments organiques; il s'en faut pourtant que le dénombrement soit complet. Je pourrais citer une grande variété d'autres établissements, organisés les uns par la prévoyance publique, les autres par la bienfaisance particulière. Il serait possible de grossir encore la liste de plusieurs institutions remarquables qui existent à l'étranger et qui, s'accordant très-bien avec notre régime social, seraient imitées chez nous si on le voulait. Telle est celle de l'avocat des pauvres qui est en usage dans les états Sardes, telle encore celle des médecins cantonnaux qu'on observe dans le royaume Lombardo-Vénitien, et sur laquelle le docteur Combes a donné de bons renseignements; telles les associations pour l'amélioration du sort des populations qui, dans ces dernières années, se sont fondées l'une à Londres, l'autre à Berlin, sous le plus haut patronage (1).

(1) L'ouvrage de M. Degérando, sur la *Bienfaisance publique*, offre le recueil le plus complet de renseignements sur les institutions de toute espèce, qui ont été établies en France et

Nous ne sommes donc pas si dénués, en fait d'organisation du travail, que le prétendent les adversaires de la société actuelle. Ce qui est vrai, c'est que ces divers éléments, quelle qu'en soit la bonté intrinsèque et quelque place qu'ils occupent sur le papier, ont été laissés les uns trop clair-semés ou trop peu actifs, les autres imparfaits, ou encore ils sont restés étrangers à l'œuvre que poursuivent ceux qui réclament l'organisation du travail, je veux dire l'amélioration du sort du grand nombre (1).

partout, pour adoucir les rigueurs de la misère, et pour améliorer à tous égards le sort des populations ; il est de 1839. C'est un traité méthodique, lucide et bien raisonné, dont la lecture en ce moment doit être recommandée. Je signale aussi le code des établissements de bienfaisance, publié par M. de Watteville, sous le titre de *Législation charitable*, et la *Statistique* récente des établissements de bienfaisance, par le même auteur. Il faut noter encore un petit volume récemment publié par M. Dufau, sous le titre de *Lettres à une dame sur la charité*.

On consultera de même avec fruit bien d'autres ouvrages, entre autres le volume de M. Fix, *sur l'État des classes ouvrières*. Voir p. 305, pour l'association prussienne dont il vient d'être parlé.

(1) Le rapport de M. Villermé, *sur l'État physique et moral des ouvriers*, ouvrage écrit après une exploration faite en vertu d'une mission de l'Académie des sciences morales et politiques, donne les détails les plus précis sur la manière dont fonctionnent en France les diverses institutions que nous venons d'indiquer et sur les perfectionnements qu'on peut y apporter.

Pour parler d'abord de ce qui a le plus particulièrement le caractère tutélaire, c'est un réseau dont le plus grand tort est de n'être pas étendu partout, à beaucoup près, sur notre patrie. Il s'en faut infiniment que tous les hommes ou même la majorité en aient leur part. Assurément, il y aurait vingt fois plus de salles d'asile, qu'il n'y en aurait pas encore assez. On est fondé à attendre un bien prodigieux de ces réunions touchantes : elles ne produiront rien moins qu'une révolution dans les mœurs, et c'est un fait constant que les petits enfants des salles d'asile réagissent heureusement sur leurs parents eux-mêmes. Les écoles ne sont que l'ombre de ce qu'elles devraient être ; je parle des écoles du tout jeune âge, des écoles primaires, de celles qui devraient nous préparer des agriculteurs que nous puissions sans rougir comparer aux cultivateurs de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique du Nord, et des ouvriers et des ouvrières qui soient les dignes émules de ceux qu'offrait New-Lanark entre les mains de M. Owen, de ceux qui peuplent les fabriques des bords du Merrimack, du Connecticut et tous les vallons du petit État de Rhode-Island, aux États-Unis. On y enseigne aux enfants des choses qui leur sont peu nécessaires, on ne

leur enseigne pas ce qui serait indispensable. La direction même qu'y reçoivent les esprits n'est pas bonne, car les enfants n'y prennent pas le goût du travail des champs ou des manufactures ; ils y puisent plutôt le dédain de tout travail manuel. L'abandon où on laisse l'instruction des filles est déplorable, car, en France, plus encore qu'ailleurs, l'influence de la mère de famille est si grande ! Un honorable député, M. Boulay (de la Meurthe), avait fait sous ce rapport des efforts intelligents et persévérants qui cependant sont demeurés sans résultat. Le moins qu'on puisse faire pour l'instruction primaire est d'y consacrer tous les ans 25 millions de plus, après en avoir modifié le plan. Les écoles de l'enfance devraient être suivies d'établissements où se donnerait un enseignement professionnel plus relevé en faveur des élèves qui auraient montré le plus de dispositions pour les arts industriels. Or, de cet enseignement-là, nous n'avons en France que des rudiments bien épars; une seule de nos métropoles est très-bien dotée sous ce rapport : c'est Lyon. Ce n'est point à la munificence de l'État qu'elle le doit. L'État est généreux chez nous quand il faut créer des régiments nouveaux, fondre

des canons, ou ériger des bastions, ou construire magnifiquement des paquebots transatlantiques qui une fois sur l'eau sont hors d'état de traverser l'Océan. C'est un legs pieux de deux de ses enfants qui a valu à Lyon cette bonne fortune. Le major-général Martin et M. Eynard lui ont laissé une somme qui, avec les intérêts accumulés, est montée à près de 2 millions, et dont quelques autres de ses fils, hommes capables et modestes, ont fait un emploi admirable. A Paris il convient cependant de citer l'établissement organisé par la bienfaisance active de M. l'abbé de Bervanger, qui y réunit près de 800 élèves, en comptant ceux de la succursale d'Issy (1). Les cours d'adultes sont multipliés ou, pour mieux dire, l'ont été. On se souvient du brillant résultat qu'obtint M. Charles Dupin, il y a vingt ans, lorsqu'il parcourut la France pour stimuler ses camarades de l'Ecole Polytechnique à ouvrir des cours de géométrie, de mécanique et d'autres sciences d'application. L'Association

(1) Je citerai ici pour mémoire l'École populaire qui, d'après une décision prise en décembre 1838, aurait dû être créée, à l'imitation de la Martinière de Lyon, dans les bâtiments du Conservatoire des arts et métiers de Paris, pour trois cents enfants d'ouvriers.

polytechnique, à Paris, rend en ce genre des services précieux, d'autres associations concourent au même but, notamment la Société des Frères de la Doctrine chrétienne. Tout cela aurait grand besoin d'être réchauffé aujourd'hui au foyer des sympathies populaires.

La loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures est incomplète; peut-être fallait-il qu'elle le fût pour commencer. Elle ne s'occupe pas des ateliers où il y a moins de vingt ouvriers, et elle n'a reçu qu'une sanction dérisoire: elle n'a d'inspecteurs que des hommes de bonne volonté, non salariés, investis d'un mandat passager, et auxquels il répugne de se commettre avec les chefs d'industrie qu'ils trouvent en défaut. Pour y suppléer, M. Cunin-Gridaine avait chargé les vérificateurs des poids et mesures de ce rôle d'inspecteurs; c'était mieux que rien; mais ces estimables fonctionnaires n'étaient pas des personnages assez considérables pour avoir sur les manufacturiers l'ascendant que suppose une pareille mission. L'inspection des manufactures devrait être confiée à des fonctionnaires spéciaux, choisis parmi les hommes les plus éclairés, les plus capables d'apprécier toutes les circonstances, afin qu'ils ne fissent pas de mau-

vaises querelles aux chefs d'industrie. Il faudrait qu'elle fût rétribuée convenablement, afin qu'on fût en droit de demander beaucoup des inspecteurs.

Les caisses d'épargne sont dignes de toute la sollicitude d'une autorité jalouse d'élever la condition matérielle et morale des ouvriers. L'utilité des caisses d'épargne ne se borne pas à ménager des ressources pendant la prospérité pour les mauvais jours, et à faire ainsi concourir l'ouvrier à la formation du capital, magicien de la baguette duquel le pauvre a tant à attendre. Les caisses d'épargne ont un effet remarquable sur la moralité des hommes. Dès qu'il est déposant, l'ouvrier acquiert une conduite régulière, s'il ne l'avait déjà, et c'est pour cela qu'un livret à la caisse d'épargne avec un premier dépôt est une des récompenses les plus heureusement imaginées que puisse accorder un manufacturier (1). L'arrivée à la propriété, sous cette forme comme sous toute autre, est pour l'ouvrier ce qu'était pour le géant de la fable le contact de la terre, elle lui communique une force extraordinaire. De ce

(1) Tout le monde sait les heureux effets qu'ont eus les livrets que M. le duc d'Orléans avait distribués ainsi, à l'occasion de son mariage, en 1837.

moment il sait ce que c'est que prévoir. L'avenir prend à ses yeux une signification, la vie un but. Les caisses d'épargne s'étaient beaucoup multipliées depuis douze ans dans les villes. Lorsque éclata la révolution de février, la somme des dépôts confiés aux caisses d'épargne dépassait 355 millions. A Paris, elles avaient un grand succès, leur clientèle embrassait le sixième de la population de cette capitale. En 1845, une loi malencontreuse avait rétréci leurs attributions et avait réduit les dépôts à 2,000 fr. au maximum avec les intérêts accumulés, tandis qu'en Angleterre le maximum est d'un peu plus de 5,000 fr. ; il faudrait qu'elle fût abrogée. Il faudrait aussi autoriser beaucoup de diversité dans la destination des dépôts, afin de répondre à une plus grande variété de besoins. Il conviendrait que le gouvernement provoquât les chefs d'établissement à s'entendre avec les caisses d'épargne, afin que désormais ils usent de leur influence pour décider les ouvriers à y faire des versements et qu'à cet effet ils se chargent du rôle d'intermédiaires entre la caisse et les ouvriers, bien entendu avec le libre assentiment de ceux-ci. L'Alsace, qui est animée de l'esprit de progrès en tout genre, offre des établis-

sements dans le sein desquels sont organisées des caisses d'épargne administrées et dotées par les chefs.

Il faut avouer qu'on demande aux ouvriers un véritable effort lorsqu'on veut qu'ils prennent eux-mêmes sur les salaires qu'ils ont reçus ce qu'il faut économiser, et qu'ils se privent d'une partie de leur repos du dimanche pour aller faire queue à la caisse d'épargne. Croit-on que, parmi les employés du gouvernement, il y en aurait beaucoup qui se ménageraient une retraite convenable si on leur laissait le soin de faire eux-mêmes la retenue et s'il fallait qu'ils perdissent deux heures d'un dimanche tous les quinze jours ou tous les mois pour aller en faire le dépôt ?

Malheureusement le gouvernement provisoire en suivant la mauvaise voie où il s'était laissé entraîner, a été conduit à frapper les caisses d'épargne, presque le lendemain de la révolution, d'un coup qui les a bien compromises. Elles ont cessé de rembourser en espèces et on a offert aux déposants une valeur moindre que celle qu'ils avaient confiée à l'État. Il serait essentiel qu'on revînt vite sur cette suspension des remboursements, car pour peu qu'elle se prolonge, c'en

sera fait de l'institution elle-même. Il faudra un demi-siècle pour y réconcilier le public.

Les Sociétés de secours mutuels ont beaucoup à se répandre. Chez nous, c'est à Paris qu'elles ont le mieux réussi, car on y en compte à peu près 250. Dans cette capitale cependant leur personnel semble n'être guère plus nombreux qu'à Amsterdam, ville relativement secondaire. Elles ont probablement dix fois plus de membres en Angleterre qu'en France, et peut-être autant dans le petit royaume de Hollande que dans notre vaste République (1). Il faudrait aussi qu'elles refissent leurs statuts, car, en ce qui concerne les pensions à donner aux vieillards, ils reposent sur des bases fausses. Très-peu de femmes en font partie ; on les y admet rarement, et c'est fâcheux. Elles réclament d'autres améliorations encore : il y aurait à les purger de quelques coutumes abusives (2).

Il y a une telle affinité entre la Belgique et la France que je prendrai la liberté de considé-

(1) Voir l'ouvrage de Degérando, sur la *Bienfaisance publique*, tome III, page 67 à 130.

(2) A Lille on a introduit dans leurs statuts des articles qui semblent plutôt propres à propager l'ivrognerie qu'à la détruire. (Villermé, *État physique et moral des ouvriers*, t. II, page 182.)

rer comme une institution déjà existante chez nous la caisse de retraite pour les mineurs, qui répand ses bienfaits sur les provinces belges où s'exploite le charbon. M. Wolowski l'a soigneusement fait connaître dans son récent volume d'*Études d'économie politique et de statistique* (*Introduction*, p. LXII). Les exploitants de mines sont groupés en plusieurs associations dans le but de servir des pensions viagères aux mineurs estropiés ou devenus vieux, aux veuves et aux enfants de ceux qui ont péri dans les travaux. Les ressources se composent de subsides accordés par l'État et par la province, d'une subvention fournie par les exploitants et d'une retenue sur les salaires qui jusqu'à présent n'est que d'un demi pour cent. Cette institution de prévoyance s'étendait en 1846 sur 169 exploitations ou sur 52,000 ouvriers; mais ce n'est pas tout: pour qu'une exploitation participe aux subsides de l'État ou de la province, il y a une condition; c'est que les ouvriers y soient réunis en société de secours mutuels pour leurs besoins temporaires. Cette condition est remplie dans les 169 exploitations. De là 169 sociétés de secours mutuels entre lesquelles sont répartis les 52,000 mineurs, et qui reçoivent des cotisations de 1 à 2

pour 100 des salaires; en 1846, la somme dépensée en secours temporaires par ces dernières sociétés a été de 314,135 francs.

Les prud'hommes devront se multiplier plus rapidement que dans les dernières années. Que de réclamations n'a-t-il pas fallu pour obtenir qu'il y en eût à Paris! Ils excitaient dans plus d'une région des terreurs imaginaires (1). Aujourd'hui ils y sont constitués et y fonctionnent à la satisfaction générale. Chaque centre de fabrication devra avoir son conseil de prud'hommes. En quelques instants, sans frais, les maîtres avec les ouvriers et les ouvriers entre eux y vident leurs différends *relatifs à leur travail habituel*. La puissance de conciliation qu'a cette juridiction est vraiment merveilleuse. Depuis longtemps des hommes de sens réclamaient que non-seulement la part de représentation accordée aux ouvriers dans ces compagnies, par les décrets de fondation, fût constamment respectée, mais qu'on la rendît

(1) Les hommes honorables qui servent avec chaleur la cause des ouvriers, sans poursuivre d'autre récompense que le témoignage de leur conscience, méritent d'être signalés à l'estime de leurs concitoyens. C'est pour cela que je nomme ici M. Mollot, dont les écrits et les démarches ont beaucoup contribué à la création des conseils de prud'hommes à Paris, et qui ensuite a composé des traités spéciaux pour les guider dans la pratique.

plus sincère, et qu'on y admît à titre d'ouvriers d'autres que des contre-maîtres ou des ouvriers patentés; à plus forte raison convenait-il de faire concourir à l'élection des prud'hommes ouvriers d'autres électeurs que ces deux catégories restreintes (1). Le moment est venu aussi d'élargir le cercle des attributions de ces conseils paternels. Les prud'hommes plus que personne ont qualité pour tout ce qui concerne la police des ateliers, la protection des enfants dans les manufactures; de concert avec un petit nombre d'inspecteurs généraux, ils rempliraient au mieux cette dernière tâche. Ils sont déjà autorisés par la loi à faire des visites dans les ateliers (2).

A Lyon, pendant les crises commerciales de 1837 et 1840, une commission libre de bons citoyens, aux efforts desquels l'autorité joignit les siens, rendit les plus grands services. Elle organisa des ateliers de terrassement et de maçonne-

(1) On a dépassé le but dans la loi qui a été votée par l'Assemblée nationale. Il ne faut pas confondre le progrès avec la désorganisation et la fantaisie.

(2) M. Paillottet, vice-président du premier conseil qui ait été installé à Paris, a publié sur les attributions des prud'hommes et sur l'extension que ces attributions pourraient recevoir, une notice intéressante dans le *Journal des économistes* du 15 novembre 1847.

rie avec tant d'intelligence, que dans l'année 1837, par exemple, où les désastres financiers de l'Amérique du Nord avaient ébranlé jusque dans ses fondements l'industrie lyonnaise, et mis plus de 20,000 ouvriers sur le pavé, on put subvenir à toutes les nécessités les plus pressantes avec un sacrifice de 80,000 fr. seulement. Cette commission, justement dite de *prévoyance,* qui est constituée à Lyon en permanence, afin d'être toujours prête, mais qui n'agit que dans les circonstances graves, devrait être imitée dans chacun de nos foyers de production manufacturière.

Les institutions de crédit à l'usage des ouvriers se réduisent aujourd'hui aux monts-de-piété, qui ne prêtent qu'au taux de 9 pour 100, excepté dans un petit nombre de villes où ils font des conditions plus douces. Le plus grand défaut des monts-de-piété ne gît cependant point dans le taux de l'intérêt qu'ils prélèvent. Sur ce point, 3 ou 4 pour 100 de plus ou moins pour l'année, eu égard à la modicité des sommes avancées et à la brièveté des délais, ne grèvent pas beaucoup l'ouvrier; 3 centimes pour une avance de 3 francs, pour un mois, ne le gênent pas. Mais les monts-de-piété ne prêtent que sur dépôt de ga-

ges, ce qui a le fâcheux effet de priver l'ouvrier des instruments de son travail, ou des ustensiles de son ménage, ou de ses hardes les plus indispensables, et l'inconvénient plus grave encore de restreindre extrêmement l'assistance qu'on peut leur demander. L'ouvrier s'adresse au mont-de-piété afin de se procurer quelque moyen de vivre dans des jours de détresse : il n'a même pas l'idée d'en réclamer du capital pour féconder son travail ou pour s'établir. En ce genre-là les modèles qu'on pourrait citer sont tous hors de France.

Chez nous, la ville la moins éloignée du but, c'est Lyon. On y voyait, il y a peu d'années, et, je le suppose, on y voit encore une caisse de prêts qui avance quelques fonds aux ouvriers connus, sur leur simple parole, sans exiger le dépôt de leurs métiers, lesquels cependant servent de gage à l'emprunt. Mais l'idéal à poursuivre, et qu'on peut atteindre puisqu'un autre peuple y est parvenu sous un régime industriel exactement pareil au nôtre, ce sont des institutions de crédit semblables aux banques d'Ecosse, près desquelles l'homme honnête et rangé, sur la garantie de son honneur et sur l'engagement solidaire d'une personne recommandable, obtient un

crédit à découvert, quelquefois assez fort, dont il se sert pour se livrer à quelque entreprise. En Amérique, l'ouvrier dont le caractère et l'habileté offrent toute sûreté trouve de même facilement du crédit auprès de quelqu'une des banques. L'existence des banques d'Ecosse et d'Amérique suppose entre les mains de ces institutions une grande abondance de capitaux (1) et puis dans la population un ensemble de conditions morales qui, il faut le dire, n'existent pas encore chez nous, mais que, avec la bonne volonté de tout le monde, nous pourrions réaliser sans qu'il y fallût trop de temps.

Le système disciplinaire de l'industrie n'est point à supprimer ; nulle part, pas plus en république qu'ailleurs, on ne peut se passer de mesures de police. Il y aura toujours des méchants à côté des bons, et les bons, qui forment toujours la grande majorité, sont intéressés à ce qu'il y ait des moyens puissants de surveiller et de reprendre les méchants. Mais à aucun prix on ne doit tolérer un régime disciplinaire qui soit systématiquement injurieux ou vexatoire pour une classe entière de citoyens. La loi doit

(1) Les banques d'Écosse disposent d'une masse de dépôt qui excède 750 millions de fr.

être bienveillante et équitable pour tous indistinctement, et les agents administratifs chargés d'appliquer la loi doivent être soigneusement ramenés aux sentiments de bienveillance et d'équité dont le législateur a dû être et le plus souvent a été animé lui-même. Bien des torts qu'on reproche aux lois devraient n'être imputés qu'aux hommes appelés à les exécuter. Contre les abus de ce genre, le recours le plus réel est auprès de l'opinion publique. Que l'opinion se montre vigilante en faveur de la liberté, et une multitude d'abus dont on se plaint seront bientôt supprimés. Au contraire, que le sentiment libéral sommeille, et il n'y a pas de vexations, d'ennuis et de dommages auxquels il ne faille s'attendre, quelque parfaite que soit la législation sur le papier. Les personnes qui se flattent d'améliorer la condition des ouvriers avec tous les systèmes que nous avons discutés ou indiqués, par cela même que ces systèmes sont incompatibles avec la liberté, ne leur préparent au fond que des maux sans fin, des outrages sans nombre.

Les chambres de commerce, les chambres consultatives et les trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce ont été des machines assez stériles jusqu'à pré-

sent. Malgré l'élection qui concourt à les former, c'est une représentation très-imparfaite de l'industrie nationale. Une centralisation despotique a ôté aux chambres de commerce et aux chambres consultatives toute initiative, toute puissance pour le bien. Je pourrais citer la chambre du commerce de Lyon, car c'est toujours Lyon qui revient sous la plume quand on parle de l'amélioration de l'industrie, qui a lutté pendant plusieurs années pour obtenir la permission de fonder, à ses frais, une chaire d'économie politique et qui a été forcée d'y renoncer. Quant aux trois conseils généraux qui ne datent encore que de dix ans, ils ont constamment manqué d'esprit public : probablement parce que c'était le caractère général de l'époque, chacun y pensait à soi, personne à la patrie. Les ouvriers n'y avaient aucun organe, quoiqu'ils fussent directement intéressés à plusieurs des questions qui s'y examinaient. Avec moins d'étreinte de la part de la centralisation, et une représentation plus sincère et plus complète, toute cette hiérarchie de conseils répandrait beaucoup de lumières sur les questions d'intérêt public, servirait d'appui à beaucoup de bonnes mesures, les provoquerait et même dans

plusieurs cas les déciderait en dernier ressort.

Les syndicats spéciaux qu'ont spontanément constitués diverses industries rendraient de même à la cause populaire de grands services, si l'on s'occupait de les pousser dans la voie du progrès, en ce moment où le progrès a les dieux et les vents pour lui.

On peut croire de même que si, en ce moment, M. Agricol Perdiguier recommençait sa tentative d'il y a quelques années pour régénérer le compagnonnage et en faire un auxiliaire du sentiment d'une large fraternité, ses efforts seraient couronnés de succès. Il devait échouer la première fois, le temps n'était pas propice ; il aurait dû réussir après cette révolution, parce que la tendance était à la fusion, à la concorde. Qu'une organisation puissante encore comme celle du compagnonnage, se ressouvenant de la pensée fraternelle qui jadis l'enfanta, soit vivement sollicitée aujourd'hui de se mettre au service de cette belle cause, on doit penser qu'elle s'y déterminerait ; mais c'est une de ces transformations pour lesquelles il faut saisir le point : rien n'est plus difficile que d'infuser un sang nouveau à un vieux corps. C'est pour des entreprises de ce genre surtout qu'il est vrai de

dire que l'occasion est chauve par derrière.

Supposons maintenant que toutes les institutions actuelles qui viennent d'être rapidement énumérées ici, et dont l'objet est de préparer l'homme à l'exercice de la liberté ou à en adoucir les inévitables frottements, aient reçu les perfectionnements sur lesquels les bons esprits sont d'accord, et qu'elles aient été multipliées assez pour s'étendre à tous les points du territoire, à la personne de tous les ouvriers. Le vœu des grands hommes de 1789 est enfin exaucé. L'œuvre d'affranchissement à laquelle ils consacrèrent leurs veilles, pour laquelle ils donnèrent leur vie, est définitivement accomplie. Leur esprit anime la société entière. Je demande si alors les ouvriers qui sont laborieux, honnêtes, persévérants, sobres, prévoyants, pour tout dire, en un mot, dignes de la liberté, maudiront l'ordre social, ou si, au contraire, ils ne le béniront pas. Je demande si la concurrence, figure industrielle de la liberté, leur semblera un fléau digne d'exécration, ainsi que la dépeignent nos réformateurs, ou bien s'ils ne reconnaîtront pas que cet aiguillon, qui tient toujours l'homme en éveil, est l'instrument même de leur progrès. Qu'alors les hommes qui ne seraient ni

laborieux, ni sobres, ni doués de quelque prévoyance, continuassent de se plaindre, je le conçois ; ceux-là ne sont pas faits pour la liberté, il est tout simple qu'ils la haïssent. Mais aussi bien, les hommes au profit desquels il faut réclamer le plus, ceux en vue desquels la société et le travail doivent être organisés, est-ce la minorité qui n'est pas digne de la liberté, ou la majorité qui la mérite ?

Et cependant je n'ai exposé ici qu'une partie des améliorations populaires que le régime de la liberté comporte. J'y reviendrai plusieurs fois, et d'abord dans la lettre suivante.

Mai.

XIV. — L'ASSOCIATION EN GÉNÉRAL. — LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX PROFITS EN PARTICULIER.

L'association est un instinct naturel chez l'homme industrieux. La sociabilité est l'attribut distinctif de notre nature. Il y a des milliers d'années que la sagesse des nations enseigne que l'union fait la force. Les grands esprits du dix-huitième siècle professaient hautement l'opinion que tous les hommes sont frères ; ils voulaient que l'Etat ne fût qu'une famille. Cependant la Constituante ne chercha pas à faire germer dans l'industrie le sentiment d'association ; elle s'y opposa même. D'où est venue cette contradiction en apparence incompréhensible?

On se l'expliquera facilement, si on se souvient de la vive répugnance qu'inspirait aux chefs du mouvement de 1789 le système des corporations industrielles. Les intérêts qui dominaient dans tous ces corps de métiers étaient d'un aveuglement et d'une obstination dont ils avaient donné

la mesure quand ils avaient réclamé et obtenu l'abrogation des édits par lesquels Turgot avait obtenu du roi Louis XVI la proclamation solennelle de la liberté du travail. On voulut rendre impossible le retour de ces institutions rétrogrades, et cette préoccupation exclusive prit trop de place dans les lois de l'Assemblée Constituante.

Ainsi le décret du 17 juin 1791 débute par l'article suivant :

« L'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens du même état ou profession étant une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit. »

C'est bien absolu ; mais voici qui est plus fort :

« Art. 2. Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers ou compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, ni tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs *prétendus intérêts communs*. »

La Constituante, ce jour-là, fut donc entraînée si loin de la liberté par son zèle à paralyser l'esprit contre-révolutionnaire, qu'elle se prit à nier que les hommes qui exercent une même profession puissent avoir des intérêts communs. Ainsi fut érigé en système l'isolement de l'individu dans le travail. C'est la plus grande faute de cette illustre assemblée, et ce n'est pas seulement dans l'industrie qu'elle l'a commise.

Le même désir de supprimer toute force dont la tendance probable fût de s'exercer en sens contraire de la révolution, détermina la Constituante à détruire tous les anciens corps politiques, tous les anciens centres d'action et d'influence, sans les remplacer par rien de semblable, afin qu'il n'y eût pas de puissance en dehors de son propre sein. Pour avoir facilement raison de toute résistance, elle tenta de faire une société où tout individu restât isolé dans sa faiblesse en face de l'État tout-puissant. Tous les gouvernements de révolution, la Législative, la Convention, le Directoire, ont poursuivi cette œuvre avec une indomptable énergie. Le Consulat et l'Empire eux-mêmes s'y sont appliqués dans une pensée différente, et voilà comment nous sommes parvenus à un état de société où l'on n'aperçoit que des

grains de sable sans ciment, des atomes sans lien (1).

Actuellement que nous sommes en face de dangers tout autres que ceux dont se préoccupait la Constituante, nous devons agir différemment. Le besoin de commune défense contre la féodalité avait enfanté jadis les corporations exclusives et méfiantes dont la Constituante voulut effacer les derniers vestiges. Le besoin de commune défense contre la misère, contre le paupérisme, contre les bouleversements politiques, nous fait une loi d'entrer à pleines voiles dans les idées d'association.

Il convient que les associations qui existent actuellement se remanient, qu'elles élargissent leurs cadres, qu'elles se dépouillent de l'esprit de monopole ou des sentiments hostiles à d'autres parties de la population, dont elles ont pu être animées ; il convient encore plus que de nouvelles s'organisent. L'association doit désormais être à l'ordre du jour.

(1) Sous ce rapport, la critique de l'esprit général des lois du nouveau régime a été faite en détail dans un ouvrage qu'on lirait en ce moment avec fruit. Je veux parler de l'*Essai sur la centralisation administrative*, de M. F. Béchard (1837), alors député.

Nos lois et nos règlements sont contraires à l'association dans la plupart des cas, même dans les plus simples et lorsqu'elle serait le plus inoffensive, le plus évidemment utile. Les propriétaires riverains d'un ruisseau ou d'un fleuve qui ravage la vallée, voudraient se mettre en syndicat pour l'endiguer; les habitants d'une plaine, qu'un marécage empeste, veulent se réunir pour le dessécher. Les conditions qui sont mises par la loi à la formation ou à l'action efficace de l'association sont compliquées, désespérantes par leur lenteur, insurmontables presque toujours. On exige, par exemple, l'unanimité des parties intéressées qui, avec l'extrême division de notre sol, sont innombrables, tandis qu'il devrait suffire d'une majorité convenablement définie pour que l'entreprise fût jugée d'utilité publique; et, ce point une fois établi, l'exécution devrait avoir lieu nonobstant toute opposition, sauf indemnité. En 1845 et 1846, on a fait et revisé une loi pour l'irrigation du territoire. C'était le cas, ou jamais, de faire intervenir l'association. On n'a autorisé expressément que les entreprises individuelles et isolées. On dirait que l'association est un épouvantail, tant nos lois s'abstiennent d'en pro-

noncer le nom, si ce n'est pour l'interdire ou l'entraver.

S'il est des associations qui méritent d'être encouragées, ce sont ces sociétés d'ouvriers qui, la journée terminée, se réunissent pour s'instruire par la lecture de recueils scientifiques, par l'audition de quelques cours et par des conférences. C'est ce que les Anglais connaissent et pratiquent beaucoup sous le nom de *Mechanics' Institutions*. Par une loi de 1843, le parlement a affranchi ces associations de toute contribution locale (1). Chez nous il n'en existe pas une seule. Jusqu'à présent toutes les fois qu'on a voulu former quelque chose de semblable, la police s'y est opposée.

M. Rossi en a fait l'observation, il y a déjà dix ans (2). Il faut que, à la faveur de la législation, « l'association puisse, a-t-il dit, se plier aux phases diverses du phénomène de la production et à

(1) Fix, *Observations sur l'état des classes ouvrières*, p. 360.

(2) Dans un beau Mémoire sur les changements à apporter à notre code, intitulé :

Observations sur le droit civil français, considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société. (*Revue de législation et de jurisprudence*, tome XI, page 5.)

celles du fait encore plus compliqué de la distribution de la richesse.

« Une grande liberté de formes et de solides garanties, une généralisation hardie des faits industriels et une pondération savante des intérêts divers qui peuvent se trouver en conflit, tel est le travail législatif que l'association réclame impérieusement. Le moment est arrivé de s'élever par l'étude des faits particuliers aux faits généraux, aux principes législatifs de la matière....

« Les associations industrielles sont probablement destinées à changer la face du monde, à révéler la toute-puissance du capital ; et cependant nos codes ne contiennent guère jusqu'ici sur les associations industrielles que des têtes de chapitre (1). »

En dépit des lois, la société Française tendait à l'association. On avait même fait beaucoup plus qu'on ne le croit communément ; mais l'œuvre marchait péniblement et sans ensemble ; elle

(1) Voici une des remarques de détail de M. Rossi :
« Parmi les associations industrielles, il n'en est guère de « plus utiles que celles qui ont pour but les assurances ; cependant, si on excepte les assurances maritimes, on ne « trouve pas dans nos codes une seule disposition sur cette matière si importante. »

était mutilée par les restrictions réglementaires. Souvent aussi elle était faussée par des passions subversives qui auraient voulu se faire de l'association une arme de renversement. Le principe d'association n'acquerra les développements qu'exigent la prospérité publique et l'apaisement de nos troubles, qu'autant que les mœurs auront la force d'empêcher l'association d'être ainsi détournée vers de mauvaises fins ; car si l'association est l'ennemie de tout gouvernement établi, il est inévitable que toujours le gouvernement établi soit peu l'ami de l'association.

Les sociétés de secours mutuels si morales, si utiles, mais si restreintes en France, sont le fruit du sentiment d'association entre les ouvriers ; mais l'objet en est étranger à la production même. Les sociétés des *mutuellistes* et des *ferrandiniers,* qu'à Lyon et dans les villes voisines on a vus se mêler aux agitations de 1834, avaient d'abord un but d'assistance mutuelle qui les rendait dignes d'encouragement. L'esprit de parti s'y introduisit et s'en rendit le maître, et c'est ainsi qu'elles prirent une part active aux discordes civiles qui ensanglantèrent la seconde ville de l'État. Les syndicats qui se sont constitués entre les chefs d'industrie dans la plu-

part des fabrications depuis une dizaine d'années, naquirent du désir de s'unir, afin de maintenir ou de renforcer ce qu'on est convenu d'appeler la protection du travail national, de refouler les idées novatrices qu'on supposait au gouvernement sur ce point, d'empêcher, par exemple, l'union douanière avec la Belgique. Aujourd'hui, ils fourniraient le moyen de se concerter pour toute œuvre utile qu'on voudrait.

L'association est un des instincts les plus forts de l'homme libre. Toutes les fois que des hommes vraiment libres ont travaillé ensemble, leur penchant a été de s'associer. Lorsque ce penchant n'a pu suivre son cours, c'est que la liberté était plus nominale que réelle. On trouve des applications diverses de l'association entre les chefs d'industrie et leurs collaborateurs plus ou moins subalternes pour le partage des profits, à des époques même reculées, parmi certaines marines de la Méditerranée, par exemple. Il y a longtemps que dans l'industrie commerciale l'usage est établi d'intéresser les commis aux bénéfices. Dans l'agriculture, l'intéressant exemple des *fruitières* (1)

(1) Ce sont des fromageries où chacun apporte son lait. Elles ont été décrites par M. Baude. Voir aussi le *Voyage Agrono-*

de la Franche-Comté et de la Suisse offre aux petits propriétaires un modèle d'association qu'on a justement recommandé. La tendance à s'associer, à se rapprocher, à se concerter, est devenue générale dans l'industrie manufacturière depuis quelques années. L'isolement est devenu un fardeau trop pesant pour nous. Entre les ouvriers et les maîtres, les aspirations vers la solidarité ou l'association, les tentatives de réalisation même sont faciles à observer sur une multitude de points et sous beaucoup de formes.

Le travail à la pièce, qui est de plus en plus entré dans les habitudes de l'industrie manufacturière, n'est-ce pas déjà un degré de solidarité entre le maître et l'ouvrier? Assurément, puisqu'il y a un intérêt commun à produire beaucoup. Mais si on veut des applications du même principe, qui soient plus tranchées, où la communauté d'intérêt entre le patron et l'ouvrier soit plus évidente et qui puissent moins être retournées contre lui, il est aisé d'en indiquer d'autres qui ont déjà l'assentiment des chefs d'industrie cités par la voix publique comme les plus habiles.

mique en France, par M. Lullin de Chateauvieux. Tom. I, *Introduction* par M. Naville, page 29.

Il y a des années déjà que dans beaucoup d'établissements où l'on se sert de machines à feu, on donne aux mécaniciens et à leurs auxiliaires les chauffeurs, par delà leur salaire fixe, une prime proportionnelle à la quantité de charbon qu'ils économisent. C'est devenu d'un usage général sur les chemins de fer. Pareillement il y a des établissements où, pour diminuer le déchet des matières premières, on alloue aux ouvriers une partie de l'économie qu'ils font, la moitié par exemple. On a commencé ainsi par le cas le plus simple. Mais peu à peu on s'est élevé à des cas plus complexes. Ainsi, quelques entrepreneurs de travaux publics ont intéressé à leurs profits, non pas les ouvriers, il est vrai, mais leurs employés, en leur donnant des parts diverses de l'économie obtenue sur le devis général. Je puis nommer en ce genre MM. Séguin, que tout le monde connaît pour des hommes d'un grand mérite; je tiens d'eux qu'ils ont tiré un grand avantage de cette pratique.

Enfin, dans ces derniers temps, divers exemples ont été donnés à Paris de la participation formelle aux profits, tels qu'ils résultent d'un inventaire régulièrement dressé à l'expiration de l'année. Dans ce système, après que le bénéfice

de l'entreprise a été constaté, et que tous les frais sont acquittés, y compris l'intérêt du capital à un taux convenu, ainsi que l'amortissement, et la part nécessaire pour maintenir à un certain niveau le fonds de réserve, une fraction déterminée de ce qui reste est allouée aux ouvriers ou aux employés ou à certaines catégories d'entre eux, et se répartit suivant un mode préalablement arrêté. De ces exemples, le plus remarquable par la grandeur de la somme répartie est celui qu'a offert la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Un autre, dont il a été beaucoup parlé, et qui frappe par la largeur avec laquelle le principe est appliqué, est venu d'un entrepreneur de peinture fort estimé, M. Leclaire.

La compagnie d'Orléans, à la tête de laquelle est un homme éminent par sa capacité et par ses sentiments (M. F. Bartholony), admet ses employés au partage des bénéfices, après leur avoir donné une rétribution fixe, égale à celle qui ailleurs forme la rémunération entière de services semblables. Une fois prélevés les intérêts et l'amortissement, évalués ensemble à 8 pour 100 du capital (1),

(1) Sept pour cent d'intérêt, 1 d'amortissement.

elle répartit entre ses agents 15 pour 100 du reste. La somme distribuée ainsi en 1846 n'a pas été de moins de 309,000 fr. En 1847, elle a été d'environ 360,000 fr. La Compagnie se proposait de faire jouir ultérieurement de cette participation les simples ouvriers de ses ateliers, mais elle avait jugé convenable de procéder par degrés. Au reste, déjà elle fait descendre cette prime presque aux derniers rangs de la hiérarchie, car le nombre des parties prenantes était, en 1846, de 957. La somme de leurs traitements fixes était de 1 million 233,505 fr. L'accessoire a donc été, cette année, du quart du principal (1).

Seuls, seize agents supérieurs reçoivent la totalité de leurs parts en espèces. Pour tous les autres, la moitié est placée d'office par la Compagnie à la caisse d'épargne, de manière à leur former un capital (2). Ce placement s'est élevé, en 1846, à 120,162 fr.

(1) Le quart est la proportion moyenne. Les employés sont partagés, sous le rapport de la participation, en trois classes : la première classe, composée de seize employés, a reçu en 1846 un peu plus de la moitié de son traitement fixe (exactement 566 fr. pour 1,000); la deuxième plus du tiers (378 fr. pour 1,000); la troisième, qui est la plus nombreuse (857 personnes sur 957 admises à la participation), a eu en moyenne un peu moins du cinquième (189 fr. pour 1,000).

(2) Cette clause est une de celles dont la suppression a été

M. Leclaire, qui a un établissement bien moins considérable que la compagnie d'Orléans, mais aussi qui est seul maître chez lui et peut disposer de ses bénéfices comme il lui plaît, en fait profiter ses ouvriers dans une proportion beaucoup plus marquée que celle qu'a établie le conseil d'administration du chemin d'Orléans (1). Chez lui, le principe est que, tous frais payés, y compris l'intérêt du capital, le reste se partage entre les collaborateurs au nombre desquels il figure lui-même comme directeur. Le partage se fait *proportionnellement à la somme des salaires obtenus dans l'année :* le nombre des ouvriers qui y sont admis d'une manière quelconque est *le tiers environ des ouvriers qui ont travaillé à la maison pendant*

demandée pendant la révolte des employés qui a suivi la Révolution de Février, et l'État, devenu temporairement le maître par le séquestre, y a renoncé pour la Compagnie. Quel fait pourrait mieux montrer à quel point les agents de la compagnie se sont laissé guider par l'esprit de désordre, et ont été contre leurs intérêts! La grande majorité le voyait bien dès l'origine, et cédait malgré elle à la pression qu'exerçait une minorité d'hommes violents. Tous ne tarderont pas à s'en apercevoir.

(1) Les sommes allouées aux employés à titre de participation sont cependant plus fortes chez la compagnie d'Orléans que chez M. Leclaire. Pour les employés supérieurs elles sont considérables.

chaque année (1) ; mais c'est à peu près la moitié du personnel inscrit au moment même de la grande activité des travaux, parce que plusieurs des ouvriers qui *travaillent à la maison* ne font que quelques journées. Le nombre des véritables associés n'est pas tout à fait de la moitié des participants (2).

Ici, nous sommes en présence d'un système de rétribution complétement transformé. L'ouvrier, celui du moins qui n'est pas un oiseau de passage, et qui a fini son temps de noviciat, est devenu un associé qui reçoit pendant le courant de l'année un salaire déterminé, et à l'expiration de l'année un profit, s'il y en a, sans que les pertes éventuelles puissent l'atteindre. L'établissement de M. Leclaire est ainsi une

(1) Les mots soulignés ici sont extraits d'un écrit de M. Leclaire, publié en avril 1848.

(2) Il y a un premier degré auquel on est admis après quelque temps, et où, à titre d'aspirant, l'ouvrier reçoit déjà une part. Ainsi, en 1847, sur un personnel dont le total pendant la bonne saison est à peu près de 200 hommes, 44 ouvriers ont eu leur part comme associés définitifs, 57 comme aspirants. La part des premiers s'est élevée en masse à 17,094 fr., celle des seconds à 3,660 fr., mais pour ces derniers la répartition est fort inégale : elle est au libre arbitre de M. Leclaire, et varie de 5 à 150 fr. Il y a même un employé des bureaux qui y figure exceptionnellement pour 400 fr. M. Leclaire est inscrit lui-même dans la première catégorie pour 1,620 fr.

famille, ou pour mieux dire une communauté sans la vie en commun, et où personne n'est et ne reste que de son plein gré.

En fait, ce système assimile l'ouvrier à l'actionnaire ou au capitaliste bailleur de fonds : une fois couverts les frais généraux, en considérant comme tels l'intérêt et l'amortissement du capital et la réserve, aussi bien que le montant de tous les salaires fixes, le travailleur et le capitaliste sont traités de la même façon. C'est ce nouveau contrat entre le travail et le capital que M. Olinde Rodrigues a formulé dans un projet de constitution. Il donne par privilége le nom de *légales* aux entreprises qui se seront établies sur la base de l'association en participation entre le capitaliste bailleur de fonds et le travailleur de tout rang, le chef d'industrie et l'employé de bureau étant réputés travailleurs aussi bien que l'homme dont la coopération est manuelle; mais les chefs d'industrie ne seront pas tenus de faire *légaliser* leurs établissements. Sur ce point chacun gardera sa liberté; seulement, les entreprises *légales* auront seules l'avantage de traiter avec l'État. Je cite textuellement et tout au long le plan d'association que propose M. Rodrigues.

I.

Désormais, dans toute entreprise industrielle (1), soit agricole, soit manufacturière ou commerciale, le travail et le capital seront *associés* et *représentés* ainsi qu'il suit :

II.

A la fin de chaque exercice et aussitôt après le règlement et la clôture des comptes, les travailleurs des deux sexes attachés à l'entreprise seront convoqués par les gérants en *assemblée des représentants du travail.*

Les capitalistes, propriétaires ou actionnaires de l'entreprise, et, avec eux, les commissaires de la République, pour le capital qu'elle aurait apporté dans l'entreprise, seront convoqués en *assemblée des représentants du capital.*

III.

Chaque *assemblée* discutera l'ensemble et les détails du rapport des gérants pour l'exercice écoulé, lequel aura dû être distribué d'avance à tous les intéressés.

Toutes les propositions, toutes les réclamations que cette discussion fera naître, seront consignées au procès-verbal.

IV.

Ces procès-verbaux sont renvoyés à une *commission d'arbitres* élus séparément par chaque assemblée, en nombres proportionnels à l'intérêt et amortissement du capital, d'une part, et à la masse des salaires de l'autre.

Ces arbitres se réuniront pour choisir et s'adjoindre, s'il y a lieu, un tiers arbitre, et constituer définitivement la commission arbitrale.

V.

La commission arbitrale, investie des pouvoirs les plus étendus par ces deux assemblées, statuera souverainement dans le plus bref délai, sur le rapport des gérants, sur toutes les réclamations, sur toutes les propositions.

(1) Le mot *légale* est ici sous-entendu. Les mots soulignés dans cet extrait le sont par M. Rodrigues.

Elle reconnaîtra et constatera le prix de revient des produits de l'entreprise, en raison des salaires du travail, de l'intérêt et de l'amortissement du capital.

Elle établira pour l'avenir le règlement du travail et des salaires, ainsi que celui de l'intérêt et de l'amortissement du capital, de manière à procurer à l'entreprise la vente la plus avantageuse de ses produits.

Elle réglera l'indemnité due aux travailleurs déplacés par suite de réformes opérées dans la main-d'œuvre, et notamment par suite de l'introduction de machines ou mécaniques; cette indemnité devra être estimée pour chacun d'eux en raison du chômage auquel il est exposé, et de son exclusion des bénéfices à espérer de l'emploi des nouveaux procédés.

Elle réglera également les récompenses à décerner aux travailleurs dont les inventions auront contribué au perfectionnement des produits de l'entreprise.

Elle vérifiera et certifiera le compte de gestion, approuvera ou réformera les mesures proposées pour l'avenir.

Elle fixera la portion des bénéfices à laisser en réserve, et fera dresser le tableau de la répartition des bénéfices disponibles, sur le principe de *l'égalité des droits* entre le travail et le capital.

VI.

En conséquence, les bénéfices de l'entreprise restant disponibles, après le prélèvement :

1° Des salaires y compris les indemnités ou récompenses allouées à tous les travailleurs des *deux sexes* qui auront été attachés à l'entreprise pendant tout ou partie de l'exercice auquel s'applique le compte de gestion, journaliers, ouvriers, contre-maîtres, ingénieurs, employés, *gérants,* directeurs ou fermiers ;

2° Des dividendes fixes, alloués aux capitaux, pour intérêt et amortissement, l'intérêt étant composé du loyer du capital et de la *prime d'assurance* de son remboursement, selon les chances de l'entreprise ;

3° De la portion laissée en réserve ;

Seront répartis entre tous, *travailleurs* et *capitalistes*, en proportion du *salaire* ou du *dividende fixe* de chacun.

Le *salaire* et le *dividende fixe* de chacun seront augmentés, par suite de cette répartition, dans le rapport, *égal pour tous*, de la somme des bénéfices à répartir, à la somme totale des salaires et des dividendes fixes :

Les pertes restant, comme toujours, à la charge du capital.

VII.

La commission arbitrale pourra prononcer selon la gravité des motifs, la révocation des gérants et la dissolution de l'entreprise, et elle en proposera le mode de liquidation et de réorganisation s'il y a lieu.

Les délibérations de la commission arbitrale seront publiées et distribuées à tous les intéressés, travailleurs et capitalistes.

Il convient d'examiner avec une attention particulière ce plan et le principe même de la *participation* proprement dite qu'il consacre. M. Rodrigues est un esprit d'une grande portée ; il est connu pour son imperturbable dévouement à l'amélioration du sort des populations, non moins que pour son amour du bon ordre et de la paix, et le programme qu'il a tracé répond à une idée qui a beaucoup de consistance parmi les ouvriers parisiens. Dans une circonstance récente (le 16 avril), quand des drapeaux ont été promenés dans les rues par des ouvriers en grand nombre avec cette inscription : *Organisation du travail par l'association*, c'était

une combinaison semblable à celle de M. Rodrigues que la plupart avaient en vue.

Il est hors de doute que, toutes les fois qu'il sera sincèrement et loyalement accepté et pratiqué de part et d'autre, le système de la participation proprement dite, ou, pour parler d'une manière plus générale, le système de l'association entre les patrons et les ouvriers, dont la participation est une forme particulière, tendra à changer profondément le caractère de l'industrie par l'influence qu'il exercera sur les hommes, par la conduite qu'il fera tenir à chacun. C'est très-propre, en effet, à inspirer en permanence aux ouvriers un sentiment de conservation, un esprit d'ordre et de concorde, une dignité qu'il ne serait pas facile de leur communiquer autrement. Les luttes sourdes qui existent entre les ouvriers et leurs patrons, et qui occasionnent tant de petits dégâts mille fois répétés, tant de fausses manœuvres, lorsqu'elles n'éclatent pas par d'effrayants désordres, disparaîtraient alors comme par enchantement. Les nouvelles conditions morales où l'on serait placé alors ne pourraient manquer d'avoir des conséquences matérielles fort heureuses. Il n'est pas douteux, que la somme des bénéfices en serait accrue : dans cer-

taines fabrications l'accroissement serait considérable.

M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, a dit avec une éloquente raison : « J'ai la « ferme conviction que le premier fabricant qui « aura le courage d'appeler ceux qu'il emploie au « partage de son gain annuel, ne fera pas, en résul- « tat, un sacrifice. Il est clair que cette conces- « sion attirera près de lui les meilleurs ouvriers, « que le travail s'accomplira avec plus de soin et « de zèle, et que les produits gagneront en quan- « tité et en qualité. Il s'établira de cette manière « entre les ouvriers et les maîtres une solidarité « intime, à l'épreuve du temps et des circonstan- « ces... Les coalitions cesseront du côté des ou- « vriers, car elles n'auront plus d'objet. La che- « minée de la manufacture deviendra comme le « foyer de la nouvelle communauté, et les bohé- « miens de la civilisation industrielle auront enfin « une patrie, un foyer. »

Est-ce à dire que le système de la participation des ouvriers aux profits tel qu'il est compris par M. O. Rodrigues, ou par M. Leclaire, ou même par la Compagnie d'Orléans, soit universellement applicable, qu'il le soit dès aujourd'hui, qu'il puisse être mis en activité par

une loi impérative, qu'il doive jamais être, de tous les modes possibles de solidarité entre le patron et l'ouvrier, le plus conforme à la justice et le plus utile au progrès de la production, dans un grand nombre de cas? Non.

Il y a beaucoup de services auxquels le système ne pourrait s'appliquer : je citerai la domesticité qui occupe cependant beaucoup de monde. Il s'en faudrait qu'il produisît partout les mêmes résultats pour la société ou pour l'individu. S'il est vrai qu'il doive réagir avantageusement sur les mœurs, il est également vrai qu'il suppose un état de mœurs auquel la population n'est point parvenue tout entière. Ce n'est pas le cas non plus, de faire intervenir impérativement la loi. On peut indiquer des modes d'associer le patron et l'ouvrier qui seraient plus justes et plus avantageux à la production et aux ouvriers eux-mêmes. Enfin la formule d'après laquelle la participation pourrait être instituée n'est pas indifférente. Celle qu'a tracée M. Olinde Rodrigues aurait les plus graves inconvénients. Quelques mots de développements sur chacun de ces points :

Supposons qu'un manufacturier eût accepté avec ses ouvriers un contrat formel sur le plan de

M. Olinde Rodrigues. Il est évident qu'il serait dépossédé dans une certaine mesure, et qu'il le serait sous plus d'un aspect. Les ouvriers auraient, par le contrat même, acquis un droit sur son établissement et sur le capital qui y est mis en œuvre. Ils seraient passés capitalistes, à son détriment. Par le fait du système représentatif et délibératif que ce contrat organise, le chef d'industrie serait entouré d'empêchements dans la gestion du capital qui lui appartient à lui seul, ou qui a été à lui seul confié par les capitalistes bailleurs de fonds, quand il en a derrière lui : il serait en tutelle.

Il en résulterait pour l'œuvre même, des tiraillements sans fin, et l'œuvre en souffrirait beaucoup. Depuis la Révolution de Février la mode est venue, sous prétexte d'égalité, d'établir une parité absolue entre l'ouvrier et le patron. Je comprends que vous donniez à l'un les mêmes facilités, pour défendre son travail manuel, que vous accordez à l'autre pour soutenir les droits de son travail plus intellectuel, et du capital qu'il représente : c'est justice. Mais je ne puis concevoir que vous songiez à investir l'ouvrier d'un droit sur la gestion d'une entreprise qu'il n'a pas conçue, sur l'administration d'un capital

qui n'est pas à lui ; ce serait une usurpation et une spoliation.

Abstraction faite de ces raisons tirées de l'équité et par conséquent puisées à la source de tout droit, il y en a d'autres excellentes pour que l'on ne fasse pas ainsi de toute entreprise industrielle une république délibérante ayant son peuple souverain traitant d'égal à égal avec le chef d'industrie et le capitaliste. Quiconque s'est proposé de connaître comment doit être le mécanisme d'une institution pour qu'elle agisse vite et bien, sait que l'accouplement de deux forces indépendantes sur le pied d'égalité, rend tout mouvement très-laborieux et souvent impossible. Lorsque deux forces concourent à une œuvre, il est indispensable que l'une des deux soit instituée la directrice, sinon elles deviennent divergentes et l'œuvre ne s'accomplit plus. Au lieu d'une production régulière et féconde, on a les péripéties stériles ou fatales d'un duel sans fin.

Des deux forces en présence, en écartant, si c'est permis, la considération du droit de propriété, à laquelle donner la priorité? A celle qui est représentée par le plus capable, ce me semble. Je n'ai point la prétention de percer les té-

nèbres au milieu desquelles est plongé l'avenir lointain, et de pressentir les rapports qui seront possibles dans quelques siècles ou seulement dans cent ans entre le chef d'industrie et l'ouvrier ; il m'est cependant impossible d'admettre qu'il doive jamais y avoir parité de lumières entre celui-ci et celui-là. L'un et l'autre certainement ont à acquérir, et l'ouvrier à cet égard gagnera plus que le patron, par la raison qu'il a été jusqu'à ce jour négligé, et que désormais sans doute il ne le sera pas ; mais s'il s'élève, le patron s'élèvera aussi. Il est dans l'ordre que l'ensemble des patrons demeure plus éclairé, plus capable que l'ensemble des ouvriers, et par conséquent un régime qui suppose l'égalité absolue entre les uns et les autres est contraire à l'ordre, contraire à la bonne direction des affaires.

La formule de contrat présentée par M. Olinde Rodrigues pour la participation étant ainsi repoussée, il convient de se demander si la loi peut en instituer une autre et la rendre obligatoire.

L'intervention impérative de la loi ne peut être admise sous quelque prétexte que ce soit. L'effet d'une loi qui imposerait l'association serait ce qu'il faut attendre de toute interposition violente de l'autorité entre l'ouvrier et le patron, en-

tre le travail et le capital. En pareille matière, la loi doit se borner à sanctionner ce que les mœurs ont déjà préparé ou même commencé d'accomplir. Si elle va au delà, la confiance se détruit, les capitaux se cachent ou prennent la fuite, l'industrie se désorganise, au grand dommage de l'ouvrier. Le gouvernement provisoire a tenté par ses décrets d'intervenir arbitrairement entre le chef d'industrie et l'ouvrier; la France souffrira longtemps des désastreuses conséquences de ces mesures insensées (1).

Aussi M. Olinde Rodrigues se contente-t-il d'encourager le système de la participation. Il ne l'impose à personne. Seulement il veut qu'aucun chef d'industrie ne puisse traiter avec l'État comme fournisseur et entrepreneur, à moins d'avoir préalablement établi la participation chez lui. C'est encore procéder d'une manière trop absolue. Pour faire des choses qui durent, il faut opérer avec plus de mesure, surtout lorsqu'on est dans une société qui professe le culte de la liberté. Nous voulons étendre les libertés des citoyens; respectons aussi la liberté de l'État dans

(1) Je renvoie à ce qui a été dit des décrets du gouvernement provisoire, *Lettres* VII et VIII.

ses transactions. Lorsqu'on essaye de violer la liberté de l'État, on provoque celui-ci à prendre sa revanche. Enfin cette restriction que M. O. Rodrigues fait subir à l'État dans ses marchés, coûterait cher (1).

L'état des mœurs comporte-t-il l'application immédiate et générale de la participation?

A chaque instant, la rétribution de l'ouvrier, considérée non dans un atelier isolé, mais dans l'ensemble d'une industrie, dépend, en chaque lieu, du rapport entre la population et la grandeur du capital par lequel et sur lequel le travail s'exerce. S'il y a beaucoup de capital disponible, les bras sont beaucoup demandés, l'ouvrier en profite et se fait valoir, les salaires sont élevés. Si le capital est rare, les bras sont plus offerts que demandés, la rétribution du travail est modique. Il faut tenir pour certain que la participation et, pour parler d'une manière plus générale, l'association dans l'atelier, rendrait l'industrie plus productive : nous ve-

(1) Les projets excessifs dans des sens opposés se rencontrent souvent dans leurs exagérations. La clause obligatoire pour l'État que recommande aujourd'hui M. Olinde Rodrigues, en faveur de l'association en participation entre les patrons et les ouvriers, se trouvait dans la loi de la Constituante, du 17 juin 1791, déjà citée (*page* 226) dans un but différent.

nons de dire comment (*page* 284). Elle tendrait ainsi à favoriser de plusieurs façons la formation du capital. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'effet ne s'en fera bien sentir qu'après quelque temps, qu'il se manifestera peu à peu et non par un coup de théâtre. Supposons pour un instant que la participation soit devenue d'usage général. Tant que le capital différera peu de ce qu'il était hier, tant que la quantité des produits ne sera pas sensiblement plus grande, la rétribution totale de l'ouvrier, composée d'un salaire fixe et d'un supplément qui viendra de la participation, différera peu de ce qu'elle était hier avec le salaire seul. Si la part qui vient de la participation est forte, l'autre, la part fixe, aura dû être abaissée à peu près d'autant. Ainsi le veut la force des choses ; et si on tentait de faire violence à celle-ci, ce n'est plus une augmentation qu'obtiendrait l'ouvrier, c'est une diminution qu'il aurait à supporter, malgré le froncement de sourcil des dictateurs.

Cela posé, serait-ce aujourd'hui un bien pour tout ouvrier indistinctement que son salaire actuel, qui est fixe, qu'il touche régulièrement chaque semaine ou chaque quinzaine, fût rem-

placé par une rétribution qui, bon an, mal an, serait, pendant un certain laps de temps, à peu près la même, mais dont une portion notable resterait indéterminée et ne lui serait comptée qu'à la fin de l'année, lorsque le patron aurait dressé son inventaire? Pour plusieurs ne serait-ce pas plutôt un mal? Il me semble que beaucoup d'ouvriers ne gagneraient rien au changement, parce qu'ils auraient alors à vivre en partie sur le crédit; or ils ont peu de crédit chez leurs fournisseurs, ou s'ils en ont, c'est à des conditions très-onéreuses.

L'application du système serait-elle toujours possible? Serait-ce toujours un encouragement pour l'ouvrier?

Si l'on tentait d'établir la participation d'une manière générale, on rencontrerait souvent des difficultés matérielles qui seraient insurmontables et qui proviendraient de la nature de l'industrie ou de ses proportions.

J'ai cité la domesticité, je pourrais indiquer encore toute la petite industrie, qui comprend les artisans des villes employant chacun deux ou trois ouvriers, et ne tenant pas de comptabilité. Une grande partie des travaux de l'agriculture offre la même impossibilité, parce que beaucoup de travaux agricoles se font au moyen de

journaliers qu'on loue pour quelques jours ou quelques semaines, sans contracter avec eux aucun lien.

Au sujet de la facilité qu'on aurait d'introduire la participation dans les grands établissements et des résultats que les ouvriers seraient fondés à en attendre, M. Fix a fait une distinction fort juste (1) :

La Compagnie d'Orléans a pu admettre ses ouvriers à la participation sans que ses actionnaires cessassent de recevoir de beaux dividendes, parce qu'elle n'est pas serrée de près par la concurrence : « Mais supposez, dit « M. Fix, qu'il fût possible de créer au chemin « de Paris à Orléans des lignes rivales, la con- « currence s'établirait aussitôt et chaque en- « treprise chercherait alors à réduire ses frais « d'administration afin de pouvoir baisser ses « tarifs... et au bout d'un certain temps la « clause, d'abord si avantageuse aux employés, « deviendrait à peu près illusoire. Ce qui n'est « qu'une simple hypothèse pour les entreprises « de chemins de fer, est une réalité dans l'in-

(1) *Observations sur l'état des classes ouvrières,* pages 331 et suivantes.

« dustrie. » M. Fix a raison : toutes les entreprises à beaucoup près ne se prêteraient pas aussi bien que l'exploitation des chemins de fer à ce que le système de la participation fût productif pour les employés, même à un degré faible, si on y appliquait la formule de la Compagnie d'Orléans. Combien y en a-t-il, en effet, parmi celles qui sont soumises à une active concurrence, qui rendent plus de 7 pour cent régulièrement, amortissement prélevé?

Le système de la participation est-il toujours, ou même dans la plupart des cas, bien conforme à l'équité?

Voici contre l'introduction de la participation dans les nombreux établissements du genre des manufactures où l'on travaille le coton et la laine, une objection qui est très-sérieuse, car elle est fondée sur les notions les plus élémentaires de la justice. Je la rencontre dans un écrit, publié par un manufacturier alsacien, M. Maritz, peu de semaines après la Révolution de Février (1) :

Les éléments du bénéfice ou de la perte, y est-

(1) *Études sur l'organisation de l'industrie et du travail*, page 58. Cet écrit renferme des erreurs au sujet de la concurrence et de l'intervention de l'autorité dans l'industrie. La question manufacturière proprement dite y est bien traitée.

il dit, peuvent être rangés sous cinq têtes de chapitre : 1° l'achat plus ou moins avantageux des matières ; 2° la production plus ou moins grande, eu égard au nombre des ouvriers et aux machines qu'ils dirigent ; 3° l'économie ou le gaspillage dans l'emploi des matières premières ; 4° la qualité supérieure ou inférieure des produits ; 5° la vente plus ou moins bonne de la marchandise fabriquée. L'achat des matières premières (n° 1) et la vente des produits (n° 5) constituent l'élément commercial auquel l'ouvrier reste complétement étranger, et dont on ne peut lui faire courir les chances. C'est de la spéculation qui peut réussir, mais qui peut être malheureuse, et dont le manufacturier seul doit supporter les conséquences bonnes ou mauvaises, car elles sont entièrement et exclusivement de son fait. Dans le système de la participation cependant, l'ouvrier en subirait les effets quelconques.

Pour être juste donc, il faut, à l'égard des nombreux établissements dont il s'agit, renoncer au système de la participation, qui assimile l'ouvrier à l'actionnaire, et ne faire dépendre la rétribution que recevrait l'ouvrier, par delà un salaire fixe, que des trois éléments sur lesquels il a une action, c'est-à-dire de la quantité pro-

portionnelle ainsi que de la qualité de la production, et de l'économie des matières. Lorsqu'il est intelligent et laborieux, l'ouvrier doit être rétribué suivant son mérite, lors même que de malheureuses spéculations de ses chefs auraient dissipé les bénéfices résultant de son travail et de son intelligence. Dans cet esprit d'équité, M. Maritz va même jusqu'à faire des retenues à l'ouvrier dans certains cas qu'il spécifie ; c'est ce qu'on verra un peu plus loin.

Dans les entreprises industrielles relativement beaucoup moins multipliées, où l'élément commercial, la spéculation, ne joue qu'un rôle très-secondaire, insignifiant ou nul, la distinction faite par M. Maritz disparaît, et il admet qu'on y fasse intervenir la participation. Elle peut alors ne pas décevoir l'attente de l'ouvrier et ajouter à son bien-être : mais il resterait encore à savoir si c'est le mode d'association qui tourne le mieux au profit de l'œuvre elle-même.

Les entreprises qu'on peut ranger dans cette catégorie, sont celles où il y a peu de matières premières, où presque tout est en main-d'œuvre, et où les objets ou les services qu'on livre au public sont à des prix fixes ou à peu près indépendants de la concurrence. On peut y ajou-

ter celles où l'on est forcé de s'en remettre entièrement au zèle et à la bonne foi de l'ouvrier.

Dans la peinture en bâtiment, qui est la profession de M. Leclaire, la main-d'œuvre joue le plus grand rôle; les ouvriers travaillent loin des regards du patron, en petits groupes épars dans tous les quartiers d'une grande ville, emportant avec eux des matières et des ustensiles; on est à la merci de leur bonne volonté, et le système de la participation y obtient son effet. Je tiens de M. Leclaire que chez lui l'avantage qui résulte du zèle extrême dont sont animés les ouvriers, depuis qu'il a adopté le système de la participation, fait plus que compenser le sacrifice représenté par la somme des parts qu'on leur alloue.

Dans le rapport annuel sur les finances, présenté au congrès des États-Unis, par le ministre de la trésorerie, M. Walker, en décembre 1847, cet administrateur attribue au système de la participation, en usage sur les navires baleiniers de l'Amérique du Nord, la supériorité qu'a acquise sa patrie dans l'industrie de la grande pêche, supériorité telle, dit-il, que les autres nations ont dû nous abandonner même les parages les

plus éloignés de nous. L'observation que je viens de faire sur l'industrie de la peinture s'applique à plus forte raison, à la pêche de la baleine. Je ne sais cependant si ce que M. Walker qualifie de participation n'est pas plutôt une association qui laisse à chacun le soin de vendre sa part de produits. C'est, au reste, une industrie où l'on n'achète pas la matière première et où tout se réduit à de la main-d'œuvre opérant à l'aide du capital représenté par le navire.

Un des obstacles à la participation est qu'elle obligerait les chefs d'industrie à divulguer l'état de leurs affaires. Cette objection-là n'existerait pas envers nos sociétés anonymes et les associations analogues des autres pays. Ces sociétés sont astreintes, pour leur comptabilité, à des conditions particulières de publicité, car elles sont tenues de rendre des comptes à leurs actionnaires et, en France, d'en déposer le relevé au greffe du tribunal de commerce ; elles n'auraient donc pas à craindre que la participation violât le secret de leur situation. Il faut dire qu'en France les sociétés de ce genre sont en petit nombre.

Plusieurs des personnes qui ont recommandé le système de la participation, depuis le 24 fé-

vrier, y ont vu surtout un moyen de changer la répartition actuelle des produits, en ôtant à l'un pour donner à l'autre. Cette appréciation de la situation et des besoins de la société est fausse. Le vrai problème social aujourd'hui n'est pas de changer la distribution de la richesse, c'est d'en accroître la production, je crois l'avoir montré (1). C'est par la faiblesse de la production que nous péchons ; c'est de là que sortent les dangers qui nous menacent. Le plus positif des titres que l'on ait à faire valoir en faveur de la participation dans certains cas, en faveur des diverses autres formes que peut revêtir l'association pour un plus grand nombre de circonstances, consiste précisément en ce que la production en éprouverait un accroissement de plus en plus fort, et tout l'avantage que pourrait retirer l'ouvrier de la participation ou de l'association serait en proportion de cet accroissement même.

Ce sont ces mêmes personnes qui, suivant leur idée que la répartition était injuste, ont voulu rendre obligatoire la participation, parce que celle-ci se présentait à leur esprit comme le

(1) Je renvoie de nouveau aux développements donnés à ce sujet dans la *Lettre I*.

moyen de réparer l'iniquité qu'elles croyaient apercevoir. Ce n'est rien moins qu'une nouvelle constitution de la propriété qu'elles imposeraient à la société. Mais leur prétention est chimérique; tant qu'il restera un peu de liberté dans la société, aucune loi rendant obligatoire la participation ne sera possible, ne pourra être exécutée quand même elle aurait été décrétée. Car pour qu'elle le fût, il faudrait investir l'autorité du droit exorbitant de contrôler, sur la demande d'un seul ouvrier ou de son propre mouvement, les écritures de la moindre maison de manufacture et de commerce, de la moindre échoppe d'artisan et de la moindre ferme; ce qui supposerait d'abord qu'on tînt partout des écritures en règle. Ainsi, on ne saurait trop le dire en ce temps-ci, la participation de l'ouvrier aux bénéfices, soit qu'on y donne toute l'extension que propose M. Olinde Rodrigues, soit qu'on la restreigne à de moindres proportions, en adoptant une formule analogue à celle de la Compagnie d'Orléans, ne peut réussir que par l'acceptation parfaitement libre et volontaire du chef d'industrie et du capitaliste avec lequel celui-ci est associé, toutes les fois qu'il n'a point par lui-même un capital suffisant.

M. O. Rodrigues, on l'a vu, l'entend bien ainsi. Les écrivains les plus éclairés qui se sont prononcés en faveur de la participation, s'en sont bien expliqués. M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre,* ne l'a mise en avant que sous la réserve expresse du libre consentement du chef d'industrie. Il va plus loin ; d'après lui, ce dernier *n'aurait point à produire ses livres* et *serait cru sur parole* (1).

M. Leclaire qui, avec un dévouement bien digne d'éloges, s'est spontanément livré aux hasards de l'expérience, accorde aux ouvriers, ses collaborateurs, la plus grande participation possible ; il leur donne un salaire fixe égal à celui qui ferait toute leur rétribution dans un autre atelier, et par delà, sur les bénéfices de la maison,

(1) Voici en quels termes M. Léon Faucher a formulé la participation :

« On poserait d'abord en principe que toute fonction doit être rétribuée, et le manufacturier s'allouerait un traitement, de même qu'il paye aux ouvriers un salaire. Le salaire, étant une marchandise, se réglerait selon les cours admis sur le marché. Viendraient ensuite les dépenses d'entretien, de réparation et d'amélioration. L'intérêt du capital ne serait prélevé que pendant la durée de l'amortissement. Quant aux bénéfices, après avoir mis à part un cinquième pour le fonds de réserve, on les partagerait, par égales moitiés, entre le maître et le corps des ouvriers. Il va sans dire que j'entends ce partage comme une concession volontaire à laquelle chaque ma-

la part qu'on a vue ; mais il l'accorde par l'effet de sa libre volonté, il reste maître et seul maître chez lui. C'est une charte octroyée avec un article 14.

Il n'a passé aucun contrat avec les ouvriers : ceux-ci s'en rapportent à sa bonne foi. Les sommes qui leur sont remises, à titre de participation aux profits, sont, ostensiblement, de simples gratifications. Les ouvriers, en retour des avantages qu'il leur avait promis et dont ils jouissent, ne s'en sont pas moins expressément soumis à un règlement qui les astreint à des habitudes conformes aux bonnes mœurs.

Mais cette absence de tout engagement écrit

nufacturier apporterait ses conditions. On comprend encore que tous les ouvriers ne devraient pas y être indistinctement admis. Une certaine résidence ferait titre, si d'ailleurs la bonne conduite du copartageant ne s'était pas démentie. Le fabricant n'aurait point à produire ses livres, il serait cru sur parole, il conserverait aussi le droit d'indiquer l'emploi de cette libéralité, et d'exiger, par exemple, que chaque ouvrier versât une certaine somme à la caisse d'épargne, afin de s'assurer une pension viagère pour ses vieux jours. » (*Études sur l'Angleterre,* t. I, p. 432.)

Au reste, M. Léon Faucher est fort éloigné d'ériger la participation proprement dite en un système général applicable à tous les cas. Je renvoie sur ce point au travail qu'il vient de publier (*Du système de M. Louis Blanc, ou le travail, l'association et l'impôt,* page 93.).

de M. Leclaire vis-à-vis de ses ouvriers est motivée en grande partie sur les caractères de notre législation. Dans l'état actuel de nos lois, M. Leclaire, s'il se fût lié, l'eût été beaucoup plus qu'il ne convient. Sa propriété fut restée engagée, et il n'en eût pas été le maître. Avec des dispositions législatives sur le système de la participation, qui aient à garantir le droit de propriété, ce mode d'association pourrait devenir tout comme un autre la base d'un contrat, une fois que toutes les parties contractantes y auraient volontairement adhéré.

Chez M. Leclaire ou chez la Compagnie d'Orléans, l'ouvrier qui profiterait de la participation pour mener une vie dissipée, au lieu d'en faire un bon emploi et surtout de se ménager un capital, ne justifierait pas cette position exceptionnelle. On pourrait le remplacer et on le remplacerait par un plus digne.

Aujourd'hui la participation, telle que nous la voyons chez M. Leclaire ou à la Compagnie d'Orléans, se résout, pour les ouvriers qui en jouissent, en une augmentation assez forte de leur rétribution, car elle vient en sus du salaire ordinaire de la profession. En ces termes, elle se présente, comme un moyen actuel de récom-

penser des hommes d'élite. Elle est si peu applicable à tous que M. Leclaire, avec toute sa bonne volonté, n'a pu encore en étendre le bienfait qu'à une partie du personnel qu'il emploie.

Pour admettre à la participation tous les ouvriers, bons, médiocres et mauvais, dans les industries à l'égard desquelles l'équité et l'intérêt général de la production pourraient s'en accommoder, on devrait commencer par réduire le salaire fixe d'une quantité qui répondît à peu près au montant de la somme que devrait dès l'abord rapporter à chacun la participation, sauf à le relever avec le temps, à mesure que l'industrie, devenant plus productive par le fait de l'innovation, aurait fourni la matière même de l'augmentation; en d'autres termes, à mesure que les ouvriers médiocres ou mauvais se rapprocheraient des ouvriers d'élite.

C'est une observation que j'ai déjà présentée, mais sur laquelle il n'est pas inopportun de revenir : le supplément de salaire, qui existe réellement, à la faveur de la participation, chez M. Leclaire et chez la Compagnie d'Orléans, a induit beaucoup de personnes en erreur : il leur a fait croire qu'il n'y avait qu'à établir la participation pour que les salaires fussent par cela

même accrus dans une forte proportion. La méprise est venue de ce que ces personnes méconnaissent la loi de l'offre et de la demande, qui règle le taux des salaires et continuera de le régler tant que la société sera libre. Pour que la participation suffît à imprimer aussitôt à la rétribution des ouvriers un mouvement ascendant très-prononcé (parmi les industries dont la nature rend ce système compatible avec l'équité), il faudrait que le fait de l'instituer eût la puissance de multiplier, par un miracle subit, le capital effectif que chaque chef d'industrie a dans sa caisse, ou de transformer tous les ouvriers immédiatement en ouvriers d'élite, afin que la supériorité de leur travail permît de les rétribuer mieux. Or, de ces deux suppositions, la première est fantastique ; la seconde a quelque chose de moins idéal; mais c'est seulement avec l'aide du temps qu'elle peut approcher de la réalité.

La participation des ouvriers aux profits constatés à la fin de l'année par un inventaire régulier, n'est qu'une forme particulière de l'association entre le chef d'industrie et ses collaborateurs. J'ai dû l'examiner avec détail, parce que l'opinion publique en a été vivement saisie. Mais ce qu'il faut signaler à l'attention et à la sollicitude

de tout le monde, c'est l'association en général, sans s'attacher exclusivement à aucune des formes spéciales qu'elle peut revêtir. Que chacun essaye de l'association selon les convenances de sa position. Ensuite, éclairé qu'on sera par l'expérience, on aura des raisons de recommander plus particulièrement telles formules; elles se recommanderont bien d'elles-mêmes.

En substituant l'idée générale de l'association à l'idée spéciale de la participation, telle qu'elle est chez la Compagnie d'Orléans ou chez M. Leclaire, ou telle que la conçoit M. O. Rodrigues, on a un mécanisme mobile qui peut, par sa mobilité même, s'appliquer à un bien plus grand nombre de cas.

Les critiques dirigées contre la participation n'atteignent pas d'autres formes de l'association. Celle-ci se prête à cent combinaisons diverses sous chacune desquelles on doit retrouver, par l'effet de la solidarité, une plus grande fécondité communiquée à la production, et, nous ne pouvons trop le répéter, c'est cette fécondité nouvelle qui rend l'association profitable à l'ouvrier sans porter préjudice au patron, sans le léser dans ses droits de propriété, en lui rendant service au contraire. Toutes choses égales d'ailleurs, la produc-

tion étant augmentée, la masse de produits à répartir entre les hommes est plus grande. Chacun, en tant que consommateur, y gagne quelque chose, et comme producteur en retire aussi quelque avantage.

Que chacun se persuade bien que, envers la propriété, on ne saurait trop observer de précautions. Il est de l'intérêt de tous, des ouvriers autant que de qui que ce soit, qu'elle demeure respectée. Lorsque la propriété n'est pas garantie, le capital se disperse et s'évanouit ; et quand il n'y a plus de capital, il n'y a plus de travail, il ne reste pour les ouvriers qu'une épouvantable misère.

Une innovation aussi importante que l'association entre les patrons et les ouvriers ne peut se répandre qu'autant que les mœurs l'ont préparée et lui ont ouvert la voie chez les ouvriers et chez les patrons. Il y a là un travail moral à accomplir, car la pratique de la solidarité, s'il est vrai qu'elle tende à accréditer de nouveaux sentiments, de nouvelles idées, de nouvelles habitudes de part et d'autre, suppose déjà ces habitudes, ces idées, ces sentiments établis jusqu'à un certain point.

Les changements politiques, lorsque, au lieu

d'être des *émeutes*, comme Louis XVI le croyait de la prise de la Bastille, ou des *accidents* comme on l'a dit étourdiment de quelques-unes de nos commotions postérieures, ils méritent le nom de révolutions fécondes, amènent dans les mœurs une heureuse transformation qui peut se qualifier de même. Or, j'admets que du choc de Février est sortie une révolution et je ne désespère pas de la voir tourner à bien. Il n'y aurait donc rien que de naturel à ce qu'elle déterminât le progrès moral que suppose la mise en pratique de plus en plus étendue de l'association entre les maîtres et les ouvriers. Parmi les ouvriers le bon sens parle haut, malgré les fables dont on les berce, malgré les détestables conseils dont on les poursuit. De même, le lendemain de la Révolution, j'ai entendu les propriétaires ou les administrateurs de plusieurs grands établissements déclarer qu'ils étaient prêts à entrer franchement dans la voie de l'association, sous la seule réserve de demeurer les maîtres chez eux.

Plusieurs grandes compagnies, alors, eussent consenti sans effort à appliquer, sous des formes différentes, la pensée dont s'était inspirée la Compagnie d'Orléans. Une partie des bénéfices nets, au delà d'un certain point, aurait été volontiers

consacrée par elles à répartir des primes entre les employés de tout grade, ou à pourvoir aux besoins des ouvriers nécessiteux ou malades, à doter des caisses de secours et de retraites, à aider chacun à amasser un petit capital.

Depuis lors, les prétentions déréglées qu'on a soufflées à une partie des ouvriers, les fausses démarches dans lesquelles une minorité audacieuse, excitée elle-même par des factieux, a entraîné des masses trop faciles à tromper ou à intimider, le mauvais esprit de plusieurs grands ateliers parisiens, et surtout l'ingratitude dont a été payée la Compagnie d'Orléans, sont venus refroidir ce beau zèle. Mais il ne faut pas que ces torts de quelques-uns, dont je ne dissimule pas la gravité, changent des résolutions qui étaient fort sages et fort opportunes, qui ne le sont pas moins aujourd'hui qu'hier, qui ne le seront pas moins demain qu'aujourd'hui. Au nom du ciel, pacifions la société. Rien ne serait plus funeste que de garder rancune aux ouvriers parce que quelques-uns d'entre eux auraient eu des égarements. Dans ces événements, que d'autres ont eu le vertige (1) !

(1) Cette Lettre était écrite plus d'un mois avant les événe-

Parmi toutes les formes d'association qui ont été proposées, il en est une contre laquelle on ne voit guère d'objection, et qui, moyennant les variations qu'elle comporte, serait plus praticable que la participation, dans beaucoup de grands établissements. Ce serait de faire entreprendre par un corps d'ouvriers, associés entre eux à cet effet, des parties déterminées de la fabrication ou de l'exploitation. Il y aurait ainsi une association entre les patrons et les ouvriers : les premiers fournissant tout le capital des ateliers, les outils, les machines, et s'engageant à faire les avances nécessaires pour les salaires, les achats de matières et d'approvisionnements de toute nature, sous la condition d'un contrôle convenable ; et les autres n'apportant dans l'association que leur travail. Ce serait une véritable commandite qui aurait besoin d'avoir un comité de surveillance fortement organisé.

Des projets de ce genre s'étudient dans quelques compagnies de chemins de fer. Associé tout

ments terribles qui ont inondé Paris de sang, du 23 au 26 juin. Quelque coupables que soient les passions qui y ont été mises en jeu, quel qu'ait été le nombre des acteurs qui y ont pris part, je ne puis voir dans ces scènes de désolation qu'un argument de plus en faveur de ce que je recommande ici.

entier, le service de la traction, par exemple, traiterait pour un an, ou même pour un plus long délai, avec la Compagnie, à des conditions déterminées, comme MM. Allcard et Buddicom ont traité avec la Compagnie de Rouen. La somme économisée sur le prix convenu serait partagée entre tous les agents de la traction sur une base fixée d'avance. Afin que la rémunération dépendît aussi directement que possible des services personnels, le service de la traction serait divisé en groupes distincts et homogènes, et ces groupes eux-mêmes seraient sous-divisés de manière à pénétrer, s'il se pouvait, jusqu'à l'individu.

Le système de la Compagnie d'Orléans ou pour mieux dire celui de la participation, dans toutes ses variantes, a le tort de ne pas établir un lien étroit entre la récompense allouée à chacun et l'intensité ou l'habileté de ses efforts. Chacun y dépend trop de la masse, trop peu de lui-même. C'est un grand défaut : par le mode d'association que je signale en ce moment, on l'atténuerait beaucoup, si l'on ne le faisait disparaître.

Lorsque le moment serait venu de distribuer les bénéfices qui auraient été ainsi réalisés par les ouvriers associés, chacun ne percevrait pas en to-

talité, lui-même et immédiatement, la part qui pourrait lui revenir; la moitié, par exemple, de la masse générale, ou bien encore une somme fixe pour chaque personne, serait affectée à former un fonds de réserve, tant pour distribuer des secours aux blessés ou aux malades, que pour indemniser ceux des associés dont le service serait jugé inutile, ou pour parer à l'insuffisance ou à l'absence des bénéfices dans les mauvaises années, ou pour donner des retraites.

M. Maritz, dans l'écrit que j'ai déjà cité, a indiqué pour les grandes fabrications, du genre des fabriques de tissus de coton ou de laine, où déjà on travaille à la pièce, un mode d'association entre le patron et l'ouvrier, qui, dit-il, ne serait que l'application de principes déjà consacrés par l'expérience (1).

(1) « Voici ce qu'il dit : Nous poserons donc, pour les établissements travaillant à la pièce, les règles générales suivantes, sauf à les soumettre dans leur application aux modifications commandées par la nature de chaque industrie.

« En premier lieu, il sera établi pour chaque sorte et qualité de produits un prix minimum de la pièce, du mètre ou du kilogramme. On se basera à cet effet sur la production facilement possible pendant la journée légale, de telle manière que tout travailleur formé obtienne un salaire minimum convenable. Lorsque l'ouvrier dépassera cette production normale, il recevra d'abord pour chaque pièce ou kilogramme livré

Viennent ensuite, dans ce même écrit, des dispositions destinées, les unes à mettre les ouvriers en mesure de savoir exactement ce qui leur revient et à faciliter leurs réclamations en cas d'erreur ; les autres à encourager spécialement, au moyen de primes extraordinaires et personnelles,

en excédant, une gratification qui sera d'autant plus forte que cet excédant sera plus grand. Peut-être serait-il juste également, si l'ouvrier livre moins de marchandise qu'il n'en doit produire, de lui faire subir une retenue, car il résulte de cette moindre production une perte réelle pour l'établissement, vu que les frais généraux sont dès lors répartis sur un moindre produit; mais comme son salaire se trouvera déjà réduit, puisqu'il ne sera payé que de la marchandise faite, nous n'insisterons pas sur ce point.

« Afin de tenir compte à l'ouvrier intelligent et consciencieux de l'économie de la matière première, on adoptera, pour consommation normale par pièce ou kilogramme, celle de la grande masse des ouvriers, qui devra naturellement se rapprocher le plus possible de la consommation théorique. Ceux qui seront restés au-dessous de la moyenne, recevront une gratification en rapport avec l'économie qu'ils auront réalisée. Par contre il est indispensable, afin de maintenir les apprentis, les ouvriers négligents ou malintentionnés dans de justes limites, de les rendre passibles d'une retenue en rapport avec l'excédant de consommation de matière première.

« Toutes les marchandises livrées seront contrôlées, et l'ouvrier recevra une gratification, ou sera passible d'un rabais en rapport également avec la bonne ou mauvaise qualité des produits livrés (1). » (*Études sur l'Organisation du travail et de l'industrie*, page 60.)

les ouvriers les plus habiles et les plus assidus; quelques-unes enfin à faire une part équitable aux contre-maîtres. Dans son ensemble, c'est un programme qui associerait très-convenablement l'ouvrier au partage des fruits du travail auquel il coopère, et lui ferait porter mieux qu'aujourd'hui la responsabilité de son sort personnel. Pour le compléter, il serait bon d'y introduire un certain nombre de dispositions propres à établir entre les ouvriers eux-mêmes des liens de solidarité, et à leur faire contracter l'usage de la prévoyance. Mais avec ce qui précède, des clauses de ce genre sont faciles à concevoir.

En examinant de près l'industrie, on verrait qu'il y a déjà plus d'indices qu'on ne le croit du système d'association. M. H. Passy en a fait l'observation, et c'est confirmé par le témoignage de M. Maritz. Il ne s'agit que de développer ces germes qui existent déjà, et qui apparaissent spontanément sur beaucoup de points, ainsi qu'il arrive pour tout ce qui est conforme au besoin des temps (1).

(1) Voyez le mémoire de M. Passy *Sur la liberté du travail et de la propriété. Journal des Économistes,* tome xx, page 303. Antérieurement, M. Passy avait signalé à l'Institut, selon ce que rapporte M. Fix, dans ses *Observations sur l'état des*

Ainsi, ce ne sont pas les formules qui manquent maintenant pour que le principe d'association envahisse le domaine du travail. L'association doit s'introduire dans l'industrie sous des aspects très-divers, afin de satisfaire à la diversité des besoins. Il y a l'association entre les ouvriers du même établissement, l'association par groupes plus ou moins mobiles dans le même atelier, l'association entre le patron et le corps d'ouvriers qu'il emploie, l'association entre les chefs d'une même industrie pour des œuvres qui réclament le concours de tous; cette association serait le plus souvent locale, quelquefois elle serait nationale et répondrait aux syndicats actuels que nous avons déjà nommés. Indépendamment de l'association considérée par rapport au travail, il y a l'association par rapport à la consommation, dont les effets se-

classes ouvrières (page 354), un usage qui existe dans quelques filatures de laine de la Normandie, où le manufacturier ne spécule pas. Il n'achète pas la matière première et ne vend pas le produit. La laine est apportée à la fabrique par des tiers qui la reprennent ensuite. L'ouvrier est à la tâche : il a une portion fixe dans la rétribution qui est payée au maître pour le cardage et le filage. Le cours des prix auxquels le maître a consenti est affiché dans l'atelier. L'ouvrier, qui sait ce qui lui revient sur ces prix, en connaît et en accepte par conséquent les fluctuations.

raient excellents, pour procurer aux populations une meilleure nourriture, par exemple, avec une même dépense. Comme couronnement, il faut nommer l'association que forme la nation tout entière, et ce n'est point celle dont il faut le moins attendre, quoique de nos jours on lui demande trop. On est fondé à espérer que, par le progrès successif des mœurs, chacune de ces figures de l'association aura prochainement son rôle et ira en grandissant. Dieu le veuille !

Mai.

XV. — LA FRATERNITÉ. — AVIS A LA BOURGEOISIE.

La mise en pratique de l'association sur une grande échelle et sous les différentes formes qui répondent à la diversité des circonstances, suppose que de toute part on ait acquis à un haut degré un sens qui semblait s'être perdu, et qui doit recevoir une consécration toute nouvelle, celui d'une étroite solidarité entre toutes les parties dont la nation se compose.

Le besoin de cette solidarité dévore la France et l'Europe. On se sent sous le coup de l'anathème prononcé par la sagesse suprême contre l'homme isolé : *Vœ soli !*

C'est un fait désormais acquis : l'étroite solidarité de tous les éléments de la population, non plus seulement en cas de guerre contre l'attaque de l'étranger, mais intérieurement dans l'organisation de l'activité industrielle, dans la répartition des avantages de la civilisation, devient la vraie formule du patriotisme. Ainsi que

le disait un de nos administrateurs à un Arabe étonné, en France il n'y a plus qu'une tribu. Il y a eu trois ordres avant 1789 ; il y avait deux classes avant le 24 février 1848 ; il ne doit plus y avoir qu'un ordre, qu'une classe. Cette question domine celle même de la forme du gouvernement, de toute la hauteur qui sépare une constitution politique de la constitution sociale.

Aux États-Unis, ce qui saisit le plus l'observateur attentif, ce qui donne la clef de cette société si remarquable et si florissante, c'est moins le mécanisme républicain que l'unité de la population, l'absence totale des distinctions de classe ; je parle des États du Nord et des rapports des blancs entre eux.

Mais il y a des degrés dans la solidarité. Il y a une solidarité qui est du domaine de la loi, qui peut se stipuler dans des contrats par-devant notaire. C'est celle qui a pour base le droit loyalement interprété. Le droit est réciproque. Le droit de chacun a pour limite naturelle et obligée le droit semblable du prochain. Cette solidarité donc est profitable à la société; elle honore les nations chez lesquelles elle est établie, car il est bien honorable de pratiquer sincèrement la justice ; mais elle n'est ni généreuse ni tendre; elle ne connaît

pas le sacrifice parce que le sacrifice est au delà de la justice, et en dehors de la loi. La loi peut forcer l'homme à être juste; elle ne peut lui dire de se précipiter dans le gouffre de Curtius.

Il y a une autre solidarité qui commence où finit la première, à la limite posée par la justice mutuelle et égale. Elle échappe aux injonctions de la loi, elle ne peut s'écrire que *ès cœurs* des hommes. Elle ne connaît pas la sanction du Code, elle ne s'appuie que sur les sentiments doux, bienveillants, généreux de notre nature. Elle se manifeste par l'affection et le dévouement; elle répond à un nom qu'on trouve à chaque page dans le dictionnaire du jour, celui de la fraternité. Auparavant, elle se désignait aussi par celui de patronage.

Celle-ci a besoin de la liberté comme les oiseaux de l'air. La contrainte la tue. Elle est spontanée ou elle n'est pas, a très-bien dit M. Bastiat (1). Elle a pour elle l'espace infini, car elle ne connaît de bornes que celles des plus nobles élans de l'âme, tandis que l'autre se renferme dans le terrain circonscrit de la justice réciproque.

La fatalité a voulu qu'après la Révolution de

(1) Voyez le mémoire intitulé *Justice et Fraternité*, de M. Bastiat, dans le *Journal des Économistes*, t. xx, p. 310.

Février, les novateurs subitement investis de la suprême influence aient, par une déplorable confusion d'idées, inextricablement mêlé, dans leurs systèmes, dans les actes qu'ils ont dictés au gouvernement, dans les conseils dont ils l'ont assailli, dans les programmes qu'ils ont fait miroiter aux yeux de la multitude, la solidarité qui ressort de la justice réciproque et celle qui découle de la fraternité. Ils ont prétendu les soumettre, l'une aussi bien que l'autre, à la verge impérative de la loi. Ils ont ainsi fait violence aux plus beaux attributs de la nature humaine, porté à la liberté une atteinte funeste, brouillé parmi la foule toutes les notions du droit et provoqué les plus trompeuses espérances. Ah! le lendemain de la Révolution, quand tout fut consommé, quand la bourgeoisie fut dans la stupeur, pourquoi les hommes que la chance avait rendus les maîtres ne se sont-ils pas bornés à inscrire sur la devise nationale, à côté des deux mots sacramentels de *liberté* et d'*égalité*, celui de *fraternité*, en avertissant hautement ceux qui possèdent, que la pratique sincère de ce sentiment était la condition de leur salut et de l'existence même de la patrie; les ouvriers, que c'était le fruit venu enfin à matu-

rité pour eux après dix-huit siècles et demi d'attente, mais que s'ils y portaient une main violente et sacrilége, il se changerait aussitôt en amertume et en poussière! Ils eussent bien mérité de la France et du monde. Nous n'offririons pas le spectacle de la ruine; notre misère et notre anarchie ne seraient pas signalées, partout, aux nations avides de liberté, comme un épouvantail.

Dans la situation où est aujourd'hui la société française, pour retirer le vaisseau qui porte nos communes destinées du milieu des écueils où il est engagé et le sauver du plus entier naufrage, il ne faut rien moins que la mise en œuvre de la solidarité dans son acception la plus étendue, la plus noble et la plus dévouée, de celle que la loi peut instituer et de celle qui a sa source et sa sanction dans les cœurs.

Je m'adresse surtout à la bourgeoisie en ce moment; à elle qui, toute vaincue qu'elle a été, représente non-seulement la plus forte part de la propriété, mais les lumières de la nation, l'intelligence des affaires, et, je ne crains pas de le dire, la majeure partie des vertus privées. Précisément à cause de cette supériorité, à elle, bien plus qu'aux ouvriers, de faire ce qu'il faut pour sauver la France !

A la bourgeoisie, il appartient de clore l'abîme des révolutions en fondant l'unité de la nation, en s'inspirant de la fraternité, en s'accoutumant à considérer l'ouvrier comme un égal, un frère. Jusqu'ici la bourgeoisie ne l'a point fait, j'en appelle à sa propre conscience. Elle a eu souvent beaucoup de philanthropie, et ce qui a été accompli en ce genre dans les dix-huit dernières années dépasse tout ce qu'on pourrait citer d'une autre période égale. Cependant, il lui semblait que ce fût un autre sang; tout comme en 1789, le noble, dans son illusion, jugeait le bourgeois bien osé d'aspirer à être son égal devant la loi, son égal devant l'impôt, son égal devant la porte dorée qui menait aux fonctions publiques.

Les avis n'avaient pas manqué à la bourgeoisie pour qu'elle suivît le droit chemin indiqué par les grands hommes de 1789. Bien des écrivains lui avaient dit, sur le ton de l'amitié la plus sincère, qu'il n'y avait d'avenir pour la patrie et pour elle que si elle s'imprégnait du sentiment de la fraternité (1).

(1) Si j'osais ici parler d'une des plus humbles des sentinelles qui ont poussé le cri d'alerte, je rappellerais les *Lettres* que j'écrivais d'Amérique il y a treize ans, où je parlais en ces termes à la bourgeoisie : « Nous, les apôtres de la fraternité des

Mais que sont les avertissements d'écrivains que les heureux ou ceux qui se croient éternellement tels traitent de rêveurs, pendant qu'ils ne font que déranger des rêves funestes, auprès des événements inouïs, qui sont survenus, auprès des coups de foudre qui nous ont frappés! La Providence divine a parlé maintenant avec des signes aussi formidables que ceux du mont Sinaï : il faut bien qu'on l'écoute.

Il ne s'agit pas pour la bourgeoisie de mettre ses biens en commun, de supprimer ou même de modifier en quoi que ce soit l'héritage ; malheur à qui toucherait à la propriété et à la famille! Il s'agit de s'inspirer des principes que le suprême législateur enseigna il y a dix-huit cents ans et scella de son sang ; il s'agit d'écouter les préceptes que la religion a inscrits dans chacune de ses prières et que chérissent ceux pour les-

« peuples, nous n'avons pu encore fait pénétrer dans les re-
« lations de classe à classe le principe de la fraternité des
« hommes; nous bourgeois, fils d'affranchis, nous croyons que
« les prolétaires, fils d'esclaves, sont d'une autre nature que
« nous. Nous avons encore au fond du cœur un reste de vieux
« levain païen. Nous ne professons plus, avec Aristote, qu'il y
« a deux natures distinctes, la nature libre et la nature d'es-
« clave, mais nous faisons tout comme si nous étions nourris
« de cette doctrine. « (*Lettres sur l'Amérique du Nord*, Lettre XXIX.)

quels la sagesse divine se révèle sous la forme de la philosophie.

Hier, lorsqu'on ne pensait plus qu'à soi, on avait pour idéal de faire race : les Montmorency, les Rohan, les Châtillon n'étaient plus; tel d'entre nous se flattait dans son for intérieur de substituer son sang à ces maisons illustres. Il faut renoncer à cet espoir puéril. Il faut se proposer de faire race autrement ; qu'il y ait dans la nation une seule race, composée, non d'individus cherchant à s'isoler, eux et leurs descendants sur un piédestal, mais de citoyens désireux de s'élever ensemble et les uns par les autres.

Il est difficile de donner une grande place dans les cœurs à un sentiment nouveau ; bien des empires et des sociétés ont succombé à la tâche. Mais le sentiment dont il s'agit ici n'est pourtant pas bien nouveau. Il remonte pour le moins au Christ. Et puis quels auxiliaires n'avons-nous pas pour nous en bien pénétrer ! c'est la religion, c'est la philosophie, c'est le patriotisme; c'est notre intérêt personnel, c'est la pression de la plus inexorable des nécessités !

Dans l'extrémité où les révolutions nous ont réduits, chacun de ceux qui disposent de quelques moyens d'action, que ce soient des riches-

ses ou que ce soient des talents, a des devoirs extraordinaires à remplir. Le manufacturier désormais a charge d'âmes.

Quand nous nous serons bien approprié ce sentiment, rien plus de ce que nous avons à faire ne nous semblera malaisé. La foi, dit-on, transporte des montagnes. La fraternité est plus puissante encore peut-être. Tout irait de soi alors, autant que c'est possible en ce monde. Elle donnerait à toute tentative d'amélioration, qui serait bien conçue, une admirable fécondité. Elle assignerait un but à l'ambition, au point d'honneur et à l'amour-propre, tout comme aux plus modestes attributs de notre âme, à la magnificence de même qu'à l'esprit d'économie. Les expédients dès lors se présenteraient en foule avec les moyens de les réaliser. Les institutions populaires que j'ai montré éparses aujourd'hui chez nous, et semblables aux fondations abandonnées d'un vaste édifice qui se dessinent mal à la surface du sol, se multiplieraient. Celles dont l'étranger a pris l'initiative, ces remarquables créations dont on trouve, çà et là aussi, des modèles, en Angleterre, en Prusse, en Belgique, en Hollande et ailleurs, s'acclimateraient promptement parmi nous, de même que l'influence de

l'esprit français a tant de fois franchi la frontière. De nouvelles, inconnues jusqu'ici, sortiraient de terre, en vingt genres divers. Les lois et les règlements se conformeraient au vœu et au besoin de la civilisation.

Pourquoi est-ce qu'en Alsace beaucoup d'utiles institutions fleurissent plus que dans les autres parties de la France? C'est que à Wesserling, à Guebwiller et dans plusieurs autres de ces jolis vallons des Vosges, les chefs l'ont voulu de cette volonté droite et ferme qu'inspire une cordiale sympathie pour des hommes qu'on sait être ses pareils, et ils ont pris des dispositions en harmonie avec leurs sentiments. Là, par l'effet de cette vive et fraternelle sollicitude pour l'ouvrier, on voit dans plusieurs établissements les enfants recevoir de l'instruction, des sociétés de secours mutuels pourvoir aux besoins des malades, les caisses d'épargne en honneur, les ouvriers mieux logés, mieux nourris, mieux portants, plus attachés à leurs patrons, remplissant mieux leurs devoirs de pères, d'époux, de citoyens.

Dans le chapitre précédent, j'ai examiné le système, que quelques personnes ont voulu instituer universellement de par la loi, de la participation

des ouvriers aux profits. Dans ce que je viens de dire, on entrevoit une sorte de participation indirecte. Par tous ces soins en effet, les patrons feraient profiter les ouvriers d'une partie de leurs bénéfices, et cette part, la plus librement allouée, serait celle qui serait reçue avec le plus de reconnaissance.

Les associations d'ouvriers dans le genre des *Mechanics' Institutions* et sur d'autres modèles, que jusqu'ici l'autorité a considérées d'un œil jaloux, qu'elle a même interdites, parce qu'elle a supposé, non sans motif, qu'il pouvait en sortir quelque péril pour l'ordre public, se formeraient en grand nombre sur des bases solides et sans que le gouvernement pût en prendre ombrage, si elles se constituaient sous les auspices des chefs d'industrie, avec le concours, moins encore de leur bourse que de leur personne.

Il y a quelques années, lorsque Lyon était en feu, une fermentation sourde régnait à Nantes parmi les ouvriers ; à ce moment-là précisément se montait une machine à vapeur destinée à mouvoir une scierie mécanique. Les scieurs de long se croyant menacés complotèrent de la briser. C'eût été probablement le signal d'une explosion générale. Mais Nantes a une Société In-

dustrielle dont beaucoup de notables de la ville sont membres en même temps que les ouvriers, et sont en rapport personnel avec ceux-ci, particulièrement par le moyen d'une caisse de secours mutuels. Informé du danger, le comité d'administration de la caisse de secours réunit les scieurs de long, qui étaient au nombre de près de cent dans la société. Des représentations amicales leur furent adressées. Ils promirent de rester tranquilles et ils tinrent en gens d'honneur la parole qu'ils avaient donnée aux notables, leurs associés (1).

Lorsque les maîtres se concerteront entre eux pour les améliorations, elles deviendront dix fois plus aisées pour chacun d'eux en particulier, et c'est ainsi que les associations entre les maîtres méritent d'être encouragées, même dans l'intérêt populaire.

Les fabricants de draps de Sédan ont voulu détruire le vice de l'ivrognerie qui dégradait un nombre toujours croissant de leurs ouvriers. Ils se sont concertés à cet effet, et une fois qu'ils ont été d'accord, l'ivrognerie a disparu de la ville (2).

(1) Je recueille ce fait dans une notice de M. H. Richelot sur la Société Industrielle de Nantes.

(2) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers,* par

Alors la machine politique, presque constamment au service de princes orgueilleux et dominateurs, passionnés pour la guerre, et de ministres complaisants ou égoïstes, fonctionnerait enfin pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique du grand nombre. Il n'y aurait pas de limite à la gloire et à la prospérité de la patrie, comme en ce moment il n'y en a pas à ses angoisses, et la Révolution commencée en 1789 achèverait son cycle trop interrompu.

La place qu'occupa jadis dans les idées et dans l'existence des riches, de tout le monde, la fondation des monastères et plus tard la délivrance des lieux saints, il faut que l'amélioration populaire la remplisse à partir de ce jour.

C'est, dira-t-on, une rude tâche que vous indiquez à la société. C'est un grand labeur que vous lui demandez. Oui, sans doute. C'est un appel à des vertus qui, en temps ordinaire, sont médiocrement actives : mais est-ce que nous sommes dans un temps ordinaire? Nous voilà en-

M. Villermé, tome II, page 42. Le succès a été tel que M. Villermé a pu écrire les lignes suivantes : « Les fabricants de Sédan ont diminué la fréquence de l'ivrognerie dans leur ville à tel point qu'un dimanche, un lundi et le jour de la Toussaint, je n'y ai pu voir un seul homme ivre. » (*Ibid.*, page 43.)

gagés dans un défilé plein de périls et d'obstacles, entre le passé et l'avenir. Il faut que la société le franchisse si elle veut exister. Cela vaut bien un effort.

A titre de sentiment religieux, ou de conviction philosophique, sous quelque nom que ce soit, que la fraternité se répande donc sur nous, qu'elle prenne possession de la société, et en haut et en bas. Hors de là je n'aperçois que des tentatives avortées, du bruit sans effets, des espérances détruites aussitôt qu'écloses, la confusion s'introduisant de plus en plus dans nos lois, l'anarchie à la place du progrès, le despotisme plus ou moins déguisé se substituant à la liberté, les régimes les plus opposés s'établissant précipitamment sur les débris les uns des autres, des ruines amoncelées au nom du progrès, des crises se succédant sans cesse, la généreuse entreprise, qui avait été si bien commencée en 1789, avortant d'une façon misérable, et pour terme définitif, l'irrévocable déchéance de notre nation.

Mai.

XVI. — EXEMPLE DE CE QU'ON PEUT FAIRE POUR ACCROÎTRE RAPIDEMENT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ. — DIMINUTION DE L'ÉTAT MILITAIRE DES NATIONS.

Le capital est une épargne que la prévoyance des hommes a mise à part et que leur activité intelligente applique à la production. Le manufacturier crée du capital lorsque, au bout de l'année, ayant vu sur ses livres que la balance entre son actif et son passif s'est accrue d'une somme de 20,000 francs, au lieu de s'en servir pour acheter des chevaux de luxe ou des meubles somptueux, ou pour donner des fêtes splendides, il la consacre à augmenter son établissement ou à commanditer un jeune homme dont il aura remarqué, dans ses bureaux ou dans son atelier, l'application au travail et la bonne conduite. L'ouvrier engendre du capital lorsque, ayant gagné dans la semaine 30 francs et sa dépense n'ayant été que de 20, le dimanche venu, au lieu de dépenser à quelque partie de plaisir les 10 francs qui restent, il les met à la caisse

d'épargne d'où il les retirera dans quatre ou cinq ans, après qu'ils auront été grossis de tous ses autres dépôts hebdomadaires et augmentés des intérêts, afin d'entreprendre quelque chose pour son compte.

Ainsi, l'épargne est la mère du capital, de même que le capital engendre l'amélioration populaire. Et du moment que la République est définie, ainsi qu'elle doit l'être, sous peine de manquer de sens, une société où les institutions et les mœurs tendent, invariablement et sans cesse, à élever la condition morale, intellectuelle et matérielle des populations, on doit proclamer hautement que l'épargne est une des vertus essentielles de la République.

Que nos nations modernes aient incomparablement plus de capital que les peuples célèbres de l'antiquité, c'est ce qui est hors de doute, et telle est la cause matérielle pour laquelle les hommes en général y ont une existence meilleure. Cependant le capital des sociétés modernes est encore bien faible en comparaison, non pas seulement de ce qu'on pourrait désirer, mais de ce qu'on sent qu'il devrait être quand on songe que ce que nous en avons entre les mains, nous générations du dix-neuvième

siècle, représente les épargnes de plusieurs milliers d'années. On a essayé d'évaluer le montant de tous les capitaux que possèdent de grands États, tels que la France ou l'Angleterre. Des évaluations pareilles sont fort difficiles, sinon impossibles absolument. Cependant on conçoit qu'avec des recherches patientes on puisse arriver à connaître approximativement le capital représenté par les établissements manufacturiers, par les propriétés territoriales, par les magasins des commerçants, par les routes, les canaux, les chemins de fer, les ports; par les navires, par le numéraire, par les approvisionnements de toute sorte, par les maisons d'habitation. L'évaluation du capital immatériel qui réside dans les connaissances acquises et dans les talents cultivés, depuis la science et l'expérience du banquier ou de l'ingénieur jusqu'au tour de main de l'ouvrier, est beaucoup plus difficile. Si l'on tentait de pareils calculs, on verrait qu'il y a lieu de croire que le total du capital matériel de la France n'excède point 100 ou 120 milliards. Ajoutons-y les dépenses qu'il a fallu faire afin de préparer le capital immatériel et qui peuvent être considérées comme représentant ce capital, c'est-à-dire le total des frais d'éducation et d'apprentissage des hommes

de toute profession utile. C'est, je le répète, une somme fort malaisée à calculer; mais, selon toute apparence, nous serons bien au delà de la vérité en portant le total général à 150 milliards.

Or maintenant, dans une société industrieuse comme la nôtre, quelle peut être l'épargne annuelle de la nation, en supposant qu'on y jouisse de l'ordre et de la paix? Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question; mais pour l'Angleterre, une supputation présentée dans un des meilleurs écrits d'économie politique qu'on ait publiés dans ces dernières années (1) indique une somme de 65 millions sterling (1 milliard 650 millions de francs). Si 28 millions d'Anglais ont par rapport au capital une puissance de génération exprimée par 1 milliard 650 millions, ce n'est pas flatter la France que de supposer qu'avec 35 millions d'habitants elle en ait une de 1 milliard. Voilà donc deux termes hypothétiques, je l'avoue, sur lesquels nous essayerons d'établir un raisonnement : la France peut réserver annuellement un capital de 1 milliard, et la somme de ses capitaux de tout genre est de 150 milliards.

(1) *Capital, Currency and Banking*, par M. James Wilson, membre du Parlement.

Mais si la nation française, qui est en état d'économiser un milliard par an, après quatorze cents ans d'existence, précédés de plusieurs siècles d'une domination civilisatrice par les Romains, en possède 150 à peine, qu'est-ce à dire? Un calcul élémentaire nous montre qu'une annuité d'un milliard, avec les intérêts composés au taux de 5 pour 100, que dans toute industrie on doit considérer comme modéré, reproduirait 150 milliards dans un délai d'un demi-siècle seulement. 150 milliards, c'est donc bien peu de capital pour un peuple qui arrose la terre de ses sueurs depuis tant de siècles. Comment ne sommes-nous pas plus riches?

L'explication en est trop claire : diverses passions destructives en sont la cause. Surtout le goût effréné que tous les peuples européens jusqu'ici ont eu pour la guerre, mais qui a constamment caractérisé plus particulièrement notre race gauloise, dont Strabon disait ce qu'à bon droit on pourrait répéter de nos jours, que les hommes y étaient moins amis des travaux agricoles que des combats, est sans cesse venu dévorer la substance qui fût devenue du capital. Au point de vue de la richesse, l'histoire de France depuis Pharamond peut se résumer ainsi : Quelques

courtes époques de paix pendant lesquelles la France se ménageait du capital, suivies de longues guerres intestines ou extérieures, où le capital péniblement amassé était gaspillé, au milieu de scènes de désolation et de sang.

Tout impôt est un prélèvement sur ce que les particuliers auraient eu la faculté d'épargner, pour en faire du capital. Quand la pompe aspirante de l'impôt prend un milliard à une nation, l'on peut affirmer sans crainte qu'elle empêche les capitaux privés de s'accroître de 4,5 ou 600 millions. Le complément de 6,5 ou 400 millions aurait servi à satisfaire d'impérieux besoins, ou aurait été consacré au plaisir qui, après tout, entre certaines limites et sous la réserve de la morale, est un emploi parfaitement respectable des ressources de chacun.

Dans un État bien ordonné, il y a une portion notable de l'impôt qui est employée à éclairer la nation, à l'élever dans ses sentiments, à donner au travail un concours précieux, à lui procurer, par exemple, les facilités qui résultent de bonnes voies de communication et des travaux publics en général. Cette portion des taxes que payent les contribuables, soustraite au capital de la société, y retourne, car l'éducation et l'instruction ainsi que

les moyens de transport sont du capital. On peut assimiler de même au capital l'ensemble des mécanismes publics qui servent à départir aux citoyens une impartiale et intelligente justice, à leur garantir une imperturbable sécurité des personnes et des propriétés, une entière liberté des transactions. La somme qui tous les ans est consacrée à les entretenir, à les faire fonctionner, ou à les perfectionner, doit être regardée comme dépensée d'une façon pour le moins aussi positivement utile, aussi heureuse pour la production, que celle qui sert à l'entretien ou à l'amélioration des machines et des métiers dans les usines, des écluses, des barrages et des digues sur les canaux.

Il convient d'étendre cette assimilation aux institutions dépositaires des intérêts politiques de la nation. Mais on doit juger tout autrement le vaste appareil militaire dont s'entouraient jadis les seigneurs féodaux, et que, depuis quelques siècles, entretiennent les gouvernements pour s'intimider les uns les autres, ou pour comprimer les populations. Pour le capital des sociétés, l'argent qu'on y met est une perte sèche, sauf ce qui est réellement nécessaire au maintien de l'ordre public. Pour les nations, cette

dépense, par son énormité, est une cause de pauvreté et de retardement. Pour le grand nombre, qui cependant est si prompt à se prendre d'un bel enthousiasme dès que retentissent des accents guerriers, c'est, plus encore que pour le reste de la société, une calamité ; car c'est le grand nombre que l'absence du capital fait le plus souffrir, et c'est sur lui que les impôts pèsent le plus au sein de la plupart des États.

Depuis deux cents ans surtout, les souverains de l'Europe, tous sans exception, se faisaient un point d'honneur de maintenir, chacun chez soi, un immense état militaire. L'humeur guerrière des aristocraties turbulentes, qu'ils avaient fini par ployer sous leur autorité, semblait être passée dans leur âme, et ils attendaient pour en avoir du regret, d'être à leur lit de mort. Lorsque Louis XIV va rendre le dernier soupir, le trouble de sa conscience lui arrache ce cri : « Mon fils, j'ai trop aimé la guerre ! » Grand roi, que n'y pensiez-vous cinquante ans plus tôt ! Il faut lire dans les écrits de Vauban, qui est justement célèbre pour avoir été un savant ingénieur et un vaillant militaire, et qui mériterait une plus grande renommée pour son ardent et courageux amour de l'humanité, à quelle lamentable condition la pas-

sion de la guerre, dont Louis XIV était possédé, avait réduit les peuples (1).

La France, qui, par la politique de ses rois et par ses propres penchants, est de toutes les nations celle qui a le plus à se reprocher d'avoir, dans le passé, déchaîné la guerre, suivra-t-elle désormais d'autres errements ? On est fondé à l'espérer. Nous en avons le gage dans le Manifeste de la République nouvelle aux puissances, et dans tous les actes diplomatiques qui ont suivi. Et si l'on m'objectait que l'Assemblée constituante avait dé-

(1) « Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, les trois premières sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès ; et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre. » (Vauban, *Dîme royale,* publiée en 1707.)

buté en proclamant à la face de l'univers que la France ne voulait pas de conquêtes, ce qui n'empêcha pas la France de promener ses armées dans toute l'Europe, et le légataire universel de la Révolution française, Napoléon, d'aspirer ouvertement à la domination du monde, je répondrais qu'en 1792 la France fit la guerre pour se défendre; les princes étrangers lui avaient lancé d'insolentes menaces et étaient venus l'attaquer chez elle; beaucoup de ses propres enfants avaient émigré pour lui faire la guerre. Et puis, les passions belliqueuses une fois excitées, rien n'était difficile comme de les contenir, rien ne fut facile à un génie conquérant comme de les tourner à son profit. Cette fois, au lieu des conférences de Pilnitz et de l'invasion de Brunswick, nous avons eu les événements de Berlin, de Vienne, de Milan, et de je ne sais quelles autres capitales. La Révolution, qui, de la France, s'est répandue sur le continent, semble donc parfaitement libre de prendre pour sa devise ces paroles écrites par un des principaux promoteurs de la Révolution de Février, avant les événements : « La première des idées révolutionnaires, c'est la paix (1). »

(1) M. de Lamartine, *les Girondins*.

La seule République qui, il y a trois mois, existât avec éclat dans le monde, celle des États-Unis, donnait depuis soixante-dix ans à l'Europe un exemple qui cependant aurait dû n'être pas perdu. C'est une Confédération d'États souverains (1), au nombre de trente, qui tous sont supposés avoir un appareil militaire, dans chacun desquels le premier magistrat est pompeusement investi par la Constitution du commandement général des forces de terre et de mer; mais ils ont eu le bon esprit de n'avoir d'armée permanente, sur terre que dix mille soldats, en détachements épars le long de la frontière, du côté des tribus indiennes et du Canada, et sur mer qu'une marine fédérale qui fait respecter admirablement dans tous les parages les innombrables navires marchands de la nation, sans coûter aux contribuables plus du quart de la somme qu'absorbe chez nous la marine de l'État. Hors de là il n'y a que la milice, qui répond exactement à notre garde nationale, car elle est formée comme celle-ci de tous les citoyens, comme elle

(1) En acceptant leur constitution actuelle en 1787-8, les États confédérés se sont dessaisis d'une portion de leur souveraineté : mais je puis encore les qualifier de souverains, car ils en ont gardé de nombreux attributs.

régie par le système électif, et entièrement gratuite, et qui d'ailleurs ne se réunit que trois jours par an. L'idée d'une guerre entre les États confédérés n'entre pas dans les esprits. Il n'est pas difficile de dire ce que ce système de paix et d'union a rapporté aux Américains. D'un côté, faites le compte de ce que la France a dépensé depuis vingt ans pour son système militaire, et de l'autre additionnez tout ce que, pendant la même période, les particuliers et les États ont donné, dans l'Amérique du Nord, pour creuser des canaux et établir des chemins de fer, pour fonder des banques et ouvrir des écoles, pour lancer les innombrables navires à vapeur qui font le commerce sur les fleuves, sur les lacs, sur les mers, et comparez les deux sommes l'une à l'autre : vous serez surpris de trouver que la première, celle qu'en France les contribuables ont payée pour l'entretien d'un état militaire dont il ne leur reste aucun fruit, excède la seconde, celle que les États-Unis ont consacrée à toutes les œuvres par lesquelles a été portée si haut chez eux la condition physique, intellectuelle et morale du grand nombre, et qui leur demeurent comme des leviers puissants pour le progrès de la prospérité et de la civi-

lisation nationale. Nous avons, nous, offert en pâture au démon de la guerre ce qui serait devenu du capital; les États-Unis ont religieusement respecté la destination que le bon sens indique aux économies des peuples; ils en ont fait du capital. Ils se sont conduits comme une nation sage; ils en ont été récompensés par le bien-être de tous les citoyens, par la stabilité des institutions, par l'avancement général de leur civilisation. Nous avons agi, nous, en gens prodigues ou imprévoyants; nous en sommes punis par la misère formidable d'une partie de nos frères, par les bouleversements politiques, par l'ébranlement profond de la société.

Si c'est la France que je choisis ici entre toutes les autres nations européennes pour la comparer aux États-Unis, ce n'est pas seulement que les affaires de la France soient celles qui nous touchent le plus, c'est encore parce que la France est, de toutes les puissances, celle dont l'état militaire est le plus exagéré. J'ai soigneusement relevé les dépenses qu'impose à la France son système militaire, et je trouve que tout compris, avec environ 50 millions de pensions militaires qui sont sacrées, c'est une somme de plus de 500 millions indépendamment des charges de la dette publi-

que dont les trois quarts au moins doivent être imputés à la guerre (1).

Voilà donc un capital de plus de 500 millions qui est détruit tous les ans. Plus d'un demi-milliard pour la guerre en pleine paix! Je ne connais pas d'abus qui appelle une plus radicale réforme.

(1) Le chiffre de 1846, tel qu'il résulte du document officiel intitulé *Situation Provisoire,* est de 577 millions. Il se décompose ainsi :

Armée de terre........................	386,412,918 fr.
Armée de mer, y compris les colonies.....	133,966,635
Pensions militaires......................	40,930,000
Légion d'honneur et invalides de la marine, qu'on doit considérer comme un complément des pensions militaires...........	11,600,000
Encouragement à la grande pêche, dépense dictée par une pensée militaire............	4,000,000
TOTAL	576,909,553 fr.

La *situation provisoire* excède toujours de quelques millions la dépense réelle.

En 1845, d'après les lois des comptes définitifs, c'était de 516 millions, savoir :

Armée de terre........................	339,187,051 fr.
Armée de mer..........................	119,845,900
Pensions militaires......................	41,730,000
Légion d'honneur et invalides de la marine.	11,600,000
Grande pêche..........................	4,000,000
TOTAL	516,362,951 fr.

Il serait téméraire, même en ce temps-ci où l'impossible est le pain quotidien, d'espérer que prochainement les nations de l'Europe parviennent à former une confédération aussi compacte que les trente États de l'Amérique du Nord. En Europe, les origines et les langues sont diverses; le fond de la population américaine sort de la même souche et parle le même idiome. Mais ces peuples européens, disposant d'eux-mêmes désormais, sous quelque titre de gouvernement que ce soit, ne doivent-ils pas, dès aujourd'hui, établir entre eux des rapports tout différents de ceux qui convenaient à des princes absolus, fiers de descendre de guerriers célèbres, jaloux de continuer les traditions de leurs nobles aïeux?

La Révolution dont l'Europe vient d'être le théâtre ne serait notée par l'histoire que comme une succession d'émeutes sanglantes autour des palais des rois, si elle ne décidait à la fois un grand mouvement d'amélioration populaire, et une forte organisation pacifique de l'Europe. Ces deux choses sont tellement solidaires qu'on doit les considérer comme n'en faisant qu'une seule et même, le progrès politique et social.

Il y a trente ans que l'Europe chante avec Béranger la prochaine venue de la sainte alliance

des peuples. Les philosophes l'espèrent et la prédisent dans les termes les plus formels, et ici j'éprouve le besoin de citer de belles paroles qu'un des plus grands esprits de notre nation prononçait avant les événements, au sein de l'Institut :

« L'Europe est un seul et même peuple dont les différentes nations européennes sont des provinces, et l'humanité tout entière n'est qu'une seule et même nation qui doit être régie par la loi d'une nation bien ordonnée, à savoir, la loi de justice, qui est la loi de liberté. La politique est distincte de la morale, mais elle n'y peut être opposée. Et qu'est-ce que toutes les maximes inhumaines et tyranniques d'une politique surannée devant les grandes lois de la morale éternelle ? Au risque d'être pris pour ce que je suis, c'est-à-dire pour un philosophe, je déclare que je nourris l'espérance de voir peu à peu se former un gouvernement de l'Europe entière, à l'image du gouvernement que la révolution française a donné à la France. La sainte alliance, qui s'est élevée il y a quelques années entre les rois de l'Europe, est une semence heureuse que l'avenir développera, non-seulement au profit de la paix, déjà si excellente en elle-même, mais au profit

de la justice et de la liberté européenne (1). »

Je trouve dans l'origine même de la Révolution une indication de ce qu'elle est tenue de faire pour ne pas se démentir. Avant l'impulsion qui est partie de Paris, et qui a décidé du sort de l'Europe, le signal avait déjà été donné solennellement. Il l'avait été par celui qui est le représentant par excellence des sentiments de concorde sur la terre, par le pontife qui plus que personne a reçu du ciel la mission de rappeler aux hommes, quand ils l'oublient, qu'ils sont frères, enfants d'un même Dieu.

Que l'on se représente maintenant ce que serait l'Europe dans cinquante ans, seulement dans vingt, ce qui s'y trouverait alors de capital et de bien-être, quel ravissant tableau elle offrirait, si les deux millions d'hommes dont le système des grandes armées permanentes ravit à la production l'intelligence et la force, et les deux milliards que le démon de la guerre retranche tous les ans du revenu des nations, sauf ce qu'il en faudrait pour assurer la sûreté publique, recevaient l'emploi que la raison recommande, que la liberté conseille !

(1) Extrait d'un travail sur Adam Smith, par M. Cousin, lu à l'Académie des sciences morales et politiques en novembre 1846.

Il appartient à la France plus qu'à personne de prendre l'initiative de tout ce qui est propre à affermir la paix. Ses ennemis l'avaient cru abattue en 1815! La voilà relevée et maîtresse de la situation. Grand Dieu, inspirez-lui la résolution ferme de n'user de ses avantages qu'au profit de votre céleste loi d'union et au dedans et au dehors ! Elle le doit pour ne plus déchoir, elle le doit pour se faire définitivement pardonner le dommage qu'ont causé jusqu'ici ses passions belliqueuses.

Mai.

XVII. — OBSERVATIONS SUR LE BUDGET MILITAIRE DE LA FRANCE PENDANT CES DERNIÈRES ANNÉES, ET SUR LE SYSTÈME DE RECRUTEMENT.

Au sujet de l'exagération de nos dépenses militaires pendant ces dernières années, il est bon d'entrer dans quelques détails ; il faut que toute l'étendue de nos fautes nous soit connue, afin que nous n'y retombions pas, malgré notre triste penchant. Je dis nos fautes, car c'est le public lui-même qui est responsable de ces monstrueux budgets de la guerre plus que l'ancien gouvernement. Si le public n'avait eu le goût des grands armements, le gouvernement ne les aurait pas obtenus ; il ne les aurait pas demandés. Ministériels et opposants de toutes les couleurs, tout le monde voyait avec plaisir ce vaste appareil militaire. Au gré des uns c'était une garantie admirable contre l'émeute : le 24 février a répondu à ceux-ci. Pour les autres, c'étaient des préparatifs tout faits afin de recommencer, quand

nous le voudrions, les campagnes de la République et de l'Empire contre l'Europe entière; ceux-là omettaient de prendre en considération l'issue deux fois renouvelée, et inévitable à la longue, de ces glorieuses guerres de la France contre tous, l'invasion. Généralement, on avisait d'un commun accord qu'il était d'une judicieuse politique de se mettre rapidement en mesure de disputer, un de ces jours, l'empire des mers à l'Angleterre. En 1846, la proposition de donner à la marine un supplément extraordinaire de 93 millions excita l'acclamation du public et fut votée avec enthousiasme par la Chambre.

Ce fut à partir de 1839, que notre état militaire prit les développements les plus abusifs. Nos prétentions maritimes, si peu justifiées par la situation de notre marine marchande, débordèrent particulièrement. Les difficultés que la question d'Orient souleva en 1840, par la signature du traité du 15 juillet, avaient motivé un instant des armements considérables; mais une fois évanouies les chances d'une guerre européenne, après que nous fûmes rentrés dans le concert des puissances, nos dépenses militaires restèrent à peu près sur le même

pied. C'est ainsi que, pour notre budget de la marine, le total des accroissements sur 1838, pendant la période de huit ans close au 1er janvier 1847, a été de 360 millions. L'Angleterre, qui a eu toutes les mêmes raisons que nous de mettre en mer un plus grand nombre de vaisseaux, et qui en a eu de toutes spéciales à cause de ses sérieuses difficultés avec les États-Unis et de sa guerre de Chine, l'Angleterre dont la mer est l'élément, l'Angleterre qui, à la moindre menace d'hostilité, est obligée d'entretenir des escadres d'observation et de protection dans tous les parages, et auprès de chacune de ses colonies innombrables, l'Angleterre, pendant le même délai, a donné aux dépenses de sa marine une augmentation collective qui n'a excédé la nôtre que de 22 millions, et même si l'on s'arrête une année plus tôt, l'excédant est de moins d'un million.

Jusques et y compris 1838, pendant près de vingt ans, chez nous le budget du ministère de la marine s'était peu écarté de la somme de 65 millions qu'un des ministres les plus capables qui aient eu ce portefeuille, le baron Portal, en 1820, avait indiquée comme devant être le budget normal.

Voici le rapprochement, année par année, entre les deux puissances, depuis 1838.

TABLEAU

INDIQUANT QUEL A ÉTÉ LE MONTANT DE LA DÉPENSE EFFECTIVE DE LA MARINE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE, ANNÉE PAR ANNÉE, DEPUIS 1838, ET QUEL A ÉTÉ L'ACCROISSEMENT, ANNÉE PAR ANNÉE, RELATIVEMENT A 1838 (1).

	FRANCE.		ANGLETERRE.	
Années.	Dépense annuelle.	Accroissement sur 1838.	Dépense annuelle.	Accroissement sur 1838.
1838	72,510,264	»	114,130,000	»
1839	80,464,354	7,954,090	138,535,000	24,405,000
1840	98,943,215	26,432,951	141,300,000	27,170,000
1841	125,181,434	52,671,170	163,822,000	49,692,000
1842	133,012,992	60,502,728	167,660,000	53,530,000
1843	121,928,858	49,418,594	166,752,000	52,622,000
1844	126,451,570	53,941,306	147,965,000	33,835,000
1845	119,845,900	47,335,636	171,902,000	57,772,000
1846	133,966,635	61,456,371	197,037,000	82,907,000
Totaux en s'arrêtant à 1845.		298,256,475	»	299,026,000
— comprenant 1846.		359,712,846	»	381,933,000

Sur terre, on observe un accroissement analo-

(1) Pour la marine française, les chiffres indiqués ici sont tirés des *Lois des Comptes Définitifs*, sauf l'année 1846, à l'égard de laquelle j'ai puisé dans la *Situation Provisoire*. Pour la marine anglaise, j'ai eu recours aux documents officiels tels qu'ils sont résumés par M. Porter, *Progress of the nation*, chapitre *War expenditure*, page 516, édition de 1847.

gue. En 1838, notre armée de terre était de 305,000 hommes; en 1841 nous étions montés à 413,000. En 1844 nous étions descendus à 338,000; en 1845 nous remontions à 357,000. L'intérieur occupait 259,000 en 1838, 273,000 en 1845, tout près de 300,000 en 1846. Le reste était en Algérie principalement. La dépense s'est accrue dans une plus forte proportion que le personnel. Les comptes de 1838 la portent à 239,638,285 fr. En 1841, ce fut de 386,557,270 fr. En 1845, c'était encore de 339,187,051 fr. En 1846, c'était remonté à 386,412,918 fr. Pour qu'on ait des termes de comparaison, citons des époques antérieures. En 1829, les comptes de la guerre n'allèrent qu'à 212,669,969 fr. En 1825, ils ne s'étaient élevés qu'à 199,682,149 fr. La Restauration, pendant la guerre d'Espagne, ne garda à l'intérieur que 141,000 hommes et rarement elle excéda 200,000. Sous le gouvernement de Napoléon, selon M. Mollien (1), pendant les trois années qui s'écoulèrent entre la rupture de la paix d'Amiens et la paix continentale conclue sur le champ de bataille d'Austerlitz, le département de la guerre absorba 809 millions à peu près, soit 270 par an.

(1) *Mémoires d'un ministre du trésor,* I, page 407.

En Angleterre, le budget de la guerre, de 1838 à notre Révolution de Février, est resté à peu près stationnaire. Il est décomposé en deux, celui de l'armée proprement dite (*army*), et celui des deux armes savantes, génie et artillerie (*ordnance*). Jusques et y compris 1846, le chapitre de l'armée proprement dite a été au-dessous de celui de 1838. Celui de l'*ordnance* a reçu quelques augmentations : de 35 millions il est passé à 45, 48, 50, 53 et finalement à 60.

La somme des excédants successifs du budget du département de la guerre en France et en Angleterre sur celui de 1838, calculée jusqu'en 1846 inclusivement, est indiquée dans le tableau suivant :

TABLEAU.

TABLEAU

INDIQUANT QUEL A ÉTÉ LE MONTANT DE LA DÉPENSE EFFECTIVE DE L'ARMÉE DE TERRE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE, ANNÉE PAR ANNÉE DEPUIS 1838, ET QUEL A ÉTÉ LE MONTANT DE L'ACCROISSEMENT DE CHAQUE ANNÉE RELATIVEMENT A 1838 (1).

	FRANCE.		ANGLETERRE.	
Années.	Dépense annuelle.	Accroissement sur 1838.	Dépense annuelle.	ACCROISSEMENT ou diminution relativement à 1838.
1838	239,638,285	»	207,050,000	»
1839	240,913,951	1,275,666	214,523,000	+ 7,473,000
1840	367,996,438	128,358,153	215,231,000	+ 8,181,000
1841	386,557,270	146,918,985	207,859,000	+ 809,000
1842	383,208,801	143,570,516	206,144,000	— 906,000
1843	349,727,225	110,088,940	199,678,000	— 7,372,000
1844	333,663,057	94,024,772	204,626,000	— 2,424,000
1845	339,187,051	99,548,766	223,563,000	+16,513,000
1846	386,412,918	146,774,633	228,796,000	+21,746,000
	TOTAUX. . .	870,560,431		+44,020,000

(1) Je rappelle que, pour l'armée française, la dépense de 1846 portée ici n'est encore qu'une dépense présumée, telle qu'elle est indiquée par la *Situation Provisoire.* Il y a lieu de croire que les comptes définitifs seront de quelques millions en-dessous. Les données de ce tableau ont été puisées aux mêmes sources que celle du tableau qui concerne la marine, page 353.

Pour l'Angleterre, on a réuni ici les dépenses qui sont partagées entre les deux budgets distincts de l'armée proprement dite et de l'*ordnance.*

On sait que l'armée de l'Inde est à la charge, non du gou-

Ainsi la somme des accroissements successifs de 1838 à 1846 a été, en France, de 871 millions contre 44 en Angleterre, c'est vingt fois plus.

Mais c'est l'ensemble des dépenses militaires qu'il est le plus utile d'envisager. J'en ai donc fait le relevé, pour ce qui nous concerne, année par année depuis 1838, et je l'ai mis dans le tableau suivant en regard des dépenses de l'Angleterre.

TABLEAU

QUI INDIQUE LE TOTAL COMPARÉ DES DÉPENSES MILITAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, ANNÉE PAR ANNÉE, DEPUIS 1838, ET L'ACCROISSEMENT DE CES DÉPENSES POUR CHAQUE ANNÉE RELATIVEMENT A 1838 (1).

Années.	FRANCE.		ANGLETERRE.		EXCÉDANT de la dépense de la France sur celle de l'Angleterre, à partir de 1839
	DÉPENSE annuelle.	ACCROISSEMENT sur 1838.	DÉPENSE annuelle.	ACCROISSEMENT sur 1838.	
1838	373,743,739	«	321,180,000	«	«
1839	382,813,490	9,069,751	353,058,000	31,878,000	29,755,490
1840	528,996,392	155,252,653	356,531,000	35,351,000	172,465,392
1841	570,769,565	197,025,826	371,681,000	50,501,000	199,088,565
1842	574,393,912	200,650,173	373,804,000	52,624,000	200,589,912
1843	529,649,888	155,906,149	366,430,000	45,250,000	163,219,888
1844	517,652,883	143,909,144	352,591,000	31,411,000	155,061,883
1845	516,362,951	142,619,212	395,465,000	74,285,000	120,897,951
1846	576,909,553	203,165,814	425,833,000	104,653,000	151,076,553
Totaux......		1,207,598,722		425,953,000	1,202,155,634

vernement, mais de la compagnie. Il s'y trouve 30,000 hommes de troupes britanniques.

(1) Les budgets de la guerre et de la marine ne comprennent pas chez nous toutes les dépenses militaires. Il faut y

Ainsi, chez nous, le total des excédants des huit années successives de 1839 à 1846 sur l'exercice 1838 qui sert de point de départ, est de 1,208 millions et 1846 surpasse 1838 de 200 millions, et la France, bien plus pauvre que l'Angleterre, s'est chargée beaucoup plus. De 1840 à 1846, c'est constamment 515 à 575 millions contre 350 à 425. La guerre, que nous ne faisions point et ne pouvions point faire, nous coûtait tous

joindre quatre articles qui, en Angleterre, sont les uns sans équivalents, les autres englobés dans les dépenses rangées sous les trois titres : *Navy, Army, Ordnance*. Ce sont : 1° les pensions militaires ; 2° la dotation de la Légion d'honneur, qu'il faut regarder comme une dépense militaire, puisque seuls les légionnaires de l'armée de terre et de mer reçoivent un traitement ; 3° la dotation de la caisse des Invalides de la marine, en tant qu'elle ne fait pas double emploi avec d'autres chapitres du budget ; 4° enfin la somme inscrite au budget du ministère du commerce pour être décernée en primes à l'industrie de la grande pêche, afin de former des matelots. De ces quatre dépenses, la première a baissé de plus de 5 millions depuis 1838 ; elle reste encore à 40 millions. La seconde, la Légion d'honneur, est à peu près fixe de 7 millions. Pour la troisième, la caisse des Invalides de la marine, il ne faut compter que les rentes immobilisées, qui sont invariablement de 4,624,239 fr. Enfin les encouragements à la pêche maritime sont de 4 millions aujourd'hui ; ils étaient de 4 millions et demi en 1838 ; ils ont même été de 5,621,726 fr. en 1840. En Angleterre, le total des pensions ou rémunérations analogues payées sur le budget de la marine, de la guerre, ou de l'*ordnance*, a été du 31 mars 1845 au 1er avril 1846, de 71,174,397 fr.

les ans 120 à 160 millions de plus qu'à nos émules. De cette manière, en huit ans, de la fin de 1838 à la fin de 1846, nous nous étions appauvris, en comparaison de l'Angleterre, de 1,202 millions. Nos dépenses militaires étaient montées sur un tel pied que c'est tout juste autant qu'il fallut à Napoléon jusqu'en 1811 (1). C'était un désordre effrayant (2).

(1) TABLEAU

DES DÉPENSES DES MINISTÈRES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE SOUS L'EMPIRE, D'APRÈS LES *Mémoires d'un ministre du trésor.*

ANNÉES.	GUERRE.	MARINE.	TOTAL.
1802	»	»	315,000,000
Moyenne de 1803-4-5	270,000,000	147,000,000	417,000,000
1806	434,072,000	149,119,000	583,191,000
1807	343,549,000	117,307,000	460,856,000
1808	378,328,000	115,571,000	493,899,000
1809	398,286,000	110,475,000	508,761,000
1810	379,064,000	120,828,000	499,892,000
1811	506,096,000	157,000,000	663,096,000
1812	558,000,000	164,000,000	722,000,000
1813	673,000,000	143,000,000	816,000,000

En ajoutant à ces dépenses les pensions militaires, on verrait que, sauf 1806, aucune année du règne de Napoléon, jusques et y compris 1810, ne surpassa la dépense accusée pour 1846 par la *Situation Provisoire*.

(2) Je ne me servirais pas ici de ces expressions sévères, si je ne les avais employées dans un écrit publié avant la Révolution (*Revue des Deux Mondes* du 1er février 1848).

Une circonstance me frappe : autrefois, des deux nations c'était la plus riche qui donnait le plus à son état militaire. En 1802, année de paix, la seule de la période napoléonienne, nous fûmes à 350 (1) millions environ contre 632. A partir de là, de part et d'autre, chaque jour on grossit ses dépenses militaires, parce que chaque jour la guerre redouble de furie. Mais le budget guerrier de l'Angleterre reste toujours par rapport au nôtre dans la même proportion, à peu près le double ; dès 1806, il excède un milliard ; le nôtre était alors de 583 millions. Pendant les quatre années suivantes, nous dépensons moins qu'en 1806, et pour nous le mouvement ascendant ne reprend qu'en 1811 ; mais en 1813 la guerre nous prend 816 millions. Pour l'Angleterre la progression est continue : en 1813, avec les subsides aux princes étrangers, ses frais de guerre furent d'au moins 1600 millions (2) A

(1) Pour parvenir à ce chiffre, il faut ajouter aux budgets de la guerre et de la marine montant ensemble, d'après M. Mollien, à 315 millions, les pensions militaires qui alors devaient être de moins de 35.

(2) En 1813, la dépense nominale pour l'armée anglaise de terre ou de mer fut de 1,801 millions ; en outre, les princes étrangers reçurent des subsides en argent pour 171 millions ; il faudrait y joindre les subsides en nature qu'on ne peut mettre

la paix, la décroissance est subite et de plus en plus marquée, et c'est ici qu'éclate l'habileté de l'administration anglaise, qui proportionne toujours ses efforts au but à atteindre et sait agrandir ou restreindre chaque chose à propos. En Angleterre, pendant notre période de la Restauration, le minimum a été de 347 millions. Ce fut en 1822. En 1829, on s'était relevé à 383, pour retomber à 351 en 1830. La chute du trône de Charles X interrompit alors pour un instant les réductions que les Anglais faisaient d'une main ferme. Mais, dès 1835, leurs dépenses militaires n'étaient plus que de 294 millions. Ensuite elles ont varié en restant constamment au-dessous de 380 millions, jusqu'en 1845. En France, sous la Restauration, un gouvernement que sa naissance au milieu des baïonnettes étrangères avait rendu impopulaire, avait besoin de la force pour se maintenir. En 1829, cependant, la Restauration dépensa 36 millions de moins que l'Angleterre, en tenant compte de tout, des pensions et de la pêche. En 1831,

à moins de 50 millions. Ce serait un total de 2,022 millions; mais comme c'était de la monnaie de papier dépréciée alors de plus de 20 pour cent, nous ne comptons que 1,600 millions environ.

au contraire, nous dépassions d'environ 150 millions l'Angleterre. Au début d'un nouvel établissement que tous les gouvernements de l'Europe continentale voyaient d'un mauvais œil, il était impossible qu'il en fût autrement, et presque aussitôt la France se mit à se réduire. Des deux nations pourtant, c'est nous qui, depuis 1830, avons toujours été en avant ; mais c'est seulement à partir de 1838, que nos dépenses militaires ont régulièrement excédé celles de l'Angleterre d'une somme considérable, et que, dans leur quotité absolue, elles ont été énormes.

Ce n'est pas seulement en comparaison de l'Angleterre que nos dépenses militaires sont excessives, écrasantes pour les populations. En 1838, celles de la Prusse montaient, toutes ensemble, à 87,050,000 fr. (1). En 1847, d'après le budget présenté aux États prussiens, elles étaient de 95,608,562 fr. Quant à l'Autriche, je n'ai pas de documents postérieurs à 1838 ; pour cette année, le total était de 152,659,000 fr. Ainsi, même en 1838, la Prusse et l'Autriche réunies dépensaient pour leur état militaire un tiers de moins que la France, 240 millions contre 374. On sait que la

(1) Selon M. de Tegoborski, *Finances de l'Autriche*, I, page 8 et M. John Mac Gregor, *Commercial statistics*, I, page 632.

Prusse n'a pas de marine militaire, et que l'Autriche n'en a qu'un embryon. Depuis 1838, l'une au moins de ces deux puissances, la Prusse n'a augmenté ses dépenses militaires que d'un dixième; sa population a augmenté dans une plus forte proportion. La paix armée nous a coûté en 1846 six fois plus qu'à elle.

Puisque l'Angleterre, avec une armée de terre de cent mille hommes, en laissant à part le vaste empire qu'elle a conquis dans l'Inde, trouve le moyen de protéger ou de tenir dans l'ordre non-seulement la Grande-Bretagne, mais l'Irlande toujours agitée, de mettre à l'abri de toute atteinte Malte, les îles Ioniennes, Gibraltar, le Canada qu'entoure une puissante nation, et les plus nombreuses colonies que jamais peuple ait possédées, de faire la guerre dans l'Afrique australe, de n'être au dépourvu nulle part, on ne me persuadera jamais que, pour donner à nos places frontières des garnisons suffisantes et pour assurer la police du territoire, il soit besoin en France de 250 à 300,000 hommes, sans compter ce qui est en Afrique. Un militaire instruit, M. Leblanc de Prébois, a publié un écrit plein d'intérêt sur les réductions que comporte le ministère de la guerre, et l'a intitulé 150 *millions*

d'économie. Je ne pense pas qu'il ait le moins du monde outré ce qu'il serait possible de faire, et cependant j'estime, comme au surplus il le propose, qu'il y a lieu d'améliorer beaucoup la solde des troupes, depuis le simple soldat jusqu'au maréchal (1), afin que le métier des armes devienne une carrière pour tous les hommes qui s'y consacreraient.

Sur la marine la réduction peut être proportionnellement plus forte. La fantaisie navale à laquelle nous nous livrons nous coûte trop cher et a trop d'inconvénients pour que nous n'y mettions pas fin. Nous nous ruinons dans une entreprise impossible, nous cherchons la puissance navale par un chemin où nous ne la rencontrerons pas. Dira-t-on que c'est pour protéger notre navigation commerciale ? l'effort serait bien grand pour une marine marchande qui est tombée au degré où est la nôtre, et qui diminue sans cesse sous l'influence de mauvaises lois et de mauvais règlements (2). Mais, même pour faire respecter notre pavillon sur toutes les mers, et

(1) Je renvoie à cet écrit, dont la pensée fondamentale est fort bonne : 150 *millions d'économie sur le budget de la guerre*, ou *Réorganisation de l'armée et amélioration de la solde*, avec cette épigraphe : *Simplifier.*

(2) Le relevé qui suit montre ce qu'était l'effectif de la

pour garantir les intérêts de notre commerce, le budget de la marine est deux ou trois fois ce qu'il aurait strictement besoin d'être. En voici la preuve : s'il est un pavillon qui soit respecté sur tous les points de l'océan, s'il est un commerce dont les droits soient maintenus en tous lieux, c'est celui des États-Unis. La marine marchande de l'Amérique du Nord est partout. Ce sont d'innombrables navires qui explorent tous les parages de l'un et l'autre hémisphère, et le président Polk a pu, dans son dernier message, annoncer que, dans peu d'années, ce serait par le nombre des bâtiments la première de l'univers. J'ai sous les yeux en ce moment le relevé des dé-

marine marchande de la France en navires de 300 tonneaux et au-dessus au 31 décembre 1837 et au 31 décembre 1846.

(*Tableau du Commerce* de 1837, page 555, et de 1846, page 485.)

NAVIRES.	1837	1846
de 700 à 800 tonneaux.	2	néant.
600 à 700 —	2	2
500 à 600 —	15	7
400 à 500 —	68	32
300 à 400 —	213	196
NOMBRE TOTAL.	300	237

Ainsi, en neuf ans, la diminution est de 63 sur 300, ou de 21 sur 100.

penses qu'ont nécessitées les forces navales américaines, année par année, depuis un demi-siècle, et je reste confondu en comparant ces budgets aux nôtres. Depuis dix ans, c'est de 6 millions de dollars à 6 millions et demi (32 à 35 millions de fr.). La guerre actuelle avec le Mexique y a ajouté 3 à 4 millions de francs, et encore depuis quelques années construit-on de plus qu'autrefois des navires à vapeur. Avant 1836, l'Union américaine ne dépensait pas tout à fait 4 millions de dollars (21 millions de fr.) pour sa marine.

D'un autre point de vue, notre système militaire, dans l'intérêt des populations ouvrières, réclame une réforme indiquée par la stricte justice, par l'esprit d'une sincère égalité, et non moins recommandée par l'intérêt général de la production. Actuellement l'ouvrier, parvenu à l'âge de vingt ans, a devant lui la probabilité d'être enlevé à la profession qu'il avait choisie, où il avait achevé son apprentissage, dont il avait pris toutes les habitudes, pour être envoyé au régiment. Il y a des localités où, à moins d'être cacochyme ou estropié ou d'être dans la catégorie des exemptions légales que personne n'envie, il est infailliblement atteint (1). Envers

(1) Quelques départements sont régulièrement hors d'état

les jeunes gens des familles qui ont quelque aisance, le recrutement se réduit à un impôt de 1,000 à 1,500 fr., pour acheter un remplaçant ou se faire assurer contre le sort. Mais pour celui qui n'a aucun capital, c'est une catastrophe; pendant sept ans il est détourné de sa profession, il oublie tout ce qu'il savait d'utile, et souvent prend en dégoût tout travail productif; pendant sept années, les plus précieuses peut-être de la vie, il est dépouillé de sa liberté. C'est une violence extrême, éminemment dommageable pour la production de la richesse. Puisque la liberté désormais sera la loi commune, sans distinction de riches et de pauvres, une inégalité aussi dure pour le pauvre ne saurait être maintenue. La solution la plus libérale, la plus satisfaisante pour tous les intérêts, consisterait à ne plus recruter l'armée qu'au moyen d'enrôlements volontaires. C'est ce qui se pratique en Angleterre et aux États-Unis. Chez ces peuples vraiment libres, on réserve le service militaire de la généralité des citoyens pour les circonstances les plus graves,

de fournir le contingent proportionnel de tous leurs cantons, ce qui indique qu'on y prend tous les hommes valides. Je citerai entre autres la Lozère et la Dordogne.

comme serait une invasion. En Prusse, l'armée se forme de même que chez nous par le recrutement; mais du moins le service n'est obligatoire que pour trois années au plus (1), et l'égalité est respectée; personne n'est exempté, pas même le fils du roi. La seule immunité que reconnaisse la loi est en faveur des jeunes gens qui justifient d'études universitaires; à leur égard, le service est réduit à un an; mais cette faveur a sa justification, elle est motivée par un mérite personnel (2). Le programme présenté par M. Leblanc de Prébois suppose que l'armée se forme tout entière par des enrôlements volontaires convenablement encouragés, et c'est un des traits par lesquels il se recommande le plus (3).

(1) En fait, il est rare qu'on retienne les jeunes gens trois années entières.

(2) Au sujet du système militaire de la Prusse, divers écrits ont été publiés, l'un entre autres qui remonte à vingt ans, par M. de Caraman (*Essai sur l'organisation de la Prusse*). J'ai résumé les renseignements principaux qui ont été donnés sur ce système dans mon *Cours d'Économie politique de* 1842-43.

(3) Je crois que les avantages offerts aux volontaires par M. Leblanc de Prébois ne seraient pas tout à fait suffisants, mais cela n'affecte pas le fond du projet.

En Angleterre, et même aux États-Unis dans l'armée permanente, il y a une ligne de démarcation profonde entre l'officier et le soldat. On ne serait point forcé d'avoir rien de pareil chez nous.

Sous le rapport du recrutement, la condition des populations maritimes est pire encore que celle des autres. Pendant toute la durée de la vie active, les gens de mer sont passibles d'être appelés. De 18 à 50 ans (1), tout matelot, tout pêcheur en mer, est tenu, à la première réquisition, de se rendre à bord d'un des bâtiments de l'État, de quitter sa femme, ses enfants, sa barque qui lui servait à amasser pour les siens un petit patrimoine. Après avoir été appelé une fois et renvoyé chez lui, il peut l'être et il l'est une seconde, une troisième, indéfiniment. Les exemptions légales qui sont admises pour l'armée de terre, ne le sont pas pour la flotte; les aînés d'orphelins sont levés comme les autres et un frère au service n'affranchit point celui qui le suit. « Je pourrais « citer, dit M. Le Pomellec (page 18), une fa- « mille d'Étables dont les quatre fils, les seuls « garçons de la famille, ont servi en même temps « sur la flotte. » Un fantassin ou un cavalier simple soldat a beaucoup de chances pour devenir officier, s'il est intelligent et zélé. Un marin n'en a pour ainsi dire aucune.

Cette institution de l'inscription maritime ou

(1) En réalité, les appels ne se font plus que de 20 à 40 ans.

des Classes (1) a été beaucoup trop vantée, pour notre époque du moins. C'est de ces choses qui ont leur temps. Quand les lois fondamentales d'une nation ont changé, les lois spéciales doivent changer de même. L'inscription avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, convenait sous Louis XIV lorsque Colbert l'institua. De nos jours elle ne peut se soutenir, à moins que la Liberté et l'Égalité ne soient de vains mots.

Au moyen de divers avantages, tels qu'un privilége de pêche, un système de retraites, et un mode de comptabilité qui permet aux familles de profiter du salaire du marin éloigné, Colbert avait voulu compenser les charges qu'il imposait aux populations maritimes pour le service du roi. La compensation pouvait être suffisante en 1684 et sous l'ancien régime; certainement elle ne l'est plus aujourd'hui. Les gens de mer, depuis que la liberté a lui sur nous, ont le droit de priser plus la disposition de leur personne. Parmi les faveurs dont ils jouissaient, quelques-unes leur ont été ravies. Le droit de pêche a cessé d'être leur propriété exclusive. Les propriétaires des bords de la mer, les riverains des fleuves,

(1) Le mot de classes a été substitué à celui d'inscription, par la loi du 3 brumaire an IV.

ont couvert de filets permanents les côtes et les baies, ou ont multiplié d'autres appareils dans le même but, et c'est ainsi que la pêche est devenue moins profitable pour les marins (1). Quant aux bienfaits d'une comptabilité générale qui, moyennant une retenue sur les salaires, et par l'affectation de quelques ressources spéciales, permet de donner de modiques retraites aux gens de mer, et de faire passer, en quelque lieu qu'ils soient, une partie de leur rétribution à leurs familles, il serait possible de les conserver sans perpétuer l'assujettissement qu'entraîne aujourd'hui l'inscription.

Les gens de mer formaient autrefois une corporation qui, de même que tous les corps d'arts et métiers, avait ses monopoles, mais qui était astreinte à des charges plus lourdes qu'aucune autre. Les corporations sont abolies. Il ne s'agit donc pas de maintenir celle-ci, sauf à mieux compenser par de nouveaux avantages les sacrifices qu'elle ferait à l'État. Les populations maritimes doivent être libres, comme tous leurs concitoyens.

(1) Voir à ce sujet le chapitre VII de *l'Appel* de M. Fonmartin de Lespinasse, capitaine de port à Bordeaux, pages 104 à 113 (1846).

Ici l'argument de l'utilité publique n'existe pas. Il n'est pas exact qu'on ne pût autrement recruter la flotte. L'Angleterre et les États-Unis n'ont rien qui ressemble à l'inscription, et les matelots n'y manquent pas à l'État quand il en a besoin.

L'Angleterre, dit-on, en temps de guerre, a la presse des matelots ; elle l'a pratiquée dans les guerres de l'Empire. Mais elle pratiquait en même temps l'enrôlement volontaire sur de grandes proportions. Je ne sais si désormais elle userait de la presse, la guerre survenant. Les droits des populations ouvrières, actuellement, sont reconnus et respectés en Angleterre. Au surplus, en cas de guerre, de même que les populations de l'intérieur pourraient être astreintes, à titre de garde nationale mobile, à défendre le territoire, les populations maritimes pourraient être sujettes à l'embarquement. Chez nous, en de pareils moments, elles offriraient leur service d'elles-mêmes, pour peu qu'on les payât passablement.

En temps de paix, l'économie qu'on croit trouver au système de l'enrôlement forcé des gens de mer est plus apparente que réelle ; elle est balancée par plusieurs causes de perte. Je ne les signalerai pas ici en détail ; les hommes du mé-

tier les connaissent bien. On se plaint amèrement de ce que notre marine marchande est en décadence ; le régime auquel sont soumis nos matelots n'y est point étranger. Les populations des bords de la mer n'embrassent la profession maritime qu'à leur corps défendant ; beaucoup de matelots, et des meilleurs, vont servir hors de France (1).

Notre mode de recrutement ordinaire pour les armées de terre et de mer, à l'égard des masses populaires, semble une réminiscence des procédés sommaires dont on usait envers le grand nombre sous la féodalité. C'est un servage dont je ne conteste pas le côté honorable et quelquefois glorieux, car c'est de la patrie qu'on est serf ; mais il

(1) Il fallait du courage, dans ces dernières années, pour attaquer l'inscription maritime. C'est ce que cependant quelques personnes ont fait avec vigueur. Je citerai entre autres M. Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc (*Mémoire au roi sur la nécessité de réformer l'inscription maritime* (1843), qui a montré particulièrement comment l'inscription nuisait à notre navigation ; et un officier de marine de beaucoup d'espérance, qu'une mort prématurée a ravi à sa famille et à son pays, M. Holker (*De l'inscription maritime et du régime des Classes*, écrit en 1842, imprimé en 1846 par sa famille). Parmi les nombreuses professions de foi auxquelles ont donné lieu les élections à l'Assemblée Nationale, en 1848, une des plus sensées que j'aie lues, celle de M. Picard, qui se présentait dans Vaucluse, contenait sur ce sujet des observations fort judicieuses.

serait bien mieux que le servage n'existât plus sous aucune forme, et que personne, pas même la patrie, ne pût avoir de serfs. C'est ce qui aura lieu lorsque la profession des armes sera suivie sur terre et sur mer par des hommes qui tous l'auront librement choisie et pour qui, par les avantages qui leur seront offerts, ce sera une carrière.

Mai.

XVIII. — LE CODE. — LA CENTRALISATION ET L'ESPRIT RÉGLEMENTAIRE. — L'IMPOT. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

On n'aurait jamais terminé si l'on voulait faire le dénombrement de toutes les mesures qui sont propres à exercer une heureuse influence sur la condition des ouvriers. En termes généraux, le sort des ouvriers tendra à devenir meilleur toutes les fois que, proportionnellement à la population, l'ensemble de la production aura une marche ascendante, ou que, toujours pour une même population, les capitaux de toute espèce iront en se développant rapidement. Ici encore plus qu'ailleurs il convient d'assimiler au capital de la société le sens moral, le goût de l'économie et en général les lumières, car les bons sentiments, les bonnes mœurs, les connaissances forment un excellent fonds pour un peuple. Cela féconde le travail présent et ménage des ressources de plus d'un genre pour le travail futur.

Ainsi pour dresser un catalogue complet de

toutes les mesures qui sont propres à améliorer le sort des ouvriers, il faudrait prendre une à une toute la série des institutions politiques et administratives et voir le tour nouveau qu'on pourrait donner à chacune, afin qu'elle favorisât davantage l'accroissement proportionnel de la production et l'augmentation du capital, en donnant à ce mot l'acception la plus large, afin qu'il comprenne non-seulement tous les objets matériels par lesquels ou sur lesquels le travail s'exerce, mais aussi les bonnes habitudes et les penchants utiles du cœur et de l'esprit aussi bien que du corps.

Ce serait le voyage autour du monde. Je ne l'entreprendrai pas, je ne l'oserais. Je ferai seulement une courte station en quelques points qui sont saillants ou sur lesquels on pourrait plus promptement se mettre d'accord.

Parlons d'abord de notre Code :

De la révision du Code.

Notre législation civile elle-même, toute moderne qu'elle est, est déjà surannée par quelques côtés ; il est encore plus vrai de dire qu'elle est incomplète par d'autres, parce que depuis quarante ans la société a marché. «Il est des points où,

grâce à son rapide développement, la société se trouve, je ne veux pas dire arrêtée, mais comprimée ; ailleurs, par une brusque transition, la loi civile ne lui offre aucun point d'appui, aucun soutien. Ici le lien est trop roide, là trop lâche. Le corps social et la loi civile ne paraissent plus faits exactement l'un pour l'autre, et rien n'annonce que ce désaccord soit chose accidentelle et passagère. »

Ces paroles de M. Rossi étaient déjà bien vraies quand il les écrivait, il y a une dizaine d'années : elles le sont davantage aujourd'hui. Le manque d'harmonie se manifeste dans « la partie matérielle du droit civil, dans celle qui traite des biens indépendamment des personnes, des modifications de la propriété, des manières dont on l'acquiert, dont on la transmet, dont on la garantit..... Le législateur a été au-dessous de sa tâche lorsqu'il s'est trouvé aux prises avec les principes des sciences économiques, lorsque ses prévisions auraient dû embrasser, dans toute l'étendue et la variété de ses rapports, le double phénomène de la formation et de la distribution de la richesse, lorsque la loi civile aurait dû réfléchir avec une exactitude scrupuleuse l'image mobile des faits économiques de la société. »

Après ces observations, M. Rossi cite divers exemples; je renvoie à son mémoire même (1).

Notre système hypothécaire et nos lois sur la vente des immeubles contrarient deux besoins de notre état social, la rapidité des opérations et la sûreté des affaires. Il n'y a pas de sûreté, si la publicité et la spécialité de toutes les charges qui peuvent grever un fonds ne sont pas exigées sans exception aucune; il n'y a pas de promptitude possible dans les affaires, si, en prétextant l'intérêt des débiteurs, on parvient, par les inextricables ambages de la procédure, à faire de l'étude de chaque officier ministériel un infranchissable défilé.

La fiscalité, qui chez nous est acharnée après la propriété foncière, aggrave encore cet état de choses. Toute opération relative aux hypothèques est taxée. On paye pour la faire inscrire, on paye pour la renouveler, on paye pour transmettre à un particulier une créance hypothécaire. Tous ces frais retombent sur la propriété foncière, l'obèrent, et condamnent l'agriculture française à

(1) Rossi, *Observations sur le droit civil français considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société,* Mémoire inséré dans la *Revue de législation* de M. Wolowski, tome XI, p. 5. Voir plus haut, p. 270.

une déplorable infériorité. Peu de réformes ont été demandées autant que celle de notre régime hypothécaire; aucune n'aurait d'aussi grands effets sur la prospérité nationale. Elle ne se fait pourtant pas; et la Révolution de Février ne lui a même pas accordé la faveur d'une commission.

J'en ai déjà fait la remarque plus haut (*page* 265), l'importance de l'association a échappé de même aux auteurs du Code. L'association se recommande instamment aujourd'hui et comme une grande puissance dans la production et comme la réparatrice de beaucoup de souffrances.

Il y a donc à rétablir l'harmonie entre notre droit civil et notre droit économique, il y a lieu d'introduire dans notre Code les changements et les compléments qui conviennent. Il ne s'agit pas de porter la hache sur le monument que le génie de la civilisation moderne a élevé à la France renouvelée. Quelques lois partielles, qui s'encadreraient dans ce vaste ensemble, et quelques dispositions additionnelles insérées çà et là suffiraient au besoin des temps. Après tout, ce sera un hommage rendu aux auteurs du Code civil. En perfectionnant le Code, a justement dit M. Rossi, nous reconnaîtrons que c'est une œuvre de progrès et qu'il a posé les bases de la prospérité de la France.

II. — Le *système réglementaire et la centralisation.*

En France, notre système administratif, entre autres défauts, a celui d'être réglementaire à l'infini. Avec toutes nos prétentions à la liberté, nous sommes le peuple d'Europe le plus réglementé et par conséquent le moins libre dans nos entreprises. Le despotisme politique de l'ancien régime a été détruit. Celui de Napoléon succomba, dès que la gloire militaire ne fut plus là pour le soutenir; celui de la bureaucratie fleurit plus que jamais, et les trente dernières années qui auraient dû être employées à le déraciner, ont servi au contraire à lui mettre plus complétement entre les mains la fortune et l'existence de chacun de nous. Les lois et plus encore les contrats annexés aux lois avec force légale, à titre de cahiers des charges, et les ordonnances rendues sous la forme de règlements d'administration publique, ont renfermé de plus en plus des dispositions minutieuses d'une telle nature qu'il dépend de l'autorité de ruiner, ou tout au moins d'excéder de gêne et d'ennui la plupart des chefs d'établissements, et par suite de vexer et d'appauvrir tout leur monde.

Ce système réglementaire nous oblige à rendre compte de tous nos projets, à solliciter une permission pour chacun de nos actes. Je demande si c'est là de la liberté. Il use notre patience, paralyse nos facultés, et fait sur l'activité de l'homme industrieux l'effet de la rouille sur le tranchant des outils.

L'esprit d'association, particulièrement, en a éprouvé un très-grand dommage (1).

La centralisation, dont notre système réglementaire s'est compliqué, ne contribue pas peu à le rendre malfaisant. Les règlements généraux partis de Paris sont souvent d'une exécution impossible dans un grand nombre des localités, par la minutie des détails qu'ils prétendent régler. Le régime des eaux, la tenue du climat, les phénomènes de la température, les habitudes extérieures de la vie, diffèrent tant, quand on passe de la Basse-Bretagne à la Provence, sans compter la diversité des usages et des routines, qu'il devrait s'ensuivre une grande

(1) M. Ch. Coquelin a publié dans la *Revue des deux Mondes* du 1er août 1843, un travail où il a comparé les *Sociétés Commerciales* en France et en Angleterre, et où il a montré en détail comment l'abus du règlement et l'absence de liberté qui en est la conséquence portaient préjudice chez nous à l'esprit d'association.

variété dans les règlements pour peu qu'on les veuille détaillés.

Poussée au point où elle est, la centralisation détruit toute vie propre dans les localités. Une roue placée au centre fait aller 86 roues passives placées dans les chefs-lieux, et c'est ainsi que la France se gouverne. Sur un signe du télégraphe ou un mot du *Moniteur*, elle n'a rien de plus pressé que de se prosterner, et elle se croit libre ! Ce système met la prospérité de la France, sa dignité, son indépendance, à la merci d'un coup de main que des ambitieux ou des intrigants pourvus d'audace auront tenté dansla capitale. Qui est-ce qui pourrait dire aujourd'hui que j'exprime ici une crainte imaginaire ?

Il y a quelques années, on a publié la liste des formalités qui sont nécessaires au propriétaire dont le champ borde une rivière, lorsqu'il veut obtenir la permission d'y placer un batelet. Une affaire de cette importance ne peut se vider qu'à Paris, sur le vu de rapports et de procès-verbaux. Il n'y faut pas moins de trente ou quarante dépêches, et, en suivant la filière, cela dure autant que le siége de Troie.

Pour se représenter matériellement les effets de ce régime à l'égard du travail, il faut se dire

que, par la gêne qu'il nous cause, c'est comme si l'on nous dérobait à tous une heure sur huit ou neuf de travail effectif. Le résultat est donc le même que si l'on dépouillait la société du neuvième de sa production, ou encore de la même part proportionnelle de son capital.

Il y a longtemps qu'on réclame contre l'invasion de l'esprit réglementaire, il n'en suit pas moins son cours ; quant à la centralisation, les réclamations n'ont pas été sans quelque apparence d'effet (1).

Les personnes qui soutiennent cette centralisation abusive et ce despotisme du règlement disent que le public français est trop peu éclairé pour qu'il cesse d'être en tutelle, que les administrations locales ne savent pas leur métier et qu'on ne saurait les tenir de trop près ; que lorsqu'on leur a donné de la latitude, elles en ont fait un mauvais usage (2). Mais on exagère l'incompétence du public et des

(1) Deux lois sur l'organisation et l'administration municipale ont légèrement atténué quelques-unes des exagérations de la centralisation ; la première est du 21 mars 1831, la seconde du 18 juillet 1837.

(2) Ainsi, il paraît bien qu'en affranchissant les communes et les hospices dont le revenu est de moins de 30,000 fr., de la surveillance de la cour des comptes, on a donné à plusieurs l'occasion d'avoir une comptabilité irrégulière.

administrations locales, et aujourd'hui ce qu'on en disait il y a quelques années et quelques mois ne peut se soutenir, car le système du suffrage universel, dont on fait l'application la plus étendue qui se soit jamais vue, suppose que toute la nation est devenue majeure. En admettant que réellement les particuliers et les administrations locales soient ce qu'on a prétendu, l'excès de la centralisation et du système réglementaire les maintiendrait dans leur ignorance et leur incapacité. Le moyen d'éclairer le pays n'est pas de le traiter en mineur, c'est de lui fournir les moyens de s'instruire, et il en profiterait avec empressement.

III. — *L'impôt.*

Le salaire se traduit pour l'homme par la satisfaction de ses différents besoins, car ce n'est pas pour le plaisir de palper entre ses doigts une pièce de monnaie que l'ouvrier travaille ; c'est pour manger, boire, se vêtir, se loger. Les 2, 3 ou 4 fr., qu'un ouvrier reçoit chaque jour représentent pour lui une certaine quantité d'objets de première nécessité et surtout d'aliments. Nous avons recherché déjà (*Lettres VI et VII*) s'il était

possible d'augmenter les salaires par décret, et nous avons conclu par la négative; mais il est certain qu'on peut, par des dispositions fiscales ou par des règlements administratifs contraires à la liberté, diminuer la proportion des objets de première nécessité qu'un ouvrier se procurerait en échange de sa rétribution, s'il était plus libre, s'il vivait sous un régime où l'on eût plus sérieusement pensé à lui ; c'est exactement alors comme si, par décret, on eût abaissé les salaires.

Des impôts exagérés et justement impopulaires, des lois à l'effet d'investir quelques personnes ou l'État lui-même du monopole de la fabrication ou de la vente de certains articles, ou des tarifs de douane conçus dans l'intérêt particulier des producteurs de certains objets, au détriment de l'intérêt général, ont eu, en France et au dehors, une influence bien déplorable. Les choses se passent alors, par rapport aux populations ouvrières, absolument comme si, l'état naturel et légitime n'étant pas troublé par la fiscalité ou par l'esprit de monopole, les salaires eussent été réduits, ou comme si par une loi on eût confisqué et précipité au fond de la mer une partie du

capital qui alimente l'activité industrielle de la nation, ou encore comme si on eût condamné un jour ou deux par semaine les populations à travailler une des mains liée derrière le dos.

Dans tout pays dont le législateur a un vif désir d'améliorer le sort du plus grand nombre, les denrées de première nécessité, et surtout le pain et la viande, devraient être affranchies de toute taxe au profit du trésor ou au profit des caisses municipales. Aux États-Unis la main du législateur sécherait plutôt que de signer une loi qui tendrait, sous un prétexte quelconque, à enchérir le pain et la viande. On y a même affranchi de tout droit de douane le café et le thé qui sont d'un usage général, parce que dans ce pays le niveau de l'existence matérielle est assez relevé pour que l'on considère ces denrées comme de première nécessité (1). En Angleterre, la même immunité existe maintenant pour le pain et la viande (2). Le sel est de

(1) On eût fait de même pour le sucre, si l'influence des producteurs d'un État (la Louisiane) n'eût obtenu l'établissement et le maintien d'un droit sur cet article. On peut croire que ce n'est point sans appel.

(2) L'entrée du bétail est entièrement franche de droit en Angleterre. A partir de février 1849, le blé ne payera plus qu'un droit d'un schelling (1 fr. 26 c.) par *quarter* (2 hectolites $^{9}/_{10}$). Le prix de la viande est revenu, à Londres, après quelque

même franc d'impôt en Angleterre et aux États-Unis. Ces deux nations ne connaissent pas les douanes intérieures qui existent encore chez nous sous le nom d'octroi.

En France, le pain est enchéri, dans plusieurs départements maritimes au moins, par les droits de douane ; l'octroi l'a respecté, excepté dans une de nos plus grandes villes, à Marseille. Le prix de la viande est augmenté dans quelques départements frontières du Nord, de l'Est et surtout du Sud-Est, par la douane. Il l'est dans toutes les villes à octroi par une taxe municipale (1), dans

temps, à peu près où il était avant la suppression du droit sur le bétail; aussi le renouvellement des baux s'est fait sans diminution pour les propriétaires. L'avantage se réduit, pour le public, à avoir en plus grande quantité de cet aliment si éminemment substantiel. C'est bien quelque chose. La nation en masse est mieux nourrie, et par conséquent se porte mieux et travaille mieux, et il y a lieu de croire que, si le bétail étranger avait continué d'être écarté, la viande aurait enchéri en Angleterre.

Autrefois il n'entrait pas de bétail en Angleterre. Le droit, le même pour les bœufs que celui qui subsiste chez nous depuis 1822, était équivalent à la prohibition. Actuellement, malgré la position insulaire de l'Angleterre, il y vient de Hollande, de Belgique, d'Allemagne et de France, une quantité de bétail supérieure à ce qui est jamais entré en France, quand le droit y était nul ou à peu près.

(1) Le Gouvernement provisoire avait supprimé le droit d'octroi sur la viande, à Paris; mais la situation financière de la ville n'a pas permis le maintien de ce dégrèvement.

plusieurs villes par le monopole du commerce de la boucherie. Le sel supporte une taxe très-forte au profit de l'État (1). La somme des droits dont le vin est grevé par l'État, et plus encore par les villes, dans le Nord de la France, est disproportionnée à la valeur qu'il a sur le marché. C'est ainsi que dans ces départements, les populations des grandes villes ne pouvant boire de vin, s'adonnent à l'eau-de-vie, dont on ne leur sert que des qualités grossières. De là parmi les ouvriers de ces cités une ivrognerie abrutissante (2).

Un gouvernement qui est fiscal sans intelligence, préfère une taxation élevée; un gouvernement éclairé adopte les taxes modérées, et ses finances même s'en trouvent très-bien. Le gouvernement anglais a fait sous ce rapport des expériences très-convaincantes, qui l'honorent, et dont

(1) Un décret du Gouvernement provisoire supprime entièrement cette taxe, à partir du 1er janvier 1849; mais ce décret ne pourra être observé dans l'état de nos finances.

(2) M. de Villeneuve-Bargemont qui a été préfet du Nord, a fait connaître en détail dans son *Économie politique chrétienne,* à quel point est portée l'ivrognerie dans la ville de Lille, t. II, p. 54 et 55. M. Villermé qui plusieurs années après a visité Lille, y a observé ce vice non amoindri. Il l'a trouvé dans toute sa hideur en d'autres villes, à Amiens et à Reims, et il a constaté que la nature de la boisson y contribuait pour beaucoup (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers,* t. I, page 288 et suivantes; 216 et suivantes).

il recueille les fruits de plus d'une façon. En Angleterre, le droit sur le café était en 1801, d'un schelling et demi (1 fr. 90 c.) par livre pour les provenances des colonies, et en proportion pour les provenances étrangères. La consommation par tête n'était guère que d'une once (1 once 9/100), et l'impôt rendait par tête 13 centimes de notre monnaie. On entra peu après dans le système des réductions, et en 1841, le droit étant sur le café colonial du tiers de ce qu'il avait été quarante ans auparavant, la consommation était devenue vingt fois plus grande et l'impôt réduit rendait par tête d'habitant 1 fr. 11 c. En 1844, on a fini par mettre le droit à 42 centimes par livre pour le café des colonies, et à 63 centimes pour le café de provenance étrangère, et la consommation a continué de s'élever. Après un peu de temps, l'impôt aura repris aussi son mouvement ascendant (1). Une réforme du même genre sur le sucre, qui a été votée en 1846, et doit soumettre, en juillet 1851, les sucres de toute origine, ceux de Valenciennes et d'Arras, comme ceux de la Jamaïque et de l'Inde, au droit fixe de 35 fr. par 100 kilog.,

(1) Les consommations dont il s'agit ici au sujet du café, sont relatives à la Grande-Bretagne seule, sans l'Irlande.

a, dès la première année, très-bien réussi à la trésorerie britannique (1). En 1842, le droit était de 63 fr., sur le sucre de la plupart des colonies; et par delà ce droit, il y avait une surtaxe de 103 fr., sur le sucre étranger, provenant d'un pays à esclaves (2).

De ce point de vue, il y a tout lieu de penser que chez nous une révision de quelques impôts, qui allégerait les droits sur les denrées de grande consommation, et qui par conséquent serait avantageuse aux contribuables, ne porterait pas préjudice au trésor.

Les droits de douane, et à plus forte raison les prohibitions dont on frappe les matières premières qu'emploie l'industrie, sont de même dommageables pour l'ensemble des populations, et les atteignent doublement à titre de producteurs et à titre de consommateurs. A titre de con-

(1) Quoique 1847 ait été une année de grande souffrance, et que 1845 eût été en comparaison une année de prospérité, sous l'influence du nouveau tarif, les sucres ont rendu en 1847 à la trésorerie 21 millions et demi de plus qu'en 1845.

(2) Un projet de loi, présenté en juin 1848 par le ministère anglais, doit abaisser même à 25 fr. le droit sur 100 kil. de sucre brut de toute provenance. Seulement l'époque de l'égalité des droits entre le sucre colonial et le sucre étranger serait reculée jusqu'en 1854. On sait que, chez nous, le droit correspondant est de 49 fr. 50.

sommateurs, c'est bien évident, puisqu'il en résulte un enchérissement des produits fabriqués ; à titre de producteurs, ce n'est guère plus contestable, puisque l'usage et par conséquent la fabrication des choses se restreint par la cherté même : la justice et la liberté condamnent ces droits et ces prohibitions, car c'est un impôt, ou, ce qui revient au même, une servitude qu'on fait supporter à tous les citoyens, non dans l'intérêt de la communauté, mais dans le but réel ou supposé de favoriser l'intérêt particulier d'une certaine catégorie de citoyens ; pour servir un intérêt privé, on dépouille les producteurs de la faculté d'acheter les matières de leur travail là où ils les trouveraient avec un avantage qu'ils feraient partager au public.

Cette observation s'applique, du reste, mais avec moins de force, aux objets tout fabriqués.

Les derniers événements ont dû ouvrir les yeux à beaucoup de personnes qui avaient été séduites par ce qu'on appelle la doctrine de la *protection du travail national*, à l'aide de laquelle depuis quelques années, on avait érigé en un droit absolu et exclusif la fourniture du marché français par la production française. Ces personnes voient aujourd'hui combien est menaçant pour la

prospérité publique et subversif pour la propriété le principe du *droit au travail*, avec le sens impératif qu'on y donne. Elles ne se sont que trop aperçues du mal que fait le gouvernement lorsqu'il s'interpose pour changer artificiellement, par des décrets, les conditions du travail qui ressortent du fond même des choses. La doctrine de la protection du travail national, telle qu'on l'avait formulée dans les derniers temps, n'est rien autre que la doctrine du droit au travail prise dans le mauvais sens ; les rigueurs douanières qu'on se flattait de justifier ainsi sont, tout comme les décrets du Gouvernement provisoire sur les salaires, une intervention arbitraire de l'autorité pour intervertir les conditions naturelles du travail, au profit de celui-ci, au détriment de celui-là.

Un ouvrier sans ouvrage accoste l'autorité en disant : Je ne trouve pas à me placer dans un atelier ; il faut que vous m'occupiez lors même que vous n'auriez pas de travail disponible, lors même que la caisse municipale ou le trésor national serait vide, et quand je ne serais sans ressources que par ma propre faute. C'est mon droit positif et absolu, parce que je suis un ouvrier français, de vous vendre mon travail lorsque je

ne sais qu'en faire, ou que les chefs d'industrie ne veulent pas m'admettre dans leurs ateliers quand bien même vous n'en auriez que faire vous-même. Le travailleur national, habile ou maladroit, prévoyant ou non, intempérant ou sobre, a chaque jour un droit imprescriptible de prélèvement sur le capital national. — Voilà la doctrine du droit au travail, telle qu'elle s'est produite récemment. — Un manufacturier qui ne trouve pas à écouler ses productions, parce qu'elles sont médiocres ou chères, et que le public préfère celles de l'étranger qui sont meilleures ou à plus bas prix, va trouver le gouvernement et lui parle en ces termes : Il faut que ma fabrique continue d'aller, quoique le public eût avantage à ce qu'elle fût mise dans l'alternative de travailler aussi bien que celles de l'étranger ou de fermer. C'est mon droit positif et absolu, parce que je suis un fabricant français. Bon gré, mal gré, le public doit m'acheter ce que j'ai fabriqué. Vous êtes tenu de l'y contraindre en écartant la concurrence étrangère. Au travail national, intelligent ou non, industrieux ou inerte, appartient le marché national. — Voilà la doctrine de la protection du travail national, telle qu'elle a fleuri dans l'État pendant les cinq ou six dernières an-

nées. Dans l'un et l'autre cas, la prétention est la même : obliger le public ou le contribuable à solder un travail dont il n'a pas besoin, ou qu'il ne lui convient pas d'acheter. Dans le second cas aussi bien que dans le premier, c'est l'intérêt privé qui fait violence à l'intérêt général.

Personne n'a le droit de mettre systématiquement son atelier ou sa personne à la charge de la société. Quand on prétend instituer un droit absolu pour l'un ou pour l'autre, on ne tend à rien moins qu'à rétablir les priviléges qui étaient abolis, on le supposait, par la glorieuse révolution de 1789. Les privilégiés s'appelleraient ouvriers ou fabricants nationaux, au lieu de s'appeler comtes ou marquis. Mais, sous ce nouveau nom, ils vivraient d'un privilége, sans rendre à la société des services équivalents à ce qu'ils recevraient d'elle, tout comme la noblesse en 1789.

Je ne puis apercevoir de différence entre l'ouvrier qui réclame du gouvernement un décret sur les transactions intérieures pour élever le salaire qui ne suffit pas à le nourrir convenablement, et le chef d'industrie qui soutient qu'on doit aviser, par une loi sur les transactions extérieures, à ce qu'il vende plus cher ses produits, parce qu'autrement il n'en retirerait pas la somme

qu'il en attendait. La doctrine du *minimum de salaire* et celle du *prix rémunérateur* sont une seule et même chose. Si l'ouvrier a tort quand il veut ériger l'une en principe, et il n'y a pas un manufacturier qui en doute, le chef d'industrie n'a pas raison quand il impose l'autre à l'État comme un axiome. Si même il y a une différence, elle est à l'avantage de l'ouvrier; car il dépend moins de lui, individuellement, de remédier à l'insuffisance des salaires que du manufacturier d'améliorer le profit qu'il retire de son industrie, et l'allégation de ce dernier est inexacte par deux côtés, comme on va le voir.

Il n'est pas toujours vrai qu'un droit de douane élevé fasse vendre plus cher à l'intérieur l'objet dont on a voulu favoriser la production. Plus d'une fois on a observé l'effet contraire. J'ai sous les yeux les relevés du cours des laines, en Angleterre et en France, pendant une longue série d'années; il en résulte, ce qu'au reste bien des personnes savent, qu'en France le cours des laines a été en sens inverse de l'élévation des droits, et qu'en Angleterre, où le droit est nul aujourd'hui, il en a été de même. La seule chose bien constante c'est que toujours les restrictions douanières restreignent certaines branches du

travail national, au point de réagir fatalement quelquefois sur celles qu'on s'était flatté de soutenir. Quand les laines étrangères étaient repoussées par des droits excessifs, les manufacturiers avaient moins de facilités pour assortir leurs approvisionnements, et on travaillait moins, on produisait moins de tissus de laines. Les laines que fournissait l'agriculture intérieure elles-mêmes étaient ainsi moins demandées. Le pays avait cru s'enrichir, ou du moins enrichir à ses dépens une catégorie de propriétaires, il s'appauvrissait sans qu'ils en profitassent eux-mêmes (1).

En second lieu, la nécessité d'un droit de douane très-élevé ou même d'un droit quelconque, pour maintenir l'existence prospère d'une industrie, a été démentie cent fois par l'expérience. Le stimulant de la concurrence étrangère détermine des perfectionnements qui n'auraient pas lieu autrement et d'où ressort une solide prospérité, au lieu d'une artificielle et menson-

(1) Je pourrais me donner le plaisir de citer ici des extraits d'ouvrages sortis il y a vingt-cinq ou trente ans de la plume des hommes les plus considérés parmi les nombreux partisans que compte en France le système protecteur, où le droit sur les laines en Angleterre est cité comme le palladium de l'agriculture, et où la suppression de ce droit est signalée comme une folie que l'Angleterre ne ferait jamais.

gère. Cent fois il est arrivé que, lorsqu'un gouvernement a eu l'intention d'ouvrir le pays à une production étrangère, jusque-là écartée par la prohibition ou par des droits excessifs, les producteurs nationaux se sont écriés qu'on allait consommer leur ruine. Le législateur passait outre, et l'industrie nationale, au lieu de succomber, grandissait. C'est que le manufacturier, pressé par l'aiguillon, faisait un effort, ses collaborateurs le secondaient, et l'on produisait à beaucoup moins de frais, sans que la rétribution de personne fût diminuée. L'exemple de l'industrie des soieries en Angleterre, celui de la filature du coton en France, depuis 1835, celui de la fabrication des cotonnades en Prusse après la réunion douanière avec la Saxe, et bien d'autres faits du même genre sont connus de tout le monde.

La doctrine dite de la protection du travail national étant une même chose que la doctrine du droit au travail, n'est admissible que dans les mêmes limites. Je reconnais que c'est pour la société un devoir chrétien d'assister ceux de ses membres qui souffrent, de ménager une classe entière de manufacturiers qui se sera imprudemment placée dans de mauvaises conditions ou qui aura négligé de se conformer au

progrès des temps, et de soutenir l'ouvrier qui, pendant les jours où le travail abondait, n'aura pas fait quelque réserve, à plus forte raison celui qu'un malheur exceptionnel aura frappé. Mais cette assistance ne doit être envisagée que comme une taxe des pauvres, lors même que c'est un manufacturier millionnaire qui la reçoit. C'est de la part de la société une libéralité, un sacrifice volontaire, tranchons le mot, une charité. Par conséquent, ce n'est pas accordé sans conditions et c'est essentiellement transitoire. L'assistance de la société doit avoir ce caractère conditionnel et passager, plus encore envers le chef d'industrie qui est éclairé, qui sait bien mieux ce qu'il fait, qui a plus de moyens de se retourner et de se tirer d'embarras, qu'envers l'ouvrier qui a manqué d'éducation, chez lequel la prévoyance a été peu développée, et qui ne trouve pas toujours autour de lui les moyens de la bien exercer (1).

(1) Je demande, par exemple, comment l'ouvrier français pourra sûrement se livrer à l'épargne désormais. Après le coup dont les caisses d'épargne ont été frappées, il faudra du temps avant que l'ouvrier se détermine à leur apporter son argent, malgré les efforts qu'a faits l'Assemblée par son décret de juillet, pour le faire oublier.

Le nom même de protection du travail national est mal choisi. Quand le gouvernement s'immisce à réglementer le travail national et à en changer les conditions naturelles par des lois de douane, il favorise ou croit favoriser certaines industries ou certains ateliers ; mais il n'est pas exact de dire qu'il augmente la masse de travail qui écheoit aux populations ; car ce qu'il ajoute d'un côté, il le fait perdre de l'autre. Si l'étranger nous eût apporté quelques-unes de ses productions, il se fût payé en emportant une quantité proportionnelle des nôtres. C'est en effet un point désormais bien établi dans la science, grâce à Say particulièrement, et confirmé par l'observation, que les produits ne se payent qu'avec des produits. Si l'argent métallique figure quelquefois dans l'exportation des pays qui n'ont pas de mines, ce n'est que par accident. Dans une organisation commerciale conforme à la raison et à l'équité, chaque peuple échange ce qu'il fait avec plus d'avantage contre ce qu'il n'aurait produit que d'une manière inférieure. A ce compte-là tout le monde gagne.

Colbert qui fut un grand ministre, mais qui ignorait cette vérité que les produits ne se payent qu'avec des produits, parce qu'il était de

son temps, adopta un tarif protecteur, fort modéré au surplus en comparaison de ce qui s'est vu depuis et de ce que nous avons maintenant (1). Il était persuadé que l'expulsion des marchandises étrangères ne gênerait pas l'exportation des nôtres et que nos vins surtout se répandraient toujours de même chez les autres peuples de l'Europe qui ne cultivent pas la vigne (2). L'événement a donné aux espérances de Colbert un cruel démenti. En 1667, lorsque Colbert promulgua son tarif définitif, la France vendait à l'Angleterre une quantité de vins que les relevés commerciaux portent à 20,000 tonneaux (180,000 hect.). Depuis lors, la population du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a plus que triplé ; la richesse générale y a suivi une progression beaucoup plus rapide. A en juger par le progrès d'autres grandes consommations, on serait fondé à dire que si les rapports commerciaux des deux nations fussent restés sur le même pied, l'Angleterre nous achè-

(1) Voir quant au tarif adopté par Colbert en 1668 l'ouvrage de Dufresne de Francheville, et la *Vie de Colbert*, par M. Pierre Clément, p. 315.

(2) C'est ce qui résulte des documents du temps, tant à l'égard de l'Angleterre que de la Hollande. *Voyez* la *Vie de Colbert*, page 324.

terait présentement dix ou douze fois autant de vin qu'alors, soit 200,000 tonneaux au moins. Mais à partir de 1667, les deux nations se sont mutuellement frappées à coups redoublés de prohibitions ; la vérité m'oblige même à dire que ce fut nous qui commençâmes et que nous n'avons pas cessé encore, quoique l'Angleterre vienne de répudier les doctrines restrictives. Aujourd'hui nous ne plaçons de vin dans le Royaume-Uni que le septième de ce que nous y vendions il y a près de deux siècles, la soixante-dixième partie de ce que nous devrions y vendre. Ce n'est malheureusement pas le seul marché où nous ayons attiré cet effroyable échec à une production à laquelle notre sol convient admirablement, et dont nous possédons mieux que personne tous les secrets.

Pour juger sans appel la théorie du travail national, telle qu'elle s'est présentée depuis quelque années, il n'y a qu'à apprécier l'influence que le système exerce sur la somme des produits dont le pays dispose pour son usage et sur la formation du capital. Toutes choses égales d'ailleurs, favorise-t-il l'accroissement de la masse des produits de tout genre à consommer par les populations ? Non, car d'une part il induit les hommes

à produire dans des conditions peu avantageuses; il prétend même obliger le législateur à respecter éternellement ces mauvaises conditions; d'autre part il interdit aux citoyens d'aller chercher les objets dont ils ont besoin sur les marchés où ils en obtiendraient le plus en échange des fruits de leur propre travail. A l'égard du capital, il le détourne des voies où il serait naturellement le plus productif pour lui en faire prendre d'autres où il l'est peu. En tant que système permanent, il suscite une difficulté perpétuelle à l'augmentation du capital, car on n'épargne qu'après qu'on a pu vivre, et une société qui s'arrange de manière à n'avoir, par sa production directe ou par la voie des échanges extérieurs, qu'une moindre quantité de produits à consommer, épargne nécessairement moins qu'une autre.

Le gouvernement britannique, d'accord avec le parlement, s'est occupé de longue main d'améliorer l'existence des populations ouvrières. Il commença quelques années après le rétablissement de la paix. Il a modifié ou même supprimé diverses taxes intérieures et beaucoup de droits de douanes. Ainsi l'impôt sur le sel a été réduit en 1823, aboli en 1825. La taxe des lettres

a été mise pour toute l'étendue des îles britanniques au taux le plus modique, un penny (10 centimes) par lettre simple d'un poids double de la nôtre. On sait quelle est l'étendue de la réforme douanière qu'a accomplie sir Robert Peel, et avec quelle loyauté cet illustre homme d'État est venu déclarer au Parlement, en présence de l'Europe et du monde qui écoutait, qu'il avait été longtemps abusé par la doctrine de la protection, mais qu'une étude nouvelle d'Adam Smith avait dissipé les nuages dont la vérité était restée entourée pour lui jusque-là. Ses successeurs, aussitôt après leur entrée au pouvoir, continuèrent cette œuvre, avec résolution, à l'égard des sucres. En ce moment ils introduisent dans les lois commerciales de leur pays la liberté du choix des pavillons, donnant ainsi un démenti à ceux qui soutiennent que l'*Acte de Navigation* est le fondement de la puissance navale de l'Angleterre.

De cette manière on place l'Angleterre dans cette incomparable situation où, de quelque côté que s'y tourne le capital, il est tenu d'agir de manière à donner la plus forte production proportionnelle, et où la nation, étant servie au plus bas prix de toute chose, a le plus de facilités

pour obtenir du bien-être en échange de son travail et pour faire, par l'épargne, du capital nouveau.

Dans un discours prononcé le 18 février 1848, le chef du cabinet actuel, lord John Russell, en présentant le budget a lu un relevé d'où il résulte que les objets de première nécessité, de 1823 jusqu'à ce jour, ont été dégrévés de 10,543,672 liv. st. (266 millions de fr.), et encore ce relevé est-il incomplet; car la réduction énorme des ports de lettres n'y figure pas, ni la suppression des droits sur la viande et sur les matières premières de l'industrie, comme le coton brut. Le soulagement apporté par l'abolition de l'ancien régime des céréales n'y est estimé qu'à une somme insignifiante (1). En comptant ce dernier article pour ce qu'il est réellement, le dégrèvement des objets de première nécessité, au lieu de 266 millions de francs, serait du double. Dans ce même discours, lord John Russell porte à un milliard (exactement 39,705,344 liv. ster., ou 1 mil-

(1) Il est vrai que la réduction du droit d'entrée sur les céréales à 1 schelling par *quarter* n'aura lieu qu'au 1er février prochain; jusque-là il y a un droit mobile, qui est assez élevé dans la baisse actuelle des céréales. Ainsi, à la rigueur, le dégrèvement des céréales n'est pas un fait accompli.

liard 2,550,000 fr.) (1) le total des réductions qu'ont subies les taxes en Angleterre depuis la paix, déduction faite de l'impôt nouveau sur le revenu qui est de 125 à 130 millions et qui n'affecte que les classes aisées (2).

En France, la réduction des taxes a été beaucoup moindre. Depuis la paix, on ne peut la porter qu'à 173 millions, dont 92 sous la Restauration (3), et 81 millions sous le gouvernement de 1830 (4). Mais il y aurait à en déduire les

(1) On trouvera sur ce sujet tous les détails qu'on peut désirer dans le *Progress of the nation* de M. Porter, pages 473 et suivantes.

(2) Les revenus de moins de 150 livres sterling (3,787 fr.) en sont exempts. En 1845 il a été de 5,026,000 livres ster. ou d'un peu plus de 125 millions de francs. Il doit être plus fort actuellement. Il ne s'appliquait pas alors à l'Irlande. Le montant du droit est de 3 1/2 pour cent du revenu.

(3) Cette réduction a porté sur l'impôt foncier.

(4) Savoir :

sur les douanes	12,792,000 fr.
Sur les boissons	45,655,000
Sur les droits de navigation des rivières	1,200,000
Suppression de bacs à péages	350,000
Sur les postes	1,000,000
Suppression de la loterie et des jeux	18,275,000
Id. de la rétribution universitaire	1,982,000
TOTAL.	81,254,000 fr.

(*Observations sur l'administration des finances pendant le gouvernement de juillet*, etc., par M. Lacave-Laplagne, 1848, annexe n° 3, page 74.)

augmentations qu'ont éprouvées les taxes, d'autre part. Pour les dix-huit dernières années c'est estimé par M. Lacave-Laplagne, à 70 millions (1). Pour la restauration ce serait considérable aussi; on sait que plusieurs aggravations d'impôts ont été ordonnées par la loi du 28 avril 1816. Ainsi, en regard des douze ou treize cents millions (2) dont l'administration britannique a exonéré ses contribuables, depuis la paix, la France n'a à mettre que 50 millions peut-être. Il ne faut pas beaucoup de faits de ce genre pour expliquer pourquoi, de l'autre côté du détroit le public en général, et les ouvriers en particulier, se refusent à prêter l'oreille aux projets de renversement.

(1) Savoir : sur les quatre contributions directes, abstraction faite de ce qui est résulté de l'extension de la matière imposable 67,000,000

Sur l'enregistrement, déduction faite de quelques diminutions.. 3,000,000

TOTAL 70,000,000

(*Observations sur l'administration des finances pendant le gouvernement de Juillet*, annexe nº 3.)

La majeure partie de l'augmentation des contributions directes, sous le gouvernement de Juillet, a servi à des améliorations publiques confiées aux départements, telles que l'instruction primaire, les chemins vicinaux, les maisons d'aliénés, etc.

(2) Je tiens compte ici de la réduction totale qui est votée au sujet des céréales.

Pour que l'impôt soit équitable, il faut qu'il soit proportionnel aux ressources de chacun. La base de l'impôt est le revenu. En stricte justice, tous les revenus doivent être atteints par l'impôt dans le même rapport. De ce point de vue, toute capitation ou taxe égale par tête est inique.

Quelle que soit la justice de l'impôt proportionnel, une société qui a de l'humanité, et qui veut élever au niveau d'une honorable existence ceux de ses membres qui vivent dans une flétrissante misère, s'efforce cependant d'affranchir de tout impôt les revenus qui suffisent tout juste à vivre, afin que les populations abaissées aient plus de facilité à remonter par leur travail et leur prévoyance. Dans ce but on supprime les impôts sur les consommations les plus usuelles, en commençant par les denrées alimentaires de première nécessité. C'est le fond de la politique intérieure de l'Angleterre, depuis quelques années.

Lorsque, par l'effet de sa propre sagesse ou des faveurs spéciales de la Providence, une société est exempte de l'affliction du paupérisme, elle s'applique à l'empêcher de se déclarer dans son sein; et l'un des moyens qu'elle emploie est de s'abstenir de grever d'impôts d'aucune sorte les

objets qui sont considérés comme des éléments indispensables de l'existence la plus modeste que l'on conçoive pour les citoyens. Telle est la clef du système financier des États-Unis.

L'impôt, lors même qu'il a nominalement le capital pour base, ainsi qu'il est d'usage dans plusieurs États de l'Union américaine, ne doit jamais atteindre que le revenu, et c'est ce qui a lieu dans ces Etats. S'il va au delà, il ravit à la société une partie notable du capital même, pour la dévorer, car le trésor consume ce qu'on lui livre. Or, dans l'intérêt des populations qui n'ont que leur travail pour vivre, rien n'est plus utile à conserver que le capital.

Nos droits de mutation par achat sur la propriété immobilière, qui s'élèvent à deux fois le revenu annuel du capital, sont abusifs. Ce sont les taxes de ce genre qui condamnent notre agriculture à un grand dénûment de moyens, et par conséquent à une grande infériorité.

Les droits sur les successions en ligne collatérale étaient déjà trop élevés depuis 1831. La proposition récemment faite de les aggraver émane d'une théorie fausse. On ne veut voir que l'héritier, qui est trop heureux, dit-on, de recevoir une fortune qu'il n'a pas gagnée. On n'aperçoit

pas la société, et surtout le pauvre, auquel il importe que le capital, au lieu de reculer, avance simultanément sur toute la ligne.

Une autre idée, qui a cours de notre temps, est celle de l'impôt progressif. Il n'est pas mal que l'impôt nous frappe d'autant plus que nous consommons davantage et prenons plus de plaisir. J'admets l'impôt progressif sous la forme qu'on lui donne en Angleterre, par les taxes somptuaires. Cet homme est opulent, et il aime le faste : taxez ses chevaux, ses chiens, ses armoiries, la poudre qu'il répand sur la tête de ses domestiques, le nombre même de ces domestiques, d'autant plus qu'il en prend davantage. Ayez encore un impôt spécial qui prenne un trentième, comme l'a établi sir Robert Peel, des revenus au-dessus d'un minimum. Mais l'impôt progressif, sous la forme qu'ont recommandée chez nous les réformateurs, ferait plus de mal que de bien. Pour peu que la progression fût marquée, il détournerait les hommes de la formation du capital; il pousserait le capital, qui est déjà et sera de plus en plus cosmopolite, à s'enfuir de toutes ses forces; il s'éloigne trop de la stricte justice qui a pour formule l'impôt proportionnel.

Quand un gouvernement veut affranchir les

masses populaires des impôts qui les obèrent, comme les taxes de consommation, il faut qu'il veuille aussi modérer ses dépenses. Qu'il renonce, par exemple, à intimider le genre humain par terre et par mer ; car lorsqu'il exagère son état militaire, il exagère ses dépenses ; il faut alors imposer tout le monde sans exception et se replier sur la stricte justice, en demandant aux plus pauvres leur contingent proportionnel, ou même dépasser ce point par l'établissement de taxes telles que l'impôt du sel, qui est une capitation.

Plus il y a de capital dans un pays, en proportion de la population, plus on peut se tenir à distance de l'impôt strictement proportionnel, et à plus forte raison de toute capitation, parce que, la production nationale ou le revenu de la société étant plus considérable, on parvient à aligner les comptes sans réclamer la part proportionnelle des pauvres.

L'Angleterre en est presque arrivée là aujourd'hui. Quelle ne serait pas l'heureuse condition de cette nation si, dans le délire militaire dont l'Europe fut saisie à l'occasion de la Révolution Française en 1792, et dont, à la voix de Pitt, l'Angleterre eut un violent accès, elle n'avait

ajouté à sa dette publique, en un quart de siècle, une masse de rentes dont le service annuel exigeait, à la paix, 600 millions, et réclame encore, malgré les réductions, les trois quarts de cette somme.

Lorsqu'un peuple veut modifier largement son système d'impôts de manière à soulager le grand nombre, il faut qu'il ait le bon esprit d'y songer dans un temps régulier, où la paix est affermie au dedans et au dehors, et où le travail est en pleine activité. Alors, par la grandeur de la production, la matière imposable abonde, et un gouvernement ferme peut diminuer les charges de l'Etat. Mais dans les moments de révolution, où la production est suspendue, et où, presque constamment, l'on juge utile, à tort ou à raison, d'agrandir les armements, l'entreprise est vaine, elle ne peut qu'avorter misérablement. On l'a bien vu à l'époque de notre première révolution. Quels décrets d'amélioration furent votés alors, et comme ils se dissipèrent en fumée!

Si, en 1846 ou en 1847, l'administration se fût proposé de changer nos impôts, de manière à dégréver les populations souffrantes, même en augmentant les dépenses favorables à la production, c'eût été alors très-praticable. D'un

côté, on pouvait alors retrancher du budget une somme énorme qui représentait l'accroissement abusif qu'on avait donné aux dépenses militaires (1). D'un autre côté, il y avait lieu, à cette époque, d'établir quelques taxes somptuaires. L'essai de dégrèvement qu'on tente aujourd'hui sera stérile. Il est même dangereux si l'on y persiste sur une grande échelle, car c'est le chemin de la banqueroute.

IV. — *Extension et perfectionnement de l'instruction publique.*

Je ne donnerai pas de longs développements sur ce sujet. Je l'ai déjà effleuré plus haut, et à qui est-il nécessaire de démontrer que l'instruction de bon aloi est un précieux capital, le plus productif de tous les capitaux? Des efforts ont été faits, depuis une vingtaine d'années, pour organiser, en France, l'enseignement professionnel. L'École centrale des arts et manufactures s'est élevée à de belles destinées. Plusieurs fermes-modèles ont été fondées par le concours

(1) De 1838 à 1846, les dépenses militaires de la France s'étaient accrues de la somme incroyable de 200 millions. — Voyez *Lettre XVII.*

des particuliers et de l'État, et lorsque la révolution est arrivée, le gouvernement s'apprêtait à les multiplier beaucoup; celles de Roville et de Grignon ont semé beaucoup d'idées utiles. Les écoles d'arts et métiers se sont améliorées, et une troisième a été ouverte à Aix. La Martinière de Lyon a offert l'exemple d'une méthode supérieure, qui cependant n'a été imitée nulle part. L'Ecole de commerce de M. Blanqui a de plus en plus répandu en France des jeunes gens en état de bien concevoir les grandes opérations commerciales. L'administration des mines a ouvert à Alais une école pour les ouvriers mineurs. L'université a adjoint aux colléges des écoles dites primaires supérieures, fort dignes d'intérêt. Plusieurs villes avaient fait des sacrifices pour vulgariser de même les connaissances pratiques. Beaucoup d'établissements particuliers, parmi lesquels je citerai divers instituts organisés par des ecclésiastiques, notamment celui de la rue de Vaugirard, ainsi que l'école de la rue de Charonne, rendaient des services dans le même sens. Mais, comme ensemble, c'est bien au-dessous de ce qui est indispensable à la société. L'enseignement qui se donne dans la plupart de ces institutions, et particulièrement dans cel-

les qui dépendent de l'État, reste encore trop étranger à l'esprit d'application, et puis, à part quelques exceptions, c'est peu à la portée du plus grand nombre. En fait d'enseignement populaire, nous sommes fort en arrière de quelques autres peuples, et surtout des Allemands. Un Prussien, un Saxon, un Autrichien même, est initié à bien plus de connaissances positives, possède beaucoup plus de notions applicables à la production que le citoyen français des campagnes et des trois quarts des villes.

Il y aurait à reprendre cette œuvre sur nouveaux frais, d'abord afin que toutes les parties de la population reçussent l'instruction générale dont manque encore totalement près de la moitié de la population française, et que l'esprit de cette instruction fut plus conforme à la civilisation moderne, laquelle honore le travail dans ses diverses variétés et apprécie la dignité du travail manuel. Les écoles primaires se sont beaucoup multipliées depuis la loi de 1833 (1);

(1) Le nombre des écoles primaires communales de garçons, dirigées par des instituteurs, était en 1834, de 22,641 ; en 1848, de 32,964. Pour les filles, l'accroissement est de 5,453 à 7,652. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, tant com-

mais il y a lieu encore à les doubler, et, dans les campagnes, il est indispensable que l'enseignement soit entendu de manière à répandre parmi les populations les notions fondamentales de l'agriculture. Partout, dans les villes comme dans les champs, on devra apprendre aux populations les règles de l'hygiène, qu'elles ignorent, et leur donner de saines idées sur l'économie nationale. Cette instruction générale de l'ordre élémentaire, fût-elle distribuée à tous et fût-elle mieux conçue pour l'utilité publique, ne suffirait pas. On aurait à instituer des écoles professionnelles proprement dites, au sein desquelles les jeunes gens se familiariseraient avec l'application des sciences aux arts, et qui seraient accessibles à autant d'enfants d'ouvriers qu'il se pourrait, en donnant la préférence à ceux qui auraient fait preuve d'intelligence. En première ligne, devraient être les instituts agricoles. La belle expérience faite par M. de Fellenberg à Hofwyl, sur de pauvres petits qu'il avait pris mendiants et vagabonds, a

munales que privées, était en 1831 de 1,200,715 garçons et 734,909 filles, en tout 1,935,624. En 1846, il était monté à 3,240,436 dont 1,733,977 garçons et 1,412,533 filles. (Voyez le travail de M. Allard dans le *Journal des Économistes*, t. XX, page 271.)

prouvé qu'en retenant des enfants aux travaux des champs et des ateliers accessoires pendant dix années à partir de l'âge de cinq ans, on pouvait leur faire restituer tout ce qu'ils auraient coûté. A ce compte, la société, moyennant la seule avance du capital consacré à la ferme-modèle, aurait de jeunes cultivateurs de quinze à seize ans, sachant la géométrie, l'arpentage, le dessein, la musique, connaissant les bonnes méthodes agricoles, en état de faire eux-mêmes la plupart de leurs instruments. Je n'ignore pas qu'on ne trouverait pas facilement un Fellenberg par département pour diriger les fermes-modèles. Mais enfin les essais en grand de l'illustre fondateur d'Hofwyl démontrent au moins que, pour le premier des arts, l'instruction vraiment professionnelle pourrait être donnée sur une grande échelle avec une dépense très-modérée (1).

Pour l'avancement de la production et même pour le progrès général de notre pays, il est à désirer que l'instruction des personnes aisées et des riches soit plus étendue qu'elle ne l'est au-

(1) Au sujet de l'établissement d'Hofwyl je renvoie à l'ouvrage de M. Saint-Marc Girardin *sur l'Instruction intermédiaire dans le midi de l'Allemagne,* page 35.

jourd'hui. Chez nous, les hommes qui ont reçu même une bonne éducation, dans le sens ordinaire du mot, sont ignorants de beaucoup de choses qui devraient être sues généralement. Le Français qui passe pour bien élevé, connaît peu les autres peuples, leurs mœurs et leurs institutions; il est étranger à leur langage, et c'est pour nous une grande cause d'infériorité, car nous avons ainsi moins de facilité pour nous approprier leurs découvertes et leurs progrès, qu'ils n'en ont pour s'emparer des nôtres. Chez nous, les sciences naturelles sont négligées, et les rapports qu'elles ont avec l'industrie sont à peine indiqués à la jeunesse. Les Anglais et, sur le continent, les Belges, les Hollandais, les Allemands sont en cela plus avancés que nous. Je ne parle pas des Américains qui excellent à rechercher et à découvrir le côté pratique de toute chose. Les sciences administratives et politiques sont aussi beaucoup trop délaissées en France. Jusqu'ici pas un des gouvernements que nous avons eus, n'a sérieusement voulu qu'on initiât le public à cette partie des connaissances humaines. Erreur fatale : ils avaient alors à traiter avec les préjugés, qui sont toujours plus difficiles à manier que les lumières. Que de soucis et d'échecs les gouverne-

ments se seraient épargnés, si le public eût été plus familier avec la science de Smith et de Turgot, de Ricardo et de Say ! Il est vrai qu'aussi beaucoup de projets financiers mal élaborés auraient été réformés, beaucoup d'entreprises insensées rebutées, à la confusion de ceux qui les proposaient, et que mainte faveur étourdiment ou lâchement accordée à l'intérêt privé eût été écartée pour faire place à l'intérêt général. Mais, je le demande, après toutes les catastrophes politiques et sociales dont nous avons été les témoins et les victimes en France depuis soixante ans, n'eût-ce pas été pour le bien des gouvernements eux-mêmes ?

Pour tirer un exemple du sein de la situation présente, si l'économie politique avait été enseignée, depuis vingt ans, dans les neuf écoles de droit qui existent en France, et dans les Facultés des lettres que possèdent nos quatre ou cinq plus grandes villes, tous les faux systèmes qui se sont affichés avec arrogance depuis le 24 février, et qui ont eu sur l'opinion et sur l'autorité une influence si désastreuse, n'auraient pu se produire, ou bien ils auraient été immédiatement forcés de rentrer sous terre.

Un enseignement et une éducation mieux ap-

propriés à l'esprit de la civilisation moderne, guériraient les jeunes gens des familles riches d'un penchant déplorable qui les porte à se séparer des travaux de la masse de la nation. Le fils d'un manufacturier ou d'un commerçant enrichi n'a pas de désir plus ardent que de s'éloigner, en secouant la poussière de ses pieds, de la profession de son père et de toute carrière analogue, pour courir les fonctions publiques. Il n'y a cependant pas moins d'honneur à diriger un vaste commerce, une grande fabrique ou une belle exploitation agricole, à veiller au bien-être et à l'avancement moral de plusieurs centaines quelquefois de ses semblables (car désormais le grand manufacturier et le grand cultivateur ont à se considérer comme investis de ces soins par la société en péril), qu'à porter la robe du magistrat ou l'épaulette de l'officier; il y en a plus qu'à figurer avec un nom aristocratique d'emprunt dans les grades inférieurs d'une ambassade, et c'était là pourtant l'ambition suprême des jeunes gens riches, pendant ces dernières années. Ce sont de ces fautes qu'on paye cher. S'il y avait en nombre parmi nous, ce dont on ne remarquait plus que de rares exemples, des familles où de père en fils on se léguât la pro-

priété de l'atelier avec le patronage sur les ouvriers, les révolutions n'auraient pas tant de facilité à bouleverser notre sol. Eh ! que sont les satisfactions de la vanité dont on était avide, auprès de ces joies si pures, si profondes, qu'on ressent lorsque l'on commande à ses semblables et qu'on use de son pouvoir pour les aider à faire leur propre bonheur !

RÉSUMÉ.

I.

L'avancement politique et social des masses est lié étroitement à l'amélioration de leur condition matérielle.

L'amélioration matérielle du sort des masses exige absolument l'accroissement de la production. Le travail des 35 millions de Français ne produit pas une masse d'objets de toute sorte qui suffise à leur bien-être même fort imparfait ; il ne crée pas assez d'aliments pour nous donner à tous une nourriture saine et abondante, assez d'articles de vêtement pour nous bien couvrir, assez de matériaux et d'articles de tout genre pour que le logement, l'ameublement, le chauffage, etc., soient ce que la plus sommaire philanthropie pourrait désirer.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait qu'à forcer étourdiment une des branches de la production, pour que le bien-être du pays soit accru. Si tout à coup la France consacrait à l'industrie cotonnière la somme énorme qui serait nécessaire pour

produire des toiles de coton en quantité double ou triple, il n'y aurait pas pour cela plus de bien-être dans le pays ; il y en aurait même moins. Car pour agrandir ainsi subitement notre production en tissus de coton, sans que la richesse du pays eût augmenté en proportion, il aura fallu retirer à quelques autres industries une partie de leurs moyens. Ainsi l'opération n'aura eu d'autre effet que de nous donner des cotonnades en excès, et de réduire notre approvisionnement en plusieurs autres articles. Je suppose un peuple intelligent, et non un peuple livré à un fol esprit de spéculation ; des gens qui calculent ce qu'ils font et qui aient conscience de l'ensemble des besoins nationaux, et non des cervelles évaporées qui s'imaginent qu'une nation mal nourrie, mal vêtue, mal logée, mal chauffée, mal pourvue de mille façons, n'a rien de plus pressé que de réduire la modeste ration qu'elle a de toutes choses pour doubler ou tripler le nombre de ses chemises.

L'accroissement de la production dont il s'agit ici serait un accroissement général qui, par l'effet des progrès de l'intelligence publique et d'un supplément de ressources appliqué dans toutes les directions, multiplierait autant que de besoin chaque production afin que les produits trouvent à s'é-

changer les uns contre les autres, ou contre des services équivalents à des produits matériels.

Les effets d'un accroissement général de la production se manifestent à l'égard des ouvriers, toutes choses égales d'ailleurs, par la hausse des salaires. La demande des bras est plus grande, les salaires montent. Ces salaires plus élevés représentent une plus grande quantité de produits mis à la disposition de chacun, une plus grande consommation d'objets de toute espèce.

II.

Quand je parle ici de l'accroissement de la production et de l'accroissement du capital, ce n'est pas seulement de l'accroissement absolu, c'est aussi, c'est plus encore de l'accroissement relatif à la population, car si, pendant que la production en blé et en objets de toute sorte double, la population vient à tripler, il est certain que chacun aura moins pour se nourrir, se vêtir, se loger, etc. Ou si, la population ayant triplé, le capital ne s'est multiplié que dans le rapport d'un à deux, on aura moins le moyen de faire travailler et produire chacun.

Ainsi, l'augmentation de la population n'est un bien qu'autant que la production, ou ce qui

ici revient au même, le capital grandit dans une proportion supérieure. Lorsque Jehovah punit David pour avoir fait le dénombrement de ses sujets, afin de repaître son orgueil de la pensée qu'il avait sous sa loi un grand nombre d'hommes, il donne à tous les chefs des peuples une grande et toujours opportune leçon. Quand ensuite il dit à ce prince de choisir alors entre trois fléaux, la peste, la famine et la guerre, il révèle ce que, trois mille ans plus tard, Malthus a exposé sous les formes de la science, que lorsque la population a pris un accroissement excessif relativement à la production (ou au capital), le mal se précipite sur la société, et y déchaîne une de ces trois calamités, quelquefois toutes les trois ensemble.

La France est parmi les grands Etats de l'Europe un de ceux où la population augmente le moins. L'augmentation n'est que d'un demi-centième par an. En Angleterre et en Prusse, elle est du double ou du triple. Si donc nous avons plus de peine que la nation anglaise ou la nation prussienne à augmenter le bien-être des populations, c'est que nous appliquons moins bien notre capital et que nous avons, par notre faute, une moindre puissance productive.

Dans l'Union Américaine, la population croît plus rapidement encore que parmi les Anglais ou les Prussiens, car l'accroissement y est sextuple du nôtre. Cependant c'est aussi le pays du monde où il y a le plus de bien-être. C'est que le capital y reçoit, en général, un très-bon emploi; que toutes les forces de la société y sont tournées vers la production; qu'on a une facilité extraordinaire à y faire du capital par l'appropriation et la mise en rapport de terres d'une grande fertilité, et que, au moyen de l'instruction et de l'éducation, le capital immatériel s'y développe non moins que le capital matériel.

III.

L'accroissement de la production suppose l'accroissement du capital. Avec l'aide du capital, le travail devient beaucoup plus productif. Dans les sociétés antiques, le capital était fort restreint; la production, qui répondait à une quantité déterminée de travail humain ou à une quantité donnée de population, était très-bornée. Il y avait donc peu d'objets de toute sorte à distribuer entre les hommes. De là, pour le grand nombre, le plus déplorable dénûment, la dépendance la plus extrême, la misère morale et la misère matérielle

dans toute leur hideur, l'esclavage enfin. Les plus grands philosophes eux-mêmes distinguent alors dans l'espèce humaine la nature libre et la nature esclave.

Lorsqu'il existe, comme de nos jours, un capital beaucoup plus considérable en divers genres, c'est-à-dire :

Quand on possède un outillage multiplié pour faciliter l'emploi des forces humaines, de nombreuses et puissantes machines pour asservir et mettre en activité les forces de la nature, depuis la chute d'eau et la force élastique de la vapeur jusqu'à l'affinité chimique, beaucoup de bêtes de somme et de trait, et de grands appareils, tels que les routes, les canaux, les chemins de fer, où un faible effort humain donne un grand résultat ;

Quand la civilisation est munie d'édifices de toute espèce pour se loger et pour abriter les produits et l'œuvre même de la production, qu'elle a une grande quantité de terres défrichées, encloses, avec ce qu'il faut, ici pour les assécher, là pour les arroser ;

Quand elle est investie de vastes approvisionnements de matières pour les ateliers et de denrées alimentaires pour les hommes engagés dans le travail :

Quand, à tout ce capital matériel, elle joint le capital intellectuel qui consiste dans les connaissances acquises, dans l'habileté à la besogne que donnent l'apprentissage et l'expérience, ainsi que le capital moral qui réside dans l'application du travailleur, dans son esprit d'ordre et de prévoyance et dans son souci pour la production.

Alors la production est beaucoup plus étendue en proportion de la population, il y a beaucoup plus de produits à répartir parmi les hommes. La misère s'amoindrit dans une proportion marquée, et tous peuvent jouir jusqu'à un certain point de leur liberté.

Ainsi, ménager le capital qui existe dans la société et pourvoir à ce qu'il augmente, c'est assurer la substance même de l'amélioration populaire, c'est puissamment servir la cause même de la liberté.

La relation est intime entre la constitution sociale et politique et l'abondance du capital par rapport à la population. Demain, si le feu du ciel détruisait subitement la moitié de notre bétail et de nos charrues, la moitié de nos bâtiments d'exploitation et de nos habitations, la moitié de nos établissements industriels et des richesses dont ils s'alimentent, la seule chance d'exister qui reste-

rait à la société serait qu'une compression violente ramenât aussitôt la moitié au moins de la population à une condition de dépendance semblable au servage ou à l'esclavage.

En Russie, le servage disparaîtra lorsqu'il y aura une plus forte dose de capital. Cet empire est administré de manière à ce que le capital s'y développe ; il l'est donc de manière à ce que la liberté y prenne pied quelque jour.

Dans les Etats du nord de l'Union américaine, l'esclavage a disparu presque aussitôt après l'indépendance, parce qu'il y avait déjà du capital. Aujourd'hui, dans cette partie de l'Union, si l'on offrait aux blancs de leur donner en esclavage la population de couleur, qui y est assez nombreuse, ils repousseraient vivement le présent, indépendamment de toute philanthropie, par le seul sentiment de leur intérêt. C'est que, à cause du grand capital dont ces Etats disposent, le travail libre y est très-productif, pour le maître comme pour l'ouvrier, et par le ressort de la liberté, il l'est beaucoup plus que ne pourrait l'être le travail esclave.

Pour apprécier tout système nouveau d'organisation sociale ou seulement d'impôt qui se présente avec la prétention d'accomplir ou simple-

ment de faciliter l'œuvre, commandée à notre époque, de l'amélioration populaire, voilà donc une excellente pierre de touche. On n'a qu'à examiner quelle influence le spécifique recommandé exercerait sur l'agrandissement de la production et sur la formation du capital. Si, malgré les promesses des prospectus, c'est la diminution de la production qui doit en résulter, ou l'amoindrissement du capital, il faut prononcer hardiment : le spécifique qu'on nous vante est un poison.

Nos tribuns et nos réformateurs sont enfermés dans un cercle de fer d'où, malgré les ailes de leur imagination, il ne leur est pas donné de sortir. Tant qu'ils n'auront pas trouvé un procédé neuf pour augmenter la masse générale de la production, ou, ce qui revient au même, pour accélérer la formation du capital, ils auront la puissance d'irriter la soif du peuple pour le bien-être, ils n'auront aucun moyen de la satisfaire.

IV.

Quelques personnes, perdant de vue l'immense amélioration qu'a amenée l'accroissement du capital, persistent à représenter le capital comme l'ennemi naturel du travail. Elles citent les ma-

chines qui, disent-elles, ôtent aux ouvriers leur travail, et assurément les machines forment une partie importante du capital. Ces personnes méconnaissent les véritables effets des machines, et elles attribuent à la mécanique des malheurs qu'il faut imputer à l'imprévoyance des individus et à l'imperfection des institutions collectives et publiques.

Les machines déplacent des ouvriers; mais c'est un fait constant, qu'après un certain délai la fabrication où les machines ont été introduites occupe un beaucoup plus grand nombre de bras qu'auparavant. Tout le monde sait par cœur les calculs qui ont été présentés à ce sujet pour la machine à filer le coton substituée au rouet, pour l'imprimerie mise à la place des copistes.

Reste la transition du point où la mécanique retire aux ouvriers leur travail à celui où le bon marché qu'elle engendre a tellement étendu la consommation, que le nombre des ouvriers est redevenu le même ou s'est fortement agrandi. C'est un étroit défilé à passer, non point dans tous les cas, mais assez souvent; et tant qu'on est dans le défilé, une partie des ouvriers est dans la misère.

Si les ouvriers recevaient une éducation meil-

leure, ils auraient l'éveil sur les procédés nouveaux qui s'introduisent; ils ne seraient pas surpris par l'avalanche qui les écrase, ils se seraient garés. Les machines même les plus avantageuses ne se répandent pas en un clin d'œil : il y faut des années.

Si la prévoyance individuelle était plus développée, les ouvriers seraient moins à la merci des événements. Une interruption momentanée de travail serait pour eux un moindre fléau. Ils se seraient ménagé des ressources et des appuis qui leur aideraient à franchir le mauvais pas.

Si la prévoyance collective des corps d'ateliers et celle de la societé étaient plus éveillées, des moyens seraient ménagés d'avance de parer aux inconvénients passagers des grands et heureux changements qu'accomplissent les machines; le char du progrès industriel ne serait plus comme celui des idoles de l'Inde qui broie des victimes sous ses roues.

V.

Dans le capital d'une société, il convient de distinguer deux parties : l'une est le capital *fixe* qui répond assez bien à ce que notre Code appelle les *immeubles par nature ou par destina-*

tion ; c'est cette partie des agents de la production qui ne change pas de nature dans le cours de la production, qu'on n'a pas à renouveler tous les ans ou à chaque opération, qu'on est seulement astreint à réparer et à entretenir. L'autre est cette partie du capital qui forme le fonds de roulement de toutes les industries, qui est essentiellement meuble, c'est-à-dire dans un mouvement continu de transformation pendant que l'opération marche ; et puis, la production achevée, dans un mouvement de circulation de main en main jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au consommateur ; c'est ce capital que la société consomme toujours, mais qu'elle régénère sans cesse par le fait de son travail. L'une est le champ avec la charrue, l'autre la récolte ; celle-ci la toile de coton, celle-là le banc-à-broches et la machine à vapeur qui fait tourner les rouages de l'atelier, et le bâtiment qui abrite les travailleurs et leurs outils. Le capital fixe est l'ensemble des instruments de l'action desquels l'homme s'aide dans la production ; l'autre est le produit même, dans toutes les phases qu'il traverse jusqu'à ce qu'il soit consommé (1).

(1) Cette distinction entre le capital fixe et le capital circu-

Le capital meuble, ou circulant ou de roulement, plus encore que le capital fixe, dans le langage ordinaire de tous les peuples se confond avec les deux métaux monétaires. On en exprime l'abondance ou la pénurie en disant : l'argent abonde ou l'argent est rare (1). Mais il n'est point d'argent ni d'or, pas plus qu'un mètre de drap n'est de la substance, laiton, bois ou ruban, dont est faite la mesure des longueurs. A chaque instant ce capital se compose de la masse d'approvisionnements que possède la nation en denrées alimentaires, dans les greniers ou à l'état de récolte pendante, en tissus et autres articles d'usage entièrement faits ou en cours d'exécution, en matières destinées à être ouvrées ou déjà entre les mains de l'ouvrier. La quantité de ces objets, qui arrive à un état propre à la consommation dans le courant d'une année, constitue le revenu de la nation. C'est là-dessus que la société vit, qu'elle fait vivre ses machines elles-mêmes, qu'elle pourvoit à l'entretien des objets dont se compose le capital fixe. C'est là-dessus enfin qu'elle fait son épargne annuelle.

lant, ou capital de roulement a été établie par Adam Smith. Elle a reçu d'importants développements dans un ouvrage récent de M. James Wilson, *Capital, Currency and Banking*.

(1) Les Anglais disent la *monnaie*.

Quand je dis que c'est là-dessus qu'elle vit, c'est comme si je disais que c'est de là que le capitaliste tire l'intérêt de ses fonds, l'ouvrier son salaire.

On conçoit sans effort que c'est la quantité de ce capital, dont la société est nantie, qui détermine le taux des salaires. Quand deux maîtres courent après un ouvrier, les salaires montent, a dit M. Cobden; ils baissent lorsque deux ouvriers courent après un maître. Dans la pensée de M. Cobden, le mot de maître est employé ici comme synonyme d'une quantité déterminée de capital.

C'est cette portion du capital d'une nation qui, par sa nature, reçoit le plus facilement de profondes atteintes. Elle diminue rapidement lorsqu'on entrave la production ou qu'on la désorganise, puisque alors la société la consomme sans la renouveler. En pareilles circonstances, la société est menacée dans son existence même; le fléau de la disette et du dénûment en tout genre vient la saisir sans qu'elle puisse échapper à cette fatale étreinte. Ainsi les hommes qui, sous prétexte du bien du peuple, font prévaloir des mesures qui suspendent le cours de la production, sont les plus dangereux ennemis du peuple.

VI.

On ne plante un arbre que dans l'espoir d'en cueillir le fruit. Si l'on a lieu de croire que le fruit venu à maturité sera pris par un autre, on ne plante pas. Quand la propriété est mise en question, il n'y a plus de production, et, à plus forte raison, il ne se forme plus de capital. Ainsi les systèmes, dictés, je n'en doute point, par une sincère sympathie pour la population souffrante, par lesquels le principe de la propriété est menacé, compromettent les intérêts populaires.

La propriété est une des manifestations les plus nettes de la liberté; c'est la plus positive de toutes. C'est une des conditions même sans lesquelles la liberté n'est que nominale. La liberté, en effet, réside dans l'exercice de nos facultés ; or la propriété a l'effet d'ajouter à chacun de nos cinq sens un organe nouveau qui en grossit la puissance, de mettre à la disposition de notre intelligence et de notre volonté un instrument de plus qui est docile et soumis, et qui peut devenir très-puissant.

C'est un fait d'observation, que la solidité de la puissance politique, pour les peuples, est exac-

tement proportionnelle au respect qu'ils ont de la propriété.

Il n'y a que deux moyens de faire arriver à la propriété ceux qui ne possèdent pas : la spoliation et l'épargne. La spoliation, si vous dépouillez complétement celui qui possède, au profit de son voisin, ne détruit pas la pauvreté. Les rôles seulement sont intervertis : le pauvre est devenu riche, et le riche s'est changé en pauvre. La mise en commun de toutes les richesses, en supposant que cette violence n'eût pas pour effet nécessaire de réduire fortement la production, en détruisant la confiance qui est le fluide vital de l'industrie, ne créerait que des pauvres de plus. La pauvreté universelle en serait le produit net. Ce serait pour chaque Français 78 centimes par jour pour se nourrir, se vêtir et se loger, pour son instruction, pour ses plaisirs, et là-dessus il faudrait prendre encore les économies qu'on réserve pour l'avenir. Mais cette confiscation générale aurait infailliblement pour effet de réduire la production dans une proportion énorme, de moitié ou des deux tiers peut-être. Ce serait l'organisation de la plus épouvantable des misères.

VII.

L'épargne reste donc le seul moyen efficace d'élever à la propriété ceux qui n'ont rien. Le travail crée la richesse ; l'épargne réserve une portion de la richesse créée pour la faire servir à la production d'une richesse nouvelle. Cette richesse, réservée pour être appliquée à la production, est le capital, le grand agent de l'amélioration populaire, le seul thaumaturge qui soit resté. L'épargne est un devoir sacré pour tout le monde, sous le régime républicain particulièrement. Le riche dissipateur et l'ouvrier débauché sont, tous deux, des ennemis du progrès populaire.

Il est peu de personnes qui, si elles sont appliquées au travail et sobres, ne puissent faire quelque épargne. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à se rappeler comment ont commencé les capitaux de la bourgeoisie ; ils peuvent tous les jours observer comment s'assemblent les premières molécules des fortunes bourgeoises. Le plus souvent c'est en échange d'un trésor de soins et d'abstinence qu'on obtient les premières pièces de 5 francs, et celles-ci, entre les mains de l'homme industrieux et rangé, font bien vite des petits.

Au gré de quelques personnes, c'est une cruelle ironie que de parler d'épargne à l'ouvrier. Ces personnes se trompent. Assurément c'est aux riches d'abord qu'il faut recommander de former du capital. Il n'en est pas moins vrai que, quand on demande à l'ouvrier de ne pas fêter saint Lundi, et, à sa sortie de l'atelier, de prendre le chemin de la caisse d'épargne, qui est à droite, au lieu de celui du cabaret qui est à gauche, on n'a pas mauvaise grâce. On lui parle le langage de l'amitié : ceux qui lui parlent autrement sont ses amis tout juste comme les courtisans le sont des rois.

L'épargne réagit sur l'homme, et lui donne des habitudes d'ordre et de bonne conduite ; elle donne à la vie un but ; du prolétaire, elle fait un citoyen.

Il y a cent mille raisons pour encourager l'épargne. Le devoir des gouvernements est de la provoquer et de la favoriser par tous les moyens en leur pouvoir. Les chefs d'industrie, qui sont des gouvernants aussi chacun dans sa sphère, sont moralement tenus par la même obligation. Le coup porté aux caisses d'épargne par le gouvernement provisoire est une calamité publique.

VIII.

Le système de l'organisation du travail par les *ateliers sociaux*, qui a été solennellement enseigné au Luxembourg, fait des promesses impossibles à tenir. Il enlève à la production le ressort qui l'active aujourd'hui, le sentiment de l'intérêt individuel, sans le remplacer par rien qui ait de la vertu. Les travailleurs, que rien ne stimule plus, produisent peu. Réduits à la portion congrue, comment épargneraient-ils pour faire du capital ? Le but est donc complétement manqué, et par rapport à la production, et par rapport au capital.

On avait cru prouver quelque chose en affirmant que le travailleur serait énergique à produire par point d'honneur, de même que le soldat se bat bravement pour l'honneur du drapeau ; on a seulement montré par un nouvel exemple l'abus qu'on peut faire des figures de rhétorique. Heureusement qu'une société ne se rend pas à discrétion à la première sommation d'une métaphore.

Ici la figure de rhétorique n'est même pas juste. Il n'y a pas de comparaison possible

entre le travailleur qui est de sang-froid, et le soldat qui est échauffé par l'ardeur du combat. Le soldat lui-même, sur le champ de bataille, est excité par plus de motifs personnels qu'on ne le pense. Il l'est par l'ambition, il l'est par l'alternative de vaincre ou de mourir. Tout dévoué qu'il est à son pays, il ne fait d'effort soutenu, quand il est de sens rassis, qu'autant qu'on caresse son intérêt individuel, matériel; témoin l'application de l'armée aux grands ouvrages de fortification, où le soldat ne rend beaucoup que lorsqu'on le paye à la pièce.

Ce système, si on en prend la formule primitive, celle de l'égalité absolue des salaires, est une égalité inique, impossible, le travestissement de l'égalité véritable proclamée en 1789. C'est l'exploitation des natures d'élite par les natures communes, de l'homme industrieux par le paresseux. Avec la prétention de renverser le privilége, ce serait la fondation d'une aristocratie d'argent inaccessible au reste des hommes (1). Si l'on adopte, au contraire, la dernière version, qui partage les produits du travail proportionnellement aux besoins, quelles qu'aient

(1) Voir plus haut, page 71.

été les œuvres, on ouvre la porte aux appétits grossiers et insolents, à la dictature du ventre, et, de plus, envers ceux qui possèdent, c'est la spoliation ; la spoliation, qui peut bien satisfaire l'esprit de vengeance chez quelques-uns, mais qui le lendemain plonge les masses plus avant que jamais dans la fange de la misère.

Politiquement, qu'on prenne l'une ou l'autre de ces combinaisons, c'est le renversement de toute liberté. Là où l'État achète et vend pour tout le monde, enjoint à chacun la chose qu'il a à produire, lui distribue ce qu'il a à consommer, il ne reste plus qu'à tracer à l'homme ce qu'il doit penser, ce qu'il doit vouloir : l'asservissement intellectuel et moral coule de source. Le paradis annoncé se trouve être un pachalik turc ou une des ci-devant missions des jésuites au Paraguay.

IX.

Fourier, homme de génie, observateur pénétrant et attentif, a saisi le vice profond du système de complet isolement auquel fut livrée, à la fin du dernier siècle, l'industrie, la société entière. Il a mis à nu, avec un rare succès, les vices de

la concurrence absolument illimitée qui résulte de l'isolement absolu. Il a parfaitement vu que le correctif de l'industrie morcelée résidait dans l'association ; il a senti que l'association ne devait pas sacrifier la liberté, ni paralyser l'émulation ; les merveilles que l'association pouvait enfanter, il en a eu le pressentiment. Mais quand il a voulu ensuite tracer le mode d'association, quand il a essayé de descendre même dans les derniers détails, il a entrepris ce qui était au-dessus des forces de l'homme, il a essayé d'exposer ce que de nos jours même, un demi-siècle après ses premiers travaux, Dieu seul sait. Le plan qu'il a conçu est fondé sur l'idée chimérique, qu'on peut rendre le travail attrayant en soi sans le *secours de la morale et de la faim*. La société sans obéissance qu'il a rêvée est une fable. Fourier suppose une nature humaine de sa création, au lieu de celle qui est sortie des mains du Créateur. Le minimum de bien-être qu'il garantit, sans y mettre la condition du travail, serait la désorganisation de la société. La liberté elle-même, malgré tout le souci qu'a eu Fourier de la ménager, est violée, parce qu'il ne laisse pas l'individu un seul instant sans l'enlacer dans un groupe, et que la jouissance d'une propriété

quelconque n'est jamais pour l'individu seul. Les ouvrages de Fourier sont donc sans valeur pratique, et il n'y faut voir qu'un roman ingénieux qui conclut par une pensée excellente, la solidarité ; mais si la société se met enfin à donner aux idées de liberté qui triomphèrent en 1789 l'indispensable complément de l'association, à personne autant qu'à lui on ne devra faire honneur de l'initiative.

X.

Le système des réformateurs très-divers qui veulent que l'État se mêle de l'industrie, à la façon de l'Haroun-al-Raschid des *Mille et une Nuits*, pour la régenter en gros et en détail, en intervenant entre le capitaliste et le travailleur, entre l'ouvrier et le chef d'industrie, pour modifier souverainement les transactions, régler les salaires, proscrire certains engagements jusqu'ici usités, comme le travail à la pièce, et en imposer d'autres, est le diminutif de celui des ateliers sociaux. Il en aurait les effets, en diminutif aussi. Ce ne serait pas l'acide prussique qui foudroie ; ce serait, selon la dose de despotisme qu'on aurait mise dans la mixture, comme le poison lent qui mine peu à peu la constitution, ou comme une

drogue plus franche qui tue après des convulsions plus ou moins prolongées.

Il manque à ceux qui recommandent à la France ces variantes d'un despotisme éclairé ou soi-disant tel, de connaître la nature du capital, agent obligé de l'amélioration populaire. Ce capital dont ils prétendent se faire un servant soumis, aime l'indépendance et déteste la contrainte. Si on veut lui mettre les menottes, il s'en va, il se cache sous terre, il s'enfuit dans les airs. On ne l'attire et on ne le retient que par la confiance. Il ne peut s'en passer; il en vit. Par tempérament donc, il ne peut s'accorder avec les hommes qui, pour inviter le public à accueillir leurs plans, ne connaissent que la formule des dieux de l'Olympe,

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

La tentative du Gouvernement provisoire d'intervenir dans le règlement des conditions du travail, a produit des résultats qui donnent la mesure de l'avenir que le système promettait à la France. Par un bonheur inespéré, les grandes causes d'embarras et d'alarmes qui se révèlent le lendemain des révolutions, ne se sont pas montrées après la Révolution de Février. Il n'y

a eu aucune chance de guerre civile : le besoin de l'ordre avait sincèrement rallié tout le monde autour du Gouvernement provisoire. Le péril de la guerre étrangère était écarté : les événements prirent aussitôt en Europe une telle tournure, qu'il a dépendu de la nouvelle République de n'avoir que des amis partout. Mais il a suffi que le gouvernement se fût attribué l'autocratie, en matière de transactions sur le travail, pour qu'une fortune aussi inouïe se changeât en un désastre. Le travail a été anéanti, à Paris surtout où l'autocratie se montrait sans aucun déguisement et tenait publiquement sa cour plénière. Dans la plupart des ateliers parisiens, sur cent ouvriers qui avaient de l'emploi, il y a six mois, ce n'est pas cinquante qu'on occupe aujourd'hui, ni trente, ni dix : ce n'est plus même un seul. Les calculs les plus modérés ne permettent pas d'évaluer à moins de 2 millions par jour la perte réelle que subit cette malheureuse capitale et qui retombe presque toute sur la tête de l'ouvrier, de l'artisan ou du petit marchand. Dans une situation pareille on vit non plus sur les fruits du travail quotidien, mais sur le capital précédemment acquis. Chacun mange son fonds. Par la diminution du capital de la société, on marche à

grands pas vers l'appauvrissement général ; c'est l'abaissement continu du pauvre.

Investis de la dictature à l'égard des contrats industriels, nos réformateurs font des conciliations touchantes, à ce qu'ils disent. Venus par des portes opposées, les chefs et les ouvriers s'en retournent, attendris, par la même porte. A en juger par les récits du *Moniteur* du temps du Gouvernement provisoire, saint Louis, à Vincennes, sous son chêne favori, et le calife des *Mille et une Nuits* parcourant les rues de Bagdad avec Giafar et Mesrour, ne faisaient pas aussi bien. Mais j'aurais cru que la France et l'Europe, depuis soixante ans, travaillaient à se donner d'autres formes de gouvernement que celles de saint Louis et du célèbre commandeur des croyants. Au milieu de ces merveilles qu'on me raconte et dont je me permets de douter, je cherche la liberté et je ne la vois pas.

L'idée que quelques personnes ont laissé entrevoir d'employer les moyens révolutionnaires, c'est-à-dire les confiscations, les emprunts forcés, les lois des suspects, etc., pour guérir le capital de l'effroi qu'on lui a causé, serait burlesque si elle n'était criminelle. Elle rappelle le *Pacha* du boulevard qui réunit les populations autour de

lui pour les voir s'égayer, et qui, les trouvant froides, leur déclare que *le premier qui ne s'amusera pas sera empalé.*

XI.

Nos réformateurs ont une dernière combinaison qui est, par rapport à la précédente, ce que la royauté constitutionnelle était par rapport à la royauté absolue, ou, pour rester dans notre sujet, qui est à la dictature de l'industrie ce que cette dictature était aux ateliers sociaux inventés par l'auteur de l'*Organisation du travail.* C'est l'expression la plus mitigée de leur pensée. Le gouvernement, alors, se contente de prendre pour lui un certain nombre de branches d'industrie. Il accapare, par exemple, les canaux et les chemins de fer, les mines, les banques, les assurances. Il devient assureur et marchand en gros et en détail. La Commission exécutive, pendant son règne éphémère, était entrée à pleines voiles dans ce système par ses propositions sur les assurances et les chemins de fer, par ses projets sur les banques et les mines. Dans la société actuelle, l'État frappe la monnaie, ouvre et entretient les routes et construit les vaisseaux pour son compte; il a le monopole de la poste et celui de la vente

et de la fabrication du tabac. Ce sont ces anomalies qu'on systématise, ces exceptions que l'on convertit en règle.

Le transport des dépêches est un service public qui impose une grande responsabilité et qui veut de l'unité; il est tout simple que le gouvernement se le réserve dans l'intérêt de tous, abstraction faite même du revenu qu'il en retire; à plus forte raison, il convient qu'il se réserve la fabrication des monnaies. Il n'a confiance qu'en ses agents pour avoir des vaisseaux construits avec des matériaux choisis, sans regarder à la dépense; qu'il s'en charge. Un gouvernement obéré s'arroge le monopole du tabac afin de le vendre quatre fois ce qu'il vaut. C'est un impôt qui est permis sur une denrée de ce genre, pourvu qu'il soit constant qu'un autre ne serait pas mieux assis. Mais tout monopole de l'État a un défaut : c'est autant de pris sur la liberté des citoyens. Plus vous multipliez les monopoles, et moins le citoyen a de liberté pour se livrer au travail de son goût. La liberté du travail, liberté civile et politique s'il en fut, finit par ressembler à la liberté de la presse dont jouissait Figaro, qui avait le droit de dire tout ce qu'il voulait pourvu qu'il ne parlât de rien.

Mais on dit que c'est pour enrichir la société; il s'agit de lui rendre divers services à meilleur marché. Ainsi les chemins de fer, entre les mains de l'État, auront des tarifs plus bas, ce qui favorisera l'industrie. Ainsi encore les assurances et le commerce reviendront moins cher à la société, et rapporteront à l'État ensemble 200 millions nets, pas moins (1). Augmenter le revenu public de 200 millions et dégréver la nation, c'est magnifique.

Si l'on avait songé davantage aux attributions naturelles du gouvernement chez un peuple libre, si l'on s'était mieux rendu compte du rôle que joue le capital dans la société, on eût été infiniment sobre de pareils desseins. Chez un peuple libre, le gouvernement ne fait que ce que les particuliers ne peuvent pas faire aussi bien que lui, et ceux-ci, étant libres et s'étant éclairés par conséquent, sont plus propres que des agents de l'État à la pratique de l'industrie, parce qu'ils ont l'énergique stimulant de l'intérêt privé qui manque à des fonctionnaires.

Si la France est destinée à devenir vraiment libre, on doit croire que le nombre des industries

(1) C'est le calcul du Luxembourg.

absorbées par l'État ne s'y augmentera pas, qu'au contraire il diminuera. Je crois que, par exemple, il renoncera bientôt à la fantaisie qu'il a eu de construire des machines à vapeur, ainsi que divers attirails en fer pour ses navires. L'Angleterre et l'Amérique du Nord sont des pays vraiment libres ; l'État n'y exerce presque aucune industrie.

A mesure que des capitaux se forment, à moins que de mauvaises lois ne les privent de leur liberté, ils se portent spontanément dans toutes les directions où il y a lieu de satisfaire aux besoins de la société par des combinaisons plus simples et plus économiques, attendu que cette économie fait leur profit. C'est ainsi que doit se corriger le système fort dispendieux suivant lequel s'exerce aujourd'hui l'industrie commerciale.

Qui est-ce qui se représente des fonctionnaires publics faisant la vente en détail des objets de mode, des mille menus articles dont on a besoin sans cesse, et qui emplissent la majeure partie des boutiques? Ne demandons pas à la bureaucratie cette complaisance empressée qui distingue le commis marchand de nouveautés, et qui ne contribue pas peu à décider l'acheteur. Il ne

faut vouloir des gens que ce qui est dans leur nature. Il est vrai que nos réformateurs croient avoir hérité de la chaudière de Médée ; si le bureaucrate jusqu'ici a été peu souple à l'égard du public, eh bien, on en fabriquera un autre.

Dans la plupart des cas, les profits que les partisans de ces monopoles annoncent pour le trésor public ne se réaliseraient pas. Il est rare que la gestion de l'État soit économique. Les monopoles rapportent à l'État quand ils sont conçus dans un but fiscal; mais alors ce n'est pas une économie qu'ils procurent au public, ils le soumettent à un impôt. Les calculs qui ont été présentés, au sujet de l'industrie des assurances, sont illusoires; de deux choses l'une : ou il faudra augmenter les primes perçues par les compagnies, et dans ce cas le monopole sera un impôt caractérisé ; ou l'on devra se résigner aux plus insignifiantes recettes, et alors à quoi bon le monopole ?

L'exécution des voies de communication par l'État peut se recommander à plus de titres. De bonnes voies de transport encouragent puissamment la production et favorisent la création du capital. Très-souvent dans les États qui ne possèdent pas encore une grande richesse, si l'État

n'intervenait comme entrepreneur, aucun tarif des péages ne déterminerait l'industrie privée à s'en charger. On ne peut que louer l'État de New-York d'avoir ouvert à ses frais le canal Érié. Mais de là au monopole des voies de transport entre les mains de l'État, la distance est grande.

Même chez un peuple où les capitaux abondent et où l'esprit d'entreprise est éveillé, la possession des voies de transport par l'État peut se motiver par des raisons plausibles. L'État, en effet, s'il le veut, peut rendre la circulation plus économique, il peut la rendre gratuite, et c'est ce qu'il fait, en France, pour les routes, ce qui est bien. On peut alléguer que si ce sont des compagnies qui détiennent les canaux ou les chemins de fer, la concurrence entre elles est peu active ou même nulle, et qu'alors elles sont fortement tentées d'user de la latitude que leur laissent leurs tarifs, jusqu'à l'abus. Il ne faut cependant pas s'exagérer la portée de cette observation, ou la regarder comme concluante dans tous les cas. Sur une ligne de canaux ou de chemins de fer qui comptera quelques centaines de kilomètres, les meilleures recettes correspondent à un tarif modéré; sur ce point, l'expérience a

prononcé en dernier ressort, et beaucoup de compagnies qui se refusaient à le comprendre en sont convaincues aujourd'hui; celles qui résistent encore finiront par se rendre. Ainsi entre le monopole de l'État et la concession aux compagnies, la question n'est pas à beaucoup près, autant qu'on le prétend, celle des tarifs très-bas contre les tarifs exorbitants.

En fait, pour les marchandises, les exemples les plus remarquables de bas tarifs ont été donnés par des compagnies, et non par le gouvernement belge, qui possède le réseau national des chemins de fer. Pour le transport à bon marché des personnes, l'exploitation belge surpasse à peu près toutes les compagnies du monde; mais pour la perfection et l'économie relative du service, la célérité et la ponctualité, la gestion des compagnies a l'avantage, dans le plus grand nombre des cas, sur celle de l'État.

Ainsi, même quant aux voies de communication, il n'y a aucunement lieu de poser une règle absolue en faveur de l'État.

Une des professions dont l'exercice peut le moins être déféré à l'État est celle de banquier. L'idée d'absorber la banque de France et toutes les banques départementales dans le giron de

l'État est une des propositions les plus irréfléchies qui aient été émises. Qui est-ce qui conçoit des fonctionnaires publics chargés d'escompter chez nous les effets de commerce? Ce seraient l'esprit de parti et l'esprit réglementaire qui distribueraient les avantages du crédit. Avec le premier, le crédit serait gaspillé; avec le second, les bordereaux présentés à l'escompte seraient soumis à tant de formalités, que l'échéance des effets serait venue avant qu'il n'y eût de décision.

Si ce projet cachait l'arrière-pensée de placer entre les mains du nouveau gouvernement républicain la planche aux assignats sous un autre nom, ce serait un coupable dessein.

Le projet de faire doter de capitaux par l'État des associations d'ouvriers n'est pas mieux mûri. Quel moyen l'État a-t-il de constater l'aptitude d'hommes qui jusqu'à ce jour ont été simples ouvriers, à gérer un gros capital? Il serait extrêmement difficile de constituer en association les quatre ou cinq cents ouvriers dont se compose un grand atelier, en leur donnant à tous un droit égal sur le capital qui leur serait confié. J'imagine que dans la plupart des cas ce serait un capital fort aventuré.

Si, pour former une association semblable, on désignait les quatre ou cinq cents ouvriers les plus intelligents que possède la France, en supposant qu'on eût un moyen de les découvrir, il est probable qu'ils n'accepteraient pas, car en temps ordinaire ils ont, chacun chez soi, des chances meilleures. Si on prend cinq cents ouvriers réunis par le hasard, de quel droit leur ferait-on cette faveur? Pourquoi ce groupe plutôt qu'un autre? Pourquoi n'avoir pas laissé à l'industrie les quatre ou cinq millions qu'on lui aura retirés pour les leur donner? Elle en aurait fait meilleur emploi, dans l'intérêt général de la société et des populations ouvrières.

Sous cette idée de faire de l'État un grand commanditaire, se cache dans l'esprit de quelques personnes le dessein d'attribuer à l'État la disposition de tous les capitaux de la société ; c'est alors une espèce de complot communiste. Rien de plus dangereux que d'inspirer aux ouvriers cette folle espérance que l'État peut leur fournir du capital, qu'il en a un réservoir où il n'y a qu'à puiser, car rien n'est plus faux.

Si le projet est admissible, ce ne peut être qu'à titre d'expérience sur l'association.

Ce n'est pas que l'État ne puisse, dans quel-

ques circonstances, faire jouir les particuliers du crédit qu'il possède plus qu'eux, lorsqu'il a habitué le public à le voir scrupuleusement respecter ses engagements. Mais c'est qu'il s'agira alors de favoriser des entreprises d'une utilité générale parfaitement constatée. Ainsi, en France, pour mettre en train la construction des chemins de fer, à une époque où les capitaux hésitaient, l'État a accordé à la Compagnie d'Orléans la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 pour 100. De même, en Amérique, l'État de New-York, l'État de Massachusetts et d'autres, ont prêté le crédit de l'État pour des chemins de fer qui les intéressaient vivement (1). Dans ce cas, presque toujours ce n'est qu'une assistance morale que donne l'État. Il prend d'ailleurs ses sûretés pour ne pas être exposé à une perte, et le concours de l'État n'a lieu que sous la sanction législative la plus expresse.

En Angleterre, lorsque le gouvernement, en 1846, a retiré aux propriétaires du sol le privilége dont ils jouissaient pour la vente de leurs céréales, il leur a offert de leur prêter des capitaux; mais c'était sur bonne hypothèque. En ce

(1) Le chemin de fer de New-York au lac Érié, le chemin de fer de Boston vers le lac Érié ou *Western Railroad*.

moment, il est question en Angleterre de prêter le crédit de l'État aux colonies des Indes-Occidentales, qui sont compromises, pour un emprunt. C'est aussi sur de solides garanties. Dans l'un et l'autre de ces cas, l'intervention de l'État n'est qu'un expédient temporaire pour remédier à une crise qui est déclarée ou qu'on prévoit. Chez nous, c'est un système permanent qu'on a eu la prétention de fonder.

Placez la société dans des conditions telles que les capitaux se multiplient, et donnez aux hommes, par l'éducation, le moyen de montrer leur aptitude. Alors, n'en doutez pas, le capital ira chercher parmi les ouvriers les natures distinguées, parce que le capital a autant besoin d'être en bonnes mains que les mains capables ont besoin de tenir le capital. Le nombre des ouvriers qui, individuellement, sont arrivés à de hautes positions dans l'industrie depuis cinquante ans, en est la preuve sans réplique.

XII.

La liberté véritable réside dans le droit et la puissance d'exercer nos facultés. Ceux qui la font consister dans le pouvoir de braver et d'insulter

sans cesse le gouvernement établi, quel qu'il soit, par cela seul qu'il est établi, ne sont que des esclaves : ils sont sous le joug brutal de passions aveugles, ils sont des instruments tout prêts pour les factieux et les tyrans.

La liberté vivifie l'industrie. C'est elle qui ouvre la porte à la confiance dont le capital a absolument besoin pour se montrer, agir et circuler. L'ordre même que l'industrie aime tant, l'ordre, selon la juste expression d'un philosophe, n'est que la liberté collective de la société.

La liberté politique est le règne de la loi. Elle sert de gage à toutes les autres libertés. Le peuple dont l'humeur comporte le plus de liberté politique est ou doit prochainement devenir le peuple le plus industrieux. Nulle part il n'y a autant de liberté politique qu'aux États-Unis, nulle part l'individu n'a ses facultés plus développées, et ne travaille d'une façon plus productive. L'habitant de la Grande-Bretagne est (je ne crains pas de le dire, même après le 24 février) le plus libre des Européens : c'est aussi l'homme de toute l'Europe dont le travail est le plus productif.

Un peuple que les défauts accidentels ou permanents de son tempérament obligeraient à se

contenter d'une mince ration de liberté politique, serait condamné passagèrement ou définitivement à rester au second rang en industrie et à n'avoir que peu de bien-être.

De prétendus amis du progrès, qui ont eu l'oreille des ouvriers après la Révolution de Février, ont espéré dégoûter les hommes du régime de liberté, dont 1789 posa chez nous la première pierre, en leur remontrant que la concurrence, qui est née de la liberté, ne leur laisse pas de repos, qu'elle les frappe quand ils s'engourdissent, quand ils ne sont ni prévoyants, ni sobres, quelquefois même quand ils n'ont pas de reproches à se faire. Mais est-ce que quelqu'un s'était attendu que la liberté dresserait des tentes pour le sommeil? La liberté n'est faite que pour les peuples où l'immense majorité est honnête, énergique au travail, prévoyante. Lorsque les populations sont sans vertu et sans ressort, elles n'ont en effet rien de mieux à faire que d'abjurer le culte de la liberté. Elles s'étaient trompées de chemin ; elles sont comme ces lâches parmi les Hébreux, qui, pendant les épreuves du désert, soupiraient après les oignons d'Égypte. Ah ! si c'est le repos qu'on veut à tout prix, on le trouvera dans la servitude. Il y a une grande

tranquillité dans l'esclavage, et le pain du lendemain y est assuré : mais c'est une tranquillité qui ressemble à celle du tombeau, et ce pain qu'on est certain d'avoir est trempé d'opprobre.

Si on dit aux ouvriers que jusqu'à ce jour le régime de la liberté les expose à des privations et à des angoisses, il y a une réponse facile : ce n'est pas qu'il y ait eu jusqu'ici trop de liberté, c'est que la liberté était fort incomplète, par la faute des lois et par celle des mœurs, toujours plus responsables que les lois.

XIII.

A toute époque le travail a été organisé. L'esclavage est une organisation du travail ; le servage en est une autre. Le régime des maîtrises et des jurandes, avec les apprentis et les compagnons, en offre un troisième type. En 1789 les hommes généreux que l'acclamation nationale et la sympathie de tous les peuples civilisés investirent du mandat de réédifier l'industrie et la société entière, adoptèrent pour base la liberté ; c'était parfaitement choisir.

Chacun fut reconnu libre d'entreprendre le genre de production qu'il voudrait, avec les procédés qui lui plairaient, sous la seule réserve de

la sûreté publique; d'acheter et de vendre comme et de qui il lui conviendrait. Ce fut la libre concurrence.

Seulement le désir, excusable pour le moment, d'empêcher le retour des anciennes corporations, qui étaient oppressives pour le plus grand nombre et contraires à l'intérêt général, fit statuer que la concurrence ne s'exercerait que sous la clause de l'isolement. Pour ne pas fournir à des associations réprouvées l'occasion de renaître de leurs cendres, on isola donc systématiquement l'individu, et nous en sommes encore là, en principe.

Quelques personnes disent que c'est un régime de liberté illimitée ; elles se trompent : c'est une liberté qui est très-limitée, car il est interdit aux hommes d'exercer une de leurs facultés les plus admirables et les plus utiles, la sociabilité. Pour lire dans l'histoire ce qui est réellement gravé sur ses pages de bronze, il ne faut donc pas reprocher à l'Assemblée constituante d'avoir accordé aux hommes trop de liberté dans l'industrie et généralement dans l'exercice de leurs facultés, il faut reconnaître qu'elle ne leur en avait pas donné assez.

Depuis lors, des gouvernements plus ou moins despotiques ou rendus plus ou moins ombrageux

par les périls dont ils se croyaient ou étaient menacés, ont maintenu contre l'association en général l'exclusion qu'avait provisoirement prononcée la Constituante, et ont renforcé ce système exclusif par des dispositions pénales à l'exécution desquelles ils ont soigneusement tenu la main. De plus, ils ont organisé une centralisation administrative qui, par ses règlements minutieux et par son existence même, a empiété sur les droits de la liberté, car elle a extrêmement restreint les hommes dans l'exercice légitime de toutes leurs facultés.

On ne peut nier d'une part que, sous l'aiguillon de la libre concurrence, l'industrie ait fait de très-grands progrès, et que le sort des populations, prises dans leur ensemble, se soit beaucoup amélioré. D'autre part, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a eu aussi beaucoup de malheurs individuels, quelquefois des souffrances générales que le système de l'isolement a aggravées quand il ne les avait pas provoquées, et que les crises commerciales ont cruellement fait sentir leurs effets aux hommes désunis.

XIV.

Pour remédier aux abus d'un isolement ab-

solu et systématique, pour protéger le faible et lui offrir des points d'appui ou des abris aux divers instants de son existence, les lois d'un côté, les mœurs de l'autre, ont conçu et mis en pratique un ensemble très-varié d'institutions. C'est une œuvre qui est commencée presque depuis la Constituante, mais surtout depuis que le gouvernement consulaire eut rétabli en France la sécurité.

Toutes sont des manifestations du principe d'association ou, ce qui revient au même, du sentiment de la solidarité : car elles supposent, quelques-unes la mise en commun d'efforts et de contributions par les ouvriers; d'autres, en plus grand nombre, l'intervention active et le concours bienveillant de la grande association nationale ou de la communauté locale; quelques autres encore le concert de personnes bienfaisantes dont les sympathies se soient tournées vivement vers les intérêts populaires. Ainsi le principe d'association, qu'on aurait cru enfoui à cent pieds sous terre, parvenait à pousser au dehors, çà et là, des rejetons assez nombreux.

En prenant en bloc le demi-siècle qui vient de s'écouler, on voit apparaître à divers instants ou se répandre : pour l'enfance, les crèches, les

salles d'asile, un système général d'instruction primaire, l'inspection des manufactures dans l'intérêt des enfants, la loi sur le contrat d'apprentissage, des établissements spéciaux de patronage dans le genre de la Société Industrielle de Nantes; pour la jeunesse, les écoles d'arts et métiers, les écoles municipales dont Paris offre quelques exemples, mais dont le type le plus parfait est la Martinière de Lyon, des instituts fort recommandables, organisés et dirigés par des ecclésiastiques, tels que celui de la rue de Vaugirard, à Paris; pour l'âge mûr plus particulièrement, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels (1), les conseils de prud'hommes, les bureaux gratuits de placement, les cours d'adultes, les monts-de-piété, quelques caisses

(1) Il faut assimiler ici aux sociétés de secours mutuels les grandes associations d'assurances mutuelles, qui se livrent à toutes les opérations accoutumées des compagnies d'assurances sur la vie, et dont le plus parfait modèle est la célèbre société anglaise l'*Équitable*. En France, nous avons, sous le titre d'assurances mutuelles de ce genre, des compagnies dont la mutualité est fictive, parce qu'elles perçoivent pour leurs frais une prime excessive. Les sociétés d'assurances à primes, elles-mêmes, quand elles sont solidement constituées, quoique ce soient des spéculations faites par des capitalistes qui les ont fondées, ont un côté populaire qu'il serait injuste de méconnaître.

de prêt, embryon des institutions de crédit à l'usage de l'homme sans fortune, germe presque imperceptible de ce que l'exemple de l'Écosse et des États-Unis permet d'espérer ; dans l'intérêt de la vieillesse, les caisses de retraite seulement projetées chez nous, à titre d'institutions publiques, et qui résulteraient d'une simple extension des attributions des caisses d'épargne.

Et puis pour tous les âges, les établissements de charité légale proprement dits, les bureaux de charité et de bienfaisance. A cette énumération il faudrait joindre d'abord une multitude de fondations de la charité particulière qu'elle soutient par des œuvres spéciales. Je devrais même y ajouter les hospices, quoiqu'ils existassent bien auparavant, car ils se sont améliorés. L'ouvrier ne les aime pas : il voudrait être au-dessus de la charité. Je voudrais qu'il y fût aussi. Espérons qu'un jour viendra où il se suffira avec sa seule rétribution, par l'accroissement qu'elle aura naturellement éprouvé, par le meilleur emploi qu'il en fera, et au moyen des refuges et des appuis qu'il se sera judicieusement ménagés lui-même par des prélèvements sur cette rétribution. Mais beaucoup de temps se passera avant que ce jour heureux ne luise.

pour tous. En attendant, la charité est une ressource qui ne flétrit pas l'homme, quand elle est offerte dans le véritable esprit de la religion, qui ne verse pas du baume sur la plaie seulement, qui en répand aussi dans l'âme. Et si de tout ce que j'ai énuméré dans le paragraphe précédent on retranchait tous les établissements où la charité est pour quelque chose, c'est-à-dire où les individus et la société donnent pour la satisfaction de soulager l'humanité souffrante, on verrait à quoi se réduirait la liste.

A côté de ces institutions si diverses qui sont nées de la sympathie que le pauvre et le faible inspirent à la société ou aux individus, il faut en citer d'autres qui ont eu jusqu'ici un caractère exclusivement administratif, comme les chambres de commerce, les chambres consultatives, les trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, et les syndicats qu'ont formés, en passant à côté de la loi, les chefs de la plupart des industries manufacturières. Ces différents corps n'ont pas eu pour objet de coopérer à l'amélioration du sort des populations : mais rien n'empêche qu'ils s'en occupent à l'avenir. De la part des syndicats, ce serait facile, et c'est pour eux un devoir sacré. Ils peuvent plus à cet effet

que les conseils administratifs proprement dits, parce qu'ils sont plus homogènes, plus compactes et plus libres.

Tous les établissements tutélaires ou pouvant le devenir dont je viens de faire le dénombrement, et d'autres que j'ai nommés dans le cours de ces *Lettres*, sont ou imparfaits, ou quelquefois entachés de vices (1), ou surtout trop clair-semés. Quoique pendant les dix-huit dernières années ils se fussent beaucoup plus multipliés en France qu'à aucune autre époque, c'est une organisation extrêmement incomplète et fort décousue.

Il faut donc introduire dans ces établissements les perfectionnements signalés par l'expérience; il faut surtout qu'ils se multiplient, afin qu'ils étendent leurs bienfaits sur la population tout entière, sur celle des champs, par exemple, à laquelle on pense toujours trop peu, parce qu'elle est patiente et souffre sans se plaindre; il faut qu'ils revêtent partout la forme appropriée, non au goût d'inventeurs procédant impérialement *à priori*, mais à la situation des hommes et des

(1) Quelques-unes des sociétés de secours mutuels, en France et à l'étranger, ont servi d'occasion à des prodigalités et à des scènes de débauche.

choses, telle qu'elle est réellement. Il y en a d'autres chez l'étranger que nous pouvons nous approprier. Dans ces sortes de choses, les susceptibilités de la vanité nationale seraient fort déplacées. La bonne manière de ne pas avoir à rougir de la supériorité de l'étranger consiste à l'imiter aussitôt avec intelligence dans ce qu'il fait de bien.

On aura alors beaucoup fait : cependant ce ne sera point assez. Persuadons-nous bien que, dans l'entreprise d'où doit ressortir la pacification de la société, nous sommes tenus d'être comme César, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire.

XV.

Le moment est venu de compléter l'œuvre de l'illustre Assemblée nationale de 1789 en donnant au principe d'association le développement qu'elle accorda à la liberté de l'individu considéré isolément.

Le régime de l'isolement pèse à chacun de nous. Il pèse bien plus à la société en masse. Chacun, reployé sur soi-même, a creusé dans son cœur un abîme de désirs qui est impossible à combler. A aucune autre époque la moyenne des

hommes n'eut à sa disposition plus de ressources (je fais abstraction de la crise où nous sommes engagés) : jamais cependant il n'y eut moins de contentement, parce que les désirs se sont augmentés plus que les moyens de les satisfaire.

La société est, de par l'esprit même de la législation moderne, sur une pente qui la mène à l'état que l'illustre Hegel a désigné par le nom d'*atomistique*, où il n'y a plus de cohésion, et où après un certain délai sa perte serait certaine, car il suffirait du moindre choc pour la faire tomber en poussière.

L'association, prenons un mot plus significatif encore, celui que la dernière révolution a inscrit sur le drapeau national, la Fraternité, est l'élixir propre à nous guérir de cette maladie morale qui se révèle par tant de symptômes affligeants et qui aurait des effets si funestes.

L'association dans le travail, l'association dans la consommation, l'association à divers degrés, tantôt embrassant le maître avec les ouvriers, tantôt établie entre les ouvriers seuls ou seulement parmi quelques-uns, tantôt restreinte aux seuls maîtres, d'autres fois s'étendant à tout un corps d'industrie dans la localité ou dans

l'État, quelquefois enfin comprenant la nation tout entière, offre un moyen à peu près certain de répondre, selon les circonstances, à tous les difficultés qui se peuvent présenter.

L'association nationale est la seule aujourd'hui qui soit solidement constituée. Elle fonctionne souvent, et on lui demande de fonctionner sans cesse sous le nom de l'État, à mesure que des besoins se font sentir, et très-souvent sans raison ni justice, précisément parce qu'elle est la seule qui soit fortement établie, la seule que les regards éplorés ou inquiets aperçoivent au-dessus de l'horizon; car entre l'individu isolé et l'État, il n'y a rien ou presque rien.

C'est cette effrayante lacune que l'esprit d'association et le sentiment de la fraternité, prenant différents aspects, sont appelés à combler.

Ces deux termes ne sont pas synonymes : il y a entre eux la même différence qu'entre la politique et la religion. Ils forment une progression. L'association proprement dite suppose un contrat où le droit est réciproque du devoir. Le règlement qui y préside est essentiellement du domaine de la loi, et doit par conséquent respecter les principes sans lesquels la loi est partiale pour l'un ou pour l'autre. Tout ce qu'on est

fondé à lui demander c'est d'être conforme à la justice.

La Fraternité va au delà de la justice, qui reconnaît des bornes bien nettement marquées. Elle implique un sacrifice, un acte de dévouement d'une des parties. Le dévouement et le sacrifice ne peuvent dériver d'un contrat ou d'une loi, ils partent du cœur. Ils ne peuvent être rendus obligatoires, ils sont absolument volontaires et spontanés, et ils ne peuvent cesser de l'être sans perdre leur nature même.

Si Décius, au lieu de s'immoler volontairement pour la patrie, est livré par la loi au bourreau pour en être égorgé, je ne vois plus en lui un héros digne de l'admiration de la postérité : c'est un malheureux que vous assassinez.

Le grand, l'irréparable malheur peut-être de la Révolution de Février a consisté en ce que les hommes qu'on a chargé d'en tracer le programme, ou plutôt qui, dans leur audacieux orgueil, s'en arrogèrent le mandat, ont eu la prétention de commander la Fraternité par décret, avec toutes les conséquences envers celui qui possède. Ils ont écrit sur le drapeau national le saint nom de la Fraternité, en disant à la multitude que par l'insertion de ce mot dans la

devise de la France, le riche, désormais, était tenu de livrer une partie ou la totalité de ses biens au pauvre, sans que celui-ci fût tenu même à la reconnaissance. Les notions du droit et du devoir ont ainsi été brouillées dans les esprits. On n'a plus su ce que c'était que l'équité. Les sentiments d'une population bonne et laborieuse ont été pervertis, et la porte a été ouverte à tous les désordres et à tous les désastres.

Même avant la Révolution de Février, la société française était sur le bord d'un abîme, et il était nécessaire que la Fraternité prêtât son puissant secours pour la sauver; car il fallait changer la disposition des âmes, et pour cela il était besoin que la Fraternité vînt les toucher.

L'esprit de caste ou seulement de classe est extrêmement obstiné. Un des sacrifices qui nous coûtent le plus, l'histoire tout entière du genre humain l'atteste, est de reconnaître pour nos égaux ceux que nous nous étions accoutumés à regarder comme nos inférieurs. La bourgeoisie française ne s'était pas assez soustraite à cette commune loi. Nous paraissions avoir oublié quelle indignation bouillonnait dans notre sein, avant 1789, quand la noblesse nous refusait l'égalité.

Les dix-huit années de 1830 à 1848, malgré les gages de philanthropie qui les ont signalées, n'ont pas été employées comme il l'aurait fallu pour élever graduellement la seconde moitié du tiers-état. Nous qui, par nos antécédents, étions appelés à servir en cela de modèles à l'Europe, nous nous laissions dépasser par d'autres États, par l'Angleterre, par la Prusse. La bourgeoisie doit dire, à l'exemple du roi Louis XVIII dans la déclaration de Cambrai : *Mon gouvernement a fait des fautes.*

Et cependant Dieu me préserve de dire ou d'insinuer que ces fautes fussent de nature à justifier les malheurs au milieu desquels la patrie a été précipitée. Je n'admets pas que, pour affermir un édifice ébranlé, il soit bon que le tonnerre y tombe.

Le lendemain de la Révolution, j'en atteste les souvenirs impartiaux de tout le monde, la Fraternité s'introduisait dans les cœurs, à la suite d'une émotion immense.

C'est en ces circonstances que les tribuns sont venus troubler, par leurs déclamations, les esprits du grand nombre. Par leur fatale interposition, il n'y a plus eu de fraternité. Quand de deux frères qui sont en présence, l'un donne

et l'autre reçoit, la Fraternité est rompue si le premier offre d'une main dédaigneuse; mais elle l'est pareillement si, au lieu de se montrer rempli de reconnaissance, le second exige ou menace, et à la place de la Fraternité, je n'aperçois plus que la tyrannie.

La Fraternité réclame le concours cordial des deux parties. Autrement, l'ordre naturel des choses est violé, et il n'y a que ce qui est dans l'ordre qui dure.

Mais ce bon sentiment d'une fécondité incomparable n'a été éclipsé que pour un moment. Les dictateurs passent, l'échafaudage de leur folie s'est renversé. Les pensées sages et bienfaisantes qui étaient entrées dans les âmes, ne sont pas bannies de la société française.

La Fraternité opérera l'indispensable rapprochement entre les patrons et les ouvriers. Elle fera sentir son action de mille manières. Devant elle, l'indifférence de celui-ci et la défiance de celui-là devront se dissiper comme des brouillards sous les rayons du soleil. De sa baguette, elle ouvrira la voie à toutes les améliorations populaires qui ont la sanction de la raison; entre autres effets, elle aura celui de mettre les esprits dans la situation qui convient pour que, autant et aussitôt que possi-

ble, au système de l'isolement des intérêts dans le travail se substitue l'association ou la solidarité.

XVI.

Actuellement, la rétribution de l'ouvrier, fixée qu'elle est d'ailleurs à un niveau qu'il n'est pas possible de modifier tant que le capital n'augmente pas dans la société en proportion de la population, consiste dans un salaire une fois donné. C'est plus commode pour lui, en ce sens que, une fois la convention faite, il sait ce qui lui revient et le reçoit promptement sans courir aucune chance (1).

Sous les auspices de l'association, se présente un autre système qui décomposerait le salaire en deux parts : l'une serait assurée et immédiate, comme le salaire actuel l'est dans sa totalité; l'autre, plus ou moins contingente, serait, dans certains cas, différée jusqu'à la fin de l'année ou jusqu'à l'achèvement d'une opération définie, et

(1) M. Joseph Garnier a résumé très-clairement les idées les mieux reconnues de la science économique sur les salaires dans un Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques. (*Journal des Économistes*, nos 71 et 74, octobre 1847 et janvier 1848).

proportionnelle à la quantité et à la qualité du travail personnel de chacun, ou tout au moins au succès de la partie spéciale à laquelle il est attaché. Alors l'ouvrier serait intéressé davantage à la prospérité de l'établissement; il serait uni au maître par le lien d'une solidarité directe et étroite. Il serait grandi, par conséquent, aux yeux de celui-ci et dans son opinion propre, pour le bien de la société en général et pour le succès de la production.

Ainsi, par exemple, tous les ouvriers et employés d'un chemin de fer, qui concourent à un service tel que celui de la traction, seraient associés entre eux et avec l'administration du chemin de fer sur les bases suivantes : L'association des ouvriers et employés entreprendrait la besogne à forfait, dans des conditions déterminées, qui seraient notoirement suffisantes. L'administration du chemin, agissant comme un commanditaire bailleur de fonds, fournirait ses ateliers, son matériel de machines et d'outils, ses approvisionnements, à la charge de les entretenir ou de les renouveler. Elle ferait l'avance des salaires qui auraient été préalablement fixés d'après un tarif convenu. A la fin de l'année, l'excédant de ce qui reviendrait aux ouvriers et employés asso-

ciés leur serait distribué d'après un mode arrêté d'avance. L'association elle-même serait subdivisée pour la répartition de cet excédant, de manière à faire dépendre autant que possible la part de chacun, de ses efforts personnels ou de ceux d'un petit groupe auquel il appartiendrait.

Une fraction de cet excédant serait attribuée à des œuvres de solidarité et de prévoyance, comme des caisses de secours pour les malades, des caisses de retraite pour les vieillards, ou des caisses spéciales d'épargne destinées à fournir des ressources extraordinaires pendant les chômages prolongés, ce qui pourrait impliquer un subside temporaire aux personnes qu'une machine nouvelle viendrait subitement déplacer.

L'esprit conçoit un grand nombre de combinaisons qui toutes seraient la traduction de la même pensée, celle de la solidarité entre l'ouvrier et le chef d'industrie, entre l'ouvrier et l'ouvrier. Nous en avons indiqué une autre, tout récemment proposée (1), d'après laquelle la rétribution de l'ouvrier se composerait d'un salaire fixe, et d'une part proportionnelle à la quantité et à la qualité de l'ouvrage qu'il aurait fait, ainsi

(1) Voir page 313.

qu'au soin avec lequel il aurait économisé les matières, de manière même à faire porter à chacun la peine du gaspillage des matières, et de la mauvaise qualité de son travail. Cette formule, qui établit la solidarité entre l'ouvrier et le patron, se compléterait par des dispositions propres à unir, par les liens d'une prévoyance mutuelle, l'ouvrier à l'ouvrier. Si on examine de près l'industrie, on reconnaîtra qu'elle offre déjà, dans une multitude de circonstances, des pierres d'attente toutes prêtes pour recevoir ce système. Le travail à la pièce, qui est usité dans un très-grand nombre d'établissements, en est une.

Pour apprécier sainement les résultats à attendre des applications diverses du principe d'association, entre le patron et l'ouvrier ou parmi les ouvriers eux-mêmes, il faut toujours en revenir à la pierre de touche qui seule en peut rendre bon compte. L'amélioration du sort de l'ouvrier, pour être générale et non restreinte à quelques exceptions, durable et non éphémère comme la lueur d'un météore, exige, on l'a vu, l'accroissement général de la production (1). Il est démontré aussi que cette condition

(1) Voir la *Lettre* I.

est l'équivalent d'une autre, l'accroissement du capital tant immatériel que matériel (1). Ainsi pour que le système d'association change le sort de l'ouvrier, il faut qu'il ait la puissance de provoquer le développement de la production proportionnellement à la population, et l'augmentation du capital, toujours pour une population égale. Si à cet égard il était radicalement impuissant, il ne le serait pas moins à l'égard des salaires.

Mais on doit tenir pour certain qu'appliqué judicieusement, et c'est ce qu'il faut toujours supposer des meilleures idées, le système d'association donnerait une impulsion de plus en plus vive à la production. Toutes choses égales d'ailleurs, l'ouvrier travaillerait mieux, avec plus de soin et d'énergie. La partie importante du capital immatériel de la société, qui réside dans l'activité et l'application de l'ouvrier, étant fortement accrue de cette manière, la production suivrait la même progression, et l'augmentation de celle-ci permettrait d'accroître rapidement le capital matériel, par lequel ou sur lequel l'industrie s'exerce, pourvu que le goût de l'économie, au

(1) Voir la *Lettre* II.

lieu de faire défaut à la société, se développât dans la partie de la population qui ne l'a pas encore, et ne s'affaiblît pas chez le reste.

Cette conséquence infaillible du système d'association, parmi des populations industrieuses et jalouses de s'élever par leur honnêteté et leur travail, est tout le secret de l'amélioration que les ouvriers ont à en attendre.

XVII.

Une forme d'association, qui excite depuis le mois de février une attention extrême, est la participation des ouvriers aux bénéfices nets. Une fois l'intérêt du capital payé aux capitalistes bailleurs de fonds, avec un amortissement et un prélèvement pour former une réserve, le reste serait partagé, dans des proportions qui seraient convenues, à titre de dividende, entre les propriétaires du capital et les travailleurs de l'entreprise, depuis le chef d'industrie jusqu'à l'ouvrier du rang le plus modeste. On connaît la formule qu'a adoptée la Compagnie d'Orléans et celle qui est en usage dans l'établissement de peinture en bâtiment de M. Leclaire (1).

(1) Voir de la page 276 à la page 312.

Ce procédé d'association est recommandé par les diverses personnes qui l'ont mis en avant sous des formes qui ne sont pas toutes également admissibles, à beaucoup près.

Ainsi la plupart des partisans de la participation veulent assimiler le travailleur au capitaliste; ils conféreraient au travailleur un droit sur le capital qui ne lui appartient pas. Laissons à chacun son droit et sa chance bonne ou mauvaise. Respectons la propriété du capitaliste. Si celle-ci était violée, le travail, qui est une autre propriété, serait exposé à des atteintes aussi.

Le respect dû à la propriété, dans l'intérêt de tous, interdit que la participation soit instituée par la force impérative d'une loi générale, comme quelques personnes l'ont proposé. Et aussi bien, à moins d'organiser dans la société une inquisition draconienne, ce qui serait étrangement inaugurer le régime de la liberté, la mise en pratique de la participation, par mesure générale et obligatoire, est matériellement impossible.

Si nous voulons éviter que la société s'écroule et nous écrase sous ses débris, tous tant que nous sommes, travailleurs et capitalistes, ouvriers et patrons, ne séparons jamais l'idée du droit de

celle du devoir. On demande que la rétribution de l'ouvrier soit augmentée : je le veux, moi aussi, de toutes mes forces; mais ce n'est possible qu'autant que l'ouvrier produira davantage, ou mieux, ou plus économiquement en consommant moins de matières premières, et qu'il concourra plus efficacement, dans la limite de ses moyens, à créer le capital dont la société a besoin pour produire plus et mieux. Il aura plus quand il donnera davantage lui-même. Telle est l'éternelle loi qui lie le droit au devoir. Et jusque-là, on l'a vu, le moyen de lui faire une part meilleure manque matériellement.

C'est à ce point de vue qu'il convient de se placer pour estimer la valeur absolue du système de la participation, et pour savoir ce qu'il vaut en comparaison des autres modes d'association.

Dans la plupart des cas, la participation n'établirait point le lien le plus direct, le plus intime, le plus vrai entre le droit et le devoir de l'ouvrier. Elle subordonnerait le droit de l'ouvrier à des devoirs qui ne sont pas et ne peuvent devenir les siens. Les bénéfices nets de la plupart des établissements dépendent, en effet, dans une certaine mesure, de chances commerciales sur lesquelles il n'a aucune action. Tel l'achat bien ou

mal fait des matières premières, telle la vente des produits une fois fabriqués. L'ouvrier peut avoir très-bien fait son devoir, et le chef d'industrie avoir mal rempli le sien ou avoir été mal inspiré. Avec la participation, dans ce cas l'effort de l'ouvrier ne recevrait aucune récompense. Ce n'est pas juste; laissons chacun récolter selon qu'il a semé.

Les établissements où la participation serait le mieux à sa place, sont ceux où le profit est déterminé à peu près uniquement par l'activité, le soin et la conscience que l'ouvrier apporte à son travail. Tels sont ceux où les matières premières sont peu sujettes à varier de prix ou se réduisent presque à rien, et où les produits se vendent d'après un tarif à peu près fixe, ce qui est bien rare; tels encore ceux où, par une cause quelconque, on est obligé de s'en remettre complétement à l'ouvrier. Dans de pareils cas, les éléments spéculatifs de l'entreprise disparaissent presque entièrement, et, par rapport aux ouvriers, le chef d'industrie est dans une position qui a de l'analogie avec celle d'un commanditaire. La participation peut aussi être considérée, alors, comme l'équivalent de l'autre formule rappelée plus haut (XVI), selon laquelle une partie de la ré-

tribution de chacun est proportionnelle à la quantité et à la qualité de l'ouvrage qu'il aura fait, ainsi qu'au soin avec lequel il aura économisé les matières premières. L'industrie qu'exerce M. Leclaire rentre dans cette catégorie.

Dans les établissements où il y a un grand nombre d'agents, il est bien difficile que la participation aux bénéfices nets de l'entreprise, au prorata de la rétribution fixe, stimule beaucoup chacun individuellement. Le seul effet qu'elle puisse avoir consiste à permettre au chef d'industrie d'attirer à lui, par l'appât d'une plus grosse rémunération, les meilleurs collaborateurs. Ceux-là se trouvent alors payés en raison de leur supériorité. Peut-être ils n'eussent pas été fort embarrassés pour trouver une rétribution équivalente au dehors sous une autre forme.

XVIII.

Ce qui vient d'être dit, concerne cette solidarité qui peut s'exprimer par un contrat et qui a pour base la justice réciproque. Par delà cette solidarité, qui n'institue pour personne un droit sans y fixer pour limite le droit correspondant

d'une autre partie contractante, on rencontre, avons-nous dit, cette autre solidarité qui résulte de la sympathie qu'un homme a pour ses semblables, du dévouement qui l'anime en leur faveur. C'est celle à laquelle la religion applique le nom de Fraternité, dont on a tant abusé depuis la Révolution de Février, celle qui se désignait auparavant, dans la langue de la politique et de la morale, par les mots de patronage ou de bienfaisance. Elle ne connaît pas de limites, car personne ne peut dire au sentiment qui porte l'homme à aimer son semblable et à se dévouer pour lui, ce que le Créateur a dit à la mer, ce que le législateur dit au droit de chacun : Tu n'iras pas plus loin. Mais aussi elle est éminemment libre et volontaire, et personne ne peut lui dire non plus : Tu t'avanceras jusque-là.

Supposons que ce sentiment, qui a été réveillé dans les âmes par la secousse de la Révolution, reste vigilant et actif dans la société. De ce moment les chefs d'industrie trouvent naturel de concourir, non-seulement de leur argent mais de leur personne, à acclimater parmi leurs collaborateurs toutes les institutions qui sont propres à rendre en effet des services signalés à la civilisation. C'est alors qu'il y aurait partout des sociétés

de secours mutuels, que les caisses d'épargne auraient des clients innombrables, que le progrès du bien-être, de l'instruction et des mœurs nous porterait vite au niveau des nations les plus avancées.

C'est alors que l'abîme des révolutions serait comblé; car si la perversité de quelques ambitieux et la présomption de quelques sophistes ont des chances pour amasser et faire éclater des orages populaires, où la prospérité des États est détruite, il faut s'en prendre, pour une bonne part, à l'absence de liens personnels suffisamment forts entre les ouvriers d'un côté, les chefs d'industrie ou les classes aisées en général de l'autre. Les factieux et les brouillons ne s'emparent des gens qui souffrent et ne s'en font des instruments que parce qu'ils les trouvent délaissés.

Moyennant le rapprochement personnel entre les chefs d'industrie ou les hommes les plus éclairés et les plus généreux des classes riches et les ouvriers, non-seulement on verrait les institutions bienfaisantes, progressives et conservatrices se répandre et se multiplier; mais d'autres d'où seraient sortis des dangers, dans l'état actuel des choses, deviendraient des garanties de stabilité. L'association des machinistes des che-

mins de fer qui s'était mal à propos donné le nom de *la Fraternelle*, et qui a été dans les derniers mois un puissant instrument de désordre, eût pu servir au maintien de la tranquillité publique si elle avait compté parmi ses membres les principaux ingénieurs de Paris, et les notabilités de la banque qui figurent dans les conseils d'administration des chemins de fer.

Pour donner à ce concours cordial des chefs d'industrie et des classes riches et aisées la puissance qu'il comporte, il faut qu'il s'exerce avec concert. L'association des chefs d'industrie les uns avec les autres dans ce but donnera seule à leurs efforts la puissance et l'autorité qu'il faut.

A la suite d'une visite attentive de nos principaux centres manufacturiers, dans le but exprès d'étudier l'état physique et moral des ouvriers, et de savoir la direction à suivre pour y apporter les améliorations qui sont si désirables, M. Villermé, saisi de tous les faits qu'il a observés, trace ces paroles qui doivent être considérées comme la conclusion de son livre : « Tant qu'il « n'y aura que des efforts isolés, les mœurs des « classes ouvrières ne s'amélioreront véritable- « ment pas (1). » Or, tant que les mœurs res-

(1) *Tableau de l'état physique et moral*, etc., II, p. 75.

teront ce qu'elles sont, la misère sévira, et tous les périls qu'elle engendre continueront de menacer la société.

XIX.

L'impôt prend aux contribuables des sommes dont une grande partie, si on les leur eût laissées, fût devenue du capital. L'impôt consume ainsi une part de la substance de l'amélioration populaire. Lors donc qu'on se propose sérieusement d'améliorer le sort des pauvres, on modère l'impôt, ou du moins on l'emploie utilement, on le consacre autant que possible à ce qui doit favoriser la production de la richesse.

Le budget est une pompe aspirante qui, dans presque tous les grands États européens, soutire une partie excessive des revenus privés et ne rend que médiocrement en utilité publique. Il serait possible de gouverner l'Europe en prenant moins aux contribuables et en les servant mieux. Que ceux qui en douteraient regardent l'Amérique du Nord ! Les budgets des États de l'Union sont bornés, et la majeure part des dépenses publiques tend d'une manière directe à améliorer la condition des hommes ; car les plus gros chapi-

tres de ces budgets sont celui de l'instruction primaire et celui des travaux publics.

Lorsqu'on frappe d'impôts spéciaux les subsistances et les objets les plus nécessaires à la vie, au point de les enchérir d'une manière sensible, l'ouvrier avec sa rétribution n'en obtient qu'une moindre quantité. Les choses se passent comme si la récolte eût été mauvaise, ou que la production générale de l'industrie fût diminuée, ou encore qu'une brèche eût été faite au capital dont la société s'aide dans l'œuvre de la production. La fiscalité agit dans ce cas, jusqu'à un certain point, à la façon d'une machine à faire la disette. Il en est de même de toute mesure qui, sans avoir en vue l'intérêt du fisc, tend à enchérir artificiellement les denrées, que ce soit un privilége conféré à des corporations de vendeurs, ou un monopole attribué à des producteurs.

L'Angleterre, à laquelle chez nous on reproche d'être aristocratique, n'en a pas moins, depuis un certain nombre d'années, très-efficacement servi sous ce rapport l'intérêt populaire. C'est le pays de l'Europe où l'on a le plus fait pour empêcher que rien de fiscal, rien d'artificiel n'élevât le prix des subsistances. Le blé et la viande y sont affranchis de toute taxe générale et

locale. On s'est efforcé de les y attirer de toutes les parties du monde par la suppression des droits de douane.

En France, sous ce rapport, depuis 1789, nous avons reculé au lieu d'avancer. Sous l'ancien régime, il n'y avait pas de taxe sur les grains à l'entrée du territoire ; il n'y en a pas eu davantage sous la République, ni sous l'Empire. Il n'y en a que depuis 1819. Sous l'ancien régime, le droit, variable, sur le bétail était d'ordinaire insignifiant, nul quelquefois. Il fut nul sous la République et sous l'Empire. Depuis 1822 et plus encore depuis 1826, le bétail est atteint d'un droit assez élevé. Le droit qui atteint les viandes salées est exorbitant.

On ne peut estimer à moins de 500 millions le montant des taxes intérieures et des droits de douane, dont depuis vingt-cinq ans ont été exonérés les objets de première nécessité dans la Grande-Bretagne ; et si on remontait à la paix, la masse des dégrèvements de toute espèce serait de beaucoup plus d'un milliard. Chez nous, pour le même délai, déduction faite des aggravations d'impôts, on ne justifierait pas d'un dégrèvement de plus de 50 ou 60 millions. Peu d'États ont été à cet égard plus mal administrés que la

France. La Prusse, par exemple, a été mieux traitée.

Des taxes, quel qu'en soit le genre, qui affectent le prix des matières premières du travail, ont des effets aussi fâcheux que celles qui grèvent les subsistances. Elles restreignent directement le travail, qui est l'unique ressource des populations. Ainsi, c'est une amélioration qui s'indique naturellement à un gouvernement animé de sympathies populaires, que d'affranchir d'impôt les matières premières. L'Angleterre a pris cette détermination aussi et l'a mise à exécution avec fermeté; à cet égard elle s'est placée en avant des États-Unis eux-mêmes. Toute matière d'un grand usage dans l'industrie est désormais exempte d'impôt chez les Anglais (1).

Par les changements profonds qu'elle a apportés récemment à sa législation des douanes et à son système commercial, l'Angleterre s'est placée dans cette position avantageuse, où aucune partie importante du capital national n'est mise en œuvre, si ce n'est dans une direction où, en-

(1) Il y avait une exception pour le cuivre. La suppression des droits sur le cuivre étranger a été proposée cette année par le gouvernement.

tre des mains intelligentes, elle doive donner le maximum de produit. S'il y avait des branches d'industrie où il fût impossible d'obtenir ce maximum, et où l'étranger par conséquent eût l'avantage sur les nationaux, elles ont dû liquider leurs affaires et elles en auraient eu le temps. Mais le fait est que tous les arts industriels qui, dans la Grande-Bretagne, méritaient quelque considération, se sont perfectionnés sous ce coup de fouet de la nécessité et ont atteint ou vont atteindre le niveau où ils étaient parvenus ailleurs. Lorsque dans un État la fécondité du capital national a été ainsi portée au plus haut point, on y est dans la meilleure condition matérielle pour faire arriver promptement au bien-être tout ce qu'il y a dans le pays d'hommes qui aiment le travail et savent travailler. Quant à ceux qui n'ont pas le goût du travail, ne savent pas travailler et ne veulent pas l'apprendre, il n'y a pas de procédé matériel pour les soustraire à la misère et à la dégradation.

En présence de faits pareils, il n'y a que les simples qui puissent s'étonner de ce que les tentatives de soulèvement n'ont aucune espèce de succès dans la Grande-Bretagne. Les gouvernements qui sont le plus positivement

et le plus visiblement dévoués à la cause de l'amélioration populaire ne sont pas ceux qui l'écrivent le plus sur leur chapeau.

C'est un fait constaté aujourd'hui par l'expérience, que les impôts indirects, lorsqu'ils sont modérés, sont plus productifs pour le Trésor que des droits élevés. Après ce qui s'est passé en Angleterre pour le café, pour le sucre, pour les spiritueux, il n'est pas permis d'en douter. De ce point de vue, un remaniement intelligent de notre système de taxes indirectes, procurerait le multiple avantage de dégréver le public consommateur, d'améliorer sensiblement l'existence du grand nombre, et de fournir de nouvelles ressources à l'État.

XX.

Le génie de la guerre est le grand destructeur du capital ; il se repaît d'or non moins que de sang. Si le capital que possède la civilisation aujourd'hui, est si modique en comparaison des longs siècles de travail et d'abstinence qui ont été consacrés à le former, il faut s'en prendre principalement à la prépondérance qu'a eue constamment l'esprit guerrier dans les conseils

des gouvernements, même constitutionnels, de l'Europe.

L'esprit guerrier est funeste à la liberté de plus d'une façon. Il ne se borne pas, en effet, à inspirer aux hommes le goût de la violence, à mettre sur le pavois des ambitieux et à leur fournir des instruments d'oppression. En détruisant le capital, il tend à rétablir dans le sein de la société la cause essentielle qui jadis motivait l'esclavage et le rendait inévitable : la petitesse du capital en proportion du nombre des hommes.

L'usage conservé encore par les grands États de l'Europe d'entretenir de nombreuses armées, même en pleine paix, est un legs des temps où les nations étaient sous le joug de noblesses conquérantes qui, par rapine ou par orgueil, guerroyaient sans cesse les unes contre les autres, aux dépens des populations, et qui gardaient des bandes armées pour opprimer les paisibles travailleurs. Depuis trente ans on fait profession d'adorer la paix : on n'en pressure pas moins les populations pour tenir sur pied des forces innombrables. La France est de tous les États de l'Europe celui qui s'est le plus chargé pour l'entretien de ses forces de terre et de mer : depuis plusieurs années elle paye au génie de la guerre

auquel elle ne s'abandonne pas, qu'elle déteste, dit-elle, un tribut de 500 à 550 millions, indépendamment de la part de la dette publique qu'il faut attribuer à nos entreprises guerrières d'autrefois, et sans compter le capital que créerait le travail de près de 500,000 hommes choisis dans ce qu'il y a de plus robuste parmi la population.

Les hommes qui sont partisans obstinés des grandes armées et des grandes flottes ont beau avoir la bouche pleine du nom de la liberté ; ce sont les complices ou les dupes des plus grands ennemis que la liberté ait jamais eus.

Les révolutions cependant, lorsqu'elles tournent leurs emportements contre le principe de la propriété, causent à la richesse de la société autant de dommage que la guerre même la plus désastreuse. Elles anéantissent la confiance et suspendent le cours de la production d'où les populations tirent leur subsistance même. Par la funeste direction que les novateurs et les tribuns firent prendre à la Révolution de Février dès l'origine, la ville de Paris seule avec sa banlieue subit une perte qui, pour une année, égalera l'énorme contribution de guerre dont l'Europe, abusant de sa victoire en 1815, frappa la France entière.

XXI.

Une centralisation excessive est éminemment contraire à la liberté, et ce n'est qu'une garantie illusoire pour l'ordre public. A l'égard de la création de la richesse, c'est un obstacle continuel. Chacun en est paralysé à chaque instant dans l'exercice de ses facultés. Une révision générale de notre système administratif et politique, dans le but de réduire la centralisation à ce qui est strictement nécessaire, serait très-favorable au développement de la production, ainsi qu'à la formation du capital dont nous avons tant besoin pour élever la condition du grand nombre. Le moment est venu d'y procéder avec tout le soin que réclame une opération aussi compliquée.

L'abus de la centralisation entraîne l'abus des règlements. Le fonctionnaire, qui, de Paris, doit prononcer sur les questions les plus secondaires soulevées dans les localités les plus éloignées, est naturellement conduit, par le désir de se rendre maître de son sujet, à multiplier les formalités et à imposer aux citoyens les formes de sa propre pensée. Ces deux vices de notre

administration ont donc marché ensemble, et ils ont ajouté chacun à la funeste influence de l'autre. C'est simultanément aussi qu'ils doivent être amoindris, jusqu'à ce qu'il ne reste de la centralisation et du système réglementaire que ce qui, chez un peuple honnête, éclairé et ami du travail, est nécessaire à l'unité nationale et à la répression du mal.

XXII.

Le plus précieux des capitaux, le plus fécond incomparablement, est celui que l'homme porte en lui-même, l'intelligence et l'adresse, le goût du travail, la conscience dans le travail, la prévoyance après le travail. L'éducation et l'instruction ont pour accroître ce capital-là une force prodigieuse. Dans l'intérêt spécial du grand nombre un bon système d'éducation et d'instruction, tant générale que professionnelle, doit désormais fixer de la manière la plus sérieuse l'attention du législateur et prendre place au budget de l'État et des localités.

Les perfectionnements que réclament, d'une manière urgente, l'éducation et l'instruction ne sont pas relatifs aux ouvriers seuls. Ce qu'il y aurait à faire à ce sujet envers la partie de la popula-

tion qui est dans une condition meilleure, ne doit pas moins exciter la sollicitude publique et le zèle prévoyant des individus.

C'est en développant heureusement les facultés morales et intellectuelles de tous, riches et pauvres, et en aidant chacun dans l'exercice de ses facultés, par toutes les mesures autorisées de la liberté, qui sont propres à favoriser le développement et le bon aménagement du capital de la société, ou, pour dire la même chose en d'autres termes, c'est en rendant les hommes dignes de la liberté et en leur en facilitant l'usage, qu'on améliorera graduellement la condition des ouvriers des villes et des campagnes, et qu'ils l'amélioreront eux-mêmes; car, on ne saurait trop le leur dire, ils ont à être, par leurs efforts sur leur propre personne, les premiers artisans de leur élévation.

L'amélioration du sort du grand nombre est donc liée étroitement, intimement, au culte de la Liberté, non pas du misérable fantôme auquel les agitateurs prostituent ce nom; mais de la Liberté que nos pères voulurent en 1789, pour laquelle le genre humain s'éprit passionnément alors, et que de toute part cependant on est si prompt à oublier dès qu'on est au moment de la

saisir; Liberté pure et noble, modérée dans sa toute-puissance, modeste dans sa majesté, qui respecte les principes fondamentaux des sociétés, tandis que l'autre les foule aux pieds.

XXIII.

Après être venu jusqu'à la fin de ce volume, le lecteur me dira peut-être : « Quoi, voilà tout ce que vous avez à conseiller ! Pendant que les pouvoirs publics et les citoyens recherchent le moyen de se soustraire à l'étreinte de difficultés inouïes, vous nous entretenez de l'excellence du travail, de la fécondité de l'économie ! vous nous vantez les principes de Probité, les sentiments de Concorde et de Fraternité parmi les hommes, tant riches que pauvres, et la Paix entre les nations ! A quoi bon un livre de plus là-dessus ? Tout cela est vieux et connu. Ce ne sont pas ces lieux communs qui nous tireront de peine. »

En ce cas. Je demanderais pardon au lecteur et j'insisterais ; je suis persuadé que le nombre des livres qui ont, mille fois mieux que cet essai, fait ressortir la bonté de tout ce que je recommande, est infini. Mais on ne saurait trop soutenir que la question tout entière aujour-

d'hui est de ramener la société à ces bonnes pensées. Il est vrai : rien n'est vieux comme les préceptes que j'ai tenté de développer sous une forme appropriée aux présentes circonstances. Il y a plus de dix-huit cents ans qu'a été prononcée la parole : « Aimez-vous les uns les autres : c'est la loi et les prophètes. » Il y a trois mille ans que la Sagesse suprême a dit, par la bouche de Job, que l'homme est né pour le travail comme l'oiseau pour voler. Dans Confucius comme dans Moïse, chez les philosophes de la Grèce, comme chez les sages de l'antique civilisation de l'Inde, l'application, l'économie, la justice réciproque, la mutuelle bienveillance sont signalées comme les fondements de la société. Mais tout cela ne semble pas moins oublié de notre temps, quoique ces vertus précieuses soient d'une pratique plus facile pour nous que pour les hommes des siècles passés.

Tout cela est si bien oublié que nous sommes inondés de systèmes qui tous, à des degrés divers, supposent qu'il y a pour l'homme d'autres moyens de s'enrichir que le travail et l'épargne; pour la société d'autres moyens de prospérer que le respect des droits d'autrui, et de bons sentiments pour le prochain.

A la vérité on parle beaucoup de Fraternité; mais c'est une règle générale que, plus les systèmes usent du mot, moins ils admettent la chose.

Et ces systèmes ne sont pas de simples jeux d'imagination. Ils ont un instant régné dans l'État : en ce moment ils dominent un très-grand nombres d'esprits. Ils se sont ménagé une place petite ou grande dans la plupart des intelligences.

C'est ce désordre intellectuel et moral qui a causé l'explosion matérielle des journées de juin, et qui peut à chaque instant occasionner de nouveaux malheurs. L'ordre matériel ne sera rétabli sur des bases solides que lorsque l'ordre sera revenu dans les idées et les sentiments, lorsque les lieux communs et les vieilleries, dont je me suis appuyé et par où j'ai conclu, auront recouvré l'empire dont le sophisme et l'esprit d'aventure les ont dépouillés.

FIN.

TABLE

ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

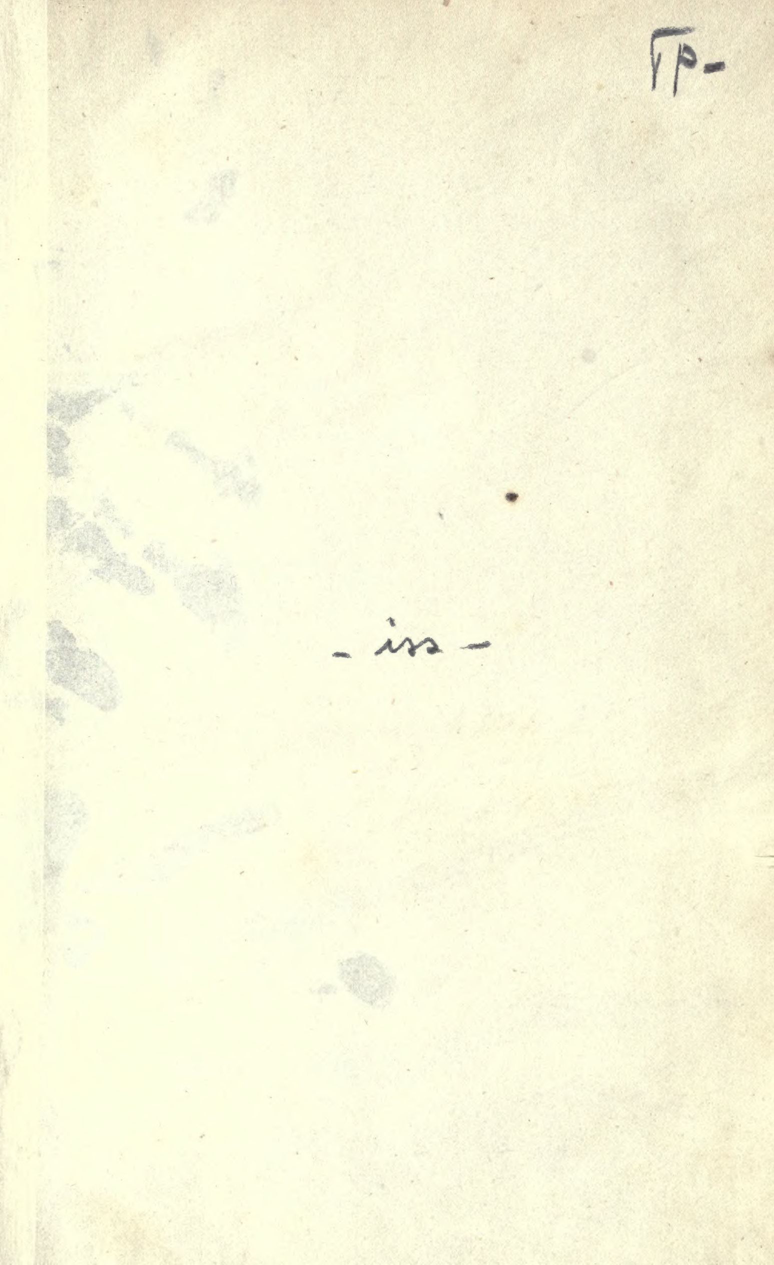
ERRATA.

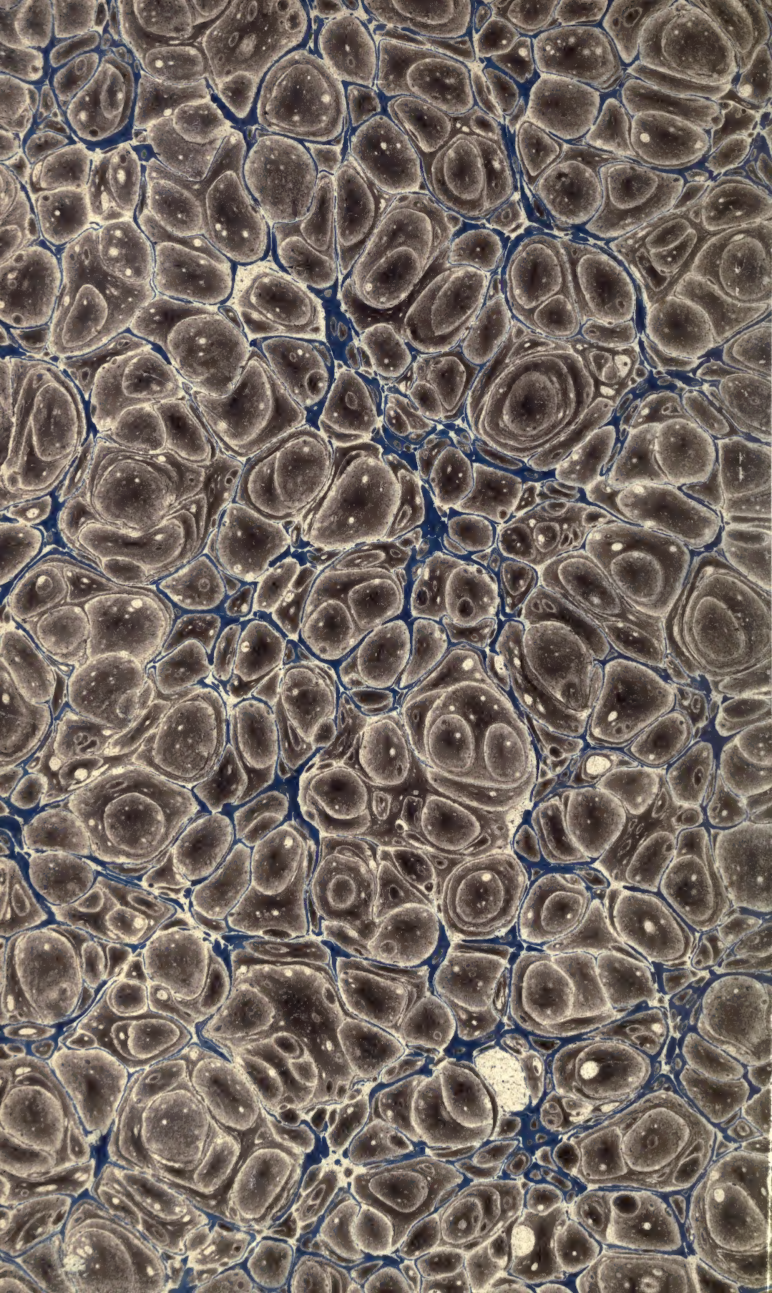
Page 45 ligne 6 : n'est pas le seul, *lisez :* n'est pas seul.

— 121 ligne 14 : et demandé, *lisez :* et avoir demandé.

— — ligne 17 : surveiller; et il a, *lisez :* surveiller; il a.

— 144 ligne 14 : de l'activité nationale qui résulte, *lisez :* de l'activité nationale, qui résulte.





HD 8429 C5

Chevalier, Michel
Lettres sur l'organisation du travail

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

